

LA VERITE

Organe du Comité Central
de l'Organisation Communiste Internationaliste.
(pour la reconstruction de la IV^e Internationale.)



■ Stéphane JUST

L'OCI combat pour que la volonté populaire
soit respectée

■ Sylvie KERLAZ et Denis FOLIAS

Contrats et conventions dans
la lutte des classes
2^e partie : V^e République
et politique des revenus

■ Etienne LAURENT

Italie : un enjeu et un test

■ Chris CONNOR

La question nationale en Europe

■ François FORGUE

« Eurocommunisme » ou stalinisme ?

Juin 1978 Prix 8 F

N° **582**

« La politique du communisme ne peut que gagner à exposer dans toute sa clarté la vérité. Le mensonge peut servir à sauver les fausses autorités, mais non à éduquer les masses. C'est la vérité qui est nécessaire aux ouvriers comme un instrument de l'action révolutionnaire.

Votre hebdomadaire s'appelle « La Vérité ». On a assez abusé de ce mot, comme de tous les autres d'ailleurs. Néanmoins, c'est un nom bon et honnête. La vérité est toujours révolutionnaire. Exposer aux opprimés la vérité de leur situation, c'est leur ouvrir la voie de la révolution. »

Léon TROTSKY.

LA VERITE

Organe du Comité Central
de l'Organisation Communiste Internationaliste.
(pour la reconstruction de la IV^e Internationale.)

Numéro 582 - Juin 1978

SOMMAIRE

3 — ■ Stéphane JUST

**L'OCI combat pour que la volonté populaire
soit respectée**

31 — ■ Sylvie KERLAZ et Denis FOLIAS

**Contrats et conventions dans
la lutte des classes
2^e partie : V^e République
et politique des revenus**

93 — ■ Etienne LAURENT

Italie : un enjeu et un test

117 — ■ Chris CONNOR

La question nationale en Europe

133 — ■ François FORGUE

« Eurocommunisme » ou stalinisme ?

*Le prochain numéro de « La Vérité », daté du mois
d'octobre 1978, sera mis en vente et à la disposition des
cellules et des militants de l'OCI le mercredi 27 septem-
bre 1978.*

LA VÉRITÉ

de l'Organisation Communiste Internationaliste
(pour la reconstruction de la V. Internationale)
Organisme du Comité Central

Numéro 582 - Juin 1978

1978

SOMMAIRE

3 — ■ Stéphane JUST
L'OCI combat pour que la volonté populaire
soit respectée

31 — ■ Sylvie KERLAS et Denis FOLIAS
Contacts et conventions dans
la lutte des classes
2^e partie : V^e République
et politique des revenus

93 — ■ Étienne LAURENT
Italie : un enjeu et un test

117 — ■ Chris CONNOR
La question nationale en Europe

133 — ■ François FORGUE
« Eurocommunisme » ou stalinisme ?

Le prochain numéro de « La Vérité », daté du mois
d'octobre 1978, sera mis en vente et à la disposition des
cellules et des militants de l'OCI le mercredi 27 septem-
bre 1978.

l'OCI combat pour que la volonté populaire soit respectée

par Stéphane JUST

Au moment où cet article est écrit, tout juste deux mois se sont écoulés depuis le deuxième tour des élections législatives. Que l'on se souvienne des titres de la presse au matin du 20 mars : il y avait un vainqueur, et un seul, Giscard d'Estaing. Comme le fonctionnement des institutions de la V^e République fait que le président de la République concentre entre ses mains le pouvoir, qu'il incarne l'Etat, que la majorité parlementaire doit procéder de lui et le couvrir, le régime devait être stabilisé. Néanmoins, aux cris de triomphe, se mêlaient des appels invitant Giscard d'Estaing à « dominer » sa victoire, à tendre la main « aux vaincus », les « partis de gauche ». Ce qu'il fit.

Le mercredi 22 mars, il prononçait une allocution radio-télévisée dans laquelle il évoquait l'« union nationale ». Les représentants des partis de l'« Union de la gauche », conviés à l'Élysée, s'y rendaient ; ceux des centrales syndicales également : la chape de plomb de l'« union nationale » semblait devoir être mise en place. Deux mois après, qu'en est-il ? L'« union nationale » s'éloigne ainsi qu'un rêve insaisissable. De plus en plus, la base du pouvoir se rétrécit. Le gouvernement Giscard-Barre troisième mouture se réduit à Giscard et à Barre qui gouvernent, et à des exécutants.

une guerre « aux couteaux »

L'obstacle le plus visible vient de la pseudo-« majorité » elle-même. Dès le lendemain des élections, Chirac et le RPR ont mis les pieds dans le plat. On assiste au paradoxe suivant : le RPR (nouvelle appellation de l'UDR) est par excellence le parti de la V^e République, régime bonapartiste dont la majorité parlementaire n'est que la

couverture du pouvoir d'Etat que le président de la République incarne ; or le RPR s'efforce d'utiliser l'importance de son groupe parlementaire pour défendre les positions qu'il occupe à l'intérieur de l'appareil d'Etat et dans ses rouages, et cela contre le président de la République, Giscard d'Estaing.

Mais l'unité des « compagnons » de la V^e République est elle-même aléatoire. En principe adversaires du régime parlementaire, liés au maintien du régime bonapartiste bâtarde, les parlementaires RPR ne sont pas pour autant insensibles aux combinés de type parlementaire les plus pourries. Jacques Chirac a asséné en 1974 le coup de grâce à son « compagnon » Jacques Chaban-Delmas, candidat à la présidence de la République contre Giscard d'Estaing. N'ayant pu devenir le premier personnage de l'Etat, Jacques Chaban-Delmas n'a pas résisté à la tentation de redevenir le troisième, en se faisant réélire président de l'Assemblée nationale grâce au soutien de son heureux vainqueur de 1974. Du même coup, il rendait à Jacques Chirac la monnaie de sa pièce. Jacques Chaban-Delmas a bénéficié au premier tour du scrutin de voix de députés RPR, tous prêts à « aller » éventuellement « à la soupe », comme aurait dit le général. Si bien qu'au deuxième tour, le candidat officiel du RPR, Edgar Faure, dut se désister au profit du candidat officieux de l'UDF et de Giscard-Barre.

La réplique ne s'est pas fait attendre. Au « congrès extraordinaire » du RPR, qui n'avait de congrès que le nom, après avoir fait voter un amendement à la proposition d'exclure des instances dirigeantes du RPR les membres du gouvernement, amendement qui y ajoute le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chirac martelait :

« Les manœuvres tendant à nous réduire ou à nous diviser, déjà bien engagées avant les élections, ont repris de façon aussi sournoise que tenace. Et ceci, ne vous y trompez pas, parce que nous ne sommes pas considérés, dans la majorité, comme des partenaires à part entière, mais bien davantage comme des obstacles immédiats ou potentiels à d'éventuelles évolutions politiques qui risqueraient, si nous devions les accepter, de nous conduire à renier notre foi et les engagements que nous avons pris vis-à-vis de nos électeurs. Nombreux sont ceux qui, chez nos partenaires, et dans l'entourage même du chef de l'Etat, souhaitent transformer nos institutions et doter la France d'un régime présidentiel de type américain. Il s'agit là d'une évolution

extraordinairement dangereuse qui ne manquerait pas de provoquer la paralysie gouvernementale et le retour de fait au régime d'Assemblée, et à laquelle nous devons nous opposer (...).

Chacun sait enfin que le grand dessein du président, tel qu'il l'a défini lui-même, est que la France soit gouvernée au centre, c'est-à-dire par une coalition socialo-centriste dont les gaullistes seraient exclus.

Et nous ne pouvons pas ne pas observer que la plupart de ces aspirations, totalement contraires aux idées que nous défendons, semblent bien souvent partagées aussi bien par des hommes qui siègent dans l'opposition que par des hommes qui siègent dans la majorité, c'est-à-dire par tous ceux qui sont, depuis quarante ans, les éternels et tenaces adversaires du gaullisme et ne cessent de vanter, avec l'obstination des faibles, les bienfaits du compromis et de la facilité. »

En quelques phrases, Jacques Chirac expose les contradictions insolubles qui assaillent le RPR et, avec lui, la V^e République et ses institutions : « surtout pas de régime d'Assemblée ». En d'autres termes, « surtout ne pas tenter d'introduire dans le régime de la V^e République une dose de parlementarisme ». En même temps, il recourt à une sorte de pression parlementaire pour défendre les positions, sources de prébendes, que le RPR occupe à l'intérieur de l'appareil d'Etat.

DES EXPRESSIONS D'UNE CRISE QUI SE POURSUIT ET S'AGGRAVE

Le RPR n'a rien eu de plus pressé que de faire échouer l'introduction de « l'opposition » dans un jeu d'apparence parlementaire, en empêchant que le PS et le PCF se partagent la présidence de deux commissions parlementaires. Ce fait est d'importance : « l'opposition », qui est invitée à se comporter loyalement vis-à-vis de la V^e République, de ses institutions, de

son Assemblée nationale, de son gouvernement, de son président, n'a pas même droit, en compensation, de s'asseoir en bout de table, de disposer d'une ombre de contrôle de l'appareil d'Etat.

La constitution et la composition du gouvernement Giscard-Barre (ter) montre à quel point la base politique déjà étroite dont disposait le gouvernement Giscard-Barre (bis) s'est encore rétrécie. L'analyse de sa composition ne laisse pas de doute : le gouvernement comprend trente-huit membres, contre quarante dans le gouvernement précédent ; le nombre des ministres et secrétaires d'Etat dont dispose le RPR passe de onze à douze ; mais surtout, la totalité des ministres et secrétaires d'Etat RPR font partie de la « bande » à Chaban-Delmas et sont des adversaires de Jacques Chirac. Les manœuvres et contre-manœuvres à l'intérieur de la majorité des députés qui siègent à l'Assemblée nationale sont une manifestation de la bataille qui se déroule en vue du contrôle des rouages de l'Etat.

L'un des derniers épisodes de cette bataille a eu lieu à propos du budget de la police de la région parisienne. Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur UDF-PR, a fixé par décret le montant de la contribution de la ville de Paris à ce budget pour 292 millions de francs, alors que le budget de la ville de Paris prévoyait une contribution s'élevant à 150 millions. Aussitôt, Chirac a convoqué le Conseil municipal qui, à l'unanimité moins six voix, a rejeté « l'injonction gouvernementale ». Le gouvernement n'en maintient pas moins sa position. Il s'agit évidemment d'une attaque frontale contre l'une des principales positions où le RPR s'est retranché, et qui est une énorme source de prébendes. Moins spectaculaires, mais tout aussi menaçants pour les « compagnons » du RPR, sont les mouvements préfectoraux qui se succèdent depuis quatre ans : les nouvelles mutations de préfets, que Christian Bonnet vient de décider à la suite des élections, en portent le nombre à plus de cent.

Ces quelques exemples témoignent de la violence de la lutte qui se déroule pour le contrôle de l'appareil d'Etat.

Produit de la crise de la V^e République, elle pousse cette crise à son paroxysme. Les déchirements des partis de la V^e République, la réduction du gouvernement à un gouvernement Giscard-Barre assisté de commis, l'impossibilité d'associer « l'opposition » au niveau de l'Assemblée nationale sont les preuves irréfutables que loin d'avoir stabilisé la V^e République, les élections législatives ont aggravé sa crise et tout au plus prolongé son agonie. Loin de renforcer la position de Giscard d'Estaing, elles l'ont minée et obligent le président de la République à concentrer entre ses mains tous les pouvoirs et, en conséquence, toutes les contradictions. A la place de l'« union nationale » ou d'une transition vers l'« union nationale », c'est une guerre sans merci entre les « partis » de la V^e République.

AUTRE OBSTACLE A L'« UNION NATIONALE »

D'autres obstacles majeurs se dressent contre l'« union nationale » que Giscard d'Estaing se proposait de réaliser à la suite du deuxième tour des élections législatives. Il proviennent principalement du Parti socialiste. Il faut apprécier à sa juste valeur l'article que François Mitterrand a écrit dans « L'Unité ». Après avoir réfuté ceux qui parlent de défaite numérique, François Mitterrand cite Domenach :

« Mais cette défaite numérique, la nôtre bien entendu, ne serait rien sans la défaite intellectuelle et morale dont nous accable Jean-Marie Domenach dans *Le Quotidien de Paris* d'aujourd'hui. « *La gauche*, écrit ce dernier, *n'a pas encore trouvé son niveau. Elle avait visé trop bas, comme Michel Rocard l'a reconnu. Défaite intellectuelle. Mais plus encore morale. Il n'est pas grave de se tromper sur la tactique. Il est très grave de se tromper sur soi-même et sur ce que l'on représente.* » Un peu plus loin, le saint homme de chat (qui engage Rocard sans lui avoir demandé son avis) précise ses raisons : « *Il ne sait pas (le PS) s'il veut renouer avec le courant qui l'avait porté et qui s'était généreusement exprimé il y a quatre ans aux Assises du socialisme.* »

Mitterrand répond, et pas seulement à Domenach, qui n'est ici qu'un prétexte :

« Visé trop bas ! Vous savez bien que c'est mon habitude, Domenach ! Vous le disiez déjà lorsque vous me reprochiez de combattre le régime issu du coup d'Etat du 13 mai, lorsque vous invitiez à voter contre le candidat de la gauche en 1965 et récidiviez en 1974, lorsque vous pourfendiez le *Programme commun*. Sauf, je dois le reconnaître, lorsque vous avez pu croire qu'il allait l'emporter...

(...) Ecoutez le chœur des pleureuses. Son lamento chante le deuil d'un preux chevalier nommé « qualitatif », que la direction (façon de parler) du Parti socialiste, cédant à l'attrait vulgaire du reître « quantitatif », aurait jeté aux oubliettes. Animus contra anima, cher Claudel, pas moyen d'en sortir ! Fi ! Evoquer le SMIC, la retraite à 60 ans, le taux zéro de la TVA, quand il y avait tant de choses à dire sur des sujets aussi exaltants que le « rapport à la vie », le « rapport à la société », le « rapport au pouvoir », le « rapport aux autres », le « rapport à soi », le « rapport à Œdipe », le « rapport à Sirius » — le rapport au rapport, quoi ! Rien d'étonnant que les Français aient renvoyé chez elle cette gauche incapable de meubler la conversation. Si la formule n'était de Pierre-Etienne Flandin, cet ancêtre reconnu de la gauche qualitative, je suggérerais à Jean-Marie Domenach de critiquer à son tour « le matérialisme sordide ». Mais tout aussi intéressant est, sous la même plume, le reproche contenu dans la phrase : « *il n'est pas grave de se tromper de tactique* ». Peut-être même nous fournit-il la clef qui nous manquait. La tactique ? Quelle tactique ? Je me demande si le procès instruit par nos prédicateurs de carême, les pieds au chaud dans leurs pantoufles, n'est pas tout simplement celui d'un Parti socialiste, celui d'Epinaux-sur-Seine, qui, ayant opté pour l'union des forces populaires, et sa figure politique l'Union de la gauche, ayant tourné le dos aux vieilles amours centristes, s'est engagé sur la voie difficile, ingrate, désolée — qui le sait mieux que moi — d'un accord avec le Parti communiste. »

Personne ne doit s'y tromper, Mitterrand reste entièrement sur le terrain de l'Union de la gauche, de la défense de l'ordre bourgeois dans le cadre de la V^e République. Il maintient les barages que dresse l'Union de la gauche contre la révolution prolétarienne. Mais il refuse de dire oui à l'« union nationale ». Il continue à prétendre accéder au pouvoir. Dès lors, il introduit un élément supplémentaire qui trouble le jeu.

Au cours de son intervention à l'Assemblée nationale le 20 avril, jour où Barre a présenté son programme gouvernemental, Mitterrand a confirmé à sa façon qu'il ne veut pas s'engager actuellement sur la voie de l'« union nationale ». Après avoir dit que la politique du troisième gouvernement Barre était identique à celle du deuxième, il a enchaîné :

« La situation politique, elle, a changé. Les élections législatives étaient devant vous, et vous étiez perdus. Elles sont derrière vous, et vous êtes sauvés... Sauvés des autres et par les autres, et non par vous-mêmes. »

Mitterrand reste cependant dans le cadre de la V^e République, et ne met pas en cause la légitimité de cette Assemblée nationale. Il poursuit :

« Reste que le peuple français s'est prononcé, et que sa décision s'impose à nous.

Vous avez désormais les moyens d'agir, si votre majorité vous les donne, et le temps d'agir si l'événement le permet. La gauche n'ayant pu dominer ses contradictions laisse à la droite le soin de gouverner avec les siennes. Quant à la majorité, elle se retrouve avec l'adhésion de la moitié à peine des Français, divisée en deux groupes rivaux, dont le moins nombreux est celui qui se réclame directement du président de la République. »

Mitterrand semble estimer que les déchirements internes de cette « majorité », ou bien que « l'événement », sinon la combinaison des deux, entraîneront la dissolution de cette Assemblée nationale, et il se prépare, et prépare le PS, à une nouvelle bataille

électorale sur deux fronts, contre les « partis » de la V^e République, et contre le PCF.

Au fond, c'est la nature même du régime de la V^e République qui est le premier obstacle à la réalisation de l'« union nationale » : les partis de la V^e République ne peuvent, ni ne veulent, partager le contrôle de l'appareil d'Etat ; un parti comme le PS, à vocation parlementaire, ne peut participer au pouvoir dans le cadre de la V^e République sans s'auto-détruire, comme il en avait été de la SFIO lorsque, sous la direction de Guy Mollet, elle avait ouvert la route du pouvoir à de Gaulle.

LA MEILLEURE DES « CELEBRATIONS » DE MAI-JUIN 1968

Pourtant, le besoin d'unité nationale des partis et organisations de la bourgeoisie, et de ceux qui sont attachés à la défense de la société capitaliste, de l'ordre et de l'Etat bourgeois, devient urgent. Tout le tintamarre de la presse, les affirmations des « partis » de la V^e République, et celles du PS comme du PCF, n'y changeront rien : la majorité des électeurs s'est exprimée sans ambiguïté au premier tour des élections législatives contre la V^e République, ses partis, ses institutions, son président, son gouvernement. Les chiffres du ministère de l'Intérieur ne laissent aucun doute : PCF + PS + MRG + « extrême-gauche » + une partie de ceux qui ont voté écologiste et divers obtiennent 51,02 % des suffrages ; RPR + UDF + majorité présidentielle + la moitié de ceux qui ont voté écologiste et divers obtiennent 48,91 % des suffrages.

Aujourd'hui, de nombreux articles de presse, des émissions de radio et de télévision célèbrent mai-juin 1968. Mais que célèbrent-ils ? La « contestation », la « commune étudiante », la lutte pour « les pouvoirs », pour les revendications « qualitatives », les anciens combattants de la « commune étudiante » invités à expliquer leurs souvenirs de guerre, leurs illusions et désillusions. Comme on dit, mai-juin

1968 est « récupéré ». Le véritable sens de mai-juin 1968, son contenu est pourtant simple et clair : la classe ouvrière, la jeunesse se sont dressées et ont clamé « De Gaulle, dix ans ça suffit ! » Un an plus tard, à la suite de sa défaite au référendum par lequel il tentait de se donner, en un effort désespéré, les moyens d'instituer le corporatisme, de Gaulle devait se démettre. La longue agonie de la V^e République commençait. Pourtant, le bonapartisme abâtardi s'est survécu. En ce sens, la sentence que mai-juin 1968 a portée contre la V^e République n'a toujours pas été exécutée.

En mai-juin 1968, l'extraordinaire puissance du prolétariat s'est manifestée au cours de la grève générale. Mais mai-juin 1968 a prouvé également que la grève générale ne se suffisait pas à elle-même. L'absence d'un objectif politique gouvernemental positif a désarmé politiquement la classe ouvrière, la jeunesse, les masses exploitées, a permis aux appareils des organisations ouvrières de désamorcer la grève générale, de la disloquer puis de la liquider. Dix ans plus tard, le résultat du premier tour des élections législatives de mars a signifié quel était cet objectif gouvernemental : un gouvernement des partis ouvriers, du PS et du PCF, sans ministres représentant les organisations et partis bourgeois. La déconfiture des radicaux souligne que c'est bien une majorité PS-PCF qui s'est dégagée au premier tour. Rappelons que, dans 34 circonscriptions, le PS ne présentait pas de candidats et appelait à voter dès le premier tour pour les candidats « radicaux de gauche ». Les voix qui se sont portées sur les candidats « radicaux de gauche » sont bien des voix socialistes, bien que les faibles scores des radicaux démontrent que ce ne sont pas, et de loin, toutes les voix socialistes.

Il ne fait aucun doute que, sans la politique de division systématique du PCF, la majorité PS-PCF eût été écrasante au premier tour, et qu'au second, malgré la loi électorale, une majorité de députés PS-PCF aurait été élue. On le sait, sur le terrain des élections, réduit à la condition d'une addition de « citoyens », en tout état de cause le prolétariat, les producteurs qui sont la force vive de la société, dont la force ne s'exprime pleinement

que lorsqu'ils agissent comme classe et selon leurs méthodes de classe, est considérablement affaibli. Cela est vrai à plus forte raison encore lorsqu'il s'agit d'élections dans le cadre du système bonapartiste, même si ce sont des élections législatives. Les résultats du premier tour des élections de mars 1978 expriment le même rapport de forces écrasant en faveur du prolétariat, de la jeunesse, des masses exploitées que la grève générale de mai-juin 1968 avait manifesté, tout en signifiant qu'un objectif politique gouvernemental positif peut être fixé : porter au pouvoir un gouvernement des seuls partis ouvriers. N'est-ce pas là la meilleure célébration de mai-juin 1968 qu'il puisse y avoir ? C'est pour que survive la V^e République, pour que la

perspective d'un gouvernement PS-PCF ne se concrétise pas, que Giscard d'Estaing a voulu ouvrir la voie à l'« union nationale ». Inversement, l'écrasant rapport de forces en faveur du prolétariat traduit par les résultats du premier tour des élections est, en fin de compte, l'obstacle majeur à la réalisation de l'« union nationale ». Cependant, il y a déjà dix ans que la classe ouvrière, la jeunesse, les masses exploitées, clamaient : « De Gaulle, dix ans ça suffit ! » ; les résultats du premier tour des élections ont signifié : « La V^e République, vingt ans ça suffit ! ». Pourtant la V^e République agonisante n'en continue pas moins à survivre. Quelles sont donc les raisons qui font que cette agonie est si longue ?

faillite de la V^e République : le développement de la révolution se prépare

En effet, depuis la grève générale de mai-juin 1968, l'enjeu de la lutte des classes, des luttes politiques, reste le même, et l'importance nationale comme internationale de cet enjeu explique précisément pourquoi les développements politiques sont si longs.

La liquidation de la IV^e République et d'une certaine forme de parlementarisme en 1958, l'institution de la V^e République et du bonapartisme gaulliste, au-delà des circonstances immédiates qui les ont plus brutalement exigées et permises, correspondent à une exigence dans un pays impérialiste décadent : subordonner étroitement toutes les couches sociales au capital financier et, pour cela, modifier radicalement toutes les relations politiques entre les classes et à l'intérieur des classes. Ce n'est pas un besoin circonstanciel, mais une nécessité historique : l'impérialisme, c'est la réaction sur toute la ligne, mais sa contrepartie c'est la révolution prolétarienne.

L'article des camarades Sylvie Kerlaz et Denis Folias « Contrats et conventions dans la lutte des classes »,

dont ce numéro de « La Vérité » publie la seconde partie, analyse comment, et inlassablement, les gouvernements de la V^e République, avec ou après de Gaulle, se sont efforcés de mettre sur pied la politique des revenus, de subordonner les appareils syndicaux à l'Etat. Cela ne suffit pas. Ce ne peut être qu'un premier pas. La bourgeoisie française a besoin de plus, de beaucoup plus : l'intégration des syndicats à l'Etat, l'institution du corporatisme. La politique des revenus, la politique dite « contractuelle » vont dans le sens de l'intégration des syndicats à l'Etat, du corporatisme : l'un n'est pas égal à l'autre. Dans le premier cas, les appareils des syndicats s'efforcent de discipliner, de subordonner ceux-ci aux nécessités du capitalisme en crise et de son Etat : néanmoins, les syndicats restent des institutions de la classe ouvrière. Dans le second cas, les syndicats (appareils compris) sont détruits ; la classe ouvrière fragmentée, broyée, est encadrée dans des organismes qui sont des prolongements de l'appareil d'Etat, subordonnés directement au patronat. La forme politique bonapartiste ne

suffit pas non plus. Le bonapartisme peut (peut seulement), à l'époque du capitalisme ascendant, s'accommoder du maintien limité de libertés démocratiques, formelles mais extrêmement importantes du point de vue du maintien des organisations de classe du prolétariat, de son expression politique propre. A l'époque de l'impérialisme, stade suprême du capitalisme, dans un pays impérialiste décadent, le bonapartisme ne peut être qu'une transition vers une dictature ouverte, la suppression des libertés politiques, la destruction des organisations politiques ouvrières. Corporatisme et dictature politique ouverte vont de pair et sont inséparables. De Gaulle se proposait ouvertement d'instituer « l'association capital-travail », c'est-à-dire le corporatisme, et « d'en finir avec le régime des partis », c'est-à-dire de passer du bonapartisme à une dictature ouverte.

DES MESURES PARTIELLES, INACHEVEES, BATARDES

La V^e République a façonné d'une certaine manière l'Etat bourgeois. Elle a des institutions qui lui sont propres. Elle a tenté de faire les premiers pas sur la voie du corporatisme. Elle a, en conséquence, profondément modifié les anciens rapports politiques, les structures de l'Etat, sans pour autant aboutir à instituer le corporatisme ni parvenir à détruire les libertés démocratiques, à détruire les organisations politiques de la classe ouvrière, à liquider l'indépendance des syndicats, à les intégrer à l'Etat, donc à les détruire. Bien plus, il lui a fallu garder des apparences parlementaires. La couverture de l'Assemblée nationale est indispensable à ce bonapartisme moribond, bâtard, sans que cette Assemblée nationale soit réellement un Parlement. Elle est obligée de traiter avec les centrales syndicales et les syndicats, même si c'est de la « politique contractuelle ».

Fondamentalement, elle a totalement échoué à réaliser l'essentiel : dissoluer, broyer, atomiser le prolétariat comme classe.

Finalement, toutes les anciennes structures, tous les anciens rapports, toutes les anciennes institutions sociales et politiques ont été mis en cause. Ils ont été plus ou moins profondément entamés, sans que d'autres qui soient stables aient été solidement et jusqu'au bout mis en place. Rien n'en témoigne mieux que les grandes réformes structurelles entreprises. Aucune n'a pu être réalisée jusqu'à sa conclusion « positive », du point de vue du capital. Partant, elles sont des facteurs supplémentaires d'anarchie, de décomposition, insupportables pour la bourgeoisie elle-même, des facteurs de crise accentuée de toute la société bourgeoise. Le n° 39 de « La Lettre d'Informations ouvrières » fait état de la situation à l'université, qui en est un exemple frappant :

« Depuis maintenant près de vingt ans, l'orientation des différents gouvernements de la V^e République a un objectif clair et net : réduire le nombre d'étudiants dans les facultés, et pour cela accentuer le découragement, la sélection, cette orientation devant contribuer à la déqualification.

Le rapport Dreyfus, qui fut à la base de l'élaboration de la réforme Fouchet, est sur ce terrain extrêmement clair : « Si on conserve le système actuel, on assistera rapidement à une hypertrophie de l'enseignement général et au laminage des enseignements techniques et professionnels ; bien plus, on assistera à une hypertrophie de l'enseignement supérieur. »

Lisons le rapport de l'OCDE de 1969 : « De graves distorsions peuvent se produire par rapport aux besoins réels de l'économie, dès lors que les étudiants sont libres de choisir leur spécialisation. »

L'objectif est simple : il y a trop d'étudiants, les étudiants ne doivent pas choisir le métier de leur choix. Depuis 1968, les gouvernements de la V^e République ont-ils réussi ? Basons-nous sur les faits : en 1967-1968, il y avait 509 848 étudiants ; en 1977-1978, il y en a 837 776 selon la dernière statistique du ministère, qui n'inclut pas Prépa, Grandes écoles, Beaux-Arts, BTS. Si nous prenons les chiffres du Conseil national des

œuvres universitaires, c'est plus de 1,2 million qu'il faut dénombrer. »

Les mêmes constatations peuvent être faites en ce qui concerne les enseignements primaire, secondaire, technique. Par contre, les réformes successives ont ravalé l'enseignement à un niveau effroyablement bas.

Mais si l'enseignement fournit un des exemples les plus probants de la faillite de la V^e République, toutes les réformes mises en route, modifiées, reprises, jamais achevées, concourent à l'incohérence, à l'anarchie qui rend la situation insupportable pour toutes les couches et classes sociales, bourgeoise comprise.

UN CARREFOUR DE L'HISTOIRE

La V^e République a tout entrepris, tout mis en cause, sans rien fonder de solide, de durable ni de cohérent, de telle sorte qu'elle a déstabilisé tous les rapports politiques et sociaux, toutes les institutions sociales et politiques bourgeoises.

Son échec a comme cause fondamentale la résistance et la puissance du prolétariat. Non seulement son effondrement ouvrira de larges brèches dans l'appareil d'Etat bourgeois, mais il libérera toutes les contradictions qui déchireront les institutions et les rapports de la société bourgeoise. Surtout, il libérera les forces de la révolution sociale. N'ayant pu écraser le prolétariat et réaliser sa « mission historique », la V^e République a préparé un déferlement sans précédent de la révolution prolétarienne, les plus profonds bouleversements sociaux et politiques qui vont se produire sous l'impulsion des masses occupant la scène de l'histoire.

Bien entendu, c'est là l'expression française de la crise de l'ensemble de la société bourgeoise, du capitalisme international, de l'impérialisme, qui atteint un très grand degré de concentration en Europe, et qui est indissolublement liée à celle de la bureaucratie du Kremlin et des bureaucraties satelli-

tes. La France d'aujourd'hui se trouve être un des carrefours de l'histoire. La plupart, sinon tous ceux qui « commémorent » mai-juin 1968, oublient d'établir le lien qui unit la grève générale en France aux processus de révolution politique qui se sont développés en Tchécoslovaquie. La force motrice des événements a été le prolétariat. En France comme en Tchécoslovaquie, les masses ont mis en cause l'ordre établi dans le cadre de l'Europe inviable qui a résulté de Yalta et de Potsdam.

En France, comme en Tchécoslovaquie, le renversement de l'ordre social et politique en place, l'établissement d'un gouvernement ouvrier, ne peut être que le prélude à l'institution d'un nouvel ordre européen : les Etats-Unis socialistes d'Europe.

En 1968, il s'agissait de la première phase d'une nouvelle période de la révolution mondiale. L'effondrement de la V^e République, l'ouverture d'une crise révolutionnaire en France, s'intégreront à une nouvelle étape de la révolution prolétarienne en Europe, dont la révolution portugaise est le prélude. L'enjeu est donc immense.

Toutes les forces de la contre-révolution nationale et internationale, qui défendent l'ordre bourgeois en Europe et dans le monde, les intérêts des bureaucraties parasitaires et contre-révolutionnaires, l'ordre européen qui a résulté de Yalta et de Potsdam se mobilisent, utilisent tous leurs moyens pour que survive la V^e République en France, comme ils se mobilisent et utilisent tous leurs moyens pour soutenir les régimes en place en Italie, en Espagne, au Portugal, en Europe de l'Est, et dans toute l'Europe.

Mai-juin 1968, la chute de De Gaulle ont irrémédiablement condamné la V^e République, annoncé l'ouverture d'une crise révolutionnaire en France.

Mais l'importance européenne et mondiale de l'enjeu explique pourquoi, alors que le 13 mai 1968 tout un peuple clamait : « De Gaulle, dix ans ça suffit ! », dix ans plus tard, la V^e République agonise encore, pourquoi ce qui semblait ne pas devoir durer dure encore.

un long cheminement

S'il fallait aujourd'hui écrire une nouvelle histoire de ces dix ans, ce serait celle d'un long cheminement du prolétariat, des masses exploitées, de la jeunesse, pour réunir les conditions qui leur permettraient d'abattre la V^e République et ses institutions, et de porter au pouvoir un gouvernement de leurs partis, dont elles espèrent qu'il satisfera leurs revendications, instituera un régime politique et social prolétarien. Une histoire de ces dix dernières années serait également l'histoire de la politique de trahison, de subordination des masses à la V^e République, que les dirigeants et les appareils des organisations ouvrières, syndicats et partis, ont pratiquée, le PCF et l'appareil de la CGT occupant dans le dispositif contre-révolutionnaire une place déterminante. Ce serait l'histoire d'un long conflit entre les aspirations et les besoins du prolétariat, des masses exploitées, de la jeunesse, et la politique des appareils des organisations ouvrières. Le cadre de cet article ne permet pas de retracer, ne serait-ce que les grandes lignes de cette histoire. Rappelons seulement quelques-uns de ses faits marquants.

A la suite de la chute de De Gaulle, des élections présidentielles ont lieu. Systématiquement, le PS et le PCF présentent au premier tour leur candidat : compte tenu de la loi électorale, au deuxième tour, restent seulement candidats Poher et Pompidou. Ce dernier sera élu. Le but de cette manœuvre est de boucher toute perspective à la classe ouvrière.

Bientôt, les appareils syndicaux ratifieront, à la SNCF et à la RATP par exemple, des « accords de modernisation » qui préludent aux accords contractuels. Les appareils de la CGT et de la CFDT, lorsqu'ils ne ratifient pas les accords contractuels, disloquent les luttes de la classe ouvrière en imposant les grèves tournantes. Mais autour des grèves de la SNCF en juillet 1971 et des conducteurs de la RATP en octobre 1971, les travailleurs s'efforcent de

trouver les moyens de contrôler leurs mouvements, d'imposer l'unité aux dirigeants des organisations syndicales. Au cours d'une assemblée générale que les conducteurs ont imposée aux dirigeants des organisations syndicales, l'un d'entre eux formule les aspirations de tous lorsqu'il lance : « Les syndicats à nous, les permanents à notre service. » Pourtant, le moment n'est pas encore venu où la classe ouvrière sera en mesure de constituer les formes de regroupement de classe, comités de grève notamment, qui lui sont indispensables pour que cette aspiration, cette volonté, se concrétise.

LA FONCTION DE L'UNION DE LA GAUCHE

Mais d'importants processus politiques sont en cours : un Parti socialiste, très hétérogène, mais qui occupe, sur ses débris, la place de la vieille SFIO, se construit ; les masses veulent que les partis ouvriers s'unissent. Au printemps 1972, le PS et le PCF négocient le « Programme commun de gouvernement », qui se situe dans le cadre de la Constitution de la V^e République et de ses institutions. Pour bien spécifier que le « Programme commun de gouvernement » est un instrument de défense de l'ordre bourgeois, le fantomatique Mouvement des radicaux de gauche est invité à le signer. Le barrage de l'« Union de la gauche - front populaire » est dressé contre la classe ouvrière, les masses exploitées, la jeunesse, dont les aspirations et les besoins vont dans le sens de renverser la V^e République et ses institutions et de porter au pouvoir un gouvernement de partis ouvriers sans ministres représentant des organisations et partis bourgeois. Au cours de la campagne électorale pour les élections législatives de mars 1973, le contenu véritable du « Programme commun de gouvernement »,

de l'« Union de la gauche », va être démonstrativement affirmé : Pompidou, Mitterrand, Marchais engagent un dialogue au cours duquel ces derniers, en réponse aux questions du premier, affirment qu'il n'est pas question de mettre en cause la V^e République et ses institutions, ni même la présidence de Pompidou, constitutionnellement élu. Une telle politique freine le mouvement des masses. Pompidou sauve sa couverture parlementaire.

D'autres mouvements de la classe ouvrière, et surtout de la jeunesse scolarisée, montrent quelles sont les tendances à l'œuvre au sein du mouvement des masses. La jeunesse scolarisée engage au printemps 1973 un puissant mouvement contre la loi Debré. Elle s'efforce de l'organiser et de le contrôler. Au printemps de 1974, la grève des banques exprime également cette tendance. Mais la mort de Pompidou provoque l'ouverture d'une nouvelle phase de l'agonie de la V^e République : la bourgeoisie divisée se ralliera finalement à la candidature de Giscard d'Estaing, provoquant, avec la complicité de Chirac, la défaite du candidat de l'UDR, Chaban-Delmas.

Par contre, Mitterrand se présente au nom de l'« Union de la gauche », mais il est premier secrétaire du PS, parti ouvrier. Il ne lui manque que 200 000 voix pour l'emporter au second tour, bien que le PCF le soutienne, mais comme la corde soutient le pendu. Les masses ont le sentiment d'avoir remporté une importante victoire politique.

C'est alors que Marchais et la direction du PCF relancent la formule de l'« Union du peuple de France », qui élargit encore l'« Union de la gauche », laquelle décidément n'a aucune limite à droite. Toutefois, le suffrage universel vient de désavouer manifestement l'Assemblée nationale élue en 1973. En bonne démocratie, elle doit être balayée. Toutes les élections partielles, les élections cantonales de mars 1976, les élections municipales de mars 1977 confirment ce verdict du suffrage universel. Mais le PS et le PCF, loin d'exiger la dissolution de cette Assemblée nationale et de mobiliser les masses pour l'imposer, la cautionnent au contraire et affirment sa légitimité.

DE PUISSANTS MOUVEMENTS DE CLASSE

Le conflit entre les masses, les tendances de leurs mouvements, et la politique de soutien en pratique de la bourgeoisie, de la V^e République, de ses institutions, de son gouvernement et de son président qui mènent les appareils syndicaux, s'affirme également sur le terrain de l'exploitation directe du prolétariat. Les combats que les travailleurs engagent et que les dirigeants liquident en témoignent, et cela dès la première année du septennat de Giscard d'Estaing : ORTF, le « France », la grève des postiers, d'importants mouvements dans la métallurgie et la sidérurgie, Renault, Chausson, Usinor, etc.

La grève des étudiants qui s'est déroulée au début de l'année 1976 est un des mouvements les plus significatifs. Pendant trois mois, la grève contre la réforme des seconds cycles universitaires se développe, de la grève des étudiants de Nantes en décembre 1975 jusqu'aux imposantes manifestations du 18 mars et du 23 avril. Ainsi que le rapporte Marc Lacaze dans un article publié par « La Vérité », en juin 1976 :

« A Nantes, les étudiants ont élu leurs comités de grève qui ont fait appel aux Unions syndicales départementales. La grève aboutira à la réintégration des trente-deux étudiants. D'autres universités étaient déjà en grève. Un appel invite les étudiants des différentes UER à désigner des délégués en vue de la réunion, le 21 février à Nantes, d'une coordination des délégués étudiants. En réaction au décret d'application de la réforme du second cycle, la grève a commencé à s'étendre à de nombreuses universités.

Le mouvement était engagé, ses formes d'organisation étaient mises sur pied : les coordinations étudiantes qui regroupent des délégués des UER désignés en assemblée générale en fonction d'orientations proposées et à la proportionnelle. »

Ce sont ces coordinations nationales qui appelleront aux manifestations :

« A la suite de la proposition émanant de Grenoble, la coordination nationale réunie à Amiens le 10 avril appelle à la grève générale de l'université (étudiants-enseignants) à partir du 12 et élit un comité central de grève (...). Mais les dirigeants du SNESup, à côté de ceux de l'UNEF-Renouveau, ont bloqué la réalisation de la grève générale totale de l'université... En dernier recours, ils ont appelé ouvertement à la reprise des cours, n'hésitant pas à briser la grève. »

L'éclatement du gouvernement Giscard-Chirac marque une nouvelle phase de l'agonie de la V^e République. L'UDR devient le RPR, une lutte féroce s'engage entre chiraquiens et partisans de Giscard d'Estaing pour le contrôle de la mairie de Paris. Les élections municipales de mars 1977 indiquent que, sans aucun doute, malgré le carcan de l'« Union de la gauche », les partis de la V^e République seront écrasés aux élections législatives. Dès mars 1977, la fantastique campagne de division que le PCF impulse, sur laquelle nous ne reviendrons pas, les derniers numéros de « La Vérité » en ayant largement traité, prend son plein essor.

« La Vérité » n° 580, de février 1978, expliquait de façon imagée la politique du PCF :

« Pour réaliser cette opération, rompant avec le PS, le PCF a, du même coup, démantelé au moins en partie la ligne de retraite, le brisant du flot de la révolution que constitue l'« Union de la gauche ». Il risque d'être coupé ou d'avoir à battre en retraite précipitamment pour reconstituer bien plus en retrait l'« Union de la gauche », avec son crédit auprès des masses fortement entamé, comme celui des organisations qu'il contrôle. »

Expression du même mouvement qui porte les masses à exprimer, en utilisant les formes électorales, leur volonté d'en finir avec la V^e République, de porter au pouvoir un gouvernement de leurs partis dont elles espèrent qu'il satisfera leurs revendications, d'importants mouvements de classe partant des revendications ont lieu : grève des employés à la Caisse

d'épargne de Paris, mouvements des maîtres auxiliaires pour obtenir la garantie de leur emploi, nouveau mouvement chez Renault, grève des dockers de Dunkerque, grève des travailleurs de chez Michelin, grève de la Caisse d'allocations familiales de Paris — pour ne citer que les plus importants et les plus significatifs. Au cours de ces mouvements, les travailleurs cherchent les moyens de surmonter les obstacles que dressent contre le mouvement des masses les appareils bureaucratiques, les moyens de réaliser l'unité pour et dans les luttes, de contrôler leurs mouvements, d'imposer aux dirigeants le front unique.

Les résultats du premier tour des élections doivent être situés comme un moment du développement de cette lutte de classe dont nous venons de montrer le cheminement. Cette lutte de classe remonte d'ailleurs au-delà de la grève générale de mai-juin 1968, jusqu'à la grève des mineurs de mars-avril 1963. Malgré et contre la politique du PCF, qui agit au compte de l'impérialisme, de la bourgeoisie française, des partis de la V^e République, les masses, utilisant les formes électorales de la V^e République, ont mis en minorité les partis de la V^e République. Une majorité s'est nettement exprimée contre la V^e République et pour porter au pouvoir les partis ouvriers, le PS et le PCF. La politique du PCF a freiné, sans pouvoir la casser, la puissante poussée du prolétariat. Les masses ont ainsi remporté une importante victoire politique. Cette donnée, le rapport politique qu'elle exprime, voilà l'essentiel. En dépit de toutes les affirmations, de toutes les manœuvres, ce rapport politique conditionne toute la situation politique actuelle.

La direction du PCF a livré bataille pour que les partis de la V^e République obtiennent la majorité en voix au premier tour, et la majorité en élus au second tour. Elle a perdu la première partie de cette bataille. Une contradiction explosive en résulte : le PS et le PCF, majoritaires en voix au premier tour, sont minoritaires en élus ; la couverture parlementaire du régime bonapartiste est minoritaire en voix dans le pays, et le « parti du président » n'est que la minorité de cette

minorité déchirée. L'aggravation de la crise mortelle de la V^e République provient fondamentalement de là. Cette contradiction provoquera de nou-

veaux développements de la lutte des classes pour en finir avec la V^e République, qui ouvriront la crise révolutionnaire.

les nécessités implacables du capitalisme en crise

D'autant plus que l'aggravation de la crise mortelle de la V^e République se combine inextricablement à la détérioration des rapports économiques et financiers internationaux qui mènent à la dislocation du marché mondial et de la division internationale du travail. La dépréciation du dollar par rapport aux monnaies dites « fortes » est considérée à juste titre comme une des expressions les plus importantes de cette détérioration.

LA DEPRECIATION DU DOLLAR

Pourtant, les véritables raisons de la dépréciation du dollar sont rarement mises en lumière. La cause la plus généralement évoquée est le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis, 30 milliards de dollars en 1977, avec comme conséquence une émission considérable de dollars qui ont cours forcé sur le marché international. Les banques centrales étrangères achètent sur le marché financier ces dollars en leur propre monnaie. Ensuite, elles utilisent ces dollars pour acheter des bons du Trésor américain, 30 milliards en 1977, qui, selon le « Wall Street Journal », ont permis de financer plus de la moitié d'un déficit budgétaire s'élevant à 50 milliards de dollars pour l'exercice qui va de juillet 1976 à juillet 1977.

On calcule que les capitaux étrangers détiennent maintenant 100 milliards de dollars sous la forme de ces bons, plus que le Federal Reserve Board qui n'en détiendrait que 99 milliards. De même, la plupart des sommes énormes qui sont payées aux pays exportateurs de pétrole le sont en dol-

lars, que les cheiks du pétrole placent dans les banques américaines. A quoi il faut ajouter la création « ex-nihilo » par le Fonds monétaire international de « liquidités internationales » sous forme de « Droits de tirage spéciaux » (DTS).

Le déficit commercial américain, et la façon dont il est couvert, sont des causes de dépréciation du dollar, mais des causes secondes. La cause première vient de la manière dont l'impérialisme US lutte contre la crise économique en injectant massivement des crédits à l'économie américaine, crédits qui financent une masse énorme de dépenses parasitaires. Officiellement, le montant du déficit du budget de l'Etat s'élèvera pour le budget 1977-1978 de 60 milliards de dollars. Selon certains calculs, il atteindra 100 milliards de dollars. A quoi il faut ajouter les dépenses des Etats, des communes, etc., qui ne sont pas financées par l'impôt, et les mille et une façons d'ouvrir des crédits, de créer des marchés artificiels et parasitaires.

La bourgeoisie ne peut agir autrement sans précipiter la catastrophe économique, non seulement aux USA, mais à l'échelle internationale. L'économie capitaliste internationale est trop étroitement imbriquée. Un journaliste économique donne les chiffres suivants :

« Le « ratio » exportation sur produit intérieur brut est de 7 % aux Etats-Unis, 12 % au Japon, 25 % pour l'ensemble de la CEE. »

De plus, l'émission de yens, de marks, etc., contre des dollars, met en circulation des moyens de paiement des exportations japonaises, allemandes, etc. En contrepartie, la crise monétaire internationale s'approfon-

dit, et une redoutable relance de l'inflation mondiale se produit. Aux USA, la hausse des prix s'accélère depuis le début de 1978. Au rythme actuel, elle dépasserait 8 % pendant l'année. Or, conjointement, en décembre 1977, les experts de l'OCDE publiaient les prévisions suivantes de croissance de la Production industrielle brute dans les principaux pays capitalistes :

	1976	1977	1978
Etats-Unis	6 %	4,7 %	4,2 %
Japon	6,3 %	6 %	5 %
Allemagne fédérale	5,7 %	2,7 %	3,2 %
Grande-Bretagne	2,1 %	0,2 %	3 %
Italie	5,6 %	2 %	1 %
France	5,2 %	3 %	3,2 %
Ensemble pays OCDE	5,2 %	3,5 %	3,5 %

Ces prévisions valent ce qu'elles valent. Elles n'en sont pas moins une indication de tendance et une indication qui risque fort d'être optimiste. En les acceptant telles qu'elles sont, une conclusion se dégage : cette limite de croissance de la PIB non seulement ne résorbe pas le chômage, mais l'accroît. L'une des indications les plus importantes de la conjoncture du mode de production capitaliste, ce sont les investissements dans le secteur des moyens de production : les perspectives restent toujours aussi grises. Mais les économistes bourgeois établissent encore une distinction entre les investissements d'expansion et ceux de rationalisation. Or, pour autant qu'il y a investissement dans le secteur des moyens de production, ce sont principalement des « investissements de rationalisation », c'est-à-dire ceux imposés par la concurrence internationale qui s'exaspère.

ACCELERATION DE LA MARCHE A LA CRISE

En raison de la crise du moyen de paiement international que reste le dollar, de l'exaspération de la concurrence internationale, les fameux projets de coopération monétaire européenne renaissent de leurs cendres. Au

moment des dévaluations du dollar en 1971-1972, le « serpent européen » avait été constitué afin de garantir des parités monétaires fixes : les monnaies ne devaient pas varier au-dessus ou au-dessous de 2,5 % de leurs parités officielles ; au cas où cela se produirait, la Banque centrale du pays dont la monnaie fluctuerait à ce point devrait intervenir, selon le cas en rachetant sur le marché financier sa propre monnaie, en utilisant ses réserves de devises étrangères ou en achetant avec sa monnaie des devises étrangères. Rapidement, le « serpent » a perdu la plupart de ses anneaux et un régime général de change flottant s'est établi. Indépendamment de leur réalisation, plus qu'improbable, il est intéressant de considérer ces projets : il s'agirait d'établir une zone monétaire européenne, de réaliser une monnaie de compte européenne (un panier de monnaie : c'est-à-dire une unité de compte, dont le prix serait déterminé par une moyenne pondérée du prix sur le marché financier des monnaies des différents pays participants). Une telle unité de compte devrait devenir un moyen de paiement européen au même titre que les DTS, c'est-à-dire une nouvelle source, cette fois purement européenne, de liquidités internationales créées « ex-nihilo », en d'autres termes un moyen de financer artificiellement une relance artificielle de l'économie capitaliste en Europe. Le communiqué diffusé à la suite de la tenue du Conseil européen au mois d'avril à Copenhague stipule :

« Les Etats membres mettront au point une stratégie commune destinée à renverser la tendance non satisfaisante qu'on observe actuellement dans la situation économique et sociale de la Communauté... Le Conseil de la Communauté estime qu'il est essentiel que la Communauté atteigne un taux de croissance annuel de 4,5 % d'ici le milieu de l'année 1979. »

Une croissance de 4,5 % est considérée comme un minimum pour que le chômage ne progresse pas.

Ces projets sont bâtis sur les sables mouvants du mode de production capitaliste en crise. Ils reflètent néanmoins un des aspects des contradictions qui étreignent les capitalismes européens.

De 1958 à 1970, les échanges à l'intérieur des six pays de la CEE ont sextuplé, et si les échanges de la CEE se sont considérablement accrus avec le reste du monde, les échanges à l'intérieur de la CEE se sont accrus plus encore ; ils s'élèvent aujourd'hui à 52 % des échanges des pays de la CEE, contre 33 % en 1958. Un autre des aspects des contradictions qui étreignent les capitalismes européens est, au contraire, que la crise exaspère les antagonismes entre les bourgeoisies européennes, la concurrence entre elles, les antagonismes nationaux, qui, à partir d'un certain point, amèneront la dislocation de la CEE.

La bourgeoisie française est au centre de ces contradictions. Dans ce domaine, encore, la V^e République a tout remis en cause, tout engagé, sans pouvoir aboutir. Le capitalisme français, le capital financier, ne pouvaient différer plus longtemps leur intégration plus profonde dans le marché européen et mondial, leur participation plus entière à la division européenne et internationale du travail. Procéder à une modification radicale des structures du capitalisme français, à une gigantesque concentration, à la sélection des entreprises, à l'élimination des secteurs non compétitifs sur le marché européen et mondial, était devenu une impérieuse nécessité (une nécessité du point de vue de la survie de l'impérialisme français, s'entend). Il fallait « éliminer la graisse pour ne garder que les muscles », comme on le disait, alors que de Gaulle affirmait « l'ardente obligation du Plan », au moment des V^e et VI^e Plans. Aujourd'hui, le capitalisme français est irrévérablement engagé et totalement dépendant du marché européen et mondial. Pourtant, si profonds que les bouleversements aient été, « la graisse » n'est pas éliminée. Sur ce plan aussi, la société bourgeoise française est déstabilisée, au moment où la crise rampante du mode de production capitaliste qui sévit depuis plusieurs années s'intensifie et risque de se précipiter. Tout aussi bien pour tenter de participer à la construction des fragiles échafaudages de la CEE que pour faire face aux rivaux capitalistes des USA, du Japon, de l'Europe, le capital financier français ne peut plus attendre. Albert Merlin a écrit un article que « Le Monde économique » du

15 avril a publié, dont l'intérêt vient de la qualité de l'auteur : il est « président de l'AFDE (Association française des économistes d'entreprises) ». On y lit :

« C'est une simple question d'observation : pour qui connaît tant soit peu l'industrie dans ses aspects concrets, il y a bel et bien deux Frances. D'un côté la France moderne, rivalisant avec les leaders mondiaux, parce que disposant d'équipements dernier cri. De l'autre, la France vieillotte, celle des usines techniquement dépassées, que mille et une contraintes imposent de maintenir en activité bien au-delà de ce qui serait raisonnable économiquement (...).

Le phénomène s'est naturellement accentué avec la crise et le ralentissement de l'expansion. Alors que l'industrie allemande allégeait ses effectifs de 10 % entre 1973 et 1976 et concentrait sa production sur ses outils les plus productifs, on a tenté en France « d'amortir » le choc en maintenant en place les effectifs et les outils existants, jeunes ou vieux. D'où le maintien et parfois l'accroissement de ce clivage entre les deux Frances, cohabitant souvent au sein d'un même secteur, ou même au sein d'un même groupe industriel. Politique défendable pour un temps, peut-être même inévitable dans le contexte français. Mais qui soutiendra qu'elle puisse être durable ? Que les sursis puissent être renouvelés ad vitam æternam ? »

Nécessité oblige : les échéances électorales passées, quels que soient les résultats, ce qui n'a pas été réalisé doit l'être, même si c'est à chaud. De là l'incroyable programme que le troisième gouvernement Giscard-Barre a énoncé et commencé à mettre en application.

Au cours de sa déclaration à l'Assemblée nationale, le 19 avril, Barre a affirmé :

« La concurrence intérieure et internationale doit être désormais la loi fondamentale de notre activité industrielle (...). Des branches industrielles importantes doivent retrouver des structures concurrentielles pour assurer leur avenir (...). Des entreprises en difficulté doivent saisir des chances nouvelles en se réorganisant et en renouvelant le cas échéant leurs dirigeants. »

offensive générale contre les masses

Ce que ce programme signifie n'a pas tardé à se manifester. De multiples entreprises vont fermer leurs portes, ou tout au moins réduire considérablement leur personnel. Pas de jour qui passe sans que l'on annonce la fermeture d'entreprises, des milliers de licenciements nouveaux : Boussac, les chantiers de réparation navale de Toulon, de Marseille ; un nouveau plan qui supprime 20 000 emplois dans la sidérurgie est élaboré, des centaines de petites ou moyennes entreprises sont touchées. La perspective de deux millions de chômeurs en France est désormais ouverte. La liberté des prix est décrétée afin de permettre soi-disant aux entreprises de reconstituer leur trésorerie et d'accroître l'autofinancement. A nouveau, les subventions aux entreprises qui dépendent de l'Etat sont remises en cause.

Là aussi, la liberté des prix devient le maître mot : à la SNCF, par exemple, les augmentations de tarifs s'étagent entre 15 et 25 %. Evidemment, cette politique ne serait pas complète si elle n'intégrait pas la poursuite des réformes de structures que la V^e République a engagées : réformes de l'enseignement, dont celle qui porte le nom du prédécesseur de Beullac, Haby, réforme de la Sécurité sociale, mobilité, polyvalence, déqualification de la main-d'œuvre, classifications par niveaux, etc. En 1967, le rapport Nora préconisait toute une série de mesures visant à « rationaliser », voire à « rentabiliser » les entreprises dépendantes de l'Etat. Il n'a jamais été pleinement appliqué. Il est, ainsi que ses applications pour chaque entreprise, ressorti des cartons. Le CNPF en rajoute : il propose aux organisations syndicales d'ouvrir des discussions sur ce qu'il appelle « la garantie annuelle des salaires ». Elle se substituerait au SMIC, intégrerait les primes diverses, et serait conclue pour chaque branche d'industrie, sinon chaque entreprise. Elle s'accompagnerait de la définition d'une « enveloppe des heures de travail » de 1920 heures

par an, substituée aux 40 heures par semaine. De plus, les « négociations » n'auraient plus lieu au niveau national, entre le CNPF et les centrales syndicales, mais entre les représentants patronaux de chaque branche d'industrie, chaque entreprise, et les représentants syndicaux de ces branches industrielles ou de ces entreprises.

C'est à peine croyable. Une telle politique, un tel programme sont ceux d'un gouvernement fort, victorieux, qui viendrait d'infliger une dure défaite à la classe ouvrière, à la jeunesse, aux masses exploitées. Or, c'est au contraire le prolétariat qui vient d'affirmer sa puissance et de remporter une victoire politique au premier tour des élections législatives, envers et contre tout et tous. Conjointement, l'« union nationale » est irréalisable étant donné la nature du régime, la division des « partis » de la V^e République, les rapports entre les classes. A défaut, Giscard, Barre et le patronat comptent sur le consensus des partis ouvriers et des appareils des centrales syndicales et des syndicats. Les conversations entre le président de la République et les dirigeants du PS et du PCF, entre les responsables des centrales syndicales, Giscard, Barre, le CNPF, n'ont pas eu d'autre objet.

Une condition politique doit être réalisée : faire admettre aux masses qu'elles ont subi une défaite politique aux élections législatives, que le gouvernement et le patronat sont forts, que le seul cadre politique possible est celui de la V^e République, de ses institutions, qu'il s'agit de s'insérer à l'intérieur de la politique du gouvernement et du patronat, pour y défendre les intérêts des masses, bien sûr. Telle est la tâche dévolue au PCF et au PS. En quelque sorte, ils doivent servir de parapluie politique à l'action du gouvernement et du patronat, tandis qu'au nom de la « politique contractuelle », les appareils des centrales syndicales et des syndicats participeront directement à son application.

La position de la direction du PS, surtout de Mitterrand, se situe relativement en retrait. Nous l'avons vu plus haut, Mitterrand respecte les cadres de la V^e République, mais dit ouvertement que cette majorité de députés qui siègent à l'Assemblée nationale est « miraculée » ; il se moque de ceux qui substituent les revendications « qualitatives » aux revendications « quantitatives » ; il mise vraisemblablement sur « l'événement » qui obligera à la dissolution de l'Assemblée nationale et sur de nouvelles élections à plus ou moins longue échéance.

LE CONTENU DE LA « DEMOCRATIE » SELON FITERMAN...

La direction du PCF se devait de s'engager d'autant plus résolument et de toutes ses forces dans ce nouveau combat contre les masses. Mais la manœuvre est d'autant plus délicate que le PS se met en retrait. A l'envi, les dirigeants du PCF affirment avec Andrieu :

« En démocrates, nous acceptons le verdict du suffrage universel, même s'il nous est défavorable et même si nous considérons qu'en la circonstance, il représente un malheur pour l'ensemble des travailleurs. Y compris ceux qui ont voté pour la droite. »

La démocratie, selon Andrieu, consiste à faire une croix sur la majorité qui s'est prononcée contre la V^e République au premier tour, et qui correspond à la majorité PS-PCF qui existe dans le pays ; à respecter la majorité en sièges du deuxième tour, produit de la loi électorale et de la politique de division du PCF. Le démocrate Andrieu entend que la V^e République et ses institutions, régime bonapartiste, donc par nature antidémocratique, soient respectées.

Il allait appartenir à Charles Fiterman de présenter une première version d'ensemble de l'orientation que le PCF applique depuis les élections. D'abord, un prétendu constat :

« La volonté de changement des Français a été sans aucun doute très grande ; je n'hésite pas à dire qu'elle est largement majoritaire face aux conséquences diverses de la crise. »

Comment prétendre le contraire, compte tenu des résultats du premier tour ? Cependant :

« Le fait que les gens soient mécontents, veuillent un changement, ne les conduit pas automatiquement à prendre en compte les conditions réelles du changement, à approuver les moyens nécessaires du changement réel que nous proposons. »

Là se noue tout le drame, d'autant que

« à partir d'un certain moment, le Parti socialiste (a) lui-même alimenté l'idée que nous voulions un bouleversement, un « programme communiste » (*fi donc — NDLR*), dans le même temps où il s'efforçait de marquer son recul devant un changement réel (...). Dans ces conditions, il est également compréhensible que des hommes et des femmes aspirant au changement aient pu rester à droite ou choisir le Parti socialiste parce qu'ils conservaient des préventions à notre égard et que l'adhésion du PS au *Programme commun* les rassurait sur les intentions de celui-ci (...). Le PS contribuait lui-même à nous coller une étiquette injustifiable, passez-moi l'expression, de « staliniens mal repentis ». »

Donc, c'est net et précis, la volonté de changement existe, mais sans bouleversement ; la majorité veut le changement, mais vote à droite ou pour le PS, ce qui revient au même... En conséquence, il faut épouser cette volonté de changement sans bouleversement, dans le cadre où elle se situe, la V^e République, dans le respect des résultats électoraux du second tour :

« Il faut notamment que nos organisations et nos élus reprennent, s'ils ne l'ont pas déjà fait, le contact avec les travailleurs des entreprises placées sous la menace de fermeture ou de licenciements afin d'examiner avec eux les conditions dans lesquelles une action efficace va être poursuivie.

J'ai dit intentionnellement *efficace* parce que c'est bien au premier chef le souci de l'efficacité, le souci d'une action constructive, qui doit nous guider. Et cette action, il s'agit de la développer comme toujours en priorité dans les entreprises, et au service de ceux et celles qui se heurtent aux plus graves difficultés. Nous n'avons pas à cet égard à modifier notre orientation. Mais ce souci n'est pas exclusif d'une attention à porter à toutes les victimes de la politique du capital, à tous les problèmes qui se posent ; par exemple, celui de la « marée noire » en Bretagne. Il nous faut être présents et actifs sur tous les terrains de lutte.

Cette volonté d'agir dans un esprit constructif avec tous ceux qui en ont besoin pour résoudre les problèmes les plus pressants doit inspirer plus particulièrement les élus communistes, notamment dans les municipalités. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question. Mais nous avons voulu, dès à présent, souligner la nécessité de s'attacher à poursuivre dans l'Union, sur la base du respect des engagements pris ensemble, la réalisation des objectifs précis et limités en faveur desquels s'est prononcée la population. Ce n'est pas de nous que viendra l'initiative de conflits nuisant à l'action unie des élus au service de la population. »

...ET SELON GEORGES MARCHAIS

Georges Marchais a repris les mêmes thèmes dans son rapport au comité central, que « L'Humanité » du 28 avril a publié. Il affirme d'abord la continuité de la politique du PCF, ce qui est vrai du point de vue stratégique — soutien de la V^e République — mais qui exige des variations tactiques. Il continue le matraquage sur le PS, ce qui est d'autant plus nécessaire que la direction de ce parti ne s'engage pas dans le consensus politique national dont Giscard, Barre et le patronat ont besoin. Il poursuit :

« La crise de la société, les différentes conséquences qu'elle entraîne ne conduisent pas automatiquement, et même pas facilement, celles-ci (les

masses — NDLR) à la conscience des conditions du changement qu'elles souhaitent et à la lutte pour réaliser ces conditions... Peut-être avon-nous parfois quelque peu sous-estimé la résistance au changement que l'approfondissement même de la crise faisait naître au cœur des masses populaires. » (sic).

Ensuite, vient la définition de la politique que le PCF entend appliquer :

« L'Union du peuple de France est et reste notre objectif stratégique (...). Cette union doit prendre en compte les intérêts et les aspirations des uns et des autres (...). Cette union doit prendre en compte les intérêts généraux fondamentaux de la classe ouvrière — et en premier lieu la nécessité de lui permettre d'avoir sa place dans les responsabilités à tous les niveaux. Et c'est seulement de cette façon que trouveront satisfaction les intérêts légitimes des autres couches sociales, l'intérêt de la nation elle-même. »

Les tenants de la V^e République, du gouvernement Giscard-Barre (ter) appellent à la « participation ». Ce n'est vraiment pas un hasard si le ministère du Travail devient « ministère du Travail et de la Participation ». Pour donner à la politique qu'il entend appliquer une certaine coloration, Marchais a été chercher dans les poubelles du radicalisme de la fin du XIX^e siècle l'expression :

« La démocratie doit être une création continue, approfondissant et élargissant sans cesse les conquêtes économiques, sociales et politiques des travailleurs. »

Marchais utilise cette formule (« la démocratie est une création continue ») pour participer au fonctionnement d'un système politique qui, par nature, est la négation de la démocratie, et pour faire accepter, comme produit de la démocratie, la majorité qui siége à l'Assemblée nationale !... Toute l'astuce consiste à présenter comme une conquête de la démocratie, arrachée au gouvernement obligé de tenir compte de la volonté populaire, ce qui est et sera l'application d'une politique par essence antidémocrate.

cratique, anti-ouvrière et de subordination des organisations syndicales aux exigences du capital :

« Proposer et obtenir tout ce qui peut être proposé et obtenu dans le sens du mieux-être, de la liberté, de l'indépendance nationale et de la paix, ne pas boudier ce qui est gagné, mais au contraire le capitaliser pour aller plus loin, cela doit être la règle de notre action. »

Marchais précise les cadres de cette politique :

« En un mot, mener une action quotidienne pour la défense, l'extension, le développement de la démocratie dans tous les domaines de la vie nationale et à tous les niveaux, de l'entreprise au Parlement — et cela dans l'esprit indiqué par le document que nous avons remis en novembre dernier aux organisations syndicales : « Pour une avancée décisive de la démocratie ».

Le cadre est donné : l'entreprise capitaliste à la gestion de laquelle, au nom de la démocratie, les représentants des travailleurs doivent être associés ; tous les rouages de la société et de l'Etat bourgeois ; l'Assemblée nationale issue du 19 mars, couverture (déchirée mais couverture quand même) de la V^e République, du pouvoir exécutif. Pour que nul doute ne subsiste, Marchais insiste :

« J'ajoute que, comme nous l'avons déjà déclaré, nous entendons non seulement utiliser au Parlement toutes les possibilités d'intervenir en faveur des intérêts des travailleurs et des masses populaires, des régions et du pays, mais aussi mener l'action pour que l'Assemblée nationale puisse exercer le rôle qui devrait être le sien, c'est-à-dire proposer, contrôler, infléchir la politique de la nation, et pour que l'opposition — qui représente, personne ne peut l'oublier, près de la moitié des Français — s'y voie reconnus les moyens de faire prendre en compte ses propositions. »

Marchais reprend, sous la forme d'une « exigence », les propositions de Giscard d'Estaing, de Barre, d'une collaboration positive à l'Assemblée

nationale entre le gouvernement, sa couverture parlementaire et « l'opposition ». Il explique : « Nous devons nous insérer à l'intérieur de la politique gouvernementale pour l'améliorer et concourir à son application. » Tel est le contenu de la démocratie selon Marchais.

« LA POLITIQUE CONTRACTUELLE » ET SES DIFFICULTES

Ce parapluie politique les couvrant, les appareils des centrales syndicales doivent monter en première ligne. On se bouscule en tête du peloton. La direction de la CGT-FO, qui était apparue jusqu'alors comme le leader de la « politique contractuelle », n'est plus assurée d'occuper ce « leadership ».

Edmond Maire et la CFDT sont devenus de sérieux concurrents. Ils ont l'avantage que cette politique correspond à la nature de la CFDT, qui est étrangère à la classe ouvrière, à ses luttes pour se constituer comme classe, CFDT qui reste en effet le cheval de Troie de la hiérarchie catholique à l'intérieur du mouvement ouvrier. Séguy et Henry suivent, bien protégés dans la roue de Maire. A sa sortie de Matignon, Maire satisfait déclarait :

« M. Barre a avancé un certain nombre de suggestions de procédure que nous avons jugées positives, sur des thèmes qui nous tiennent particulièrement à cœur : bas salaires, SMIC — on peut envisager des étapes — emploi, notamment celui des jeunes, réduction de la durée du travail, la retraite à soixante ans, l'amélioration des conditions de travail, la politique industrielle, les retraites, les prestations familiales, la simplification de la vie des gens, les conditions de travail. »

Henry, moins enthousiaste, était néanmoins « optimiste » :

« Nous avons obtenu pour la première fois depuis longtemps un certain nombre de réponses positives.

Nous sommes donc raisonnablement optimistes, même si nous ne nous faisons pas d'illusions excessives. Il faudra que les décisions que semble vou-

loir prendre le Premier ministre se traduisent dans les faits. Mais il y a incontestablement un nouveau climat. »

27 avril 1978

Raymond Barre s'adresse aux syndicats

Monsieur le Secrétaire général,

Dans la déclaration de politique générale que l'Assemblée nationale vient d'approuver, j'ai exposé en ce début de législature les grands axes de la politique sociale que le gouvernement entend conduire : une politique active de l'emploi, une politique de solidarité en faveur des titulaires des revenus modestes et des familles, une politique conventionnelle élargie entre l'Etat, les organisations professionnelles et les syndicats, enfin un renouveau de la participation.

Dans chacun de ces domaines, j'ai souligné que pour les questions relevant de sa compétence, le gouvernement est déterminé à pratiquer une large concertation avec les organisations professionnelles et syndicales et qu'il entend recommander et favoriser des négociations sur toutes les matières qui engagent la responsabilité de ces organisations.

Au moment où s'achèvent les discussions approfondies et constructives que j'ai eues avec les principales organisations professionnelles et syndicales, il m'appartient, au nom du gouvernement, de vous proposer des procédures concrètes de concertation et de négociation portant sur les sujets dont j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec vous. Mais en ne figeant pas à l'avance, par un excès de détails, l'ensemble des procédures et des thèmes de discussion, je tiens à préserver les marges de négociation par lesquelles s'exercent la liberté et la responsabilité des organisations professionnelles et syndicales.

1 — Dans le cadre de la politique active de l'emploi et notamment de l'emploi des jeunes qui constitue une des priorités de l'action gouvernementale, j'ai demandé au ministre du Travail et de la Participation de me proposer, dans les tous prochains jours et après consultation des organisations intéressées, les modalités suivant lesquelles pourraient être reconduites les principales mesures instituées l'an dernier au titre du pacte national pour l'emploi des jeunes.

Mais au-delà de ces mesures qui, dans un souci d'efficacité doivent être adoptées et mises en œuvre dans les délais les plus brefs, le ministre du Travail et de la Participation examinera avec les organisations professionnelles et syndicales d'autres questions liées à la politique de l'emploi, qu'il s'agisse de l'amélioration des mécanismes de placement et de formation, des problèmes des cadres âgés et de toute autre mesure de nature à favoriser l'emploi. Quant à l'adaptation et à la simplification des régimes d'aide au chômage, elles devraient faire l'objet d'une discussion entre organisations professionnelles et syndicales.

Au moment où la modernisation de notre appareil de production apparaît comme une des conditions premières du développement économique et de l'emploi, il est normal que les organisations syndicales soient informées à la fois des perspectives d'évolution des diverses branches industrielles et des décisions de politique industrielle envisagées par les pouvoirs publics. A cette fin, j'ai demandé au ministre de l'Industrie de mettre en œuvre les mécanismes d'information permettant d'assurer, aux niveaux adaptés, une nécessaire concertation.

Plus généralement les problèmes de l'emploi, compte tenu des perspectives économiques des prochaines années, doivent donner lieu à une approche globale, intégrant notamment la modernisation industrielle, le développement régional et la formation

(Suite page 23)

Séguy utilisait le style combatif, à la manière de Marchais :

« Nous sommes donc venus sans illusions, mais avec la volonté d'explorer toutes les possibilités de négociations susceptibles d'aboutir à des résultats positifs pour les travailleurs, étant entendu que notre intérêt ne se concentre pas sur de simples problèmes de procédure, mais sur le contenu concret de ces négociations.

Nous pensons en particulier à la garantie du pouvoir d'achat des salaires, au SMIC, à la question des bas salaires dans son ensemble, à l'emploi d'une manière générale, et spécialement à celui des jeunes, à l'amélioration des conditions de travail, à la protection de la santé et de la vie des travailleurs qui sont, de notre point de vue, des aspects essentiels de la qualité de leur vie, à l'extension des libertés syndicales inséparables des droits des travailleurs, du respect de leur dignité et du sens de leur responsabilité. »

Pour bien signifier ce dont il s'agit, il confirme « l'unité » qui lie la CGT et la CFDT :

« Si l'actuelle session du conseil national de la CFDT confirme cette orientation unitaire, une rencontre CGT-CFDT aura lieu prochainement, et les décisions d'unité d'action qui s'imposent pourront être prises et proposées aux autres organisations syndicales représentatives pour une unité plus large et plus efficace. »

La lettre que Raymond Barre a adressée aux organisations syndicales et professionnelles à la suite de ces entretiens, que nous publions de la page 21 à la page 25, dit crûment ce dont Giscard, Barre et les dirigeants des centrales syndicales ont discuté. Les rencontres entre Beullac et les dirigeants de la FEN d'une part, celles entre le CNPF et les dirigeants des centrales syndicales de l'autre ont porté sur la définition et l'application de cette politique. Beullac n'a d'autre « proposition » que la réforme Haby, que Henry repousse en principe, mais dont il discute l'application pratique. Quant à Maire, il estime :

« Le patronat n'a pas été clair sur le contenu de ses propositions. La

marge est étroite, les limites de discussion sont réelles, dans la mesure où le CNPF n'entend pas faire pression sur les fédérations patronales pour aller assez loin.

Cependant, il est apparu que des discussions peuvent s'ouvrir dans les branches professionnelles, à la fois sur les bas salaires, les classifications, la réduction de la durée du travail et son aménagement, encore que le patronat ait plus parlé d'aménagement que de réduction et que les négociations « au sommet » pourraient démarrer sur l'indemnisation du chômage et les modalités de la retraite à soixante ans. Mais au total nous sommes très réservés. Un appel à la mobilisation s'impose beaucoup plus que jamais. »

Pour A. Bergeron, il y a déjà une base d'accord :

« Nous nous sommes mis d'accord sur les mécanismes de discussion (...). Il n'y aura pas de négociation globale sur les salaires, mais des discussions, et nous entendons recommander à nos syndicats d'écrire dans les jours qui viennent aux fédérations nationales. (A propos de la durée du travail), il y aura une concertation nationale interprofessionnelle, non pour aboutir à un accord cadre, mais pour définir quelques orientations dont il sera tenu compte au niveau des branches (...). Les problèmes seront difficiles à résoudre. »

Séguy affirme :

« Cette rencontre, présentée comme exploratoire, a constitué en fait une exploration qui a traversé de vastes zones désertiques. Le CNPF n'ayant pas modifié sensiblement sa position. »

Néanmoins, les plus vastes déserts ont leurs oasis :

« Il va être possible de discuter par branche professionnelle... Nous serons présents partout. Non pour nous extasier sur la volubilité du patronat, mais pour revendiquer des meilleures conditions de vie pour les

Suite de la lettre de R. Barre

professionnelle. Dans cette perspective, les travaux de réexamen du VII^e Plan à mi-parcours offrent l'occasion d'une réflexion en commun sur l'ensemble des problèmes de l'emploi entre les pouvoirs publics et toutes les organisations intéressées. Je demande au Commissaire général au Plan d'en prévoir les modalités.

2 — En ce qui concerne les rémunérations, je vous confirme les principes exposés dans ma lettre du 24 novembre 1977. C'est la négociation qui doit conduire à déterminer le niveau des salaires et leur évolution, dans le respect des équilibres de notre économie.

La poursuite d'une expansion modérée doit permettre en 1978 le maintien du pouvoir d'achat des salaires, calculé en fonction de l'évolution des prix mesurés par l'indice de l'INSEE.

D'autre part, les conséquences de la crise qui frappe tous les pays et la sévérité de la concurrence internationale nous imposent de lier une augmentation éventuelle du pouvoir d'achat à la réalisation de nouveaux et durables progrès vers le redressement de notre situation économique.

Enfin, les impératifs de la justice sociale et de la réduction des inégalités commandent que la progression des rémunérations soit différenciée et bénéficie en priorité aux titulaires de salaires les plus modestes et aux ouvriers. Cette priorité réservée à la revalorisation des bas salaires et des rémunérations des travailleurs manuels ne sera compatible avec les contraintes qui pèsent sur notre économie que si la progression des revenus élevés est ralentie, et celle des titulaires des rémunérations les plus importantes bloquée en valeur nominale dans les conditions fixées par l'article 14 de la loi du 29 décembre 1977.

Dans cet esprit s'ouvriront, au cours des prochaines semaines, des négociations dans la fonction publique et dans les entreprises du secteur public qui ne sont pas encore dotées d'un accord salarial.

Dans le secteur privé, le gouvernement recommande l'ouverture, au niveau des branches, de négociations entre organisations professionnelles et syndicales. Pour que ces négociations puissent se dérouler dans la clarté, le gouvernement souhaite qu'elles prennent en compte l'ensemble des éléments constitutifs des rémunérations. Ces discussions devraient, d'une part, tendre à la fixation d'un minimum réel de rémunération par branche, et éventuellement par région, d'autre part, permettre d'améliorer la situation relative des travailleurs manuels et de leur garantir un déroulement de carrière, en commençant par les branches énumérées dans ma lettre du 24 novembre 1977.

Le bon déroulement des négociations au niveau des branches, et donc la revalorisation prioritaire des basses rémunérations, appelle de la part des entreprises le respect des disciplines relatives à la modération de l'évolution de l'ensemble des rémunérations. Le gouvernement rappelle à cet égard qu'il est décidé à appliquer une politique stricte du crédit et à maintenir une vigoureuse concurrence intérieure et internationale.

Pour préserver les chances de succès des négociations sur le minimum réel de rémunération, le gouvernement a estimé qu'il n'était pas souhaitable de s'engager dans une programmation rigide de l'évolution du SMIC. Mais dans le même temps, soucieux de marquer par des mesures concrètes la priorité qu'il attache à la revalorisation des basses rémunérations, et sans attendre les résultats des négociations engagées, il a décidé de relever le SMIC par trois fois en 1978, le 1^{er} mai, le 1^{er} juillet — conformément à la loi —, et le 1^{er} décembre, d'un pourcentage supérieur à la hausse des prix, afin que le salaire minimum légal progresse plus rapidement que la moyenne des salaires, ainsi que je m'y suis publiquement engagé au cours des derniers mois au nom du gouvernement.

A la fin de l'année, le ministre du Travail et de la Participation procédera, selon une procédure appropriée, avec les organisations professionnelles et syndicales, à un bilan des actions menées en faveur des rémunérations les plus faibles et en tirera les conséquences pour la détermination d'actions ultérieures.

(Suite page 25)

travailleurs et tenter de faire échec au flot de procédures formelles qui paraît nous attendre. »

Faire avaler les objectifs du gouvernement et du patronat n'est évidemment pas chose facile. Aussi les uns et les autres déclarent que les négociations seront une « rude bataille », pour mieux présenter d'éventuels accords sur les bases que Giscard-Barre et le CNPF ont définies comme des « victoires ». Décidément, Marchais fait école.

LES APPAREILS A L'ŒUVRE CONTRE LES TRAVAILLEURS

Des branches entières de l'industrie devront être liquidées, ou tout au moins « rationalisées ». La façon dont les appareils procèdent et tentent d'opérer pour faire accepter aux travailleurs la suppression de dizaines de milliers d'emplois est particulièrement significative. Le bureau confédéral de la CGT n'a pas perdu de temps ; dès le 4 avril, il organisait des délégations « représentant des dizaines d'entreprises en lutte contre les licenciements ». Orfèvre en la matière, Henri Krasucki a expliqué devant la presse :

« Aux entreprises dont les travailleurs luttent parfois depuis longtemps pour les sauver, s'ajoute la liste importante de celles dont la fermeture ou les décisions de licenciements ont été différées pour des raisons électorales et risquent d'intervenir à brève échéance... »

Nous avons dit au président de la République que même si notre désaccord est fondamental sur l'orientation générale de l'économie et les moyens d'une solution d'ensemble des problèmes de l'emploi, il y a des situations concrètes, des cas précis qui peuvent trouver une solution maintenant. Nous y sommes prêts. Mieux, nous ne cessons de proposer des solutions constructives, en vain jusqu'à présent. »

Ainsi donc, le « désaccord fondamental en général » n'empêche absolument pas de réaliser des accords particuliers. Et comme chacun le sait, il existe une unité indissoluble entre le général et le particulier, le général se réalisant dans le particulier, on voit de quoi il retourne.

Krasucki propose de réaliser des accords du type du « Parisien libéré » qui sont l'application pure et simple des plans de rationalisation du patronat de la presse parisienne, que ledit Krasucki a négociés. Le patronat de la presse et du livre est évidemment prêt à utiliser les bonnes dispositions de la Fédération française des travailleurs du livre (CGT). Ainsi, la direction du groupe Néogravure a proposé aux dirigeants syndicaux la signature « d'un contrat de confiance réciproque » : pour « rentabiliser » l'entreprise et introduire de nouveaux procédés de fabrication, un investissement de 48 millions de francs ; une réduction massive du personnel (800 sur 2 700), des « garanties » de pré-retraite, de « reclassements », de placement en d'autres entreprises ; et engagement des syndicats à ne pas troubler la production.

Une solide « unité » entre appareils des différentes centrales syndicales et syndicats est une condition première pour tenter d'imposer aux travailleurs cette politique, et s'efforcer de briser leur inévitable résistance. A la vérité, depuis des années, les appareils des centrales et des syndicats se partagent le travail de division et de dislocation de tout mouvement important de la classe ouvrière et de la jeunesse. Avant les élections législatives, les appareils de la CGT et de la CFDT ont disloqué la grève que, spontanément, les ouvriers de l'usine Michelin avaient engagée contre l'application de l'horaire semi-continu. C'est un des plus récents exemples des moyens que les appareils utilisent pour disloquer et liquider les puissants mouvements de la classe ouvrière, « La Vérité » l'a analysé.

Le « traitement » que les appareils syndicaux — tous les appareils syndicaux, « unis » — infligent à la grève spontanée des machinistes qui conduisent les autobus de la RATP, en lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail, est non moins illustra-

Suite de la lettre de R. Barre

Enfin, le gouvernement, après concertation avec les organisations concernées, pourrait être amené à proposer au Parlement les modifications qu'il pourrait apparaître nécessaire d'apporter à la loi relative au SMIC à la lumière des résultats des négociations engagées au niveau des branches sur le salaire minimum.

3 — Le gouvernement souhaite que les relations conventionnelles entre les organisations professionnelles et les organisations syndicales trouvent dans le développement des négociations les conditions d'un dialogue social élargi.

S'agissant de la réduction de la durée du travail, toute mesure unilatérale et uniforme accroîtrait les rigidités là où une certaine souplesse est nécessaire. Une négociation, au niveau des branches, sur l'aménagement du temps de travail constituerait le meilleur cadre pour aborder les divers problèmes qui se posent : durée maximale, problème des équivalences, régime des travaux pénibles, aménagement des congés, problèmes de l'absentéisme. De même devraient être examinés par voie de négociations les moyens de faciliter la transition entre la vie active et la retraite.

Par ailleurs, les conditions de travail, sous leurs divers aspects (notamment le travail posté ou la part du salaire au rendement) pourraient, elles aussi, faire l'objet de négociations par branches, en particulier dans celles qui, dans les années précédentes, ne se sont pas dotées d'un accord spécifique.

Le gouvernement prendra en considération les résultats de ces diverses négociations et adaptera, le cas échéant, la législation existante.

Plus généralement, le gouvernement souhaite que soient améliorées les procédures collectives de négociation. Le ministre du Travail et de la Participation sera amené à faire le bilan de l'application de la loi de 1950 sur les conventions collectives et à examiner, en concertation avec les organisations professionnelles et syndicales, les modifications qui pourraient être apportées à cette loi, compte tenu de l'évolution des rapports sociaux et de la législation sociale, afin de renforcer le rôle des conventions collectives comme expression du dialogue social.

Enfin, le gouvernement souhaite que soient recherchées les modalités les plus adaptées d'expression du personnel au niveau de l'unité du travail. Divers mécanismes peuvent être explorés à cette fin : en raison de l'importance des problèmes de la sécurité du travail dans la vie quotidienne des travailleurs dans les entreprises, les comités d'hygiène et de sécurité pourraient, par exemple, jouer un rôle dans cette perspective.

4 — Le développement de la participation est une des tâches à laquelle le gouvernement entend se consacrer en priorité au cours de la législature. Une impulsion nouvelle doit lui être donnée à bref délai. J'ai demandé au ministre du Travail et de la Participation de mettre au point, en concertation avec les organisations intéressées, les textes qui devront être présentés au Parlement. C'est le cas, notamment, du projet de loi améliorant les dispositions des ordonnances de 1959 et 1967 sur l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise. De même, le gouvernement présentera au Parlement un projet de loi assurant la représentation des cadres dans les conseils d'administration ou les conseils de surveillance des entreprises. Si cette expérience se révèle positive, elle sera généralisée, suivant des modalités à définir, au profit de tous les salariés des grandes entreprises.

Les difficultés économiques que traverse notre pays ne doivent pas nous empêcher de franchir de nouvelles étapes dans la voie du progrès social, jusqu'à l'extrême limite de ce qui est compatible avec les impératifs de notre redressement et les exigences de la compétition internationale auxquelles notre pays doit faire face. Dans cet esprit, le gouvernement souhaite que, sur l'ensemble des sujets évoqués dans la présente lettre, les discussions s'engagent avec la volonté d'aboutir à des résultats. Il en suivra le déroulement avec attention et en tirera, le cas échéant, les conséquences pour tout ce qui relève de sa propre responsabilité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

tif. Le communiqué émanant de tous les bureaux syndicaux, en date du 10 mai 1978, au lendemain de la manifestation de 3 000 machinistes devant le siège de la RATP, était déjà un chef-d'œuvre du genre. Mais n'ayant pas réussi à épuiser la volonté des machinistes d'arracher leurs revendications, toutes les directions syndica-

les ont invité à une nouvelle grève de 24 heures et à une nouvelle manifestation pour le 18 mai. Nous publions intégralement le texte du communiqué commun des bureaux syndicaux, daté du 19 mai, les consignes qu'il donne et le « mode d'emploi ». Nous ne pensons pas que les commentaires soient nécessaires.

CGT

CFDT

SAM

FO

L'ACTION UNIE CONTINUE !

La grève du 18 mai a été un succès sur l'ensemble du réseau routier : 75 % de machinistes ont arrêté le travail et se sont rendus à plus de 4 000 de l'Hôtel-de-Ville au siège de la RATP en manifestation. Ils ont ainsi démontré le profond mécontentement qu'ils ressentent face à leurs mauvaises conditions de travail, à leur carrière et au nombre insuffisant de repos auxquels ils ont droit.

Face à ce mécontentement, qu'a proposé la direction ?

- rien pour les 104 repos,
- rien pour la carrière,
- rien pour la suppression du mois de mai,
- rien pour l'amélioration des services.

Elle a, par contre, promis une réunion pour le 20 ou 21 juin...

Devant cette attitude, que devons-nous faire ?

Nous disons qu'il ne faut pas arrêter la lutte mais au contraire la poursuivre.

C'est pourquoi nous appelons tous les machinistes à faire une heure de grève à la prise de service à partir du lundi 22 mai. Ce mot d'ordre de grève est lancé sur l'ensemble du réseau routier.

Plus nous serons nombreux dans l'action à partir du lundi, plus nous aurons de chances de faire céder la direction.

MACHINISTES,
TOUS UNIS DANS L'ACTION,
NOUS VAINCRONS !

MODALITES DE L'ACTION

Services directs : 1 heure de grève à la prise de service.

Services mixtes : 1 heure de grève en début de la plus grande partie.

Prise de service au dépôt : venir à l'heure prévue et ne sortir la voiture qu'une heure après l'heure normale de sortie.

Prise ou reprise en station : se présenter une heure en retard. Les machinistes n'ayant pas de relève demandent les instructions au commandement.

Dans tous les cas, prendre ses deux heures de coupure.

Ne pas signer les éventuels « bons de tabac ».

L'OCI combat pour que la volonté populaire soit respectée

Ce n'est pas un paradoxe : les appareils des centrales syndicales, le PCF (le PS restant en retrait) appliquent d'autant plus ouvertement et cyniquement la politique du gouvernement Giscard-Barre et du patronat que la crise mortelle de la V^e République s'accroît, que se rapproche la crise révolutionnaire. Ils tendent d'autant plus leurs forces pour soutenir l'édifice de la V^e République, de la société et de l'Etat bourgeois, que ceux-ci vacillent. Cet engagement provoque à l'intérieur du PCF et aussi de la CGT de graves tensions, et développe un rapport antagonique entre les appareils de ces organisations et les masses. Une fois encore, les résultats des élections législatives en témoignent.

Les commentant, Jean Ellenstein fait remarquer :

« Les résultats électoraux du PCF sont très inégaux d'un département à l'autre, et, dans chaque département, d'une circonscription à l'autre. Il se dégage cependant quelques constantes. Le PCF gagne dans un certain nombre de circonscriptions où la crise économique est d'autant plus ressentie que les industries y sont peu diversifiées. Il progresse dans les petits centres urbains, dans quelques villes moyennes ainsi que dans quelques régions rurales (du Languedoc au Centre de la France). Il perd au contraire, et parfois lourdement, dans la plupart des grandes agglomérations, non seulement au centre des métropoles, mais dans les « banlieues rouges » elles-mêmes. C'est le cas tout particulièrement dans la région parisienne (— 4,5 % dans Paris, — 3,5 % dans la Seine-Saint-Denis, — 3,3 % dans le Val-de-Marne, — 5 % dans l'Essonne, — 3,88 % dans les Yvelines). Il progresse très légèrement dans le Nord, le Pas-de-Calais et la Loire. »

Les résultats des élections de délégués du personnel et des comités

d'entreprises indiquent des pertes quelquefois considérables en voix et en pourcentages de la CGT.

On trouve dans « Le Monde », « Le Matin », et d'autres publications, des articles où Ellenstein et d'autres écrivent, en utilisant ces faits, que les masses ont subi une défaite politique aux élections législatives. De cette prétendue défaite, ils concluent que la direction du PCF doit accentuer la politique dite d'« Union du peuple de France ». Ces gens sont présentés comme exprimant à l'extérieur une opposition interne au PCF. Etrange opposition ! Tolérée et encouragée, elle éclaire et défriche la route que la direction du PCF emprunte effectivement.

« L'inégalité » des résultats électoraux du PCF, les pertes de la CGT aux élections professionnelles sont inséparables de la signification des résultats électoraux du premier tour des élections législatives : la classe ouvrière, la jeunesse, les masses exploitées se dressent contre la politique de défense de la V^e République, de prise en charge de la politique du gouvernement Giscard-Barre et du patronat, que les dirigeants des organisations ouvrières pratiquent. Ce n'est pas seulement sous une forme électorale que cette opposition des masses à cette politique s'est traduite ; d'importantes grèves que la classe ouvrière a engagées avant les élections, qu'elle a poursuivies ou engagées après les élections participent du même mouvement.

LA QUESTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Le soutien du régime en place, de son offensive contre les masses, exige d'inculquer à celles-ci qu'elles ont été battues politiquement, qu'elles doivent subir, qu'il est tout au plus possible « d'aménager » la politique du

gouvernement et du patronat. En bref, il faut les persuader qu'aucune perspective politique ne s'ouvre devant elles.

Mais précisément, dès maintenant, une perspective politique peut et doit s'ouvrir aux masses. Des résultats du premier tour des élections législatives procède cette perspective : une majorité s'est prononcée pour en finir avec la V^e République, ses institutions, son gouvernement, son président ; une majorité existe, qui est pour un gouvernement des partis ouvriers, le PS et le PCF. La volonté des masses populaires, clairement exprimée, doit être respectée. Comment ceux qui se réclament de la démocratie peuvent-ils se dresser contre le respect de la volonté populaire ? La majorité d'élus à l'Assemblée nationale ne représente qu'une minorité dans le pays. Elle est une imposture. Du point de vue de la démocratie, cette majorité d'élus est illégitime ; cette Assemblée nationale est une imposture. Elle doit laisser la place. Cette Assemblée nationale doit être renvoyée.

Cette perspective politique ordonne les luttes que la classe ouvrière, la jeunesse, les masses exploitées, ont déjà engagées, ou que, inéluctablement, malgré et contre les appareils, elles vont engager en riposte à l'agression que le gouvernement Giscard-Barre et le patronat organisent contre elles, et ouvre à ces luttes un débouché. Les mouvements de la classe ouvrière doivent être compris dans leur diversité et leur unité de développement, leurs relations aux résultats du premier tour des élections législatives et à tous les mouvements antérieurs des masses.

Prenons les plus marquants.

La grève des travailleurs de chez Michelin a renoué avec l'engagement spontané des travailleurs dans l'action sur une vaste échelle, dans des entreprises de grande importance. Il leur a manqué de passer de la grève totale spontanée à la grève générale de Michelin - Clermont-Ferrand, organisée et centralisée. Les appareils de la CGT et de la CFDT ont réussi à l'empêcher. La grève de la CAF a duré soixante-six jours. Elle a prouvé la ténacité, la volonté de vaincre des grévistes, auxquels une avant-garde a donné une expression et des formes

organisées, imposant l'unité des syndicats. Elle a porté un coup à la classification par niveaux à la Sécurité sociale et mis en cause la politique du gouvernement. Le mouvement des machinistes de la RATP renoue avec une vieille tradition des travailleurs des transports parisiens d'engagement spontané dans l'action : 1953, 1955, 1968, 1969, 1971. Certes, il n'a pas déferlé comme ont déferlé nombre de vagues de grèves dans cette corporation. Les machinistes se sont avancés prudemment, avec méfiance. Ils sondaient en quelque sorte le terrain, ne s'engageaient que progressivement, dépôt par dépôt, jusqu'au mardi 9 mai où 19 dépôts étaient en grève et où, à 3 000, ils ont manifesté devant le siège de la RATP.

A ce moment, il a manqué un simple mot d'ordre qui centralise la grève : « La direction dit non à nos revendications. Assemblée générale des 8 000 machinistes pour que, tous ensemble, nous décidions. » Les appareils syndicaux ont gagné du temps et réussi, en l'absence de cet objectif précis, à « débousoler » la grève, et ils espèrent ensuite la liquider à plus ou moins long terme.

S'appuyant sur les résultats du premier tour des élections législatives et les intégrant, ces grèves préparent de grandes luttes de classe, qui jailliront inéluctablement, malgré les appareils, contre la politique du gouvernement et du patronat. Les masses s'orienteront contre cette Assemblée nationale mal élue, paravent du gouvernement. Le moment approche où, pour leurs revendications, contre cette Assemblée nationale et le gouvernement Giscard-Barre (ter), engager la bataille « tous ensemble » sera ressenti comme nécessaire. Le moment approche où la majorité qui s'est dégagée au premier tour s'engagera dans le combat selon les méthodes du prolétariat. La jonction entre toutes les composantes de l'action de classe du prolétariat doit être assurée dans le temps et dans l'espace.

1968-1978

Revenons à mai-juin 1968. Tous ceux qui en célèbrent le dixième anniversaire omettent de rappeler un des

aspects très importants de la préparation du mouvement étudiant et de la grève générale : en février 1964, c'était « l'appel de Nantes ». Des milliers de travailleurs et de jeunes signaient ou contresignaient « l'appel de Nantes », dont le thème traduisait et affirmait l'aspiration de millions de prolétaires, que la grève générale de mai-juin 1968 allait mettre en pratique : « Tous ensemble ». Les mouvements qui avaient lieu depuis la grève des mineurs de mars-avril 1963 étaient autant de jalons vers la grève générale.

Dix ans plus tard, il est possible et nécessaire de préparer la chute de la V^e République, une nouvelle mobilisation générale des masses enrichie de toute l'expérience politique acquise depuis 1968, qui peut se résumer simplement : la grève générale est nécessaire, elle ne suffit pas, il lui faut un objectif politique ; la grève spontanée est nécessaire, elle ne suffit pas, il faut que les travailleurs contrôlent, centralisent, dirigent leur mouvement, qu'ils imposent le front unique aux organisations ouvrières, il faut qu'ils constituent des comités de préparation à l'action, que lorsque la grève surgit se constituent les comités de grève, qu'ils les centralisent, en intégrant les organisations ouvrières. Chaque action politique, chaque mouvement, chaque grève doit être un jalon vers l'échéance qui se rapproche de la chute de la V^e République et de l'ouverture de la crise révolutionnaire.

Il existe encore une autre et considérable différence entre mai-juin 1968 et aujourd'hui. L'OCI était alors une

très petite et faible organisation, survivante de la crise qui a disloqué la IV^e Internationale, crise qui avait réduit l'organisation française à l'état d'un petit groupe. Pourtant l'OCI a joué un rôle important dans la préparation de mai-juin 1968, notamment en élaborant et impulsant la signature de « l'appel de Nantes ». Aujourd'hui, l'OCI a des milliers de militants. Ses liens avec la classe ouvrière, la jeunesse, les masses exploitées, sont multiples et solides. Certes, le parti révolutionnaire indispensable à la victoire de la révolution prolétarienne n'est pas encore construit. Mais l'OCI est en mesure de le construire. Elle est capable d'avoir une audience nationale. Les objectifs qu'elle s'est fixés et qu'elle a atteints, les luttes politiques qu'elle vient de mener le démontrent.

Poursuivant la bataille politique de construction du parti révolutionnaire, qui se confond au moment actuel avec sa propre construction, et le regroupement et l'organisation de militants qui veulent combattre pour en finir avec la V^e République, pour le front unique des organisations ouvrières, un gouvernement des partis ouvriers, le PS et le PCF, sans ministres représentant les organisations et partis bourgeois, l'OCI engage la lutte pour que la volonté populaire qui s'est clairement exprimée au premier tour des élections législatives soit respectée, pour qu'elle s'exprime selon les méthodes de lutte du prolétariat.

Stéphane Just,
le 20 mai 1978.



CONTRATS ET CONVENTIONS

AU CŒUR
DU MOMENT PRESENT
DE L'AGONIE DE LA V^e REPUBLIQUE

contrats et conventions dans la lutte des classes

2^e partie : V^e République et politique des revenus

par Sylvie KERLAZ
et Denis FOLIAS

Au moment où nous terminons cet article, le Premier ministre Raymond Barre s'adresse, le 27 avril 1978, par lettre aux « organisations syndicales et professionnelles ». Nos lecteurs en trouveront le texte intégral, publié dans le cadre de l'article du camarade Stéphane Just, pages 21 à 25.

Le procédé, lui-même, se voudrait significatif. C'est celui que Debré, Premier ministre de De Gaulle, utilisa en 1959 pour définir les grands axes de la politique de la V^e République et appeler les dirigeants des organisations ouvrières à les prendre en charge. C'est celui que Chaban, Premier ministre de Pompidou, employa en 1969 pour tenter de lier ces mêmes dirigeants à son essai de « nouvelle société ».

5 septembre 1977 : c'est la sixième — et dernière !... — séance de la « négociation salariale » dans la fonction publique. Elle échoue : aucun syndicat de fonctionnaires ne signera le contrat du gouvernement Giscard-Barre. 27 avril 1978 : Barre exige des dirigeants qu'ils prennent sa politique en charge. La « politique contractuelle », descendante bâtarde de la politique des revenus, est l'un des points de concentration explosif de la crise mortelle de la V^e République.

La lettre du Premier ministre de Giscard réaffirme la volonté du gouvernement « de faire le bilan de l'application de la loi de 1950 sur les conventions collectives et d'examiner, en concertation avec

les organisations professionnelles et syndicales, les modifications qui pourraient (lui) être apportées ». Prônant par ailleurs le renforcement de la « participation », affirmant l'obligation de « lier une augmentation éventuelle du pouvoir d'achat à la réalisation de nouveaux et durables progrès vers le redressement économique », bien sûr « dans le respect des équilibres de notre économie », appelant les entreprises « au respect des disciplines relatives à la modération de l'ensemble des rémunérations », Raymond Barre définit sans fard une nouvelle tentative de disloquer les conventions collectives et d'instaurer une politique des revenus en France, en demandant leur appui aux dirigeants officiels des organisations du mouvement ouvrier.

L'histoire est faite, parfois, de paradoxes apparents. C'est après la grève des mineurs de 1963, première défaite cinglante du bonapartisme gaulliste, que les premières tentatives réelles de mise en route de la politique des revenus virent le jour. C'est en 1969, après la grève générale de dix millions de travailleurs et la chute de De Gaulle au référendum, que la bourgeoisie essaya un nouveau pas en avant, l'instauration de véritables « contrats de progrès ». En vingt ans de V^e République, la bourgeoisie française a dû attaquer la classe ouvrière, ses organisations et ses acquis, dans des conditions de plus en plus difficiles, et dans les moments les moins propices pour réussir. Elle l'a fait pourtant, et si elle n'a pas — globalement — réussi, il serait ridicule de nier qu'elle a réussi à porter des coups réels. Sans parvenir à briser les relations traditionnelles de travail qui découlent d'une certaine liberté de négociation et de la signature de conventions collectives classiques (loi de février 1950), la V^e République a en même temps réussi, pour ainsi dire, à leur superposer des relations de travail de type bonapartiste, contradictoires dans leur contenu avec les anciennes, mais coexistant souvent avec elles.

Dans pratiquement toutes les branches et les corporations, des conventions collectives sont toujours en vigueur, qui restent, même si elles sont imparfaites, des cadres d'unification du prolétariat. La V^e République n'a pu les détruire et n'a pas réussi à abroger la loi de 1950. En même temps, dans de multiples secteurs, des concrétisations caractéristiques de relations bonapartistes de travail, accords d'entreprises, conventions salariales, accords salariaux, viennent s'y greffer, allant parfois jusqu'à prendre la forme juridique d'avenants aux conventions collectives. Cette apparente anarchie des relations de travail recouvre une réalité très simple. La bourgeoisie est extrêmement loin d'avoir pu aller jusqu'au bout d'une offensive anti-ouvrière décisive, commencée par le coup d'Etat du 13 mai 1958, et le prolétariat, en résistant avec acharnement, a préservé et maintenu beaucoup de ses positions.

Aucun des projets du bonapartisme n'a pu être pleinement appliqué. Pourtant, ils laissent des traces profondes tout en prenant un aspect quelquefois anarchique, insupportable de ce fait pour la bourgeoisie elle-même. Même s'il est tenu, le fil qui relie les accords salariaux d'aujourd'hui aux contrats de progrès et à la politique des revenus est réel et continue d'exister. Et Raymond Barre affirme à nouveau sa volonté d'en finir avec les relations de travail des conventions collectives, pour tenter de soumettre la classe ouvrière au joug du capital en crise profonde et de redonner leur pleine dimension aux relations bonapartistes de travail qui les permettraient.

C'est en quelque sorte le troisième moment du paradoxe apparent que nous relevons en 1963, puis en 1969, mais à un degré infiniment plus élevé encore, car la crise de domination de classe de la bourgeoisie a atteint un degré incomparable avec ces deux dates, même la dernière. Inéluctablement, elle transite vers la crise révolutionnaire. Les masses, déjà, ont commencé à mettre en cause la forme bonapartiste de l'Etat bourgeois et à entamer dans certains cas ce qui a pu être instauré comme relations de travail lui étant conformes, relations de travail que Raymond Barre affirme pourtant vouloir leur réimposer.

Avec les élections législatives de mars 1978, malgré la division, les résultats du premier tour ont affirmé qu'il existait en France une majorité PS-PCF, que les masses exploitées voulaient en finir avec la V^e République, ses institutions, son président, son gouvernement, et qu'elles voulaient porter au pouvoir un gouvernement PS-PCF. Au même moment, une grève de soixante-six jours a dressé une catégorie du personnel de la CAF de Paris contre le CNPF qui, en refusant la revendication, a proclamé sa volonté de contester « un principe qui ne permet pas d'apprécier les capacités individuelles », selon l'expression d'un dirigeant patronal, c'est-à-dire de détruire la convention collective pour en revenir à « l'appréciation individuelle ».

Nous avons dit il y a deux mois, dans les premières lignes de cet article, que la question des conventions et des contrats était décisive dans la lutte des classes, l'un de ses enjeux, et qu'elle concentrerait à bien des égards tous les problèmes que la V^e République n'a pu résoudre mais qui, de son point de vue, se reposent donc à elle avec toujours plus de force et qu'elle doit tenter de régler, mais sur la base de relations politiques entre les classes qui mettent à l'ordre du jour non sa réussite, mais sa liquidation définitive sous l'assaut ouvrier qui se prépare.

Pourtant, la bourgeoisie combat et combattra. On ne le redit jamais assez, la lutte des classes est la lutte des classes, à partir de deux classes fondamentales qui, toutes deux, agissent, se défendent et attaquent. Si le prolétariat ne pouvait imposer ses propres solutions, l'impérialisme trouverait toujours une solution bourgeoise à la crise, une solution réactionnaire, un nouveau pas vers la barbarie. Ce serait la marche à la destruction des acquis et des organisations de la classe ouvrière, c'est la voie que Raymond Barre tente d'emprunter. Mais, répétons-le, c'est aux masses que l'initiative appartient, ce sont elles qui pèsent sur la société bonapartiste totalement moribonde d'un poids presque insoutenable pour la bourgeoisie ; c'est d'elles que l'histoire attend l'assaut révolutionnaire émancipateur.

Et, dans cette nouvelle période clé de la V^e République, conventions et contrats sont bien au cœur de tous les problèmes de la lutte des classes.

Vingt ans de bonapartisme, d'un bonapartisme de la décadence confronté à une puissante classe ouvrière dont les organisations n'ont pu être intégrées, vingt ans de mesures partielles, inachevées, bâtarde et abâtardies, ont rendu la question bien plus aiguë encore. Apprendre et réapprendre les leçons de ce passé, du combat mené pendant ces vingt années, pour se préparer politiquement à aider la classe ouvrière, aujourd'hui, à trouver par elle-même la voie du combat émancipateur, telle est la méthode de l'OCI, telle est la raison de la deuxième partie de cet article.



RF

RF

RF



RF

pourquoi la V^e République ?

De crise en crise, de guerre en guerre, de liquéfaction de son prestige en déconfiture de son autorité, l'impérialisme français apparaît bien à la fin de ces années 1950 pour ce qu'il est : un impérialisme décadent, sans possibilités économiques ni moyens politiques de reconquérir un « rang » international à la hauteur de ses ambitions et surtout de ses besoins.

Certes, il a survécu à la Libération. Mais la bourgeoisie française n'y fut pas pour grand-chose, et la reconstruction de l'économie nationale, comme celle de l'Etat bourgeois, lui ont, en quelque sorte, été octroyées. Et sur les fonts baptismaux de ce sauvetage, l'oncle Sam et Staline n'étaient pas des parrain et marraine de tout repos.

A Yalta et à Postdam, ils avaient décidé que cet impérialisme-là devrait survivre. Mais ils ne lui avaient pas même demandé son avis, et de Gaulle n'avait pas été invité... La France, déjà, n'était plus un « grand ».

Le baptême ne fut pas sans efficacité, malgré tout. Même si l'impérialisme américain le paya d'un développement gigantesque du parasitisme, il eut la capacité de remettre en selle les principaux impérialismes secondaires, dont le nôtre, qui n'avait sans cela que la faillite pour avenir immédiat.

A l'autre bout, si l'on peut dire, la politique du « produire d'abord » menée par l'agent direct de Moscou qu'est le PCF, politique qui fait de la grève « l'arme des trusts », réussit alors à contenir le puissant mouvement révolutionnaire qui avait surgi du prolétariat français au moment de l'effondrement du régime de Vichy et de la débâcle des armées nazies. Et si la responsabilité historique de l'appareil stalinien, à cette époque, est immense et décisive, disons tout de suite que celle de la vieille SFIO réformiste n'est pas moins grande.

Mais que la politique de ces deux appareils contre-révolutionnaires qui réussissent à contenir le mouvement des masses, puis à l'enfermer dans le cadre du parlementarisme bourgeois, soit le garant indispensable de la survie du capitalisme français, implique que celui-ci paie une note, et une note salée à l'époque de l'impérialisme, réaction sur toute la ligne, la note des concessions indispensables à la classe ouvrière, aux masses exploitées et à la jeunesse, afin de pouvoir les contenir.

LES CONCESSIONS AUX MASSES

Ce sont d'abord les grandes conquêtes ouvrières de la Libération, dont la Sécurité sociale est à ce moment la plus importante, conquêtes qui soulèvent en même temps le prolétariat comme classe et renforcent sa cohésion. Mais ce sont en fait toutes les relations entre les classes qui sont marquées de cette réalité, et la loi du 11 février 1950, que nous avons largement analysée dans la première partie de cet article, en permettant une certaine souplesse dans les relations entre les classes et la liberté des négociations, autorise la signature de conventions collectives de type classique : celles-ci, nous l'avons démontré dans la première partie de cet article, ne sont pas une fin en soi, l'alpha et l'oméga de la lutte de classe du prolétariat dont l'objectif ne peut être que l'abolition définitive du patronat et du salariat. Mais elles représentent en même temps, pour le prolétariat, des facteurs de cohésion, d'unité, et peuvent lui servir de points d'appui, de leviers dans son combat contre le capital. Conquêtes, elles appellent d'autres conquêtes, d'autres victoires. Ce sont des jalons dans la lutte des classes.

Précisons plus encore. Les conventions collectives sont des documents

signés entre le patronat et le prolétariat organisé dans et par ses syndicats. Ce sont des expressions juridiques des rapports réciproques entre le capital et le travail, des expressions du rapport de forces entre les classes en lutte.

Mais, surtout à l'époque impérialiste, cette expression est le plus souvent limitée parce que la politique des dirigeants qui signent les conventions collectives n'est pas d'appeler à la mobilisation de classe indépendante pour arracher toujours plus au patronat, mais de vider les conventions collectives de leur contenu, de limiter leurs conquêtes et même éventuellement d'en faire des moyens de subordination du prolétariat aux exigences du capital.

Parce qu'elles codifient des règles régissant l'ensemble des salaires d'une branche ou d'une corporation, les conventions créent une solidarité d'intérêts entre l'ensemble des ouvriers concernés et, donc, un but commun à l'action ouvrière collective. En ce sens, le patronat a eu de tout temps une méfiance absolue — et de son point de vue, légitime — vis-à-vis d'elles. Mais les dirigeants acceptent d'essayer, en quelque sorte, de pétrifier les rapports entre les classes par leur conclusion, ce qui tend à rendre les conventions collectives plus supportables pour la bourgeoisie qui tente alors, vis-à-vis d'elles comme vis-à-vis de toutes les conquêtes ouvrières, de les dénaturer de l'intérieur, de les transformer en leur contraire.

Mais la nature de fond des conventions collectives, c'est d'unifier les revendications dans les différents secteurs du prolétariat et, en ce sens, elles ont un contenu éminemment progressiste pour les ouvriers.

D'ailleurs, dès cette loi du 11 février 1950 signée, son instauration aboutit, dans de très nombreux secteurs, à des accords conventionnels prévoyant des hausses de salaires très nettes, plus de 200 d'août 1950 à septembre 1951, quelques-unes atteignant, toujours pendant cette même période, jusqu'à 30 % pour la majorité des catégories.

Mais l'impérialisme français n'a pas les moyens de payer cette note. Si ce n'est pas tout à fait un chèque sans provision, c'est à tout le moins une traite de cavalerie.

L'IMPERIALISME DOIT S'EN PRENDRE A TOUTES LES CONQUETES OUVRIERES

Car la jungle capitaliste est d'un réalisme cruel. L'impérialisme est un tout. Il a unifié le marché mondial mais il l'a totalement saturé. Il n'y a plus de nouveaux débouchés à conquérir pour réaliser la plus-value. Alors, l'anarchie du régime de production capitaliste engendre la « concurrence internationale », terme pudique pour dénommer les affrontements sanglants et mortels qui opposent chaque impérialisme, chacun pour soi, chacun pour survivre. Parce qu'il est de plus en plus difficile de faire du profit et de le réaliser, l'impérialisme français, à l'égal des autres principaux impérialismes européens, n'a qu'une solution, se retourner contre les masses pour tenter de leur faire supporter les conséquences de sa propre banqueroute, pour remettre en cause leurs salaires, leur niveau de vie, leurs intérêts, l'ensemble de leurs acquis et de leurs conquêtes.

Nous verrons dans tout cet article les formes que prit la résistance acharnée des masses à cette politique sous la V^e République. Mais il importe de comprendre ici qu'elle est un tout. Ce que l'on appelle la politique des revenus, c'est d'abord la nécessité de regagner sur le prolétariat, sous toutes les formes possibles, une fraction du capital variable qu'il a conquis dans la lutte des classes, de réduire « la consommation des ménages », comme diront les hommes de la V^e République, d'augmenter la productivité du travail pour investir et être compétitif, c'est-à-dire extraire plus de plus-value, toujours plus de plus-value du travail salarié. Et, disons-le tout de suite, si la V^e République gaulliste n'est pas seulement une réalité « française », mais procède de tout le développement mondial — et européen, très précisément — des relations entre les classes, si ce que de Gaulle entreprend en France en 1958 concerne l'impérialisme mondial, c'est parce que le type de relations qu'il va tenter de mettre en place avec le prolétariat français est

nécessaire, même sous des formes particulières, à chaque impérialisme. Et la politique des revenus n'est pas non plus une politique « française », elle n'est pas une nécessité du seul capital « français », mais de tous les impérialismes du vieux continent et, même si la question ne se pose pas de façon identique, de l'impérialisme américain.

Ce qui est, par contre, particulier à la façon dont les relations entre les classes se nouent en France sous la V^e République, c'est la tentative de la bourgeoisie d'appuyer la réalisation de la politique des revenus sur le bonapartisme.

D'autres expériences de politique des revenus ont déjà eu lieu au moment de l'avènement de la V^e République, aux Pays-Bas et en Suède notamment, mais assises sur des rapports de forces entre les classes très différents de ceux que la bourgeoisie française tente d'instaurer en sa faveur le 13 mai 1958. En fait, nous allons y revenir plus en détail dans le développement de cet article, la simple politique des revenus, en elle-même, ne suffit pas à la bourgeoisie française. Elle doit aller jusqu'au bout de sa logique interne, la destruction des organisations syndicales, leur intégration, de la même façon que le bonapartisme, à l'époque impérialiste, n'est qu'une forme instable de la dictature bourgeoise devant ouvrir la voie à la dictature ouverte et au fascisme, ou échouer.

Mais c'est dans des conditions d'ensemble qu'il faut saisir la situation de la bourgeoisie française à la fin de la IV^e République. L'essentiel de ce qu'elle a pu payer de la note de la collaboration de classes, elle ne l'a pas honoré de ses propres deniers — à savoir sur ses surprofits impérialistes propres qui sont engloutis depuis longtemps — mais avec une fraction de l'aide de l'impérialisme américain et en acceptant de renoncer aux gains de productivité qu'elle aurait pu réaliser pendant cette période, renoncement qui est le prix à payer pour que les luttes de classe du prolétariat puissent être endiguées et ne parviennent pas à leur aboutissement naturel, l'expropriation du capital (1947-1948, 1951, 1953, 1955).

BOULEVERSER LES RELATIONS ENTRE LES CLASSES.

Décidément tout cela est trop cher, beaucoup trop cher. Il faut maintenant liquider les entreprises et les secteurs industriels qui ne sont pas au niveau de production exigé sur le marché mondial ; il faut liquider les personnels en surnombre ; licencier des dizaines de milliers de travailleurs ; bloquer les salaires directs ; porter la hache dans le salaire collectif indirect du prolétariat qu'est la Sécurité sociale ; constituer une armée de réserve de chômeurs ; augmenter la productivité, les cadences, la rentabilité.

Lourde tâche...

Elle implique bien plus qu'une simple réévaluation des relations entre les classes. Elle exige un bouleversement en profondeur du rapport des forces, et que le prolétariat perde l'essentiel, sinon la totalité, de ses acquis et de ses conquêtes, dont le droit élémentaire à la négociation collective du prix de sa force de travail, surtout si celui-ci est le constat d'un rapport des forces entre les classes qui lui est favorable. Au-delà des définitions savantes, la destruction des conventions collectives, la politique des revenus, le démantèlement de la Sécurité sociale sont les axes de tout le bonapartisme de la V^e République. Pourquoi ? Parce que les conventions collectives définissent à la fois le niveau des salaires directs, mais couvrent, en fait, l'essentiel des relations de travail, codifient, légalisent droits, conquêtes, acquis particuliers, qui sont autant de bastions économiques et politiques de la classe ouvrière. Parce que la politique des revenus, qui doit s'appuyer sur la destruction des conventions collectives comme sur la destruction de la Sécurité sociale, est nécessaire pour récupérer sur le prolétariat une partie du capital variable, accroître la plus-value, et tenter de survivre, encore un peu, dans la jungle de l'impérialisme mondial.

Ce sont donc d'autres relations de travail, profondément différentes de celles codifiées par les conventions col-

lectives du type de celles qui ont été arrachées en 1936, de celles qui se négocient sous le régime de la loi du 11 février 1950, qui sont nécessaires à la bourgeoisie française.

Mais bien sûr, la nature des relations de travail n'est pas en elle-même une simple question « économique », ou un problème « social », comme on dit. Il s'agit d'une question éminemment politique, qui procède immédiatement du rapport de forces politique entre les classes, des relations d'ensemble entre celles-ci. L'existence de la loi du 11 février 1950, le type de relations de travail et de négociation de la force de travail qu'elle permet sont eux-mêmes profondément liés à cette forme particulière de domination de classe qu'est le parlementarisme, à la collaboration des classes. Car, si les problèmes de la décadence française restent sans solution, la situation de la domination de la classe bourgeoise est, de plus, menacée en permanence par les antagonismes d'intérêt qui l'opposent aux autres impérialismes, comme par la force du prolétariat.

Les conventions collectives sont des obstacles pour la bourgeoisie. Mais ces obstacles ne peuvent être surmontés directement. Comme nous l'avons expliqué dans toute la première partie de notre article, elles sont des enjeux dans la lutte des classes et la bourgeoisie va chercher à les dénaturer, à les transformer en leur contraire.

Pour simplifier le vocabulaire, disons qu'elle va chercher à casser les « conventions collectives » — produits de la lutte des classes qui légalisent, en même temps que l'existence de la classe comme telle, son droit à négocier sa force de travail, en fonction de la totalité des positions qu'elle a conquises sur l'ennemi de classe — pour y substituer les « contrats de progrès » — éléments centraux d'une politique des revenus que nous allons maintenant définir, mais qui vise dans son essence à briser la notion de droit collectif et de rémunération de la force de travail au niveau « socialement » nécessaire à sa production et à sa reproduction. La valeur d'une marchandise — donc de la force de travail — est le temps de travail socialement nécessaire à sa production. A l'aube de l'histoire du capitalisme,

quand la classe ouvrière n'est qu'une masse indistincte d'individus, sans conscience collective, quand l'expression de « mouvement ouvrier » n'a encore aucune signification, temps de travail « socialement » nécessaire et « physiologiquement » nécessaire se confondent. C'est à cet âge de barbarie que chaque impérialisme décadent du XX^e siècle est contraint de tenter de ramener la classe ouvrière. L'impérialisme est la réaction sur toute la ligne ; la tentative de la politique des revenus et le bonapartisme gaulliste qui est nécessaire pour essayer de l'appliquer surgissent en ce milieu du XX^e siècle, comme la forme particulière, « française », de cette réaction de l'impérialisme engagé sur la voie de sa décomposition.

CONVENTIONS COLLECTIVES ET SYNDICATS DE CLASSE INDEPENDANTS

Ce serait en même temps une erreur de croire que les cercles dirigeants du capitalisme français s'engagent comme un seul homme et sans la moindre hésitation vers la liquidation du parlementarisme. Mais celle-ci est finalement inévitable s'ils veulent tenter de parvenir à bouleverser les relations de travail, à en instaurer de nouvelles qui permettraient une extraction beaucoup plus efficace de la plus-value du travail salarié. Dans la brochure « Comment de Gaulle a pris le pouvoir », Robert Langlade écrit, fin 1958, peu après la prise effective du pouvoir par de Gaulle :

« La bourgeoisie française ne s'est pas résignée de gaieté de cœur à abandonner la démocratie parlementaire qui lui a assuré au moins une certaine stabilité sociale. Ces dernières années, à chaque étape cruciale de la lutte des classes, quand les masses menaçaient dans l'action de briser le carcan du régime capitaliste, dirigeants socialistes et stalinien s'interpoussaient « victorieusement ».

Mais la profondeur de sa crise a contraint la bourgeoisie de ce pays à faire sauter le verrou de sûreté d'un système parlementaire impuissant à

maîtriser ses contradictions internes. La bourgeoisie, hostile au départ dans sa grande majorité à de Gaulle, ne s'est résignée à faire appel à lui qu'au moment où l'impuissance permanente du système parlementaire représentait objectivement un puissant appel à l'activité révolutionnaire des masses.

Répetons-le : les problèmes qui ont contraint les cercles dirigeants de l'impérialisme français à se jeter dans les bras du « sauveur » subsistent. Au plus, l'arrivée au pouvoir de De Gaulle permet de les retarder, de les « geler ». Les capitalistes français qui ont une claire conscience de ces données, auraient préféré que le Parlement continue à contenir ces contradictions. Mais, et c'est là le point capital, la démocratie bourgeoise implique obligatoirement l'existence d'organisations ouvrières et syndicales, donc la possibilité à chaque étape pour les masses, de se lancer à l'action, de « déborder » les appareils, de remettre en question, avec le parlementarisme bourgeois, la structure capitaliste du pays. »

Effectivement, nous allons le voir, c'est aux organisations indépendantes de la classe ouvrière qu'il faut s'attaquer, c'est le mouvement ouvrier organisé qu'il faut disloquer, puis détruire, pour imposer ces nouvelles relations de travail nécessaires à l'impérialisme français aux abois. Toute l'histoire des contrats collectifs, des conventions collectives arrachés dans le combat de classe, c'est l'his-

toire de la construction des organisations ouvrières, des syndicats de classe indépendants.

Souvent, les ouvriers ont constitué le syndicat pour négocier un accord collectif avec le patron. Souvent, le syndicat a impulsé la lutte ouvrière pour arracher la convention collective. Ainsi, se sont constitués, dans des décennies de luttes de classes, le mouvement ouvrier, ses cadres, sa puissance comme expression de la densité politique et sociale du prolétariat au sein de la société bourgeoise. Que des dirigeants contre-révolutionnaires campent à la tête de ces organisations est un phénomène politique d'une immense importance. Ce fait n'a pourtant pas modifié la nature de classe des syndicats. Ils restent des cadres de mobilisation et de combat de la classe ouvrière, dont les ouvriers peuvent se saisir pour s'organiser et lutter, pour conquérir droits et avantages, pour obtenir un niveau de rémunération qui corresponde à leur force politique, tout cela pouvant être concentré dans les conventions collectives.

C'est avec tout cela qu'il faut en finir. Le bonapartisme va tenter d'y parvenir en instituant une politique des revenus. Nous allons maintenant voir immédiatement comment l'aboutissement de cette politique aurait été totalement contradictoire avec l'existence des droits et des acquis de la classe ouvrière, avec les conventions collectives, avec la Sécurité sociale, en un mot avec la classe ouvrière, organisée comme classe.

qu'est-ce que la politique des revenus ? corporatisme et syndicats

Le bonaparte que la bourgeoisie française décide de se donner en 1958 ne répond pas seulement à ses nécessités parce qu'elle a réussi à donner une dimension particulière au personnage, mais parce que la politique de celui-ci

correspond à ses besoins essentiels. De son orientation à la Libération, quand il essaye avec l'aide des dirigeants de dévoyer les grandes conquêtes ouvrières en éléments de collaboration de classes, à ses discours du RPF de la

**DE GAULLE : DISCOURS
DE SAINT-ETIENNE
4 janvier 1948**

« L'association, qu'est-ce à dire ? D'abord ceci que, dans un même groupe d'entreprises, tous ceux qui en font partie, les chefs, les cadres, les ouvriers, fixeraient ensemble, entre égaux, avec arbitrage organisé, les conditions de leur travail, notamment les rémunérations. Et ils les fixeraient de telle sorte que tous, depuis le patron ou le directeur inclus, jusqu'au manœuvre inclus, recevraient de par la loi et suivant l'échelle hiérarchique une rémunération proportionnelle au rendement global de l'entreprise. C'est alors que les éléments d'ordre moral qui font l'honneur d'un métier — autorité pour ceux qui dirigent, capacité professionnelle pour tous — prendraient toute leur importance, puisqu'ils commanderaient le rendement, c'est-à-dire le bénéfice commun. C'est alors qu'on verrait naître, à l'intérieur des professions, une autre psychologie que celle de la lutte des classes. »

période 1947-1950 (on en trouvera un fleuron ci-dessus, prononcé à St-Etienne), il y a une constante dans la politique de De Gaulle. C'est la recherche par tous les moyens de ce qu'il appelle tantôt « la coopération », tantôt « l'union de tous pour un même effort », tantôt « l'association pour le bénéfice commun », mais qui n'est qu'une seule et même chose, l'association capital-travail devant déboucher sur le corporatisme et qui prétend « dépasser » et nier la lutte des classes.

Les thèmes de l'association capital-travail sont repris explicitement dans les années qui suivent 1958 et, si l'expression disparaît par la suite, c'est très exactement son contenu que l'on retrouve dans la « nouvelle société » de Chaban-Delmas, dans la « participation » dont continue de parler Raymond Barre. Cette constante de la

politique de De Gaulle correspond en effet à l'objectif majeur que se fixe la V^e République et il n'y a, sur le fond, nulle tricherie de l'histoire si de Gaulle est personnellement défait en 1969 sur la question explicite de l'association capital-travail et du corporatisme.

**LA REPUBLIQUE
DES RAPPORTEURS**

En la matière qui nous intéresse ici, celle des tentatives du capitalisme français d'avancer sur cette voie et de commencer à instaurer une politique des revenus, on pourrait bien appeler (en référence à la coutume qui voulait que l'on donne parfois un nom aux républiques ou à leurs grandes périodes) le régime bonapartiste instauré par de Gaulle en 1958 « la République des rapporteurs ».

Hauts fonctionnaires de l'Etat bourgeois, commis du grand capital, les « rapporteurs » ont pour mission d'étudier une question économique et sociale, de consulter les « partenaires sociaux », c'est-à-dire de commencer la tentative d'intégration des syndicats, de créer une « commission » qui portera souvent — quel honneur ! — leur nom. Les grandes mesures ou les grandes tentatives de la V^e République, que ce soit en matière de salaires, de politique des revenus, de relations de travail, comme pour la destruction de la Sécurité sociale, pour l'élaboration des Plans, toutes sont assises sur des « rapports ». A vrai dire, plusieurs pages de notre modeste revue ne suffiraient pas à établir la liste impressionnante des rapports et des commissions que vit naître la V^e République.

Et puisqu'il faut bien commencer par le commencement, voyons ce qui se passe en 1958. Déjà, quelques mois après le coup d'Etat de De Gaulle, voici le rapport Rueff-Armand. Celui-là, tristement pour ses auteurs sans doute, ne donna pas encore lieu à la création de commissions. C'est que l'affaire algérienne n'est pas réglée, tant s'en faut, et que le bonapartisme ne peut mettre la charrue avant les bœufs : il est encore un peu tôt pour foncer. En fait, lorsque de Gaulle fon-

cera, en 1963, il sera par contre déjà un peu tard, nous y reviendrons car ce n'est pas sans importance, mais le rapport Rueff-Armand de 1958 n'en garde pas moins toute sa valeur démonstrative. Il servira d'ailleurs de support essentiel au V^e Plan (1965-1970).

Son objectif se résume en une phrase :

« Asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de l'économie ». *Le rapport se propose d'aller vers la constitution* « d'un petit nombre d'entreprises ou de groupes de taille internationale, capables d'affronter les groupes étrangers (et bénéficiant) de conditions de financement améliorées et d'incitations à constituer des unités bien équipées et de dimension suffisante. »

Est-ce là la définition de la politique des revenus ? Pas encore exactement ; c'est l'objectif qu'elle se trace, le cadre de sa réalisation. Poursuivons.

En 1964, quand se discute justement le V^e Plan, M. Villiers, honorable pré-décesseur — indirect — de M. Ceyrac à la tête du CNPF, écrit :

« Les pouvoirs publics, les chefs d'entreprise et les salariés doivent comprendre qu'il est impossible de distribuer plus que ne le permet l'accroissement de la productivité nationale. »

De Gaulle, quelques mois plus tard :

« Bien sûr, il est par-dessus tout nécessaire que ce que la nation distribue ne dépasse pas ce qu'elle gagne. »

Le texte du V^e Plan sera donc très net :

« Le V^e Plan amorce une politique indicative des revenus qui manifeste une volonté du gouvernement de contribuer à une répartition plus équitable des revenus (...). Les dispositions financières ne pourraient remplacer l'effort conjoint des volontés dans le cadre d'un véritable contrat moral entre les activités productives et la nation. »

L'ETAT BONAPARTISTE DOIT CORSETER TOUTES LES RELATIONS ENTRE LES CLASSES

Nous y voilà. Il faut soumettre les salaires à « l'accroissement de la productivité ». Mais c'est le Plan qui fixe l'accroissement de la productivité, donc c'est l'Etat bourgeois élaborant le Plan qui doit fixer la part pouvant être prélevée sur le revenu national pour les salaires.

La politique des revenus, c'est l'asservissement de toutes les discussions et négociations salariales au taux de progression de la production, décidé par le gouvernement. C'est la fixation autoritaire par l'Etat, en fonction des besoins généraux du capital financier (concurrence internationale, investissements, taux de profit), de la fraction du revenu national pouvant être « redistribuée » pour la consommation de la population. C'est la définition d'une masse salariale pré-imposée, véritable carcan interdisant le libre jeu des négociations entre patrons et ouvriers en fonction du rapport de forces entre les classes, tel que la loi du 11 février 1950 le rendait possible. C'est la police des salaires.

De Gaulle le dit nettement dans une conférence de presse de fin 1966 :

« C'est quelque chose que d'avoir inauguré avec le V^e Plan une politique des revenus, politique pour laquelle les salaires s'élèvent en même temps que le produit économique global. Je dis « en même temps », car il y a tous les prélèvements à faire subir qui font que leurs taux d'augmentation respectifs ne peuvent pas être rigoureusement égaux. »

Chacun sait l'art que de Gaulle avait parfois de jouer des mots, mais il faut avouer que le « pas rigoureusement » est ici admirable. La bourgeoisie s'est toujours attachée à parer des atours les plus attrayants ses projets les plus mercantiles et réactionnaires. Les « rapporteurs » et autres présidents de commissions ont donc expliqué dans leurs innombrables textes que la politique des revenus devait assurer une progression des salaires équivalente à

l'accroissement de la productivité, au pire proportionnelle, en oubliant éventuellement de chiffrer la proportion... De Gaulle, lui, ne s'embarrasse pas de ces subtilités. Les salaires augmentent « en même temps », et tant pis si ce n'est pas « rigoureusement » égal. Mais au fond, c'est de Gaulle qui dit la vérité. La politique des revenus, c'est la nécessité de remettre en cause, brutalement, le niveau des salaires ouvriers.

« UN PARI SUR LA CROISSANCE »

Nous citons, ci-contre, une lettre que Michel Debré, alors Premier ministre de De Gaulle, adressait le 29 mai 1959 à la section syndicale CFTC de l'Union parisienne des industries chimiques. Ce texte est considéré à juste titre comme l'un des premiers documents officiels fixant avec netteté les objectifs de la politique des revenus. Nos lecteurs s'y reporteront avec attention. Ils constateront évidemment que Debré fait référence à la liberté de négociation des salaires entre salariés et employeurs — il n'a pas les moyens d'imposer la politique des revenus, mais il doit la faire prendre en charge par les dirigeants, nous allons y venir —, mais surtout qu'il définit avec précision tout ce qui interdit dans les faits, du point de vue de la bourgeoisie, cette « liberté de négociation ». Et Debré donne très simplement le contenu du « pas rigoureusement » de De Gaulle, puisqu'il explique que l'augmentation annuelle de la productivité doit servir aux profits productifs et aux investissements, à tout excepté aux salaires, sauf peut-être si « une fraction complémentaire » de la productivité peut être déagée...

Nous cernons donc maintenant avec précision ce qu'est la politique des revenus. Elle est contradictoire à la notion de convention collective de type classique en ceci que cette dernière constate à un moment donné et pour une période donnée — les organisations syndicales restant libres de la dénoncer en s'appuyant sur la combativité ouvrière pour arracher plus — un rapport de forces qui se traduit par un niveau donné de rémunération de

la force de travail, et par la codification d'un ensemble de droits et d'acquis. L'objectif de la politique des revenus est d'aboutir à ce que les accords conclus entre patrons et représentants ouvriers ne tiennent compte exclusivement que des décisions du Plan, donc des besoins du capital. Les économistes bourgeois reconnaissent d'ailleurs aisément que la politique des revenus est un « pari sur la croissance ». Ils avouent que les salaires ouvriers dépendent de « l'expansion » et, quand ils prônent « l'intéressement » des ouvriers, ce n'est pas l'augmentation de leurs salaires, mais l'épargne forcée — et réinvestie dans le cadre du Plan — des soi-disant « fruits de l'expansion ».

Bien entendu, ces discours lénifiants sont une vaste fumisterie « économique ». Le capitalisme n'est plus depuis bien longtemps dans la phase de son « expansion », ne connaît plus la possibilité de la « croissance ». Il ne se survit comme système mondial que sur la base d'un gigantesque parasitisme réactionnaire qui ne peut que freiner, mais non empêcher, la marche à la dislocation du marché mondial. La crise économique, qui touche depuis 1972-1975 chaque impérialisme comme le système dans son ensemble, prépare un bouleversement sans commune mesure avec toutes les crises précédentes que le capitalisme a connues. La réalité « économique » de la politique des revenus est, encore une fois, de tenter d'y faire face en écrasant le prolétariat et en le ramenant à l'âge de la surexploitation sans limite.

DISLOQUER ET BRISER LE MOUVEMENT OUVRIER

Mais, nous l'avons dit, la politique des revenus n'est pas seulement « économique ». Elle est en même temps une forme particulière de ce que la bourgeoisie cherche — et a cherché depuis toujours — à dissoudre le mouvement ouvrier, à le disloquer, à l'intégrer sous mille et une formes aux rouages et aux institutions de l'Etat bourgeois, à tout mettre en œuvre pour contester leur caractère de classe aux multiples formes d'organisation

**Lettre adressée par le Premier ministre, M. Michel Debré,
le 29 mai 1959, à la section syndicale CFTC
de l'Union parisienne des industries chimiques**

« Par lettre en date du 23 avril, vous m'avez fait savoir qu'au cours de discussions au sujet du niveau des salaires que vous avez eues récemment avec vos employeurs, la Compagnie française de raffinage, la direction générale de cette entreprise a tiré argument de « consignes strictes de blocage » qui émaneraient du ministère des Finances. Vous vous étonnez de cette position, et vous demandez s'il n'y aurait pas contradiction entre les vues de M. Antoine Pinay et celles que j'ai moi-même exposées aux dirigeants des organisations syndicales ouvrières et patronales, lors de l'entretien que j'ai eue récemment avec eux.

Je suis heureux que la question que vous me posez ainsi me permette de tenter de dissiper des malentendus qui me paraissent, en effet, s'être créés depuis quelque temps.

Un premier malentendu existait dans beaucoup d'esprits avant la réunion tenue le 10 avril à l'hôtel Matignon. L'opinion, en effet, était alors souvent émise que le gouvernement aurait procédé à un strict blocage de tous les salaires. Une telle opinion, vous vous en rendez bien compte, est complètement erronée. Le gouvernement n'a pris aucune mesure d'ordre juridique comportant un blocage des salaires. Le régime de libre discussion entre employeurs et salariés demeure la règle. Il est bien évident, au demeurant, qu'un blocage des seuls salaires serait inconcevable et que si une telle décision intervenait, les revenus des catégories de population autres que les salariés devraient faire l'objet de blocages analogues. Telle n'est pas et n'a jamais été l'intention du gouvernement.

Mais — et c'est là qu'est apparu, au cours de ces dernières semaines, un malentendu en sens inverse — du fait que les salaires soient juridiquement libres et que la libre discussion en soit autorisée, il ne doit pas résulter que les rémunérations puissent subir n'importe quel relèvement. Pour n'être pas écrit dans des textes, il est des limitations résultant des faits économiques eux-mêmes qui ne s'en imposent pas moins inéluctablement à tous.

Les mesures économiques et financières prises au début de l'année et la politique de rigueur qui a été arrêtée par le gouvernement du général de Gaulle et maintenue par celui que j'ai l'honneur de présider n'auraient aucun sens si les sacrifices qu'elles impliquent pour tous les Français devaient être vains, c'est-à-dire si la France devait, comme depuis tant d'années, continuer à connaître un long processus de dégradation monétaire : hausses simultanées ou successives des prix et des salaires, hémorragie de devises, dévaluation, nécessité de recourir à des emprunts à l'étranger, etc.

L'objectif primordial du gouvernement en matière de rémunération est et ne peut être que d'assurer une amélioration progressive du niveau d'existence des salariés. Mais ceux-ci savent mieux que tout autre que la condition préalable d'une telle amélioration réside dans la stabilité monétaire. L'expérience des quinze ans qui précèdent est caractéristique à cet égard. Il est vain de poursuivre un relèvement des salaires nominaux si la stabilité des prix n'est pas assurée.

Je suis convaincu que vous êtes entièrement d'accord avec moi sur les principes qui précèdent. Vous êtes donc certainement d'accord avec moi également pour penser que si nous voulons assurer la stabilité de la monnaie, dont les sacrifices demandés à la nation sont le gage, et qui permettra en retour une amélioration réelle de la condition des salariés, les salaires, dont, je le répète, la libre discussion avec les employeurs reste possible, ne doivent pas pour autant connaître chaque année des relèvements plus élevés que ceux qui sont compatibles avec le maintien de la stabilité des prix sur un plan général.

Une fraction de l'augmentation annuelle de la productivité à l'échelon national doit être consacrée, d'une part, chaque fois qu'il est possible, à la baisse de certains prix, compensant les hausses inévitables de certains services, d'autre part, au financement des investissements, qui permettront à leur tour, au cours des années à venir, les améliorations futures de la productivité. Seule la fraction complémentaire du relèvement annuel de productivité peut être consacrée à une hausse des salaires. Ceci fait apparaître en valeur minimale des taux incontestablement faibles et sans commune mesure avec les relèvements apparents si souvent accordés au cours de ces dernières années. Mais en revanche cela doit assurer, et en peu d'années, la stabilité monétaire étant acquise, une amélioration réelle et considérable du pouvoir d'achat effectif des salariés.

Telles sont les considérations sur lesquelles ne cesse d'insister M. le Ministre des Finances. Vous voyez bien qu'elles n'entrent en rien en contradiction avec celles que j'ai exposées sur un plan plus juridique à mes interlocuteurs, lors de notre conversation du 10 avril.

Espérant que ces commentaires seront de nature à dissiper vos inquiétudes, et en vous redisant qu'une amélioration aussi rapide que possible, à condition qu'elle soit réelle et non pas apparente, des conditions de vie des travailleurs est l'un des objectifs essentiels du gouvernement, je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de ma considération distinguée. »

qui ont surgi de décennies et de décennies de combats ouvriers, et au premier chef aux syndicats.

Même à l'époque du capitalisme ascendant, période où ces expressions auraient pu avoir un sens, les ouvriers n'ont pas soumis leurs revendications à « l'expansion » ou aux « fruits de la croissance ». Jamais ils n'ont combattu pour lier leur sort à celui de la classe ennemie. Tout le mouvement ouvrier s'est constitué au contraire classe contre classe, sur des acquis arrachés dans la lutte puis codifiés dans des textes, des lois, des contrats collectifs, des conventions collectives, tous ceux-ci devenant eux-mêmes des enjeux de la lutte.

La politique des revenus est, en même temps que la tentative de réduire de façon brutale la part du capital variable, une arme politique directe contre cette existence du prolétariat comme classe organisée, fruit de plus d'un siècle de combats de classe, car elle s'oppose très exactement à ce que Marx explique dans les dernières lignes de « Salaire, prix et profit », ce sur quoi le mouvement ouvrier s'est constitué dans la lutte du travail contre le capital :

« La tendance de la production capitaliste n'est pas d'élever le niveau moyen des salaires, mais de l'abaisser, c'est-à-dire de ramener, plus ou moins, la valeur du travail à sa limite la plus basse. Mais telle étant la tendance des choses dans ce régime, est-ce à dire que la classe ouvrière doit renoncer à sa résistance contre les empiètements du capital et abandonner ses efforts pour arracher dans les occasions qui se présentent tout ce qui peut apporter quelque amélioration à sa situation ? Si elle le faisait, elle se ravalerait à n'être plus qu'une masse informe, écrasée, d'êtres familiaux pour lesquels il ne serait plus de salut. »

La classe ouvrière a subi dans son histoire des coups et des défaites, parfois terribles. Elle ne s'est jamais « ravalée à n'être qu'une masse informe ». Toujours, quelquefois dans les plus effroyables conditions, elle a maintenu le fil de sa conscience pour réémerger, pesant toujours plus lourd au sein de la société, exigeant avec

toujours plus de force la seule solution positive qui soit à la crise de l'humanité, la révolution prolétarienne.

Et à chaque fois, même quand il fut tenu, c'est au travers des organisations, des regroupements de classe, de la bataille pour les préserver, pour les reconquérir, que ce fil a pu être préservé. L'enjeu du bonapartisme, de la V^e République, de la politique des revenus, c'est de casser cet acquis décisif du prolétariat, de détruire les organisations ouvrières comme organisations de classe, d'en faire des institutions bourgeoises. Des syndicats et organisations indépendants de la classe ouvrière aux rouages verticaux d'un Etat bourgeois corporatiste intégré ; de la CGT, de FO, de la FEN à des « syndicats » verticaux franquistes ou pétainistes, il y a, quant à leur nature, la même différence de fond qu'entre les conventions collectives et les contrats collectifs du type de ceux arrachés en 1936 et les « contrats de progrès » de la politique des revenus.

UN ENJEU DECISIF, L'INDEPENDANCE DE CLASSE DES SYNDICATS

En même temps, les deux éléments de cette contradiction, à terme insoluble, interfèrent en permanence. Allant jusqu'au bout de la soumission à la politique des revenus et des « contrats de progrès », c'est leur nature d'organisations ouvrières que les syndicats remettraient en cause, définitivement à terme ; et tout pas dans cette voie est un danger très grave pour l'indépendance du syndicat. Tel est l'un des enjeux centraux de la lutte des classes sous la V^e République.

A son tour, la bataille politique pour le droit aux conventions collectives, contre les « contrats de progrès », est totalement inséparable de la lutte pour l'indépendance de classe des organisations ouvrières et va la nourrir en permanence.

Pourquoi ?

Parce que la politique des revenus, même si la bourgeoisie parvenait à son instauration, ne serait encore que

l'expression d'un équilibre entre les classes, lui étant certes favorable, mais bien trop précaire pour elle. La politique des revenus ne suffit pas, par elle-même, à l'impérialisme français. Il faudrait à celui-ci aller jusqu'au terme de l'intégration des syndicats et remplacer « les lieutenants ouvriers de la bourgeoisie » par un véritable appareil de police sociale qui soit la projection de son Etat à l'intérieur des syndicats. Cet aboutissement de la politique des revenus, c'est le corporatisme. De la même façon, nous l'avons noté précédemment et ces deux choses sont intimement liées, le bonapartisme sur lequel s'appuient ces tentatives n'est lui-même qu'un stade instable de domination de classe de la bourgeoisie, un stade qui doit déboucher sur la dictature ouverte vers laquelle de Gaulle tentera d'aller, entre autres lors du référendum de 1962, ou alors échouer et se disloquer.

Et au centre de cet enjeu qu'est pour le bonapartisme son propre avenir, il y a la question des organisations syndicales et de leur nature de classe.

Les syndicats sont des organismes de classe, élémentaires, mais fondamentaux du prolétariat. Il n'est pas inutile de le rappeler ici. Ils sont le moyen de combat quotidien contre l'exploitation et le lieu où les couches les plus combattives du prolétariat s'organisent. Dans la lutte, les ouvriers ont nécessairement recours aux syndicats pour mener et organiser leur action. Les syndicats sont partie constitutive de la classe car ils sont une forme élémentaire de son front unique, parfaitement saisissable dans leur définition traditionnelle :

« Le syndicat organise les travailleurs pour la défense de leurs intérêts matériels et moraux, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses. »

Là est la nécessité et la force des organisations syndicales ; leur indépendance par rapport à l'Etat bourgeois est un enjeu capital de la lutte des classes.

Mais l'intégration des organisations syndicales à l'appareil d'Etat pour

l'application de la politique des revenus, que cherche à réaliser le bonapartisme, n'a plus rien à voir avec la classique collaboration de classes, qui supposait l'indépendance des organisations syndicales. La marche au corporatisme en est au contraire la négation. Et les bureaucrates, de par leur nature de lieutenants ouvriers de la bourgeoisie, ont tendance à aller vers l'intégration dans l'Etat dès lors que la simple collaboration des classes devient impossible.

PRODUITS DE DECENNIES ET DE DECENNIES DE COMBATS OUVRIERS

Mais les choses sont infiniment plus complexes.

Au niveau le plus général, l'indépendance de classe des organisations est elle-même un produit du rapport des forces entre les classes. Mais elle est aussi le résultat des relations d'ensemble qui existent au sein de la classe ouvrière, au sein du mouvement ouvrier, relations inséparables de son histoire, de sa formation, de ses luttes, de ses courants de pensée et de combat, des formes que prend dans chaque pays l'existence d'organisations ouvrières indépendantes.

La nature de classe des organisations syndicales ouvrières est déterminée par des décennies et des décennies de combat pour les constituer, pour les construire face à l'ennemi de classe, pour les préserver de ses coups, pour les protéger en dépit de la politique de leurs dirigeants.

C'est l'ensemble de ces relations complexes qui permet de définir la nature des syndicats. Celle-ci ne peut être ramenée aux prises de position et aux actes des dirigeants qui campent à leur tête.

Les prises de position, les actes des dirigeants les qualifient comme lieutenants ouvriers de la bourgeoisie ; ce sont des éléments politiques importants des relations entre les classes et qui peuvent, dans certaines circonstances, avoir des conséquences capitales pour elles. Mais ces actes et prises

de position des dirigeants ne qualifient pas pour autant la nature des organisations. Il faut à la bourgeoisie, pour briser la nature de classe des syndicats, bien plus que la soumission ou la volonté des dirigeants ; il faut de grands événements qui bouleversent les rapports entre les classes, il faut briser la classe ouvrière elle-même. Les « syndicats » frankistes n'apparaissent pas en Espagne à n'importe quel moment, mais en 1939 parce que le fascisme, appuyé par Staline, a réussi à écraser le prolétariat espagnol. Les « syndicats » de la Charte du travail ne sont pas créés en France simplement parce que certains dirigeants sont passés « du côté du maréchal », mais parce que le pouvoir de Pétain est le produit du Front populaire de collaboration de classes, du 30 novembre 1938, puis de l'interdiction de la CGT et de la mise hors la loi de tout le mouvement ouvrier indépendant, en 1940.

SUR L'ARENE DES RAPPORTS DE FORCES REELS ENTRE LES CLASSES

Quand naît la V^e République, tout le rapport de forces entre les classes, à l'échelle mondiale, comme dans les principaux pays européens — et il a évidemment sa réalité propre en France —, n'est plus celui des sombres années d'avant la Seconde Guerre mondiale.

L'écrasement physique du prolétariat français et de ses organisations ne peut être à l'ordre du jour, sous cette forme en France, en 1958. Le bonapartisme n'est pas le fascisme. C'est pourtant au type de relations de travail que permettrait immédiatement le fascisme, que le bonapartisme doit tenter de parvenir. Et ici, toujours se repose la question des organisations ouvrières. S'il n'est pas possible de les détruire à chaud, la bourgeoisie tentera de les intégrer à froid, pour parvenir à un résultat identique. Mais, là encore, la nature de classe des organisations ne se décide pas seulement dans le cénacle de ses bureaux et de ses réunions, bien que la bataille politique qui peut y être menée pour leur indépendance soit aussi d'une extrême

importance, nous le verrons plus loin dans cet article, et être un facteur objectif quant à l'issue de cet enjeu. Mais elle se décide en dernière analyse sur l'arène des rapports de forces réels entre les classes.

Et si la classe ouvrière française est sonnée par le coup d'Etat du 13 mai, elle n'est pas écrasée. De plus, la forme particulière sous laquelle se cristallisent les contradictions internes de l'impérialisme français, la guerre d'Algérie, impose pour son règlement deux événements politiques qui vont devenir majeurs pour tout le cours ultérieur de la lutte des classes sous la V^e République.

QUATRE ANNEES QUI VONT COUTER CHER AU BONAPARTISME

Le premier, c'est le temps que de Gaulle doit mettre pour aboutir à une solution : quatre années. Trotsky avait coutume de dire que le temps est l'une des matières premières les plus précieuses qui soient en politique. Ces quatre années, le bonapartisme aurait dû les mettre à profit pour exploiter immédiatement sa victoire de 1958, pour pousser la classe ouvrière dans les cordes et passer à l'offensive immédiate contre ses acquis et contre ses organisations, pour battre le fer de la défaite ouvrière, quand il était encore tout chaud. Ces quatre années, le bonapartisme est contraint de les passer, pour l'essentiel, à autre chose.

Et surtout, pendant ces quatre années de règlement du conflit algérien, de Gaulle doit s'appuyer sur les dirigeants du mouvement ouvrier pour mater la rébellion de fractions entières de la bourgeoisie. Les dirigeants ne marchant pas leur aide à de Gaulle. Mais ils le font comme dirigeants d'organisations indépendantes. Que de Gaulle soit contraint de faire appel aux « chefs » du mouvement ouvrier — quelle que soit la façon dont ces « chefs » répondent — ne retire rien au fait que l'heure n'est pas au règlement de comptes immédiat entre la bourgeoisie et le prolétariat.

Quand de Gaulle sera sorti du tunnel algérien, c'est surtout un règlement de comptes interne entre fractions de la bourgeoisie qui aura eu lieu. Le prolétariat a eu quatre années pour commencer à reconstituer ses forces. Le 13 février 1962, malgré le caractère de procession que réussissent à lui donner les dirigeants, l'immense manifestation qui porte en terre les victimes du massacre de Charonne voit un million de travailleurs défiler une journée entière au cœur de Paris. Quoi que veuille de Gaulle, quoi que fassent les dirigeants, c'est une classe debout, formidable, déjà en partie relevée du coup de 1958.

DU REFERENDUM DE 1962 A LA GREVE DES MINEURS

Et la classe ouvrière n'est pas une entité abstraite définie une fois pour toutes en dehors du temps et de l'espace. En France, elle continue d'occuper au sein de la société bourgeoise un ensemble de positions — dont le droit à ses conventions collectives — qu'elle a conquises par ses luttes. Elle entretient avec les autres classes et couches de la société une multitude de relations nouées et consolidées au cours de son histoire. Quand il va tenter de remettre en cause tous ces acquis, toutes ces relations, le grand capital va créer les conditions d'affrontements infiniment plus brutaux que par le passé, d'autant qu'il a détruit parallèlement le principal instrument de règlement « pacifique » des conflits de classe, le parlementarisme. Les chocs entre les classes vont être plus durs, de plus en plus durs. Ceux que nous avons connus depuis, sous la V^e République, n'ont encore été que les tout premiers...

En juillet 1962, donc, de Gaulle a les mains libres. Le bonaparte, sous peine d'être condamné à l'échec, nous l'avons dit, doit avancer sur la voie de la dictature ouverte et de l'affrontement direct avec la classe ouvrière.

Très vite, de Gaulle organise le référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel, renforçant l'aspect plébiscitaire dicta-

torial du régime instauré en 1958. Son objectif est simple, et il le martèle à l'époque en chaque occasion : « Il faut en finir avec le régime des partis. » Par ce référendum, de Gaulle fait un pas supplémentaire sur la voie de la dictature, mais il ne va pas réussir à détruire les partis pour autant.

Et, sur le terrain direct de la lutte des classes, les choses vont se nouer, une première fois, en sa défaveur. Car, début février 1963, il croit que la menace de grève dans les mines lui permet d'organiser la provocation recherchée contre le prolétariat.

Mais les 200 000 mineurs rejettent l'ordre de réquisition. C'est la grève générale contre de Gaulle pendant cinq semaines. Face à ce sursaut prodigieux de la classe ouvrière, de Gaulle doit se replier. Le bilan revendicatif de la grève des mineurs est mince. Son bilan politique est d'une immense portée. Dans le premier choc avec la classe ouvrière, c'est elle qui a contraint de Gaulle au recul. Le bonapartisme anti-ouvrier vient de subir son premier échec cuisant. De Gaulle est encore un bonaparte, mais il est condamné à ne rester que cela. Les voies de la dictature ouverte se ferment petit à petit devant lui.

Pourtant, la bourgeoisie combat. Par un paradoxe apparent, c'est même de la grève des mineurs que va sortir « la commission des sages », présidée par trois « rapporteurs » vénérables, et dont les travaux ouvrent la voie aux premières procédures d'application de la politique des revenus, que nous allons maintenant analyser.

En fait, tout est à faire. La « République des rapporteurs » rentre maintenant pleinement en scène. Elle doit devenir aussi la République des commissions d'application de ces rapports, ce qui est une autre affaire. Les dirigeants sont là, prêts à participer aux premiers tableaux. Ils vont bientôt, apparemment, occuper toute la scène. Mais ce sont la bourgeoisie et le prolétariat qui viennent d'achever le prologue, et chacun sait que ce sont eux qui conclueront la pièce. Le jeu des rapporteurs et des dirigeants peut bien s'en ressentir et paraître hésitant, ils savent qu'ils ne sont pas les principaux acteurs...

Septembre 1964

Supplément mensuel n° 7

Le numéro 0,50 F

INFORMATIONS OUVRIÈRES

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »

S'UNIR ! SUR QUEL PROGRAMME ?

La « gauche » française se cherche. A vrai dire il y a bien des années qu'elle se cherche. Sa grande question depuis des mois c'est de préparer de belles et bonnes élections présidentielles. Elle a trouvé, paraît-il, un bel et bon candidat : M. Gaston Defferre.

Le P.C.F. se veut beaucoup plus sérieux : « halte là ! »

NON A L'INTÉGRATION :

Plus seulement en « Principe »
mais dans les faits

L'ensemble du dispositif intégrationniste est en place, ou sur le point de l'être. Ce sont la mission Toutée et la commission Massé dont la tâche consiste à appliquer la politique des revenus ; ce sont les commissions du plan...

nismes syndicaux qui « participent ». Le syndicat ne s'identifie pas aux hommes des appareils qui acceptent ou acceptèrent de s'intégrer. Il est la forme d'organisa-

Novembre 1964

Supplément mensuel n° 9

Le numéro 0,50 F

INFORMATIONS OUVRIÈRES

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »

UNITÉ ET DIVISION

Effort tenté par l'équipe éditant les lecteurs en connaissance avec

Juillet 1964

Pour préserver les Organisations
et les Libertés Ouvrières

IL FAUT ROMPRE AVEC LE RÉGIME

Dans les différents numéros de ce Bulletin ronéotypé nous fournissions chaque semaine à nos lecteurs une information complète

de Secrétaire Général. LABI intégrationniste avéré, partisan de la politique de présence à tout prix, exprime donc les positions réelles de la C.G.T. et du P.C.F.

supplément mensuel n° 6

Le numéro 0,50 F

INFORMATIONS OUVRIÈRES

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »

VERS LE CORPORATISME

Avec une clarté parfaite Pompidou a défini, au cours d'une récente interview accordée à la revue capitaliste Entreprises, les objectifs que le capitalisme français doit s'efforcer d'atteindre.

« Je suis convaincu, pour ma part, que les marges bénéficiaires doivent être maintenues à un niveau satisfaisant » permettant l'autofinancement. Plus loin - « l'industrie française doit accentuer son effort pour réaliser des unités financières et industrielles plus importantes. Il faut verser des fonds dans des entreprises... »

RUPTURE TOTALE AVEC LA BOURGEOISIE FRONT UNIQUE OUVRIER

Le jeudi 18 juin l'ouvrier allant au travail, jette un coup d'œil sur son journal. Il lit : « 21^e jour de lock-out aux usines Marquise dans le Pas-de-Calais ». Il tourne la page et lit encore : « M. Bothereau, ancien secrétaire général de F. O. et de la C.F.T.O. sont nommés conseillers d'Etat en service extraordinaire ».

Le capitalisme français agit de façon conséquente la

Le Front Unique Ouvrier est plus que jamais indispensable aujourd'hui. Mais pourquoi ? Pour préparer la contre-offensive générale contre le patronat, son Etat et son Gouvernement.

La première exigence de la réalisation du Front Unique Ouvrier est la rupture totale avec la bourgeoisie. La dénonciation et la dissolution des organismes étatiques.

de la grève des mineurs à la grève générale

Sans perdre un instant, le gouvernement présidé par Pompidou met donc à l'étude les procédures institutionnelles de la politique des revenus, dans le même temps qu'il lance un « plan de stabilisation ». Les dirigeants syndicaux Frachon (CGT), Levard (CFTC), et Bothereau (FO), reçus à Matignon, témoignent de leur bonne volonté.

« Ce qui est positif, dit Levard, c'est que le gouvernement semble avoir nettement pris conscience de la gravité de la situation. »

Pour Bothereau, « ce plan d'ensemble ne provoque pas l'indignation. »

Et Frachon déclare : « Nous sommes convenus les uns et les autres que l'établissement de rapports normaux entre les représentants de la classe ouvrière et le gouvernement était un objectif national. »

Une « conférence des revenus » est organisée d'octobre 1963 à janvier 1964, présidée par Pierre Massé, où siègent les représentants de toutes les organisations syndicales. P. Massé, dans le rapport qu'il établit en janvier 1964, recommande une « programmation en valeur des grandes masses de revenus », basée sur les orientations du Plan. Enfin, et surtout, une « mission » est confiée à un rapporteur, M. Toutée, pour l'« amélioration des procédures dans les entreprises publiques ». D'où un rapport, dit rapport Toutée, dont le gouvernement va retenir les conclusions essentielles.

DU PRINCIPE DES PROCEDURES TOUTEE...

La « réforme » mise en place à la suite du rapport Toutée prévoit des procédures de « dialogue et de concertation » dans les entreprises publiques (charbonnages, SNCF, EDF-GDF, RATP) en trois volets.

1 — l'évolution des salaires dans chaque entreprise serait « constatée », chaque année, par une commission comprenant la direction, les représentants des syndicats, et des « techniciens » de l'INSEE ;

2 — avant fixation de la « masse salariale » globale pour l'année à venir, les syndicats seraient consultés ;

3 — le gouvernement ayant fixé la « masse salariale » en fonction des orientations du Plan et de la « spécificité » de chaque entreprise, la répartition de cette « masse » serait négociée entre la direction et les syndicats.

Le rapport Toutée prévoit en outre la mise en œuvre de « contrats de progrès » pluri-annuels établis dans chaque entreprise en fonction des mêmes critères, et stipule que,

« pendant la validité des contrats de progrès, il ne pourra être recouru à la grève comme règlement des litiges nés de leur application ».

Simple procédures « techniques » pour « contrôler l'évolution des salaires » ? Il s'agit de beaucoup plus que cela : d'un jalon décisif, posé par le régime, le premier sur la voie de l'intégration et de la liquidation des organisations syndicales. Les procédures Toutée reprennent en apparence certaines de celles des conventions collectives. Les « commissions de constatation », qui vont prendre le nom de « commissions Grégoire », du patronyme d'un autre rapporteur célèbre, sont censées « remplir le rôle des commissions mixtes » de la loi de 1950.

Mais le système mis en place avec les commissions Toutée - Grégoire vise en fait à retourner ces procédures en leur contraire. La convention collective, en effet (cf. notre premier article dans « La Vérité » n° 581), c'est la « concurrence générale faite au capitaliste » par la classe ouvrière. Elle unifie la

classe ouvrière et préserve son indépendance, nous l'avons expliqué. Ici, c'est très exactement de l'inverse qu'il est question.

L'indépendance des syndicats par rapport à l'Etat et au patronat ? Les organisations ouvrières siègent de façon institutionnelle dans les commissions qui aliènent leur indépendance, car elles sont parties prenantes et garantes de la fixation des salaires dans chaque entreprise, conformément au Plan...

La libre négociation, sur la base des rapports de force entre les classes, du montant de la vente de la force de travail ? La « masse salariale globale » est déterminée par le gouvernement — l'employeur — en fonction des objectifs qui lui sont propres. Et les organisations ouvrières participent à la répartition de cette « enveloppe » imposée...

L'unification du prolétariat à travers l'accord collectif conclu par les syndicats ? L'action syndicale est enfermée dans le cadre de l'entreprise et de l'« enveloppe » allouée à chacune d'elles. C'est l'émiettement, l'atomisation de la classe ouvrière, à laquelle il est interdit de se regrouper comme telle...

A l'intérieur de chaque entreprise, c'est l'opposition des différentes catégories les unes aux autres : ce qui est donné à Pierre est pris à Paul. Si telle catégorie est augmentée, c'est telle autre catégorie qui en fait les frais. Par exemple, s'il faut embaucher du personnel supplémentaire pour alléger les conditions de travail, la masse globale sera répartie en davantage de parts. Et c'est le syndicat lui-même qui, participant à la distribution de la masse salariale, s'interdit de défendre les revendications incompatibles avec celle-ci, c'est-à-dire renonce au rôle pour lequel les travailleurs l'ont constitué.

...A UN EXEMPLE DE LEUR APPLICATION, LA SNCF

Examinons, à titre d'exemple, ce que furent, en 1965, les résultats de la procédure Toutée-Grégoire à la SNCF. Pour cette année-là, l'augmen-

tation de la masse salariale fut de 2,64 %. Une fois les affectations « imposées » de cette somme effectuées, il resta 0,590 % à « répartir ».

Les plus petites échelles (1 et 2) n'eurent rien. Ceux des échelles d'exécution (3 à 7) eurent un point. Les agents d'exécution (8, 9 et 9 bis), 2 points, soit 10 F. Les gardes-barrière (catégorie particulièrement exploitée) eurent une prime échelonnée de 12 à 27 F. La maîtrise, 2 points.

En suite de quoi, il restait 0,037 % — mais oui, tout ça !... — pour les revendications catégorielles proprement dites. Sur 345 000 cheminots, 9 000 eurent le droit de se partager ces 0,037 % au travers d'un reclassement par lequel la direction s'était employée à diviser les travailleurs. Par exemple, dans les services techniques, les contrôleurs adjoints (échelle 9 bis) furent reclassés, mais pas les dessinateurs d'exécution qui faisaient un travail souvent identique et étaient classés à la même échelle.

Le but est clair : démanteler le mouvement ouvrier en intégrant les syndicats, en liquidant les conventions collectives. Pour cela, le régime utilise le secteur public — dont il est le « patron » — comme banc d'essai. Les procédures Toutée sont en quelque sorte la pointe avancée de l'offensive, tandis que le gouvernement prévoit d'autre part la création d'un « collège d'étude et d'appréciation des revenus » dont la compétence devrait s'étendre au secteur privé, « dans le cadre d'une politique globale des revenus ». MM. Barre — le même... —, Gruson et Mathey sont chargés d'étudier les problèmes que posent l'institution de cet organisme. En attendant, c'est en direction du secteur public que s'oriente résolument l'offensive intégrationniste. En juillet 1963, l'Assemblée UNR a voté une loi antigrière, y instaurant l'obligation de préavis.

En avril 1964, René Capitant, ministre du Travail, déclare : « Il convient d'achever la tâche commencée en 1958. » Tel est en effet le but que s'assignent de Gaulle et son gouvernement à travers l'ensemble des « réformes » — dont l'instauration des procédures Toutée-Grégoire — mises en train à partir de 1963.

**DE GAULLE VEUT
« ACHEVER
LA TACHE
COMMENCEE EN 1958 »**

Tout d'abord, la « réforme administrative », mise en place entre mars et mai 1964. Il s'agit

« d'instituer au niveau régional des structures solides permettant au gouvernement de mettre en œuvre sa politique d'aménagement du territoire ».

Les pouvoirs des préfets sont renforcés. Ils deviennent notamment chefs de tous les services administratifs, depuis la responsabilité territoriale de toutes les polices jusqu'à l'affectation des enseignants... Des « super-préfets » de région sont investis de pouvoirs dans le domaine économique et social. Des « commissions de développement régional » (CODER) sont instituées, dans lesquelles siègent les syndicats, et qui ont pour mission de « participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des tranches régionales du Plan national », dans le cadre des « orientations arrêtées par le Parlement et précisées par le gouvernement ». En juillet 1964, de Gaulle annonce un projet de « rénovation » du Conseil économique et social, qui deviendrait en quelque sorte la chambre des corporations. Toujours en juillet 1964, l'Assemblée vote une loi supprimant le droit de grève aux contrôleurs de la navigation aérienne. Dans le même temps, des dirigeants syndicaux sont nommés membres du Conseil d'Etat... Il y a là tout un plan d'ensemble, que de Gaulle définit lui-même en juillet 1963, puis en février 1964 :

« Tout nous porte à ériger la coopération en principe fondamental de notre activité économique et sociale. Oui, organiser mieux la coopération du travail, du capital et de la technique à l'intérieur des entreprises, la coopération de l'administration avec les services publics dont elle a directement la charge, la coopération du pouvoir avec l'ensemble des représentations professionnelles, voilà ce qui nous reste à faire. » (juillet 1963).

« La politique des revenus est trop conforme au mouvement de notre époque pour n'être pas la chose de tous. Bien sûr, il n'appartient qu'aux pouvoirs de la République de décider de ce qu'elle est. Mais (elle implique) la coopération des éléments qui portent une responsabilité dans le domaine de la production, du travail ou de la technique. C'est pourquoi les commissions du Plan, le Conseil économique et social, les commissions de développement qui viennent d'être instituées dans les régions offrent, suivant leur qualification particulière, les cadres voulus. » (février 1964).

**LES ACCORDS
D'ENTREPRISE
CONTRE LES CONVENTIONS
COLLECTIVES**

Dans ces « cadres de coopération » dont parle de Gaulle, les dirigeants de toutes les organisations syndicales ont accepté de siéger. Tous, notamment dans les commissions du Plan et les commissions régionales, où ils cautionnent les plans gouvernementaux et participent à leur application.

En juin 1964, Pompidou explique dans une interview à « Entreprises » :

« L'industrie française doit accentuer son effort pour aller vers des unités financières et industrielles plus importantes. Il faut aller vers des fusions, vers des ententes, vers des concentrations de façon à donner à la France des entreprises de taille internationale. »

Blocage des salaires, déqualification, licenciements, tels sont les plans de la bourgeoisie et de son Etat. Il faut liquider les conventions collectives. Il faut « la coopération du travail et du capital ». Une arme pour cela : les accords d'entreprise.

Certes, l'utilisation d'« accords d'entreprise » contre les conventions collectives n'est pas une invention de la V^e République. L'accord Renault de 1955, par exemple, préfigurerait ce que de Gaulle et la bourgeoisie française tentent d'imposer partout, dans le secteur privé, à partir de 1962.

Nous n'en prendrons ici qu'un exemple. Un modèle du genre : l'accord Messier, conclu en 1964 dans une firme de la métallurgie par la CGT, la CFDT et la CGT-FO, et présenté par les trois fédérations de la métallurgie comme un « bon accord ». Nous en publions ci-dessous plusieurs extraits. On va voir que tout y est, absolument tout. C'est le patron

qui décide des salaires. Ils ne sont plus à négocier. Le droit de grève est amputé de toutes les restrictions possibles, et le tout repose en fait sur le « représentant syndical » nouvelle manière, que l'on distingue très nettement des délégués du personnel de type classique. Enfin, vieille revendication de la bourgeoisie, c'est le ministre du Travail qui effectue un arbi-

L'ACCORD MESSIER

Dans le préambule de l'accord, les signataires se déclarent « également d'accord pour reconnaître l'interdépendance qui existe entre la prospérité de l'entreprise et l'amélioration du sort du personnel ». De même, ils « reconnaissent la nécessité, selon la loi, d'une coopération constante entre TOUS les membres du comité d'entreprise ».

Comment mieux définir l'association capital-travail ? Avant d'en venir aux clauses de l'accord, notons que les syndicats se lient totalement les mains en admettant que l'accord « constitue un tout indivisible et sans réserve tant dans son esprit que dans sa lettre ».

Article 13 — « La direction étudiera l'évolution des rémunérations globales du personnel en fonction de l'évolution de la conjoncture économique ou technique et des possibilités de la société ». En signant cet accord, les organisations syndicales remettent donc aux mains de la direction la détermination des salaires... en fonction des « possibilités » de l'entreprise.

Article 2, chapitre 3 — « Il appartient aux parties contractantes de faire en sorte que le droit de grève s'exerce à bon escient, c'est-à-dire quand il correspond à des problèmes propres à l'entreprise et au désir de la majorité de ses membres ». Les syndicats s'interdisent donc toute grève qui ne serait pas motivée par « des problèmes propres à l'entreprise ». Le paragraphe suivant précise une restriction supplémentaire : pas de grève « avant d'avoir épuisé toutes les possibilités de solution ». En outre, il est prévu en cas de désaccord, soit de recourir à un « référendum par accord réciproque », soit un préavis de trois jours « après refus officialisé d'une revendication non satisfaite », avant de pouvoir recourir à la grève.

Quel est donc le rôle des syndicats ? L'accord stipule que le représentant syndical « n'a de contact direct avec les membres du personnel que sur la demande des délégués (délégués du personnel — NDLR) et en présence de ces derniers. C'est d'ailleurs aux délégués qu'il appartient de tenir informé le représentant syndical de tous les problèmes susceptibles d'intéresser l'organisation dont il dépend. Bien entendu, il devra remplir les mêmes conditions d'éligibilité que les membres du comité d'entreprise (...). (Il doit) informer ses co-syndiqués ainsi que la direction de l'établissement des positions prises par son syndicat, tant sur le plan local que sur le plan national. »

En contrepartie, « le représentant syndical dispose de 10 heures par mois pour assister éventuellement aux réunions de délégués entre eux ou des membres du CE entre eux. Il dispose de l'équivalent de deux heures par mois sur l'ensemble de l'année pour prendre contact avec son organisation syndicale ».

Et, pour parachever le tout, « au cas où un litige surviendrait entre le responsable syndical et la direction (...), les parties sont d'accord pour avoir recours, en dernier ressort, à l'arbitrage du ministre du Travail ».

trage obligatoire en cas de conflit. Les accords Messier sont importants. Ils établissent un cadre maison, contradictoire avec la convention collective de la métallurgie par laquelle les salaires, une fois négociés, ne peuvent pratiquement plus être remis en cause. Il faut substituer de tels accords aux conventions collectives et à leurs avenants, dont les avantages obtenus avaient force de loi. Et de tels accords permettent d'aller vers des « contrats de progrès » maison, totalement dégagés de la contrainte des conventions collectives. Ils sont un premier exemple d'un accord d'association capital-travail.

Mais, pas plus qu'une hirondelle ne fait le printemps, les accords de type Messier, qui restent très rares (deux autres ont également un certain retentissement, aux Plastiques de Roubaix et aux Lainières du Nord), ne brisent pas toute la structure sociale et les relations de travail assises sur le régime des conventions collectives qui continuent d'être négociées dans les cadres de la loi du 11 février 1950. En fait, une longue coexistence commence entre deux formes pourtant contradictoires dans leur nature, celle des conventions collectives et celle des « accords d'entreprise » et des « contrats de progrès ».

CORPORATISME ET INTEGRATION

Alors, « achever la tâche commencée en 1958 » ? Certes, les pierres sont posées qui devraient permettre de construire l'édifice corporatiste. Le Conseil économique et social ? Il fonctionne et les syndicats y siègent. Les commissions du Plan ? Elles fonctionnent et les syndicats y siègent. Les commissions Grégoire dans le secteur public ? Elles fonctionnent et les syndicats y siègent. Tous les dirigeants siègent, et dans tous les organismes mis en place pour intégrer les syndicats à l'appareil d'Etat. Ils participent, ils cautionnent, certains signent des accords d'entreprise dirigés vers « l'association capital-travail ».

Mais les syndicats, eux, n'ont été ni détruits, ni intégrés. La politique de leurs dirigeants représente un danger très grave, mais leur nature de classe,

assise sur des rapports de forces qui se recomposent en faveur du prolétariat, est plus forte que les pressions de la bourgeoisie, y compris quand elles s'exercent sous la forme de la politique des dirigeants. Ceux-ci participent, c'est un fait d'une grande importance politique, car le pouvoir gaulliste ne s'appuie en fait que sur leur bonne volonté. Mais la bourgeoisie n'a pas, de par elle-même, les ressources d'affronter le prolétariat. Les lieutenants ouvriers de la bourgeoisie restent des lieutenants ouvriers de la bourgeoisie, pas des fonctionnaires de l'Etat. Et, en même temps qu'ils ont tendance, de par leur nature, à aller vers l'intégration dans les rouages de l'appareil d'Etat, la force de la classe ouvrière, transcrite par la préservation de l'indépendance de ses organisations de classe, leur interdit de mener jusqu'au bout la politique intégrationniste. En fait, c'est une collaboration de classes de type plus ou moins classique que les dirigeants sont amenés à entreprendre au sein d'organes qui, eux, visent à tout autre chose. Totalement contraire aux intérêts du prolétariat, la collaboration de classes n'en est pas moins différente de la destruction pure et simple de ses organisations par leur intégration.

Et c'est du corporatisme dont la bourgeoisie a besoin. Le fait que les dirigeants siègent dans des organes d'intégration, mais qu'ils le fassent comme représentants d'organisations de classe indépendantes, ne peut lui suffire. Un deuxième échec du bonapartisme anti-ouvrier est en train de se nouer dans ces années 1963-1965. Pourtant, les concours ne lui ont pas manqué, nous allons le voir, mais encore une fois, ce sont les relations politiques réelles entre les classes qui décident du sort de leurs luttes.

LA CFTC-CFDT A LA POINTE DE L'INTEGRATION

Parmi ceux qu'on nomme déjà « les partenaires sociaux », il en est un qui s'affirme d'emblée comme le fer de lance de l'intégration, c'est la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens), qui va changer de

sigle en 1964 pour devenir la CFDT. De sigle, mais pas de fonction dans la lutte des classes. Symbolisant cette filiation de la CFDT avec la centrale chrétienne, son congrès de 1964 garde la numérotation commencée en 1919 et se réclame publiquement de l'« héritage ». C'est donc sans la moindre sollicitation de la réalité que nous écrivons ici CFTC-CFDT. Rappelons que la CFTC a été fondée en 1919 par la hiérarchie catholique, directement sur ordre du capital. Sa formation n'a rien à voir, ni de près, ni de loin, avec le mouvement ouvrier. C'est au contraire une machine de guerre créée contre la CGT et les « syndicats rouges ». Elle répudie dans sa charte, et par principe, la lutte des classes, se donne pour but de « réduire le communisme athée » et se fixe comme objectif, selon la phrase de son ancien président Zirnheld, « la participation ouvrière effective aux profits et à la gestion des entreprises. »

La CFTC-CFDT n'est pas une organisation ouvrière, produit des luttes du prolétariat pour son émancipation, mais le contraire. Elle n'est pas constituée pour l'abolition du salariat et du patronat qui fonde, depuis la Charte d'Amiens de 1905, la nature de classe de toutes les branches issues de la CGT, mais pour l'association capital-travail et pour la sauvegarde de soi-disant « intérêts communs au sein de l'entreprise », c'est-à-dire pour le droit des patrons à exploiter les ouvriers. Ce n'est pas un syndicat, et sa politique de défense des intérêts de la bourgeoisie au sein du mouvement ouvrier n'est pas le fait de dirigeants de collaboration de classes à la tête d'organisations ouvrières, mais directement de la nature même de l'organisation. Les dirigeants de la CFDT ne sont pas des lieutenants ouvriers de la bourgeoisie, mais ses agents directs, ses lieutenants tout court.

Au milieu de ces années 1960, la CFTC-CFDT a deux principaux chevaux de bataille : l'« autogestion », déjà, forme « moderne » de la formule de Zirnheld... et la « planification démocratique ». Tout s'y retrouve, tout y est : la CFTC-CFDT se pose d'emblée comme l'auxiliaire zélé des projets gaullistes. En juin 1961, elle a tenu son XXXI^e Congrès

confédéral. A l'ordre du jour, l'étude de la politique des salaires. Le congrès conclut que cette politique permettrait

« d'apprécier en commun si la politique économique d'ensemble, à un moment donné, est susceptible de permettre tel niveau minimum de majoration de la masse salariale, compte tenu de la politique qui sera menée pour diriger l'évolution des autres formes de revenus ».

On jurerait Debré, et lorsque nous avons écrit dans la première partie de notre article que l'on retrouverait plus tard la tonalité de certains passages de la Charte pétainiste du travail, nous pensons tenir parole.

Le rôle de pointe avancée de l'offensive intégrationniste, la CFTC-CFDT va le jouer sans relâche, non sans l'assortir à partir de 1966-1967 de vertueuses protestations. Jeanson, vice-président de la CFTC-CFDT, explique pourtant très nettement au « Progrès de Lyon », en février 1964 :

« Le syndicalisme doit aller à une participation avec le patronat et l'Etat. Notre participation ne deviendra efficace que sous certaines conditions. Il faudra que le patronat et l'Etat s'engagent loyalement à modifier les structures actuelles de notre société. Il faudra encore reconnaître l'interlocuteur syndicaliste à tous les échelons (...). Alors nous serons prêts à jouer le jeu. Par un contrat social sincère, nous pourrions nous rapprocher de la décision tout en laissant la responsabilité de celle-ci au pouvoir légal, en conservant notre liberté de contestation : une telle situation amènerait néanmoins de profondes modifications dans les structures et méthodes d'action du syndicalisme. Malgré tout, nous sommes prêts à assumer les risques. »

Ce que revendique ici le vice-président de la CFTC-CFDT, c'est l'arbitrage obligatoire (« contrat social sincère »), une chambre des corporations contrôlant toutes les relations de travail, en fait un « Conseil économique et social doté de pouvoirs » et, déjà, la « section syndicale d'entreprise », commissariat local de la police des salaires, éclatant le mou-

vement ouvrier en tronçons corporatistes, en sections « syndicales » d'entreprises non unifiées, non coordonnées, non centralisées dans des unions départementales et fédérations. A ce prix-là, la CFTC-CFDT est prête à assumer des risques...

En pleine mise en route du V^e plan, « Syndicalisme - CFDT » (20 octobre 1965) écrit que

« la planification démocratique (*doit définir*) les objectifs de consommation, de production et d'investissement découlant des besoins prioritaires du pays ».

Et, le 30 décembre de la même année, la CFDT écrit à de Gaulle son accord sur « les réformes de structure à mettre en œuvre pour obtenir une bonne croissance de l'économie ». La CFTC-CFDT est bien dans le rôle qui lui est imparti.

POUR L'INDEPENDANCE DE CLASSE DES SYNDICATS

Comme nous l'avons noté plus haut, toutes les organisations syndicales participent, siègent, cautionnent. Au Conseil économique et social, dans les commissions Grégoire, toutes y sont. Oh ! certes, elles « dénoncent » parfois verbalement, critiquent, « contestent »... mais elles siègent.

Ainsi « L'Humanité » du 7 février 1964 note-t-elle :

« Le souci de la mission Toutée n'est certes pas le même que celui des syndicats. Néanmoins (...) les positions se rejoignent. »

Et, puisque les « positions se rejoignent », en octobre 1964, le gouvernement a institué les « commissions Grégoire », issues comme nous l'avons vu de la mission Toutée. Toutes les fédérations concernées, de tous les syndicats, vont y participer jusqu'en février 1967, sauf, et nous y reviendrons, la fédération CGT-FO des cheminots, qui rompt en seconde séance.

Mais nous avons vu en même temps que les dirigeants syndicaux qui collaborent aux projets de De Gaulle le font comme représentants d'organisa-

tions qui restent indépendantes, et la bataille politique contre l'intégration concentre à ce moment la lutte pour la défense des intérêts des ouvriers, la possibilité de préserver les syndicats, de conclure des conventions collectives.

En même temps, nous l'avons dit, il y a contradiction flagrante entre la nature des organisations ouvrières et les structures d'intégration à l'Etat auxquelles leurs dirigeants participent, bien que ce ne soit pas en tant que dirigeants de syndicats intégrés.

De cette contradiction fondamentale, découlent de multiples tensions, contorsions, valse-hésitation, qui, dès 1964, se font jour dans les syndicats.

En novembre 1963, le Congrès de la CGT-FO avait affirmé refuser de participer à des organismes prévus pour « dégager des options ». Le congrès avait ainsi condamné les options liant les organisations syndicales aux décisions du pouvoir

« qui reste l'émanation des intérêts capitalistes. Le congrès confédéral décide qu'il n'est pas admissible, et donc demeure interdit, que les représentants confédéraux soient membres d'organismes dont les décisions empièteront sur la capacité ou la liberté revendicative des syndicats, des fédérations, des unions. »

LA POLITIQUE « DE PRESENCE »

Mais, au Congrès de l'UD-FO de la région parisienne qui se réunit en avril 1964, en présence d'André Bergeron, le nouveau secrétaire général de l'UD-FO, A. Bonnaure, propose une motion d'orientation parfaitement intégrationniste, au nom de « la politique de présence » :

« Compte tenu des moyens d'investigation, une connaissance même approximative des revenus est impossible, la conférence des revenus l'a elle-même pratiquement reconnu. Néanmoins, notre intérêt est d'être présent. Devons-nous laisser aux intérêts capitalistes, à un pouvoir qui est leur émanation, le soin de participer seul aux instances où se dispense

l'information, où se confrontent les opinions, où se dégagent les options. Nous acceptons d'être présents... »

Cet argument est bien connu. Il faut « être présent » pour savoir. Argument très difficile à admettre, non seulement parce que la bourgeoisie ne se cache guère de ses plans d'ensemble et qu'elle a d'autres endroits plus discrets pour évoquer certains de leurs aspects qu'elle voudrait éventuellement ne pas révéler, mais surtout parce que les dirigeants ne disent pas aux travailleurs, aux syndiqués, ce qui se fait, et surtout ce qu'ils font, eux, dans les com-

missions. Dans les colonnes de la « VO », de « FO-Hebdo », du « Peuple », on lit de temps à autre un communiqué général, une protestation vertueuse, mais les textes, les plans, les rapports, les votes, cela, seuls les dirigeants ont le droit de savoir !... Voilà à peu près la seule tentative de légitimité de la « politique de présence ».

Mais poursuivons le rappel de la bataille politique engagée au Congrès de l'UD-FO de la région parisienne. La commission de résolution est saisie de deux projets. Le premier est présenté par les syndicalistes qui condam-

1964 : LA FEDERATION FO DES CHEMINOTS QUITTE LA COMMISSION GREGOIRE

Réponses de M. Grégoire à la Fédération des syndicats FO de cheminots

Q.— Sur quelles bases se feront les constatations sur les évolutions des salaires ?

R.— La commission n'est pas habilitée à effectuer des comparaisons entre la rémunération des cheminots et celle du secteur privé, pas plus d'ailleurs qu'avec l'évolution du coût de la vie. Il ne s'agit pas d'étudier le niveau des salaires, mais de constater la masse salariale.

Q.— En cas de désaccord au sein de la commission, quelles conclusions adoptera-t-on ?

R.— Il s'agit de recherche scientifique, il ne saurait y avoir de désaccord.

Q.— Quelles procédures seront employées pour fixation de la masse des salaires pour les prochaines années ?

R.— Premier temps : la commission constate.

Deuxième temps : le ministre de tutelle reçoit les organisations syndicales.

Troisième temps : le gouvernement fixe le coefficient de majoration de la masse salariale.

Quatrième temps : la commission de statut, remplissant le rôle de la commission mixte, se réunit pour répartir entre les diverses catégories de cheminots l'augmentation ainsi octroyée.

Q.— Quels critères serviront à déterminer le pourcentage d'augmentation de la masse salariale ?

R.— La masse des salaires sera augmentée en fonction des orientations du Plan. Et nous retrouvons la politique des revenus élaborée dans le cadre du Plan.

*

* *

Le 6 octobre, la Fédération FO des cheminots décide de ne plus participer à la commission Grégoire. Elle rend publique la déclaration que nous citons ci-contre.

nent fermement l'intégration des syndicats. L'autre par la majorité de la direction réformiste, et qui

« revendique pour les travailleurs le droit de connaître et de décider par ses représentants qualifiés les grandes destinations des recettes publiques, c'est-à-dire en ce qui concerne notamment la part des dépenses militaires, des investissements publics, du secteur social, le crédit et la fiscalité ».

Cette « revendication », elle aussi, est bien connue. C'est très exactement celle de Jeanson (CFTC-CFDT) exigeant un « Conseil économique et social doté de pouvoirs », la marche à l'intégration et au corporatisme.

Finalement, les passages sont retirés de la motion, et le congrès vote la condamnation des procédures Toutée.

Ce que traduit ici le succès de l'action de la minorité de l'UD-FO, c'est l'incompatibilité profonde entre la lente remontée de la classe ouvrière et les projets gaullistes qui exigent, pour aboutir, la destruction de la classe ouvrière comme classe organisée. Incompatibilité qui explique, nous l'avons dit, les tensions, les revirements à 180° suivis d'autres revirements à 180°, qui marquent toute cette période dans les organisations syndicales.

Ainsi la fédération des cheminots CGT-FO, qui avait questionné M. Grégoire (voir ci-contre) sur les tenants et aboutissants de la commission qu'il présidait, décide-t-elle, dès la seconde séance, de rompre. Et elle quitte, définitivement, les commissions Grégoire en déclarant :

« Le processus imaginé par le gouvernement pour la fixation du pourcentage d'augmentation de la masse salariale ne saurait avoir notre agrément. En liant celui-ci aux objectifs prévus par le Plan, le gouvernement institue pour les salariés des entreprises nationales une politique des revenus dont le principe a été condamné et rejeté par la CGT-FO. Accepter que les salaires des cheminots varient suivant des critères déterminés par le Plan équivaldrait à approuver implicitement les objectifs du V^e plan et, par là même, à donner notre accord à

une politique économique et sociale jugée par nous contraire aux intérêts des travailleurs. »

BATAILLE DE L'AVANT-GARDE OUVRIERE

C'est cette même contradiction qui explose avec plus d'acuité encore, au Comité confédéral national (CCN) de la CGT-FO, en décembre 1966. La résolution proposée stipule :

« C'est la mission d'un syndicalisme authentique de lutter pour une juste répartition des fruits de la production (...). L'action syndicale justifie (...) une présence et une participation à tous les organismes qui contribuent à l'élaboration de la politique économique. »

Une proposition de renvoi préalable à la résolution est déposée. Il y a 4 313 mandats contre le renvoi (donc pour la résolution), 1 081 pour et 609 abstentions. Nombre de fédérations importantes, notamment les fonctionnaires, la santé, les services publics, les employés et cadres, ont voté le renvoi... Et, notons-le au passage, « L'Humanité » n'a pas soufflé mot de ce débat. Pas une ligne...

De fait, la résolution du CCN qui s'engage sur cette voie va directement à l'encontre des décisions du IX^e Congrès confédéral qui s'est tenu six mois auparavant, et qui, à la suite d'une bataille acharnée, a abouti à un point d'équilibre entre l'intégration et son refus, en récusant « une acceptation sans discernement ». Alors qu'une partie de l'appareil réformiste y prône l'acceptation complète et sans limites de la participation, une minorité combat sur des positions lutte de classe, qui regroupe syndicats et militants décidés à combattre pour l'indépendance du syndicat, minorité dont les militants de l'OCI sont partie prenante. Elle engage une bataille acharnée contre l'intégration. Nos lecteurs trouveront page 58 un extrait de l'intervention du camarade Jean Boireau, qui n'était pas trotskyste, dans les débats du IX^e Congrès confédéral, et qui illustre parfaitement comment toute une couche de militants de tou-

Une intervention de la minorité « lutte de classes » au IX^e Congrès confédéral FO

Jean Boireau

« Je m'excuse d'infliger au congrès, en cette fin de journée, une intervention que je ferai aussi limitée que le permet le règlement actuellement en vigueur, qui a été d'ailleurs quelque peu violé ce matin. Je m'excuse de le faire car vous êtes très fatigués, mais je parle au nom de trois syndicats de la région parisienne, et je ne peux renoncer au mandat qui m'a été ainsi confié.

Les rapports de la Confédération sont clairs pour ceux qui savent les lire, et le « syndicalisme dans la société moderne », suivi de la note de la commission de travail, donne une explication de la passivité de la Confédération. Or, celle-ci, par une inconséquence curieuse, se réfère à l'orientation définie par le VIII^e Congrès, lequel a affirmé solennellement que « nous ne pourrions rien attendre des structures économiques et sociales actuelles et d'un Etat qui n'en est que la super-structure ».

Je cite le VIII^e Congrès, je cite la décision, la loi de la Confédération jusqu'à aujourd'hui. Cette loi a été violée, camarades, j'ai le regret de le constater, car, malgré ces prises de position nettes et sans bavure, la Confédération n'a cessé, en fait, de collaborer avec cet Etat dans le cadre de ces structures dont elle ne doit rien attendre.

Voici ce qu'il faut méditer, camarades, si vous avez encore la patience de m'entendre.

Certes, les rapports tendent à poser une distinction subtile entre présence et participation, ou intégration. C'est un faux problème. Tout le monde est pour la participation quand elle est possible. Tout le monde est pour la présence. Un exemple : tout le monde est pour les vacances, mais qui est-ce qui va passer ses vacances dans une cave ? Or, nous passons la participation dans la cave de Pompidou, où il nous force à absorber, au mépris des intérêts ouvriers, ses breuvages nocifs.

Le problème n'est pas là. Le problème a été défini par le VIII^e Congrès. On ne peut participer dans les structures actuelles. Il n'empêche qu'en réalité, aux yeux des masses, la présence de nos délégués dans les commissions du Plan, la présidence qui nous y est attribuée concrétisent notre participation effective, notre acceptation du système, et le bon sens populaire ne s'y trompe pas... même si le congrès s'y trompe ici ! ...

Essayant de se défendre contre le reproche d'intégration, les rapports évoquent la situation intégrée des syndicalistes russes et espagnols. Ce faisant, ils comparent simplement des situations achevées à une situation en voie d'établissement. Comment ne pas voir que déjà nous avons franchi, en compagnie des deux autres centrales, la porte de cette allégeance à l'Etat que nous prétendons condamner ?

Or, l'intégration, dès ses débuts, est incompatible avec une action revendicative menée en toute indépendance par les travailleurs ; ceci explique la position de notre centrale devant les grèves rotatives et sa passivité.

Force ouvrière va-t-elle faire le saut ? Sa position se situe maintenant dans le cadre des structures économiques et sociales actuelles, dans ce cadre qu'elle accepte pour exercer son activité, dans ce cadre qui est défini en fonction des intérêts des classes dominantes, du patronat et de leur Etat.

Dans ce cadre, condamné par le VIII^e Congrès, la déclaration sur la place du syndicalisme et la fameuse note de travail confirment cette analyse des rapports. Malgré les critiques et les condamnations, envers, notamment, la politique des revenus, toute l'évolution économique y est commentée à partir des préoccupations officielles, des objectifs de rentabilité du capitalisme et de l'Etat. Ce conformisme à la pensée du patronat français est si profond que, comme lui, elle se tait ignore, chose énorme, les phénomènes économiques essentiels de la période présente. Ces phénomènes, qui sont dans toutes les têtes pensantes des économistes du monde, Force ouvrière confédérale ne veut pas les connaître. »

tes tendances, profondément attachés à la nature de classe de l'organisation syndicale, combattirent en ces années difficiles au compte de l'honneur du mouvement ouvrier, celui de son indépendance de classe.

Et les « unes » de quelques-uns des premiers numéros imprimés d'« Informations ouvrières » dont nos lecteurs ont pu trouver la reproduction page 48 démontrent avec quel acharnement et quelle ténacité les militants de l'OCI, encore peu nombreux, luttèrent pour la défense de l'indépendance de classe des syndicats, que ce soit dans la CGT, où la camarade S. Bodin, militante de l'OCI, intervient dès le XXXIV^e Congrès confédéral de 1963 pour affirmer la nécessité de la bataille contre l'intégration vers laquelle s'engagent les dirigeants PCF de la principale organisation syndicale française, dans FO, dans la FEN et dans ses syndicats, dans l'UNEF. Combat inlassable parce que combat indispensable pour l'existence du prolétariat comme classe organisée, il fut à ce moment l'une des expressions de la lutte des trotskystes pour la construction de l'outil indispensable à la victoire du prolétariat, le parti de l'émancipation des travailleurs par eux-mêmes, le parti de la révolution prolétarienne, le parti des communistes qui n'ont pas d'intérêts différents de ceux de leur classe, comme Marx l'explique dans le « Manifeste du parti communiste », et qui représente les intérêts communs des prolétaires, dans leur totalité.

Et par cette activité politique au cœur de leur classe, des organisations de leur classe, les militants de l'OCI purent alors gagner le respect et la confiance de nombre de militants, convaincre de la justesse du programme politique qui permet d'animer une telle bataille, gagner de nouveaux cadres et militants ouvriers qui renforceront l'OCI comme instrument politique pour la construction du parti révolutionnaire.

NOUVEAUX PROJETS BONAPARTISTES

L'offensive de la bourgeoisie et de son Etat se poursuit, mais l'infléchissement de plus en plus prononcé des

rapports entre les classes la prive, peu à peu, de l'assise politique nécessaire à l'aboutissement de « la tâche commencée en 1958 ». En juin 1965, l'Assemblée nationale adopte un projet de réforme des comités d'entreprise (préparé, soit dit en passant, par un projet présenté en juillet 1964 au Conseil économique et social par la CFDT, et qui, selon le ministre du Travail Grandval, « a reçu un large accord des syndicats comme des patrons »). Le PCF s'abstient, la SFIO vote pour. Bardet, député UNR, explique :

« Les syndicats ouvriers étant désormais éclairés par leurs délégués aux CE et mis à même de discuter d'égal à égal avec les syndicats patronaux, il deviendrait possible, sinon facile de déterminer la part de chacun dans les profits. » *Et il précise* : « Si nous tirons toutes les conséquences du principe, il faudra créer une magistrature spécialisée, patronale, ouvrière et économique, qui réglera les problèmes posés par les rapports entre CE et employeurs, et dont la compétence s'étendra aux litiges, salaires, horaires, temps de travail, suppressions d'emploi, mises à la retraite, reconversions des entreprises, grèves. »

Mais jamais — et ce n'est pas faute d'avoir essayé, notamment en 1969 — de Gaulle n'arrivera à tirer toutes les « conséquences du principe »...

En juillet 1965, c'est l'« amendement Vallon », d'où sortira en 1967 une ordonnance sur « l'intéressement ». Michel Debré rappelle, en janvier 1966 :

« Il appartient à l'Etat de choisir, de commander, d'imposer. Le gouvernement est donc tenu d'établir une limite de croissance des salaires et de l'imposer à tous. Cette limite est tracée par la courbe de la production, que la courbe des salaires doit suivre avec un net cran de recul afin de permettre l'investissement et la baisse des prix. »

Corsetant étroitement toutes les relations politiques et sociales sous son autorité, l'Etat bonapartiste concentre contre lui toute la violence des relations entre les classes qu'il parvient de moins en moins à contenir.

Tandis que la lutte des classes poursuit son cours ascendant, les contradictions se font plus vives au sommet des appareils qui contrôlent les organisations syndicales, engendrant d'apparentes incohérences. En 1965, la Fédération CGT des cheminots avait quitté, à la suite de la Fédération FO, la commission Grégoire. En janvier 1966 — à la veille de l'accord CGT-CFDT —, elle revient en tout hâte siéger et dénonce « l'attitude contradictoire de la Fédération FO qui refuse de participer à cette commission ». Le 28 février, « Les Echos » évoquent avec inquiétude une éventuelle rupture des dirigeants syndicaux avec les commissions Grégoire :

« Le gouvernement se trouverait ainsi devant le vide. Au-delà de la procédure Toutée, c'est donc toute la politique des revenus qui s'écroulerait. »

Dans ses vœux radiotélévisés en janvier 1967, de Gaulle réaffirme son objectif :

« Ayant naguère vécu au milieu de la lutte des classes, nous allons vers l'association organisée de tous ceux qui sont des producteurs. En 1967, c'est à cette vaste mutation économique et sociale que nous aurons affaire. »

La CFDT renchérit (« Syndicalisme » - janvier 1967), en préconisant « une répartition plus équitable du revenu national au moyen d'un certain nombre de réformes de structure de l'économie capitaliste », et en se félicitant qu'« après les premières réunions des commissions Grégoire, mais surtout après la première phase d'actions, les propositions initiales du gouvernement étaient augmentées de 0,50 % en plus ».

En apparence, les commissions Grégoire vont donc bon train... En février 1967, à l'issue de la commission EDF, M. Grégoire qualifie de « passionnante » la discussion qu'il vient d'avoir avec les syndicats CFDT, CGC et CGT-FO sur la base de leurs propositions pour « une nouvelle politique de rémunérations ». Les trois fédérations, dans un manifeste, tiennent pour nécessaire de « convenir contractuellement d'apprécier la progression,

après examen du degré de réalisation du Plan ». Le 13 janvier 1967, CGT et CFDT rédigent en commun une lettre qui demande que soit « garantie une progression du pouvoir d'achat conforme à l'évolution de la production, de la productivité et du revenu national ».

VERS LA GREVE GENERALE

Mais, le 27 janvier, CGT et CFDT quittent la commission RATP. La suite est en cascade : le 3 février, la CGT quitte celle d'EDF, suivie par la CFDT, onze jours plus tard. Le 6 février, CGT et CFDT quittent celle des cheminots... tandis qu'Argalon (CGT-cheminots) critique en termes à peine voilés la fédération FO qui refuse de participer à ces réunions (depuis 1964 !) « alors que les représentants FO de l'EDF, des charbonnages et de la RATP continuent à siéger ». Déjà on voit s'esquisser la situation qui prendra, à partir de 1969, son plein développement : la division entre ceux qui « siègent » — et que tous poussent à siéger — et ceux qui ne « siègent pas ». Cela sera bientôt la division entre « ceux qui signent » — et que tous poussent à signer — et « ceux qui ne signent pas », nous y reviendrons, mais la position pour le moins curieuse du dirigeant CGT Argalon éclaire parfaitement la nature de l'opération.

En février 1967, dans la réalité, les commissions Grégoire ont explosé. C'est que le rapport de forces entre les classes est plus favorable au prolétariat qu'il n'a jamais été depuis le coup d'Etat gaulliste. De Gaulle peut bien proclamer, le 16 mai 1967, au lendemain d'élections législatives où les organisations ouvrières recueillent ensemble plus de 9,5 millions de voix, soit 43 % :

« Il est nécessaire que les travailleurs participent d'une manière organique et en vertu de la loi aux progrès de l'expansion (...). Dans cette voie qui conduit sans nul doute à un régime social nouveau fondé sur l'association comme sur l'esprit d'entreprise, déjà quelques pas furent avec avantage essayés de-ci, de-là, maintenant, c'est une étape que nous avons à accomplir. »

Déjà les projets de « régime social nouveau » ne reposent plus que sur un terrain miné. Les ordonnances de l'été 1967, notamment celles qui s'attaquent à la Sécurité sociale, sont ressenties par les travailleurs comme une intolérable provocation. Certes, les dirigeants syndicaux s'efforcent de présenter l'ordonnance du 17 août — rendant l'« intéressement » des travailleurs obligatoire pour les entreprises occupant plus de 100 personnes — comme « quelques mesures positives » (« VO », organe de la CGT, 6 septembre 1967), et d'expliquer, comme Jeanson de la CFDT, qu'« au moins le projet incitera-t-il les militants à mieux connaître les structures et le fonctionnement de leurs entreprises ». « L'Humanité » (13 septembre 1967) exige même que les ordonnances « soient soumises au Parlement »... à majorité UNR.

Mais déjà les signes avant-coureurs de mai-juin 1968 se font jour.

Pendant l'année 1967, les grèves se font plus nombreuses et plus dures. Chez Berliet, à la Rhodiaceta, chez Dassault, aux chantiers navals de St-Nazaire, de puissants mouvements se déclenchent, qui auront des conclusions différentes mais qui expriment tous le renforcement politique du prolétariat et sa détermination. Le 26 octobre, au Mans, 15 000 paysans, ouvriers et jeunes se battent ensemble toute une journée contre gendarmes mobiles et CRS et attaquent la préfec-

ture. D'autres heurts très durs ont lieu à Quimper.

A Mulhouse, de violents affrontements ont lieu entre ouvriers et forces de l'ordre. En mars, c'est une explosion paysanne qui met aux prises les agriculteurs et plusieurs divisions de gardes mobiles.

A Paris, le 9 novembre, les étudiants manifestent contre la réforme Fouchet : c'est la première grande manifestation étudiante depuis des années, manifestation unitaire à l'appel de l'UNEF et de l'ensemble des organisations politiques étudiantes, pour laquelle le CLER (Comité de liaison des étudiants révolutionnaires) a combattu.

Le 26 janvier 1968, à Caen, pendant toute une nuit d'émeute, les travailleurs et la jeunesse se dressent contre le régime et sa police.

Le 4 avril 1968, en présence d'un jeune secrétaire d'Etat à l'emploi et à l'intéressement, Jacques Chirac, du directeur de la firme et du délégué CGT, l'accord d'« intéressement » Viniprix — qui devait être le premier acte et le symbole du « régime social nouveau » — est ratifié. « C'est la première pierre d'un édifice beaucoup plus vaste », déclare Chirac.

Vingt-neuf jours plus tard, le processus de la grève générale commence, qui va dresser dix millions de travailleurs et de jeunes contre de Gaulle, la V^e République et tous leurs projets de « régime social nouveau »...

« non au corporatisme ! »

La grève générale de mai-juin 1968, trahie mais non brisée, est une sentence de mort pour le régime bonapartiste instauré par de Gaulle en 1958-1962. L'arrêt est signé, même si la politique des dirigeants des organisations ouvrières aboutit à en retarder l'exécution. Dans le mouvement le plus puissant de leur histoire, la classe ouvrière et la jeunesse françaises se sont dressées de toute leur force contre la bourgeoisie et son Etat.

Mais, bien que la grève générale se soit dressée comme un obstacle contre l'ordre corporatiste que voulait instaurer de Gaulle, bien qu'elle ait sonné le glas du régime, celui-ci reste en place. Les impératifs du système capitaliste demeurent. Et de Gaulle doit rejouer les mêmes cartes, d'autant plus rapidement que les circonstances sont plus défavorables pour lui.

Nous retrouvons ici le paradoxe apparent de 1963, mais à un stade très

supérieur. La grève des mineurs n'était encore qu'une défaite du bonaparitisme. La grève générale est une victoire ouvrière considérable. Le prolétariat a repris, sur le devant de la scène, l'initiative. Il a signifié que, pour le plier et le soumettre au talon de fer de l'impérialisme, il faudra d'abord briser ses organisations et le pulvériser. Ce sera bien plus difficile qu'auparavant, désormais, mais la bourgeoisie combat et n'ignore pas que cette situation rend en même temps l'offensive d'autant plus indispensable.

Alors, pour la classe dominante et pour de Gaulle, il faut, très vite, profiter du sursis que leur a procuré la trahison de la grève par les dirigeants des organisations ouvrières et mettre les bouchées doubles. De Gaulle doit brûler les étapes et s'orienter — c'est tout le sens du référendum du 27 avril 1969 — vers l'instauration d'un ordre corporatiste destiné à détruire les organisations ouvrières comme organisations de classe. Ce référendum, il n'est pas inutile de rappeler que de Gaulle l'avait envisagé au cœur même de la grève générale. Il l'avait fait adopter par le Conseil des ministres, et même annoncé à la télévision. C'était en quelque sorte un quitte ou double, à chaud. En dissolvant l'Assemblée nationale — « revendication » formulée tout d'abord par les dirigeants du PCF — et en organisant les élections de juin, de Gaulle bénéficiait d'un sursis pour préparer la même opération « à froid ». Tout du moins, l'espérait-il...

Dès l'été 1968, par pièces et par morceaux, le régime relance donc l'offensive.

En juillet, de Gaulle fait adopter la loi sur « la section syndicale d'entreprise ». Fontanet souligne le lien qui unit cette réforme à celle des comités d'entreprise adoptée en 1966 : il s'agit de mettre fin à « des conditions irrationnelles et préjudiciables à un meilleur dialogue entre partenaires sociaux comme à la prise effective des responsabilités de chacun ». Il insiste sur la nécessité « d'insérer la création des sections syndicales d'entreprise dans une grande réforme de la représentation des salariés dans l'entreprise ».

Dans le même temps, les dirigeants syndicaux, qui présentent tous la section syndicale d'entreprise comme une grande victoire de la grève générale, signent à la SNCF un accord sur les « conséquences de la modernisation », modernisation qui doit trouver son aboutissement dans la suppression de 43 % des emplois (c'est-à-dire, dans les projets gouvernementaux, passer, de 1968 à 1980, de 330 000 travailleurs à 180 000).

Dès la fin de l'été 1968, premier terrain d'application de la « grande réforme » : l'université. Par la loi Edgar Faure (votée unanimement à l'Assemblée nationale), il s'agit de retourner la grève générale des étudiants en son contraire : la participation aux « conseils d'université », qui, dans le cadre de « l'autonomie des universités », géreront et appliqueront la politique de destruction de l'enseignement supérieur.

Mais surtout, il faut frapper un grand coup, un coup décisif. Il faut mettre en place la clé de voûte qui commande tout l'édifice. Et le projet de référendum, prêt de longue date, est officiellement annoncé, le scrutin fixé au 27 avril 1969.

LE REFERENDUM DU 27 AVRIL 1969 : QUE VEUT DE GAULLE ?

Quinze jours avant le scrutin, de Gaulle explique d'une phrase son objectif : « remédier aux causes profondes » de la crise de mai-juin 1968, c'est-à-dire en finir avec la lutte des classes et instaurer, par la méthode bonapartiste du référendum, l'« association capital-travail ».

Le projet de référendum comprend deux volets : la transformation du Sénat en Chambre économique et sociale, la réforme régionale.

Il institue un Sénat qui n'émane plus du suffrage universel direct ou indirect, mais au moins en partie des associations professionnelles : du « pays réel », comme aurait dit Charles Maurras... Et donc, côte à côte, siègeraient des délégués du patronat et des représentants des organisations

ouvrières, comme composantes du « faisceau » d'activités qui forme la « Nation ». C'est la Chambre des corporations... Tous sont « associés » — sous le contrôle de l'Etat, représentant des « intérêts supérieurs de la Nation » — à l'activité législative. Et qui élabore les lois est également chargé de les faire appliquer... toujours sous l'autorité supérieure du préfet, représentant de l'Etat.

D'où le deuxième volet de la tentative corporatiste : les conseils régionaux, qui étaient esquissés par les Commissions de développement régionales (CODER), elles-mêmes préfigurées par les Commissions « consultatives » qui avaient servi de banc d'essai à la réforme administrative de 1964. A l'heure où l'on parle beaucoup, aujourd'hui, dans le mouvement ouvrier, de « décentralisation », il convient de rappeler ici comment régionalisation et corporatisme ont toujours été étroitement liés dans les projets gaullistes.

Les conseils régionaux que prévoit le projet de référendum sont des rouages de l'Etat auxquels les représentants ouvriers sont conviés à s'intégrer.

Chacun des vingt-et-un conseils régionaux doit être composé des députés élus de la région, de « conseillers territoriaux », élus par les conseils généraux (cantons) et municipaux (communes), ainsi que « d'un nombre de conseillers socio-professionnels égal aux 2/3 du nombre total des députés et des conseillers territoriaux ».

Ces organismes doivent participer au pouvoir exécutif, sous la direction des « préfets de région » instaurés par la réforme administrative de 1964. Leurs attributions comprennent « la planification et le développement ». En un mot comme en cent : relayer territorialement le « plan » et les projets gouvernementaux contre la classe ouvrière et la jeunesse. C'est le second volet, parfaitement complémentaire, de la tentative bonapartiste.

Dans ce référendum, plusieurs questions, un seul but : réaliser d'un coup et non plus par morceaux la tentative cent fois réitérée de remettre en cause l'indépendance du mouvement ouvrier, de l'intégrer à l'Etat, de frap-



DE GAULLE SEPTEMBRE 1968

« Il y a une troisième solution, c'est la participation. Dès lors que des gens se mettent ensemble pour faire marcher une industrie en apportant soit les capitaux nécessaires, soit la capacité de direction, de gestion ou de technique, soit le travail, il s'agit que tous forment ensemble une société où tous aient intérêt à son rendement et à son bon fonctionnement, et un intérêt direct (...). C'est la voie que j'ai toujours crue bonne. C'est la voie dans laquelle j'ai déjà fait quelques pas ; par exemple en 1945, quand avec mon gouvernement j'ai institué les comités d'entreprise, quand, en 1959 et 1967, j'ai par des ordonnances ouvert la brèche à l'intéressement. C'est la voie dans laquelle il faut marcher (...). Quel progrès économique et social sera accompli quand l'esprit et le fait de l'association remplaceront peu à peu l'esprit et le fait de la lutte des classes ! »

N° 429 - Prix : 1 F

Semaine du 23 au
30 avril 1969

Lire page

- 3 - Chronique de I.O. :
La portée du référendum.
- 4-5-6 - Documents de la
conférence du 20 avril :
La bataille contre le
corporatisme.
- 7 - Les jeunes veulent
combattre le capitalisme.
- 8 - « Le printemps des peuples
commence à Prague ».

INFORMATIONS OUVRIÈRES

Organe de la Fédération des Comités d'Alliance Ouvrière

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

REDACTION, ADMINISTRATION : 39, RUE DU FAUBOURG-DU-TEMPLE - PARIS (10^e)

LE 27 AVRIL, CONTRE LE CORPORATISME ET L'ÉTAT POLICIER, MASSIVEMENT,

VOTEZ NON

301 militants ouvriers de toutes tendances, réunis à l'appel de l'Alliance Ouvrière et de l'Alliance des Jeunes pour le Socialisme (A.J.S.) appellent les travailleurs à répondre massivement

NON AU REFERENDUM, LE 27 AVRIL 1969

Travailleurs et militants, nous étions présents A LA CONFERENCE DE LUTTE CONTRE LE CORPORATISME ET POUR LE "NON" convoquée le 20 avril 1969 à Paris.

Nous étions 301 militants délégués, représentant 35 départements et villes, 209 militants de la région parisienne, 92 militants de province :

- 99 militants de la C.G.T.;
- 19 militants de la C.G.T.-F.O.;
- 77 militants de la Fédération de l'Education Nationale (S.N.I., S.N.E.S., S.N.E.-Sup., S.N.E.P.);
- 6 militants de la C.F.D.T.;
- 40 militants de l'U.N.E.F.;
- 1 militant paysan de la F.N.S.E.A.;
- 59 lycéens, élèves des C.E.T., des classes de transition et jeunes chômeurs.

Nous étions 80 ouvriers de l'Automobile, de l'Aéronautique, des Chantiers navais, du Textile, de la Chimie, du Transport, du Bâtiment et du Livre; 77 enseignants de toutes catégories (enseignants du supérieur, du secondaire, de l'enseignement technique, instituteurs, normaliens); 40 étudiants, 59 lycéens, élèves des C.E.T., des classes de transition et jeunes chômeurs; 18 employés des assurances, des banques et de la Sécurité sociale; 10 travailleurs de la Santé et de l'Enfance inadaptée; 17 travailleurs des Services publics, P.T.T., R.A.T.P., cheminots.

Quarante et un militants sont intervenus dans le débat.

Ils ont dénoncé la nouvelle mouture du corporatisme

— la première étant celle que PETAIN a voulu réaliser avec la Charte du Travail — que DE GAULLE veut imposer par voie de référendum.

Les militants délégués à la Conférence du 20 avril 1969 ont constaté que par le référendum DE GAULLE reprend toutes les dispositions de la Charte du Travail :

— le responsable syndical à qui l'Etat bourgeois offre un strapontin au Sénat Corporatiste et aux Assemblées régionales corporatistes, deviendrait l'auxiliaire du Ministre de l'Intérieur et du Préfet régional, chef de la police;

— dans les entreprises, les « Conseils de Participation » rassembleraient le patron et les délégués de prétendus syndicats corporatistes, pour organiser en commun l'exploitation;

— PETAIN après avoir interdit la grève et dissout la C.G.T. a voulu instituer la « magistrature du travail ». DE GAULLE après le référendum veut mettre en place la COUR SOCIALE où, sous la présidence d'un magistrat, deux représentants des syndicats corporatistes et deux représentants du patron seraient chargés d'organiser la répression contre la grève et les militants.

Comme la Charte du Travail, l'ordre corporatiste voulu par DE GAULLE liquiderait tous les droits et garanties ouvriers, les prudhommes et les conventions collectives, le statut des fonctionnaires et toutes les libertés.

(Suite page 2.)

**JEUDI 22 MAI A 20 h. 30 - GRANDE SALLE DE LA MUTUALITÉ
MEETING POUR LE FRONT UNIQUE OUVRIER**

per la classe ouvrière dans ce qui la constitue comme classe : ses organisations.

Les décrets complémentaires d'application, si l'on peut dire, étaient prêts pour parachever l'édifice. Tant de « rapports », tant de « dossiers », tant de « réformes », toujours orientés dans le même but, toujours prêts dans les « cartons » de l'Etat !... Ainsi, d'après « Le Monde » (12 avril 1969), M. Schumann aurait par exemple été le maître d'œuvre, sous la direction personnelle de De Gaulle, d'une loi sur la participation. « Le Monde » commente :

« Le gouvernement envisagerait de passer par-dessus les intermédiaires que sont les syndicats et les délégués. Par ce biais, le gouvernement espère favoriser la naissance de nouveaux syndicats autonomes, voire dépasser la notion de syndicat (...). Le nouveau projet devrait être accompagné de deux autres textes ; l'un, dont la rédaction est très avancée, institue une Cour sociale présidée par un magistrat et composée de deux représentants d'employeurs et de deux représentants des salariés. Elle serait compétente pour examiner et trancher les conflits collectifs (...) et les conflits relatifs à l'application de la participation. »

Tout était prêt, comme à l'ordinaire. Les rapporteurs de la V^e République avaient rapporté. L'Etat qui se voulait encore l'Etat fort devait faire appliquer. Mais il va échouer et le verdict énoncé par la grève générale va trouver le 27 avril un début d'application : de Gaulle, battu par 53 % des votants contre 47 %, quitte le pouvoir. « La France a écarté ce qui symbolisait la participation », dira-t-il quelques mois plus tard. Que s'est-il passé ?

Dans la lutte des classes, lorsqu'une classe laisse passer le moment favorable pour attaquer et défaire la classe ennemie, la situation finit par se retourner en son contraire. Dix ans ont passé... De Gaulle, par le référendum, tentait une dernière fois de se donner les moyens politiques pour conduire l'offensive brutale contre la classe ouvrière.

Ce que de Gaulle tentait de liquider, c'était l'existence même d'un mouvement ouvrier organisé dans ses syndicats de classe. Et donc, c'est au sein même des organisations ouvrières, des syndicats, que se situait l'enjeu décisif : front unique pour le « Non » au corporatisme !

POUR LE FRONT UNIQUE OUVRIER ! POUR LE DOUBLE « NON » AU REFERENDUM !

Une nouvelle fois, la bataille décisive se concentre au sein des organisations de la classe ouvrière. Et dans une situation où la grève générale est immédiatement suivie de nouveaux mouvements de classe (grève à Renault en décembre 1968, normaliens, cheminots du Sud-Ouest) qui confirment la puissance des nouveaux rapports de forces en faveur du prolétariat, rapports de forces qui s'expriment au sein de ces organisations.

A l'annonce du référendum, pourtant, aucune voix ne s'était élevée dans les confédérations syndicales en faveur de l'organisation, tout de suite, du front unique pour le « Non ». La CFDT prônait l'abstention et, elle, elle n'en démorndra pas. Inutile d'épiloguer...

A la fin de mars se tient le congrès confédéral de la CGT-Force ouvrière. Le 20 mars, « L'Humanité » ironise :

« Ce délégué qui, mardi, au Congrès national Force ouvrière, exprimait la certitude que sa confédération serait la première à se prononcer pour le « Non » au référendum risque fort d'être déçu. »

Mais c'est probablement « L'Humanité » qui est déçue, puisque l'écrasante majorité du X^e Congrès confédéral prend position pour le « Non ». Dans son rapport moral, A. Bergeron attaquait les projets de réforme, sans encore se prononcer nettement. A ce congrès confédéral de la CGT-FO, les interventions des militants d'avant-garde qui affirment la nécessité d'engager tout le poids et toute l'autorité de toutes les

organisations du mouvement ouvrier pour le double « Non », expriment les intérêts d'ensemble de la classe ouvrière : non à de Gaulle ! Non au référendum ! Non au corporatisme et à l'association capital-travail !

Le congrès se prononce pour le « Non ».

Sans abandonner les positions traditionnelles du réformisme et la politique de collaboration de classes — politique qu'elle partage avec les directions de la CGT et de la FEN —, la direction de la CGT-FO signifie qu'elle ne veut pas suivre la voie qui a conduit en 1941 un Belin, ancien dirigeant de la CGT, à la Charte du travail.

Les dirigeants de la CGT, eux, affirmaient leur « désaccord » avec le projet de référendum. Mais ils n'appelaient pas non plus au vote « Non ». Certains d'entre eux, tel Jean-Louis Moynot, qui était et est encore aujourd'hui secrétaire de la CGT, allaient jusqu'à expliquer avant le référendum que si le « Oui » l'emportait, il faudrait siéger dans les organismes de participation... Après la décision de la CGT-FO, les dirigeants de la CGT appellent au vote « Non », ainsi que ceux de la FEN. Le PCF et la SFIO font de même. Le front unique est réalisé contre de Gaulle et ses projets corporatistes. De Gaulle tombe ; c'est la sanction — différée de huit mois — de la grève générale de mai-juin 1968, la sanction du rapport de forces entre les classes qui condamne à l'échec l'offensive corporatiste.

« UN CLIMAT D'EUPHORIE PEU PROPICE... »

Mais les dirigeants des partis ouvriers s'emploient aussitôt à rompre le front unique en refusant de présenter à l'élection présidentielle un candidat unique. La loi électorale joue : Duclos et Defferre sont éliminés dès le premier tour. Seuls restent en lice deux candidats bourgeois, Poher et Pompidou. Pompidou l'emporte. Aussitôt, il nomme Chaban-Delmas Premier ministre, qui annonce le passage d'une « société bloquée » à la « nouvelle société »...

La formule est légèrement différente. Le contenu est identique : asservir la classe ouvrière, par le biais de l'intégration des organisations qui la constituent comme classe, au capital et à ses besoins, à l'Etat bourgeois. Au lendemain de la chute du fondateur du régime, dans des conditions de plus en plus difficiles, il faut réitérer et poursuivre « l'œuvre commencée en 1958 »...

Le paradoxe apparent de 1963, de 1968, commence ici à prendre son plein développement.

Comme pour la grève des mineurs, mais à un stade bien supérieur, le bilan intrinsèque de la grève générale a été bien mince par rapport au formidable mouvement de classe qu'elle a représenté. La politique des dirigeants qui ont accepté de brader à Grenelle toutes ses revendications centrales — dont celle de l'abrogation de toutes les ordonnances de 1967, Sécurité sociale, « intéressement », « participation » — et trahi la grève pour les élections-trahison de juin qui aboutissent à la pire Chambre réactionnaire possible, bleu-CRS dira-t-on à l'époque, en est seule responsable. Mais le bilan politique d'ensemble de la grève générale, suivie de la chute de De Gaulle, est d'une considérable portée contre le régime bonapartiste.

Et c'est maintenant, nous allons le voir, que la bourgeoisie redéveloppe la deuxième grande phase anti-ouvrière de la politique des revenus, de la lutte pour la destruction des conventions collectives. C'est maintenant que les premiers « contrats de progrès », but final de la politique des revenus, vont voir le jour. Encore une fois, il faut à la bourgeoisie combattre et tenter d'avancer. Mais l'héritage que reçoit Chaban-Delmas est difficile, très difficile...

C'est d'ailleurs M. Pinay, homme miracle de la IV^e République et des débuts de la V^e, qui donne en quelques mots le concentré du rapport des forces entre les classes : il refuse, lui, Antoine Pinay, le ministre des Finances !... Pourquoi ? Parce que, dit-il :

« Le climat d'euphorie actuel dans lequel vivent les Français ne me paraît pas favorable aux mesures que les réformes de structure nécessaires

imposent au gouvernement de prendre. Je n'aime pas accepter des responsabilités et des missions sans avoir la conviction de pouvoir les remplir. »

La prudence du serpent... Mais pour Pompidou et son Premier ministre, il n'est d'autre choix que d'aller de l'avant. « La faiblesse serait mortelle », philosophe l'ancien commis de Rotschild. Chaban renchérit :

« Il ne saurait être question en tout cas de tolérer que des désordres viennent compromettre la réussite d'une entreprise à l'évidence indispensable : la nouvelle société. »

LA « NOUVELLE SOCIÉTÉ », QU'EST-CE ?

Dans son discours du 16 septembre 1969 à l'Assemblée, Chaban-Delmas s'en explique :

« Une société prospère, c'est-à-dire une société dans laquelle chacun des gestes qui concourent à la production soit plus efficace (...). Une société plus généreuse (...), une solidarité renforcée. Le 6^e Plan sera l'instrument économique indispensable à la satisfaction de nos ambitions sociales. »

Le vocabulaire est quelque peu « rénové » et l'UDR Chaban s'entoure de quelques hommes dits « neufs », tel Jacques Delors, originaire de la CFDT, qui devient son conseiller social.

Mais l'axe de la « nouvelle société », c'est toujours l'axe de la « participation », de la « coopération », celui du corporatisme. Ainsi Chaban explique-t-il :

« Le gouvernement se propose d'étudier, avec les intéressés, la rénovation du cadre et des modalités des conventions collectives. Les objectifs visés sont la mise en place d'un mécanisme souple de fixation des salaires réels, engageant de façon réciproque la responsabilité des parties à tous les échelons de la négociation et pour la durée des conventions (...). J'ai déjà

dit l'importance que le gouvernement attache à la transformation des relations professionnelles. »

A nouveau, feu sur les conventions collectives et sur la loi du 11 février 1950 !

D'autant que

« le gouvernement veillera à l'application de la législation sur la section syndicale d'entreprise et mettra en place des chambres sociales auprès des tribunaux de Grande instance pour le règlement des conflits collectifs ».

Et tout de suite, il faut passer à l'application dans le secteur public et la fonction publique.

« Le gouvernement s'attachera, dans l'esprit même de la concertation permanente, à améliorer les conditions de participation des fonctionnaires à la solution des problèmes qui les concernent.

Dans les entreprises publiques, de nouvelles procédures de détermination des salaires seront étudiées en liaison avec les organisations syndicales et seront appliquées dès l'année 1970. Elles permettront d'intéresser les travailleurs du secteur public aux fruits de l'expansion nationale et au progrès spécifique de chaque entreprise. Ainsi pourront être discutés et conclus dans chaque entreprise des contrats de progrès pluri-annuels portant notamment sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur les modalités destinées à assurer le bon fonctionnement et la continuité des services publics. »

Tout y est : l'asservissement des salaires — ou plutôt de la « masse salariale », nous y reviendrons — à la fois à la « production nationale » et à la « spécificité » de chaque entreprise : la volonté de faire assurer la police des « relations sociales » par les syndicats « responsables pour la durée des conventions », et notamment « responsables » de « la continuité des services publics », par des clauses antigrèves...

En septembre 1969, des grèves éclatent à la SNCF et à la RATP. L'obligation de préavis instituée par la loi de

juillet 1963 n'a pas été respectée. Chaban menace :

« La loi de 1963 instituant le respect du préavis n'est pas caduque ; *(son respect est)* important et utile. »

Voici donc pour les intentions du gouvernement Pompidou-Chaban. Voyons les projets — c'est-à-dire ce qu'ont préparé les rapporteurs.

VERS LES « CONTRATS DE PROGRES »

Le rapport Nora sur les entreprises publiques, publié en 1967, définissait clairement le but :

« La tâche essentielle du secteur nationalisé est aujourd'hui d'améliorer encore sa productivité. »

C'est sans conteste plus facile à dire qu'à faire : en 1969, le rapport Nora est encore loin, et pour cause, d'avoir reçu le début d'un commencement d'application. Mais il est nécessaire, pour les gouvernements de la V^e République, d'avancer vaillamment vers ces objectifs. Alors, sur le métier, à nouveau l'ouvrage est remis. Et en mai 1969, le XI^e rapport de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques précise les grands axes d'attaque du gouvernement. Le rapport se félicite de l'application de la procédure Toutée qui a permis d'éviter « les conflits sociaux (qui) sont spécialement préjudiciables à l'intérêt général quand ils compromettent la continuité du fonctionnement des services publics ». Il présente un tableau, hautement significatif, du taux d'accroissement des salaires de 1963 (avant la mise en place des commissions Toutée-Grégoire) à 1968 :

1963	11,70 %
1964	6,73 %
1965	4,84 %
1966	4,84 %
1967	5,20 %
1968	12,94 %

Pour les « procédures Toutée », 1968 a signifié l'arrêt de mort : le gouvernement renonce à leur application en 1969. D'urgence, il faut frapper : « la correspondance exacte du nombre des agents aux besoins de l'entreprise doit être le souci principal de la gestion », affirme le rapport, qui relève que dans les entreprises à statut, le personnel, qui représentait 68 % du total en 1962, en représente encore 62 % en 1967. Il faut licencier, éviter « le maintien temporaire d'emplois inutiles ou d'activités qui n'ont plus ou n'ont pas de justification économique ». Il faut en finir avec les avantages acquis :

« Ce foisonnement devrait faire l'objet d'une surveillance attentive et dans certains cas être soumis à révision. La commission a déjà signalé plusieurs fois la nécessité d'harmoniser progressivement les régimes spéciaux (Sécurité sociale) avec le régime général, notamment en ce qui concerne les avantages de retraite qui représentent une surcharge anormale. »

LES PERSPECTIVES DU RAPPORT MARTIN

Mais comment faire ? Toutes ces mesures ne peuvent être obtenues que par une attaque frontale contre les avantages et garanties des travailleurs du secteur public. Alors, le rapport Martin couronne l'édifice que l'Etat et le gouvernement tentent d'échafauder pour subordonner les syndicats à la bonne marche de l'entreprise.

Dans sa lettre du 3 octobre 1969 accompagnant le rapport Martin et s'adressant aux confédérations et fédérations syndicales, le Premier ministre Chaban-Delmas ne mâche pas ses mots :

« J'attends beaucoup de cette large consultation technique qui commencera dès les jours prochains et qui permettra, j'en suis sûr, d'aboutir à des résultats satisfaisants à mettre en œuvre pour la détermination de la masse salariale et de ses divers éléments pour 1970. Bien entendu, ces nouvelles procédures peuvent égale-

QUE PREVOIT LE « RAPPORT MARTIN » ?

Partant de l'étude du rapport Toutée, il constate « l'application pratique incomplète des conclusions de ce rapport » et **note que** « les procédures de fixation des salaires dans les entreprises nationalisées sont périodiquement remises en question ».

Dans la lignée du rapport Nora, présenté en 1967 et qui proposait « l'amélioration de la gestion des entreprises nationalisées » par leur « autonomie », il **préconise** « la solution de l'autonomie des entreprises »... **pour après-demain, puisque** « il est inévitable que, dans l'immédiat, le gouvernement continue de fixer lui-même les augmentations de masse salariale dans les quatre entreprises dont il s'agit ».

Alors, quelles solutions ? Il s'agit d'associer plus étroitement les syndicats à la fixation de la masse salariale : « L'intervention des syndicats est nécessaire. Dans le jeu de nos institutions, ils ont une fonction à remplir : il doivent être directement associés à l'élaboration des décisions concernant le personnel. »

« Le gouvernement fixe chaque année l'augmentation de la masse salariale. » **Comment ? Les commissions de constatation des procédures Toutée,** « où les syndicats se sont déclarés à leur aise », **doivent devenir** « le pivot des nouvelles procédures ».

Celles-ci se dérouleraient donc de la manière suivante :

Pour commencer, fixation de la masse salariale par le gouvernement, après « consultation » : « D'abord la consultation préalable de tous ceux que la décision peut concerner. Ensuite la motivation. Pour bien montrer qu'il n'agit pas d'une façon arbitraire, le gouvernement indique les motifs dont il s'est inspiré. »

Et le rapport précise : « On objectera sans doute que consultation et motivation n'équivalent pas à une négociation. Il faut s'entendre sur ce terme. Si la négociation doit être une discussion sans base logique, reposant plus ou moins sur des rapports de forces, il est inutile d'organiser des procédures ; il suffit de revenir aux pratiques antérieures à 1963. »

Comment le gouvernement fixe-t-il cet accroissement ? : « Par référence à l'évolution prévisible des résultats de l'effort collectif. Le montant de l'augmentation de la masse salariale doit permettre d'assurer cette participation sans compromettre les équilibres généraux dont dépend la poursuite de l'expansion. »

Nous retrouvons ici le fameux « pas rigoureusement » de De Gaulle, version 1969 : « Le 5^e Plan avait prévu une amélioration du pouvoir d'achat de 2,8 % par an. Les syndicats se sont étonnés de ne pas l'avoir obtenue intégralement. Pourtant, le 5^e Plan n'avait qu'une valeur indicative et supposait que diverses conditions seraient réunies. En outre, comme nous le verrons, l'automatisme rigoureux ne peut être admis. »

Pour fixer le taux d'accroissement de la « masse salariale », le gouvernement prendrait en considération non seulement la production nationale, mais aussi « la nécessité de lier, dans une certaine mesure, l'évolution des salaires dans une entreprise donnée aux performances de celle-ci ».

« L'établissement d'un tel lien nous paraît en effet d'une grande utilité, **note le rapport,** à la fois en vue d'encourager et de faciliter les efforts de l'entreprise pour améliorer ses résultats et en vue de favoriser la mobilité des travailleurs. »

La masse salariale ainsi fixée, on en arrive au deuxième temps de l'opération, la répartition à l'intérieur de chaque entreprise de la masse salariale ainsi allouée : « C'est vraiment au chef d'entreprise responsable qu'il appartient d'apprécier comment le crédit qui lui est alloué peut être le plus utilement affecté, et il doit le faire en collaboration étroite avec les syndicats, qui connaissent mieux que personne les besoins des différentes catégories de personnel. Ces besoins ne sont pas ressentis au même degré dans les quatre entreprises. Tantôt il faut prévoir le financement de la conversion des travailleurs ; tantôt il est nécessaire de recruter des agents très qualifiés ; tantôt l'accent est mis sur l'aménagement des conditions de travail ; dans bien des cas, la grille hiérarchique doit être révisée. »



ment être étudiées à la lumière de la proposition que j'ai faite dans mon discours du 16 septembre devant l'Assemblée nationale, tendant à l'élaboration de contrats pluri-annuels de progrès dans les entreprises publiques. »

Nos lecteurs ont trouvé page 69 un résumé du rapport Martin qui reprend tous les thèmes centraux de la politique des revenus, et débouche en effet directement sur les « contrats de progrès » que les « procédures Toutée » avaient esquissés en 1969.

Il prévoit que l'asservissement des salaires permettrait notamment de

« réintroduire, dans un système de rémunérations devenu trop rigide, la souplesse qui lui fait aujourd'hui défaut et à laquelle fait obstacle l'attitude de certains syndicats qui réclament l'alignement systématique sur l'entreprise la plus favorisée ».

De surcroît, cet « intéressement » à la bonne marche de l'entreprise pourrait justement, selon le rapport, permettre d'insérer à merveille les entreprises nationales dans les ordonnances d'intéressement dont elles sont exclues :

« Les sommes ainsi dégagées (pourraient) soit s'ajouter purement et simplement à l'accroissement de masse salariale accordé au titre de l'élévation du revenu national », soit « être en partie distraites pour permettre une amélioration plus rapide des conditions de travail », soit encore « servir à la mise en place

d'un système d'intéressement propre aux quatre entreprises nationales » (exclues par décret du champ d'application des ordonnances de 1959 et 1967). »

Particulièrement pour les Charbonnages de France, « entreprise en régression », il est prévu :

« Une fraction des sommes dues aux salariés au titre de la spécificité devrait nécessairement être affectée à l'amélioration des conditions de reconversion de ce personnel. »

Et comme il n'est pas besoin d'être grand clerc pour savoir que la « masse salariale » ne comporte pas seulement le taux des salaires, mais tient également compte du nombre d'emplois, du glissement des catégories, la référence à « la collaboration étroite avec les syndicats qui connaissent mieux que personne les besoins des différentes catégories » est on ne peut plus explicite ; ce sont eux qui seront conviés à « collaborer à l'affectation » de l'enveloppe globale entre les différents postes et à « participer » au financement des « réformes de structure » par la suppression, prévue dans les projets gouvernementaux, de milliers d'emplois.

Le rapport Martin a été remis au Premier ministre Chaban-Delmas pendant l'été 1969. Dès septembre, nous l'avons vu, Chaban annonce « les contours de la nouvelle société ». Et, tout de suite, sans perdre une minute, il faut passer à l'application. Test et pointe avancée de l'offensive : EDF-GDF.

un contrat de progrès : la « convention sociale » EDF-GDF

Depuis la grève des « roulants » SNCF, premier « non » massif au plan d'austérité, les mouvements se sont succédés dans différents secteurs de la classe ouvrière, bloquant en fait l'application du plan gouvernemental.

A partir de septembre 1969, à EDF-GDF, toutes les fédérations syndicales poursuivent avec la direction générale des « négociations permanentes ». Dans les rangs ouvriers, la tension monte. La CGT propose une

« gamme d'actions », région par région mais, sous la pression des militants syndicaux, doit y renoncer. Brutalement, le gouvernement répond à une grève de 24 heures, le 19 novembre, par l'investissement des centres EDF-GDF par des « forces spéciales d'intervention ». Dans l'après-midi, la direction générale est occupée par les grévistes, et toutes les fédérations sont contraintes de consacrer — pour un jour — le front unique face à l'Etat. Mais le lendemain, à Paris-gaz et Paris-élec, la grève se poursuit. Elle s'étend les jours suivants, au point que CGT et CFDT sont contraintes d'appeler, pour le 26 novembre, à la grève et à la manifestation. Le 26, 15 000 électriciens et gaziers manifestent. Dès le retour de la manifestation, des comités de grève commencent à se mettre en place. La grève flambe et risque de s'étendre.

Le lendemain vers 11 heures, CGT et CFDT « suspendent » la grève « en raison des conditions climatiques ». Il faudra de longues heures pour que les fédérations obtiennent, difficilement, la reprise du travail.

« Le mouvement en cours risquait de déboucher sur une épreuve de force », reconnaît *Le Figaro* du 27 novembre.

Le journal anglais « *The Economist* » note :

« M. Chaban-Delmas vient de subir un échec sérieux dans sa tentative d'introduire une politique des revenus et, par là, d'intégrer la classe ouvrière à sa nouvelle société. »

C'est précisément pourquoi le gouvernement Chaban-Delmas va tenter de « faire un exemple » à EDF-GDF et — encore une fois — de retourner, avec l'appui des dirigeants syndicaux, le résultat de la grève ouvrière en son contraire : un « contrat de progrès » qui va porter ici le nom de « convention sociale ».

Nous l'avons vu, depuis septembre, les négociations étaient en cours avec toutes les fédérations syndicales EDF-GDF. Il faut faire vite : le 10 décembre, la « convention sociale » EDF-GDF est ratifiée par les organisations

syndicales, à l'exception de la CGT, nous allons y revenir. Mais d'abord, il importe d'analyser le contrat du 10 décembre 1969.

LES TERMES DU CONTRAT DE PROGRES

La Convention EDF-GDF est un prototype achevé de « contrat de progrès ». Le préambule précise :

« Les modalités d'évolution et de fixation des rémunérations du personnel d'EDF-GDF ayant donné lieu, au cours des années passées, à de nombreuses difficultés allant parfois jusqu'à des conflits graves, il est apparu nécessaire de convenir de dispositions contractuelles permettant, en respectant les engagements et les orientations définies dans le « Constat de Grenelle »,

— d'assurer au personnel des deux établissements :

- une évolution du niveau général des rémunérations en fonction des conditions économiques et sociales ;

- une participation aux progrès de productivité des établissements ;

— de définir un processus annuel de négociation des rémunérations.

Les garanties ainsi assurées au personnel devraient supprimer les difficultés qui ont motivé jusqu'à présent la plupart des arrêts de travail. »

C'est le fils premier-né, et combien ressemblant, du rapport Martin. Le « contrat de progrès » — conclu pour deux ans, comme l'expression « processus annuel » ne l'indique pas — n'a qu'un seul contenu : émietter la résistance ouvrière en divisant les travailleurs entreprise par entreprise, et en subordonnant toutes les revendications à la « rentabilité » du point de vue du profit capitaliste de chaque entreprise. Nous y reviendrons dans un moment, mais le dernier paragraphe du préambule l'indique déjà, il vise à porter atteinte au droit de grève en liant les organisations ouvrières au respect du « contrat » définissant la « masse salariale ». Et la fixation de la masse salariale est opérée, bien évi-

demment pas en fonction des besoins et revendications du personnel, mais par rapport à la production nationale, c'est-à-dire à la compétitivité du capitalisme français et en fonction des « progrès de productivité de l'entreprise », donc en définitive du degré de l'exploitation des travailleurs.

Il nous a semblé indispensable, dans les pages qui suivent, de « décortiquer » pour les lecteurs de « La Vérité » le contrat salarial EDF-GDF. La lecture n'en est pas facile, indéniablement. Mais, si indigeste que soit l'analyse de ces formules, et de ce qu'elles recouvrent, nous croyons nécessaire de demander à nos lecteurs cet effort d'attention. L'obscurité des formules n'est pas de notre fait, mais de celui des « techniciens » salariaux du gouvernement qui préparent des contrats devant, à leurs yeux — et pour cause — demeurer incompréhensibles pour ceux qu'ils concernent au premier chef : les travailleurs, et des dirigeants syndicaux qui acceptent de les signer.

« L'EVOLUTION DES REMUNERATIONS »

Conformément au préambule, une formule définit le taux (R) d'« accroissement en % de la moyenne par tête à classement donné du total des rémunérations » :

$$R = 1 + 0,50 P_n + 0,15 (V_n - 2,5 X_n)$$

Le texte du contrat stipule :

« Les deux premiers termes, $(1 + 0,50 P_n)$ précisent les conditions dans lesquelles les agents participent aux progrès de la production nationale (P_n).

Le suivant $0,15 (V_n - 2,5 X_n)$ intéresse le personnel au développement des ventes et de la productivité du travail par une formule de spécificité liée aux performances réalisées. »

Précisons bien les choses.

Dans cette formule :

R = augmentation de la masse salariale totale en % par rapport à l'année précédente.

P_n = augmentation du Produit national brut en % par rapport à l'année précédente, exprimée en prix.

V_n = augmentation en % du volume des ventes que la direction de l'EDF-GDF pondère en fonction du chiffre d'affaires de l'année précédente.

X_n = taux en % de la masse annuelle des points de coefficients — catégories, classes, échelons, majorations résidentielles — de l'ensemble du personnel (accroissement des effectifs, effets de glissements catégoriels de toutes natures, autres facteurs d'inflexion).

L'ensemble de la formule donne l'accroissement moyen en pourcentage par agent, la classification étant donnée, du total des rémunérations. En conséquence, la masse salariale augmentera, à effectifs constants, par rapport à l'année précédente de :

$$G_n = (G_{n-1}) \left(1 + \frac{R}{100}\right) = G_{n-1} + \frac{(G_{n-1} \times R)}{100}$$

Dans cette formule :

n = année en cours

G_n = masse salariale totale de l'année considérée

G_{n-1} = masse salariale totale de l'année précédente

On comprend dès lors fort bien que la masse salariale totale pour l'année considérée, à effectifs constants, doit être égale à la masse de l'année précédente (G_{n-1}), plus cette même masse multipliée par un coefficient que l'on obtient en divisant R par 100. On obtiendrait le même résultat en multipliant G_{n-1} par $\frac{100+R}{100} = G_n$.

Mais si les effectifs varient, la masse salariale totale sera obtenue en multipliant G_n par un nouveau coefficient que l'on obtient de la façon suivante :

$$1 + \frac{X_n}{100} = \frac{100 + X_n}{100}$$

Dans cette formule :

X_n = pourcentage d'augmentation par rapport à l'année de la masse totale des points de coefficients.

Si bien que la formule finale s'établit de telle façon que la masse sala-

riale totale pour l'année considérée sera :

$$G_n \left(1 + \frac{X_n}{100}\right) = G_n + \frac{G_n \times X_n}{100}$$

Ouf !...

Quelques constatations s'imposent.

La première, et elle n'est pas la moins importante, c'est le scandale qui consiste à conclure des accords salariaux incompréhensibles pour l'immense masse des travailleurs, donc absolument incontrôlables. L'un des droits élémentaires des ouvriers ne consiste-t-il pas à ce que chaque travailleur soit en mesure de connaître et de comprendre tout ce qui concerne la vente de sa force de travail ?

AUGMENTATIONS EN MASSE, AUGMENTATIONS EN NIVEAU

La deuxième est qu'il s'agit d'un contrat totalement conclu en masse. Toutes les augmentations de salaires en cours d'année seront comptabilisées en masse. Ainsi, si au 1^{er} janvier une augmentation générale des salaires de 2 % est accordée, une autre de 3 % au 1^{er} avril, au 1^{er} juillet une autre de 2 %, et au 1^{er} octobre une autre de 2 %, on aura au total, pour l'année, le tableau ci-dessous :

	augmentation en niveau	augmentation en masse
1 ^{er} janvier	2%	$\frac{2 \times 12}{12} = 2\%$
1 ^{er} avril	3%	$\frac{3 \times 9}{12} = 2,25\%$
1 ^{er} juillet	2%	$\frac{2 \times 6}{12} = 1,00\%$
1 ^{er} octobre	2%	$\frac{2 \times 3}{12} = 0,50\%$
TOTAL	9%	5,75%

L'augmentation du 1^{er} janvier (2 %) est touchée tous les mois de l'année : d'où, en masse, 2 % x 12 mois, divisé par 12 mois, égale 2 %. Mais les 3 % suivants ne prennent effet que le 1^{er} avril, donc sur neuf mois. D'où, en masse, 3 % x 9 mois, divisé par 12 mois, égale 2,25 %... Et ainsi de suite.

Ainsi, 9 % en niveau, accordés dans les conditions susdites, donnent une augmentation en masse pour l'année considérée de 5,75 %. L'année suivante, les 9 % d'augmentation en niveau se répercuteront pleinement en masse. Cependant, l'augmentation supplémentaire de la masse salariale sera de $(9 - 5,75) = 3,25\%$ pour couvrir les effets des augmentations

intervenues l'année précédente. Supposons que des mesures catégorielles ou autres aient été prises en juillet de l'année considérée, correspondant en moyenne à une augmentation des salaires de 2 % en niveau. Dès lors, globalement, l'augmentation en niveau au cours de l'année s'élèvera à 9 % + 2 % = 11 % ; l'augmentation en masse au cours de l'année, pour les mesures prises cette année-là, sera de : $5,75\% + \frac{2 \times 6}{12} = 6,75\%$.

Mais l'année suivante, la répercussion de toutes les mesures prises au cours de l'année considérée exigera une augmentation de la masse salariale, sans que se produisent de nouvelles

hausse des prix ni de nouvelles mesures salariales, de $11 - 6,75 = 4,25 \%$.

Maintenant, passons à la deuxième année d'application du contrat. Les services statistiques gouvernementaux

ont établi la correspondance suivante entre l'augmentation du coût de la vie en niveau au cours d'une année et la répercussion en masse de cette hausse pour la même année.

	Supposons les augmentations suivantes en niveau au cours d'année	Calcul pour déterminer la masse
J.	1	1
F.	0,8	1,8
M.	1	2,8
A.	0,5	3,3
M.	1,2	4,5
J.	1	5,5
J.	0,9	6,4
A.	1,1	7,5
S.	1,2	8,7
O.	0,7	9,4
N.	0,8	10,2
D.	1	11,2
TOTAL	11,2%	$\frac{72,3}{12} = 6,25\%$

Pour que, en masse, le pouvoir d'achat des mesures prises l'année précédente se maintienne, il faudra multiplier la masse nécessaire, si les prix étaient restés stables, par le coefficient de leur hausse en masse au cours de l'année considérée, donc, dans l'hypothèse avancée : $104,25 \times 1,0625 = 110,76$.

Donc, lorsqu'il fallait 100 de masse salariale l'année précédente, il en faut

110,76 cette année-là pour qu'en moyenne, toutes autres choses étant égales, le pouvoir d'achat soit maintenu. Il faudra donc que la formule Rn produise au moins 10,76 % et que, par augmentations diverses, le produit en masse des augmentations de salaires soit, outre les 4,25 % sans hausse des prix, de $110 - 104,25 = 6,50 \%$ qui peuvent être répartis de la façon suivante :

	en niveau	en masse
1er janvier	2%	$\frac{2 \times 12}{12} = 2\%$
1er avril	3%	$\frac{3 \times 9}{12} = 2,25\%$
1er juillet	2%	$\frac{2 \times 6}{12} = 1,00\%$
1er octobre	3%	$\frac{3 \times 3}{12} = 0,75\%$
TOTAL	10%	6,50%

L'article 21 a institué une « commission d'application de la convention ». Elle opérera en deux phases : une phase de constatation sous la présidence du directeur du personnel ; une phase de répartition sous la présidence des directeurs généraux.

L'article 23 du contrat 1970 de l'EDF-GDF spécifie :

« Dans la phase de répartition, la commission, sur la base des éléments étudiés dans la phase de constatation, propose l'emploi des sommes disponibles.

Cette répartition doit comporter en priorité les mesures permettant le maintien dans l'année du pouvoir d'achat de tous les agents.

Cela fait, elle doit conduire à assurer à tous un développement du pouvoir d'achat, par une attribution de points de coefficients allant dans la perspective d'une évolution plus rapide pour les catégories les plus défavorisées, tout en préservant la hiérarchie et l'unicité de la grille. Outre les mesures proprement salariales, elle prévoit enfin, éventuellement, l'affectation de tranches de crédits disponibles dans les limites de la rémunération garantie à des mesures telles que : conséquences de modification de la durée du travail, mesures catégorielles. »

C'est évident : R dépend de la productivité, encore et toujours de la pro-

ductivité. Et de R, dépendent toutes les conditions salariales et de travail... Dans cette formule, entièrement en masse, la hausse des prix n'est prise en compte qu'indirectement, par le truchement de la hausse exprimée en prix du PNB.

La convention a institué, nous l'avons dit, une commission chargée de répartir cette masse, c'est-à-dire de faire la police des salaires. De plus, l'augmentation de la masse salariale est liée aux résultats de l'entreprise pondérés par le nombre et la qualification des agents. Ce qui implique que les syndicats signataires sont directement « intéressés » aux refus d'embauche de personnel supplémentaire, aux suppressions d'emplois, au refus des reclassements catégoriels ou des revendications, notamment, à ce moment précis, celles de la grève du 26 novembre.

CLAUSE ANTI-GREVE

« Article 31 — La présente convention est conclue pour deux ans à compter du 1.1.1970.

Elle implique, tant qu'elle n'a pas été dénoncée l'absence de conflits portant sur son objet. Les différences d'interprétation relatives aux clauses de cette convention seront portées devant la commission visée en 21.

L'appel du Comité d'alliance ouvrière EDF-GDF

**NE SIGNEZ PAS !
NON A LA CONVENTION SOCIALE !**

Le 10 décembre, M. Boiteux a proposé à la signature des fédérations un contrat de progrès, qu'il appelle convention sociale.

LES DIRIGEANTS DE LA CGT NE DOIVENT PAS SIGNER

**LES DIRIGEANTS DE LA CFDT ET DE FO
DOIVENT RETIRER LEUR SIGNATURE**

Accepter la convention sociale, c'est accepter de ne pas lutter pour des salaires décents, pour l'échelle mobile, seule garantie contre la hausse des prix.

LA CONVENTION SOCIALE EST UN MARCHÉ DE DUPES

Le gouvernement et la direction entendent calculer de prétendues augmentations de salaires sur la masse salariale qui additionne en un tout les reclassements de catégories, les avancements au choix, les pensions et retraites, le nombre d'emplois, etc. L'acceptation de la convention sociale imposerait aux syndicats signataires de répartir cette masse avec M. Boiteux. La direction cherche à faire prendre aux syndicats signataires la lourde responsabilité de diviser les catégories entre elles, à leur imposer de devenir les « gendarmes » syndicaux de la paix sociale.

Les syndicats signataires devraient abandonner la défense de :

- la réduction du temps de travail, le reclassement du personnel d'exécution ;
- la création de postes, l'amélioration des conditions de travail, l'augmentation des pensions et retraites, tout cela débordant la masse salariale prévue.

Les syndicats signataires devraient accélérer avec la direction les suppressions d'emplois, les mutations d'office, les transferts collectifs ; le rendement du travail à effectifs réduits.

La convention sociale est contraire à l'article 9 du statut national ; c'est le démantèlement du statut. Les syndicats signataires devraient se porter garants de l'application de la convention et interdire au personnel de recourir à la grève pour TOUTES ses légitimes revendications.

G. Ségué déclare : la convention impose des restrictions au droit de grève, la signature d'une telle convention est contraire aux traditions du mouvement syndical français.

La CGT-FO et la CFDT déclarent : il faut maintenir la libre expression du droit de grève qui constitue le meilleur moyen de l'action de classe des salariés.

- Les syndicats CFDT de Paris gaz-Paris élec. ont dit NON
- 25 mandats dont ceux des syndicats FO du CDM Clermont-Ferrand, CDM Nantes, au dernier Congrès fédéral FO ont dit NON
- La fédération FO cheminots, toutes les fédérations cheminots ont dit :

NON AU CONTRAT DE PROGRES

NOUS, AGENTS DE L'EDF-GDF NOUS DISONS

NON AU CONTRAT DE PROGRES

NON AUX RESTRICTIONS DU DROIT DE GREVE

NE SIGNEZ PAS

RETIREZ VOTRE SIGNATURE

En nous rassemblant sur nos lieux de travail, en votant des motions et des résolutions, nous demanderons que la CGT ne signe pas, que CFDT et CGT-FO retirent leur signature.

Massivement, individuellement et collectivement le personnel exprimera sa volonté :

NON A LA CONVENTION SOCIALE

Nous agents d'EDF regroupés dans le Comité d'alliance ouvrière EDF, nous disons :

NON

Nous appelons les agents et militants de toutes tendances, (CGT, CGT-FO, CFDT) à envoyer ces prises de positions aux directions fédérales et à les envoyer au Comité d'alliance ouvrière EDF-GDF, Informations ouvrières, 39 Rue du Faubourg-du-Temple Paris 10^e.

Le 20 décembre 1969

Article 32 — Les fédérations signataires ont la possibilité de dénoncer la convention sous préavis de trois mois. »

Arrêtons-nous sur cette question. Le gouvernement Pompidou-Chaban avait agité la menace d'une réglementation du droit de grève par voie législative. A l'évidence, compte tenu du rapport de forces entre les classes, une telle provocation contre la classe ouvrière aurait pu avoir des conséquences incalculables. Alors, il lui faut s'appuyer sur les directions des organisations syndicales qui, dans la grève d'EDF-GDF, ont choisi le 26 novembre la voie de la capitulation. Il faut garder une possibilité de faire signer volontairement par les organisations syndicales un « contrat de progrès » réglementant par accord contractuel des deux parties le droit de grève dans des conditions plus souples et moins ouvertement provocatrices.

La « convention sociale », véritable « contrat de progrès », remet explicitement en cause le droit de grève : « les garanties ainsi assurées au personnel devraient supprimer les difficultés qui ont motivé jusqu'à présent la plupart des arrêts de travail ».

Qu'est-ce à dire ? Tout simplement ceci : le recours à la grève est assorti d'un préavis de trois mois pour toutes les questions concernant la convention (notons la filiation, quoique abâtardie, avec les recommandations originelles du rapport Toutée, qui prévoyait qu'après la signature d'un « contrat de progrès » pluriannuel, il ne pouvait être « recouru à la grève pour les questions découlant de son application »...). Or, la convention porte essentiellement sur la masse salariale ; c'est dire que toutes les revendications du personnel, temps de travail, salaires, qualification, indemnités et embauche... y sont assujetties.

L'objectif est clair : briser la solidarité de classe en faisant des organisations syndicales les garants de la bonne marche de l'entreprise. En effet, en bonne logique, à partir du moment où l'amélioration de son salaire est très directement liée à l'accroissement de la productivité, l'intérêt de l'agent EDF-GDF serait que son entreprise tourne le mieux possible et que les ouvriers

d'autres secteurs ne fassent surtout pas grève, ce qui diminuerait le « produit national » duquel dépend l'accroissement de sa rémunération.

Mais la classe ouvrière ne doit probablement rien comprendre à cette logique-là. Revenons à cette fin d'année 1969. Le 10 décembre, CFDT, CFTC « maintenue », CGT-FO contresignent le contrat. La CGT, pour sa part, « réserve sa décision », et annonce qu'elle va « consulter ses adhérents ». En fin de compte, le mois suivant, les dirigeants de la CGT refusent de signer. Pourquoi ne signent-ils pas ? Il importe de s'arrêter sur cette question.

LES DIRIGEANTS CGT ET LA CONVENTION SOCIALE EDF-GDF

Les responsables CGT ont, tout au long des négociations, participé à l'élaboration du contrat. Sans, bien entendu, en « référer » aux travailleurs ou aux militants CGT à quelque moment que ce soit. Subitement, ils « exigent » de la direction EDF-GDF qu'elle organise une « consultation des travailleurs ». Puis ils décident d'organiser eux-mêmes un référendum pour le 14 janvier. Ce n'est bien évidemment pas le signe d'une soudaine conversion à des positions intransigeantes de défense de l'indépendance syndicale, d'autant que la CGT comme telle n'appelle pas à voter non au contrat.

R. Pauwels, secrétaire de la Fédération CGT EDF-GDF déclare :

« Nous ne disons pas que nous ne signerons pas cette convention. Nous voulons loyalement informer le personnel et prendre son avis. C'est la majorité qui décidera. Mais si cette majorité n'est pas pour la signature de la convention telle qu'elle est, l'honnêteté voudra qu'elle soit révisée. » (L'Humanité - 24.12.1969).

Est-il nécessaire, pour un syndicat ouvrier digne de ce nom, d'organiser un référendum pour savoir s'il doit ou non refuser de signer un contrat tendant vers l'association capital-travail ?

A l'évidence, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, puisque la CGT ne condamne pas l'accord mais demande la reprise des négociations... pour l'améliorer. C'est d'ailleurs ce que traduit sans confusion possible le texte d'appel au vote de la Fédération CGT d'EDF-GDF, qui dit : « la convention peut et doit être remise en ordre », et demande qu'elle « fasse porter la formule d'indexation sur le salaire de base ». Rappelons qu'« indexer », selon la formule de la convention du 10 décembre, c'est lier le salaire de base aux résultats de l'économie capitaliste et de la bonne marche de l'entreprise...

Et l'appel CGT poursuit :

« Il convient de déterminer les mesures propres à permettre son (*le pouvoir d'achat*) évolution favorable en tenant compte de l'enrichissement des deux établissements publics. »

Les deux options du référendum du 14 janvier 1970 ne disent pas autre chose :

1— J'estime que la convention salariale est suffisante et qu'en conséquence il faut la signer.

2— J'estime que la convention salariale dans son état actuel est insuffisante et désavantageuse et qu'en conséquence il faut reprendre la négociation.

Ce n'est donc pas, de très loin, l'hostilité à de telles « conventions » qui peut expliquer le refus des dirigeants de la CGT de signer le 10 décembre.

D'autant que, pendant qu'ils « consultent » les travailleurs d'EDF-GDF, les dirigeants de la CGT signent avec la CFDT et la CGT-FO, chez Berliet un accord qui procède exactement du même esprit que le contrat EDF. Nos lecteurs pourront en juger ci-contre.

Le 14 janvier, donc, les travailleurs sont appelés à répondre par référendum. Près de 60 % des votants refusent la signature du contrat du 10 décembre 1969 ! A présent, les dirigeants de la CGT — bon gré, mal gré — ne peuvent plus apposer leur signa-

Décembre 1969 : l'accord Berliet signé par les dirigeants CGT, FO et CFDT.

Préambule : « Les parties signataires se disent décidées à poursuivre la discussion et la concertation sur les perspectives de progression de l'entreprise. »

Tout y est : l'esquisse d'arbitrage obligatoire : « Les difficultés... pourront être portées devant la direction des relations du travail. »

L'asservissement des salaires à la productivité : « L'efficacité de l'entreprise est le gage de son développement économique, lequel permet... la progression du statut du personnel et du pouvoir d'achat des salaires et appointements. »

La dévolution des prérogatives syndicales essentielles au comité d'entreprise : « L'indice des salaires... sera constaté par la Commission économique du CCE ».

Le préavis de dénonciation : « la dénonciation prendra effet trente jours après l'envoi de la lettre recommandée. »

La possibilité de remettre en cause les avantages acquis : « La dénonciation par la direction ou par l'ensemble des organisations syndicales entraîne automatiquement la remise en cause »...

ture sur un accord aussi massivement rejeté par les travailleurs. Le 15 janvier, Georges Séguy déclare, néanmoins :

« Le réalisme et le respect du syndicalisme démocratique devraient logiquement conduire le Premier ministre à reprendre immédiatement l'initiative de la reprise des discussions... Nous réaffirmons que nous sommes prêts à conclure tout contrat, toute convention, tout accord allant dans le sens du progrès social... Une politique sociale contractuelle peut s'instaurer dans notre pays à la satisfaction de tous les gens de progrès. »

des « contrats de progrès » aux contrats salariaux

A la suite de la « convention sociale » EDF-GDF, d'autres « contrats de progrès » sont signés par les dirigeants syndicaux : à la SNCF en février 1970, aux Charbonnages de France et à Renault en mars, aux Potasses d'Alsace en avril, à la RATP en juillet, ainsi que dans la fonction publique. Ces accords réussissent partiellement, et pour un temps, à limiter l'action revendicative des travailleurs. Mais la « nouvelle société » lancée par Chaban-Delmas est déjà en partie mort-née. La « concertation », qu'il présente lui-même comme son pilier indispensable, se trouve suspendue en l'air, en quelque sorte, au-dessus des rapports réels entre les classes qui ne permettent pas aux projets gouvernementaux de prendre chair et vie. C'est, en somme, la sanction du « Ne signez pas ! » de Renault en 1968, qui s'est prolongé le 14 janvier 1970 dans le rejet massif de la « convention sociale » par les travailleurs d'EDF-GDF.

1971 : LA CGT SIGNE L'AVENANT DU CONTRAT EDF-GDF

Le 9 février 1971 pourtant, la Fédération CGT de l'EDF-GDF, ainsi que la CGT-FO, la CFTC et l'UNCM signent un avenant à la convention salariale du 10 décembre 1969. Deux ans ont passé. Que s'est-il passé ? Qu'y a-t-il de si différent ?... Et, surtout, par quels arguments les dirigeants de la CGT expliquent-ils leur signature au bas de ce deuxième « contrat de progrès » EDF-GDF ? Ouvrons « L'Humanité » du 13 novembre 1971 :

« Pour comprendre la valeur de ces résultats, écrit le chroniqueur social du quotidien du PCF, il faut savoir que les directions voulaient initialement supprimer la clause de sauvegarde... Le gouvernement a choisi de s'incliner. »

Bigre. Deux ans plus tôt, la direction de la CGT affirmait récuser cette fameuse « clause de sauvegarde », dénoncée à la même époque à cor et à cris. Mais qu'importe l'argumentation : il faut signer, donc il faut affirmer que « le gouvernement a choisi de s'incliner »... C'est un « bon » contrat que celui de 1971, disent les dirigeants de la CGT, alors que celui de 1969 était un « mauvais » contrat...

Qu'en est-il en réalité ? L'avenant — car c'est un avenant et non un nouveau contrat EDF-GDF — du 9 février 1971 maintient intégralement la procédure de fixation de la « masse salariale » du contrat 1969. Il subordonne toujours les salaires, les mesures catégorielles, etc., à la PNB (production nationale brute) et aux « performances de l'entreprise ». La Fédération CGT déclare qu'elle

« signera le texte résultant des négociations parce qu'elle estime qu'il efface les effets néfastes de la formule sur laquelle ses adhérents ont maintes fois exprimé leur désaccord ».

Pourtant, l'avenant 1971 est toujours un exemple de contrat de progrès, destiné à enchaîner la classe ouvrière. La preuve, la voici : c'est ce que dit très nettement l'avenant sur ce point.

« En tout état de cause et compte tenu des perspectives économiques de l'année 1971, il est convenu que la progression du pouvoir d'achat de la somme annuelle des rémunérations, à classement constant, ne sera pas inférieure à 2,5 %, ce qui signifie que la différence entre le taux d'accroissement des rémunérations défini au paragraphe 11 et le taux de la hausse moyenne, c, de l'indice national des prix à la consommation entre l'année 1970 et l'année 1971 ne sera pas inférieure à 2,5 %. »

La direction de l'EDF faisait le commentaire suivant :

« Les directions générales, qui avaient déjà indiqué que la formule pouvait appeler des correctifs au cas où les conditions économiques s'écarteraient trop de celles sur lesquelles elle a été conçue, ont estimé possible, en rapprochant les perspectives économiques de l'année 1971 des résultats attendus du jeu de la formule (c'est nous qui soulignons — NDLR), d'accepter la clause de sauvegarde du pouvoir d'achat de 2,5 %. »

En outre il faut prendre en considération le fait que les dirigeants de la CGT acceptent l'indice officiel des prix comme référence, alors que, selon leur propre indice, la hausse du coût de la vie est sous-estimée de 2 à 3 %, pour 10 % officiellement annoncés.

Les bases des contrats de progrès étaient maintenues. Néanmoins, les véritables rapports existant entre les classes commençaient déjà à s'exprimer, érodant le contenu de ces contrats et de la politique dite des « contrats de progrès ».

De plus, la clause antigrière a disparu.

Notons qu'elle n'avait pu être reprise dans les contrats signés dans les autres corporations. A l'EDF-GDF, l'avenant la modifiait de la façon suivante :

« Les directions générales et les fédérations signataires sont convenues de se rencontrer pour tout désaccord ou litige survenant dans l'application de la convention, et s'engagent à tout mettre en œuvre pour les régler par voie de négociation afin d'éviter toute dénonciation par les fédérations syndicales signataires. »

Les « contrats de progrès » devaient être une passerelle vers une véritable « politique des revenus » : à l'inverse, ils commencent déjà à se vider de leur contenu.

Le vieux rêve de la police des salaires s'avère toujours aussi irréel. En mai 1971, Chaban reconnaît implicitement la faillite de la nouvelle société quand il s'adresse aux patrons en ces termes :

« Je m'adresse à vous pour que vous ne vous laissiez pas aller à

accorder des augmentations de salaires supérieures aux possibilités de votre entreprise et de l'économie nationale... La concertation suffirait-elle à faire entendre raison aux partenaires sociaux ? »

L'Etat bonapartiste, déjà, n'en peut plus. Il n'arrive même pas à freiner, là où il est directement patron, les accroissements de la masse salariale. Obligé de négocier la signature des dirigeants ouvriers, dans une situation marquée par l'échec de la tentative d'intégration des syndicats à l'Etat, le régime est d'abord contraint de tenter de survivre. La signature ou la non-signature des accords salariaux prend, dès lors, une dimension politique explosive. Devant négocier ces signatures, l'Etat se trouve obligé à des concessions qui, sans changer la nature fondamentale des contrats, commencent à les rendre élastiques. Ils devaient être rigides ; ils commencent à devenir caoutchouteux. La « nouvelle société » se désagrège.

C'est ce que constate V. Giscard d'Estaing, en juin 1972, quasiment lors du départ de Chaban :

« Je crois que le contrôle autoritaire des rémunérations, étant donné notre structure politique, syndicale et sociale, n'est pas possible dans la France d'aujourd'hui. »

CEUX QUI SIGNENT, CEUX QUI NE SIGNENT PAS

Mais, avant d'en venir aux incarnations de plus en plus bâtardes de la « politique des revenus », qui suivent l'échec de la « nouvelle société », il faut s'arrêter un moment sur le problème de la signature des contrats. Y a-t-il de « bons » et de « mauvais » contrats ?

Nous avons expliqué, dans la première partie de cet article, quel formidable acquis représentent pour la classe ouvrière les conventions collectives qui lui donnent la possibilité de s'unifier face au patronat. C'est F. Ceyrac, président du CNPF, qui nous le confirme lui-même, a contrario, début 1970, lorsqu'il affirme :

« La convention collective n'apporte pas à ceux qu'elle engage,

et particulièrement à l'entreprise, la sécurité que celle-ci devrait en attendre... Trop souvent les points mêmes qui ont fait l'objet de l'accord se trouvent remis en cause. »

Donc, contre les conventions collectives, il faut aboutir aux « contrats salariaux », aux « accords salariaux ».

Les « contrats salariaux » sont condamnables et inacceptables par principe du point de vue de la classe ouvrière, parce qu'ils tentent d'enchaîner sa lutte de classe aux nécessités du capital, parce qu'ils aliènent et tentent de briser son indépendance de classe.

Mais, de ce point de vue et indépendamment de la phraséologie que peuvent utiliser les uns ou les autres, y a-t-il une différence profonde entre les positions des dirigeants des différentes organisations syndicales ? Il y a ceux qui, la plupart du temps, « signent », et ceux qui, la plupart du temps, « ne signent pas ». Comme nous venons de le voir à propos d'EDF-GDF, aucune confédération syndicale ne récusé par principe la signature de ces contrats. Mais, disent certains — et notamment la CGT —, « nous ne signons que les bons contrats ». On a déjà vu le contenu de l'accord Berliet et de l'avenant à la convention EDF-GDF de 1971, signés par la CGT...

La raison alléguée n'est donc pas celle qui, en réalité, commande aux uns de signer et aux autres de n'en rien faire. C'est que, les uns signant et les autres non, un profond élément de division est introduit au sein de la classe ouvrière. Et les dirigeants staliens qui contrôlent la CGT signent, dans certains secteurs, pour les mêmes raisons qui les amènent à ne pas signer ailleurs. Quand les dirigeants CGT ou CFDT ne veulent pas signer — pour cette raison éminemment politique qu'ils combattent de toutes leurs forces le front unique ouvrier —, ils déclarent tout simplement le contrat « mauvais ».

Et ensuite ? Appellent-ils les travailleurs à se mobiliser dans l'unité avec leurs organisations syndicales ? Pas du tout : ils lancent des « journées

d'action »... et proclament à cor et à cri : « Avec la FEN, avec FO, on ne peut rien faire, puisqu'elles ont signé le contrat salarial... »

LES CONTRATS SALARIAUX DU SECTEUR PUBLIC. UN EXEMPLE : LA RATP

Maintenant, peut-on dire que les différents avatars de cette « politique des revenus » ont satisfait aux besoins de la bourgeoisie, en particulier à l'impérieuse nécessité de bloquer, d'écraser les salaires ? A l'évidence, non. Tout en liant les syndicats aux accords signés par eux, les « contrats salariaux » qui prirent le relais (sans d'ailleurs que la formulation précédente ait été reniée : elle a disparu, tout simplement, dans les faits) des « contrats de progrès » ne réalisent que très imparfaitement l'encadrement des salaires.

En fait, on allait aboutir à trois types de contrats : celui du genre EDF-GDF, auquel celui des Charbonnages de France allait correspondre (à la place de la formule de l'EDF $R = 1 + 0,5 \text{ PNB} + 0,15 (\text{Vn} - 2,5 \text{Xn})$), la formule des charbonnages était $m = 1 + 0,5 \text{ PNB} + \text{X}'$) ; celui du type SNCF ne faisait pas état officiellement de la masse salariale tout en étant basé implicitement dessus ; celui du genre RATP, dit mixte.

Arrêtons-nous sur celui conclu dans cette corporation pour l'année 1971. Voici les augmentations qu'il prévoit :

Date	En niveau	En masse
1-1	2 %	$\frac{2 \% \times 12}{12} = 2 \%$
1-9	2 %	$\frac{2 \% \times 4}{12} = 0,666 \%$
1-11	2 %	$\frac{2 \% \times 2}{12} = 0,333 \%$
Total	6 %	3 %

Il comporte en outre une mesure de sauvegarde au cas où l'augmentation du coût de la vie, appréciée selon l'indice officiel, augmenterait de plus de 4 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1971. Dès que ces 4 % seraient dépassés, un réajustement en niveau des salaires, égal en pourcentage au dépassement, interviendrait. Le cas échéant, un réajustement interviendrait au 1^{er} janvier 1972.

Compte tenu des effets de report sur 1971 des mesures prises en 1970, à effectifs constants, la masse salariale devait augmenter de 3 % + 3,4 %, auxquels devait s'ajouter un crédit de 0,60 % pour la mise en place d'une première tentative d'application d'une nouvelle grille. Total : 7 %.

A cette augmentation, une clause ajoutait une formule « intéressant » les travailleurs de la RATP aux résultats économiques français, que l'augmentation de la Production intérieure brute exprime ainsi :

(augmentation de la PIB) — 5

2

le pourcentage d'augmentation de la PIB étant exprimé en volume.

Au cours de cette année 1971, en fonction de la clause de sauvegarde,

une augmentation supplémentaire de 1,25 % en niveau intervint au 1^{er} septembre et une autre de rattrapage au 1^{er} janvier 1972, de 1,15 %.

Des contrats du même type furent signés les années suivantes. Celui de 1973 à la RATP aboutissait aux résultats suivants : augmentations en niveau de 11,75 % ; en masse de 11,11 % ; du salaire de base de 11,05 %.

En 1974, un nouvel élément est ajouté au contrat RATP, qui n'y figurait pas auparavant. L'élément S, productivité spécifique à l'entreprise. Cette même année, la hausse officielle des prix atteindra 15 %. La masse salariale n'augmente que de 16,64 %. Il est évident que cette année-là, le pouvoir d'achat des travailleurs de la RATP a baissé. Ce ne sera d'ailleurs qu'après de longs mois de discussion que, le 10 juin, les syndicats ordinairement signataires le ratifieront. Quant à celui de 1975, le syndicat d'« Union FO » des administratifs, techniciens, maîtrise, ingénieurs et cadres de la RATP, qui s'est refusé à le signer, établissait le tableau suivant (indice officiel des prix : 10 % d'augmentation en niveau).

Agents moyens	Augm. de salaire (%)	Augm. des prix (Ind. F.O.) (%)	Gain de pouvoir d'achat (%)	Perte de pouvoir d'achat (%)
EXECUTION				
— avec mesures catégorielles	+ 12,38	+ 12,20	+ 0,18	
— sans mesures catégorielles	+ 11,61	+ 12,20		— 0,59
MAITRISE				
— avec mesures catégorielles	+ 11,86	+ 12,20		— 0,34
— sans mesures catégorielles	+ 11,04	+ 12,20		— 1,16
CADRE				
— avec mesures catégorielles	+ 11,21	+ 12,20		— 0,99
— sans mesures catégorielles	+ 10,41	+ 12,20		— 1,79

Pour revenir à l'année 1971, à la SNCF, les résultats étaient les suivants : augmentation en niveau de 12,90 % ; en masse de 11,53 % ; du salaire de base de 9,48 %. A l'EDF-GDF : augmentation en niveau de 14,69 % ; en masse de 11,52 % ; du salaire de base de 9,48 %. Aux Charbonnages de France, 9,73 % en masse et du salaire de base ; nous ne connaissons pas celle en niveau. Face à quoi l'indice officiel des prix indiquait une hausse en niveau de 8,5 %.

Pour avoir une vue approximative de la hausse réelle, il faut en réalité majorer cet indice entre 1,5 et 2 %, soit une hausse des prix de 10 à 10,5 %. Les contrats restent basés sur la productivité et de façon ouverte ou masquée sur la notion de masse salariale. Ils sont prétexte à des manipulations d'échelles, ou à de prétendus « reclassements » qui assurent en fait la déqualification. Mais il est incontestable que l'application des « principes » des contrats salariaux est assez élastique, et ne correspond plus rigoureusement aux objectifs que se proposait d'atteindre le rapport Martin et les « contrats de progrès » que Chaban-Delmas avait voulus en 1969.

VERS « LE VIDE CONTRACTUEL »

Donc, dès 1974-1975, les contrats salariaux, si on prend celui type de la RATP, repèrent de leur « élasticité » pour se rapprocher des « principes » d'origine. Mais c'est en 1976 et 1977 que, la crise économique rampante se poursuivant, le plan Barre entrant en application, l'exigence de les ramener à ce que Chaban-Delmas entendait par « contrat de progrès » va se faire plus pressant. En 1976, le gouvernement ne lâchera du lest qu'à la suite de la grève de 24 heures du 13 janvier que les syndicats FO de la RATP lancent sur la revendication des 104 jours de repos annuels pour les personnels d'exploitation de la RATP, mais dont le véritable objectif était le contrat salarial, et à l'annonce d'une grève générale à laquelle les fédérations de fonctionnaires appellent pour le 9 mars, nous allons y revenir.

Ces contrats demeurent négociés dans le cadre du Plan, sur la base d'une « masse salariale ».

Là est le lien avec la politique des revenus qui interdit la liberté de négociation prévue par la loi de 1950. Mais le gouvernement est amené à concéder beaucoup plus qu'il ne le souhaitait, et souvent plus que ne le prévoyait l'accord signé avec les dirigeants syndicaux... C'est ainsi que la tentative inachevée de parvenir à un encadrement des salaires aboutit en définitive à un taux de croissance annuelle intolérable pour la bourgeoisie.

Rappelons donc ce qui se passe en 1976.

Répondant aux injonctions du CNPF qui estime à 14 % la hausse des salaires en 1975, le gouvernement tente de se servir du cadre des contrats salariaux pour amoindrir ce taux de progression des salaires.

Affirmant sans gêne que la hausse du coût de la vie ne dépasserait pas 7,5 % en 1976, il lance l'ultimatum par lequel les contrats salariaux 1976 devront être plafonnés à ce chiffre de 7,5 %.

Immédiatement, la politique contractuelle capote dans les assurances, où toutes les fédérations refusent de signer à ces conditions.

Le 13 janvier, en manière de sommation au gouvernement, le syndicat FO de la RATP lance un ordre de grève sur le mot d'ordre des « 104 jours de repos », mot d'ordre repris par la CGT, et qui sera massivement suivi.

Et, le 9 mars, FO et la FEN lancent un mot d'ordre de grève de 24 heures chez les fonctionnaires, également repris par la CGT et également très largement suivi.

Ayant déjà sensiblement reculé à la RATP, le gouvernement multiplie les concessions pour les fonctionnaires dès avant le 9 mars. Le chiffre de 7,5 % est abandonné. En 1976, l'encadrement des salaires sera estimé par la bourgeoisie sans commune mesure avec ses nécessités.

Dès lors, une question se pose pour le patronat et le grand capital. Les institutions bonapartistes peuvent-elles encore répondre aux nécessités de discipliner les relations du travail ? Leur rigidité renvoie tous les problèmes

revendicatifs, y compris les plus limités, à l'arbitrage de l'appareil d'Etat dont le gouvernement est totalement rejeté par les masses.

L'explosion du gouvernement Giscard-Chirac se profile dans ces faits, explosion qui va ouvrir la phase ultime de décomposition des institutions de la V^e République. La politique d'austérité que Barre inaugure dès septembre 1976 a un premier résultat : dans un grand nombre de corporations, entre autres dans la fonction publique, ceux des dirigeants syndicaux qui signaient traditionnellement s'y refusent, créant une situation que la presse qualifie de « vide contractuel ».

Comme on le sait, l'année 1977 a marqué de ce point de vue un tournant. Le gouvernement Giscard-Barre, bien qu'en période électorale, pressé par les exigences du capital financier, a été plus intransigent qu'en 1976. Il s'est refusé à garantir l'augmentation théorique (au mauvais sens du terme) de 2,5 %. Théorique parce que cette augmentation est fondée sur l'indice officiel du gouvernement, qui indiquait par exemple en 1976 une hausse des prix de 10 %, alors que l'indice FO, qui est un indice modéré, la situait à 12,20 %. Théorique parce que la hausse des salaires intègre les mesures catégorielles. Théorique parce qu'elle est fondée sur l'accroissement de la productivité. Mais même ce « théorique »-là était de trop, et l'intransigeance du gouvernement a été telle que, le 24 mai, toutes les confédérations syndicales ont lancé un ordre de grève qui, il est vrai, se situait opportunément à la veille des vacances.

DES FORMULES DE PLUS EN PLUS OBSCURES ET COMPLIQUEES

Il a fallu attendre septembre pour que le premier accord salarial soit signé à la RATP et entraîne la signature de contrats similaires à l'EDF, aux Charbonnages, à la SNCF, par les syndicats traditionnellement signataires. Par contre, aucun syndicat de fonctionnaires n'a accepté de signer

des contrats comparables. Il est donc juste d'utiliser celui signé à la RATP pour comprendre le contenu et la signification de ces contrats. Alors que les précédents étaient dits « en niveau », celui signé en 1977 est dit « en masse ». Le 7 février, la direction recevait l'ensemble des organisations syndicales et leur soumettait deux formules possibles.

La première : augmentation dite en niveau. Les salaires seraient réajustés tous les trois mois en fonction d'une hausse du coût de la vie de 6,5 % en 1977. De ces augmentations, il faudrait déduire 0,4 % qui auraient été trop perçus par les travailleurs de la RATP à partir du 1^{er} janvier 1977. En fin d'année, au cas où la hausse du coût de la vie dépasserait 6,5 %, nouveau réajustement. C'est la certitude d'une diminution du pouvoir d'achat des travailleurs.

La deuxième : augmentation dite en masse. La formule suivante était proposée :

$$R_n = 0,8 P + \frac{4Q}{P} + S.$$

Formule dans laquelle :

R_n = augmentation en % de la masse salariale entre 1976 et 1977 ;

P = augmentation en % de la masse des prix entre 1976 et 1977 ;

Q = augmentation en % de la production industrielle brute marchande en 1977 ;

S = 0,25 % dû à l'accroissement de la productivité à la RATP en 1977.

Le 17 février, la direction de la RATP recevait à nouveau les dirigeants syndicaux. Elle leur proposait encore de nouvelles formules.

La première : augmentation dite en niveau. Pas d'augmentations provisionnelles trimestrielles. Au premier trimestre, augmentation en niveau correspondante à celle des prix en janvier, février, plus $\frac{6,25}{12}$, moins 0,4 % de soi-disant trop-perçu au 1^{er} janvier. Ensuite réajustement trimestriel en fonction de la hausse en niveau du coût de la vie.

Mais ce n'est pas moins de trois formules qu'elle propose pour l'option d'augmentation dite en masse :

$$R_n = 0,85 P + \frac{4Q}{P} + S \quad \text{pour } i \leq 7$$

$$R'_n = P + \frac{(R_n - P)}{2} (9 - i) \quad \text{pour } 7 \leq i \leq 9$$

$$R_n = P \quad \text{pour } i \geq 9$$

Dans ces formules :

P = augmentation en % de la masse des prix entre 1976 et 1977 ;

Q = augmentation en % de la production industrielle brute marchande en 1977 ;

S = 0,25 % dû à l'augmentation de la productivité de la RATP en 1977 ;

R_n et R'_n = augmentation en % de la masse salariale à la RATP entre 1976 et 1977 ;

i = augmentation en niveau des prix en 1977.

Les formules finalement retenues en septembre ont été :

$$R = 0,95 p + 4,5 \frac{Q}{P} + S_1$$

$$R' = p + \frac{1}{2} (R - p)(10 - i) + S - S_1$$

Les modifications ne portent que sur le coefficient de P qui, dans la première formule, était de 0,85 et passe à 0,95 dans la deuxième formule ; sur le coefficient de Q qui, dans la première formule, était de 4 et passe dans la deuxième formule à 4,5 ; sur le montant maximal de I pour appliquer les formules. Enfin, dans le deuxième cas, la « spécificité d'entreprise » s'applique de toute façon : au maximum elle atteint 0,3 %.

Les « principes » de base sont par contre maintenus. Si la hausse des prix est limitée, la hausse des salaires dépend de la productivité ; si elle dépasse 10 %, alors, mis à part les 0,3 % de spécificité d'entreprise, quelle que soit la productivité nationale, la hausse nominale des salaires égalera la hausse officielle des prix.

Pratiquement, les résultats ont été les suivants : la masse salariale a augmenté de 10,39 %, c'est-à-dire que pour 100 de masse salariale en 1976, la direction disposait de 110,39 en 1977.

Mais compte tenu de la hausse des prix, en acceptant l'indice officiel, pour que, toute autre chose restant égale, le pouvoir d'achat soit maintenu, lorsqu'il fallait 100 en 1976, il en fallait 110,145 en 1977.

Le rapport est simple à faire :

$$\frac{110,39}{110,145} = \text{un peu plus de 1}$$

Pourtant, on ne peut accepter l'indice officiel des prix. Nous l'avons vu, l'indice de FO, bien que modéré, indique que lorsque l'indice officiel indique 10 % de hausse, elle est en réalité de 12,2 %, soit un rapport de $\frac{12,2}{10} = 1,22$.

L'indice officiel indiquant une hausse des niveaux des prix de 8,8 %, le rapport montre qu'elle a été en réalité d'au moins $8,8 \times 1,22 = 10,75$ %.

Il est donc juste de constater qu'en réalité, globalement, une baisse du pouvoir d'achat s'est produite. D'ailleurs, la hausse de la valeur du point est de 10 % en 1977 à la RATP.

Les mystères des rapports masse-niveau ont néanmoins permis que sur la masse salariale supplémentaire, une partie serve à augmenter les coefficients de certaines échelles exécutions.

Voici le tableau des augmentations au cours de l'année 1977 :

Date	Niveau	Masse
1-1	0,36 %	$\frac{0,36 \times 12}{12} = 0,36$ %
1-4	1,14 %	$\frac{1,14 \times 9}{12} = 0,855$ %
1-6	5,10 %	$\frac{5,10 \times 7}{12} = 2,975$ %
1-9	1,50 %	$\frac{1,50 \times 4}{12} = 0,5$ %
1-12	1,00 %	$\frac{1 \times 1}{12} = 0,083$ %
31-12	0,9 %	$\frac{0,9 \times 0}{12} = 0$ %
Total	10 %	4,773 %

La masse affectable aux mesures 1977 s'est élevée à 5,24 %. Il restait donc $5,24 \% - 4,773 \% = 0,477 \%$ pour des mesures catégorielles...

L'aspect incompréhensible de ces formules pour l'immense majorité des travailleurs, de la RATP comme des autres corporations, ne doit pas masquer la réalité de ce que chacun continue d'appeler « la politique contractuelle ». La cascade des formules successives de 1977 comme la date de signature elle-même démontrent sa marge de manœuvre terriblement étroite.

VERS LES PLUS GRANDS AFFRONTEMENTS

Nous l'avons dit, en dehors de la RATP, seuls trois autres accords salariaux furent signés à la même époque, aux Charbonnages, à l'EDF-GDF et à la SNCF, un contrat salarial existant déjà à la SEITA depuis le 3 mai 1977. Mais dans des corporations entières, la référence à la « politique contractuelle » n'est plus qu'une volonté politique de continuer à affirmer l'obligation de soumettre les revenus à la productivité nationale ou spécifique de l'entreprise, volonté n'ayant pu trouver de concrétisation.

Pour plus de trois millions et demi de fonctionnaires par exemple, et l'on sait de quel poids la fonction publique pèse dans la lutte des classes en France, aucun « accord » n'a été conclu, commençant à créer une situation pouvant devenir lourde de conséquences.

Nous l'avons écrit tout au long de cet article, la question des contrats ne peut être analysée hors des rapports réels entre les classes, hors des relations d'ensemble, politiques, économiques, sociales. Contrairement à la « tradition », parce que les contre-coups de la crise économique mondiale sont là, l'année électorale a vu la bourgeoisie resserrer au maximum, à la limite du possible, c'est-à-dire de l'explosion, tout ce qui lui apparaissait comme trop lâche dans le contenu des négociations salariales. Cette réalité est grosse d'affrontements gigantesques, dans une période qui est marquée, sur le terrain politique, par la victoire ouvrière du premier tour des élections législatives et la majorité PS-PCF.

Plus que jamais, toutes les questions que nous avons analysées dans la deuxième partie de ce long article, celle des conventions collectives, celle des contrats de progrès, des contrats salariaux, de la politique contractuelle, se retrouvent au cœur de la lutte des classes, comme parmi ses enjeux les plus importants.

Car, au stade atteint, en mai 1978, de la décomposition des institutions bonapartistes de la V^e République, s'il est légitime de poser la question d'ensemble : « Et maintenant ? », elle a de plus une réalité extrêmement concrète dans le domaine qui nous intéresse ici : aider la classe ouvrière à préparer le démantèlement définitif, avec celui des institutions du bonapartisme, de toutes les relations de travail que la V^e République a commencé à instaurer en France, sans qu'elle ait pu aller au bout de chacune de ses réformes et de ses mesures.

et maintenant ?

Maintenant, comme nous l'avons écrit dans les premières lignes de la deuxième partie de cet article, le paradoxe apparent de 1963, de 1968-1969, commence à arriver à son plein développement, à sa maturité explosive.

La lettre que Raymond Barre a adressée aux organisations syndicales et professionnelles, dont nous avons cité quelques passages significatifs dans notre introduction et dont les camarades trouveront le texte complet

cité dans les dernières pages de son article, par le camarade Stéphane Just, exprime ce que sont les besoins du capital. Elle les exprime sans dissimuler.

C'est bien un plan d'offensive contre les masses et la jeunesse, qui vise à leur faire porter le poids écrasant de la crise du système capitaliste. Dans le domaine qui nous intéresse ici, celui des conventions et des contrats, son contenu est simple et doit être caractérisé avec précision. Le but poursuivi, bien sûr, c'est le démantèlement des conventions collectives, c'est la politique des revenus. Mais le moment exact doit être précisé ; il s'agit, en quelque sorte, de parcourir le chemin à l'envers, de repartir des « accords salariaux » pour, en quelque sorte, remonter aux « contrats de progrès » tels que les voulaient de Gaulle, Chaban-Delmas. Nous avons essayé d'expliquer comment ceux-ci s'étaient distendus, en même temps qu'ils devenaient « les accords salariaux », de 1969 à 1976, au point de devenir très largement insuffisants pour la bourgeoisie. Elle se fixe maintenant pour tâche de réussir à remonter le courant.

Qu'elle puisse y parvenir est une tout autre question, mais, s'il est nécessaire d'analyser le moment présent dans le cadre du rapport des forces d'ensemble entre les classes, comme nous l'avons fait tout au long de cet article, et d'un rapport des forces extrêmement favorable au prolétariat, la pire des erreurs serait de penser qu'il y aurait comme un « fatalisme » du rapport des forces qui ferait que, de toute façon, le patronat et la bourgeoisie peuvent bien continuer à élaborer plans et rapports, que ceux-ci ne quitteront jamais les tiroirs de leurs bureaux.

Non ! La bourgeoisie combat. Elle porte des coups. Même si les journalistes les plus tendres fixent comme perspective historique au gouvernement Barre, en cette mi-mai 1978, de « tenir jusqu'aux vacances », le même gouvernement Barre licencie, organise la déqualification, la hausse vertigineuse du coût de la vie, prépare d'autres attaques. Encore une fois, il le fait dans les pires conditions pour lui, mais il tente de le faire. C'est de la classe ouvrière et de son combat qu'il s'agit. C'est de la lutte engagée par l'OCI pour aider les masses à réaliser l'unité

afin d'interdire les coups de la bourgeoisie qu'il s'agit. C'est de la façon dont ce combat d'avant-garde révèle et consolide le vrai rapport des forces entre les classes, la majorité PS-PCF existant dans le pays, qu'il s'agit. Pour toutes ces raisons, conventions et contrats sont, plus que jamais, des enjeux, non seulement de la lutte des classes en général, mais très précisément de son moment actuel.

ILS ONT UNE POLITIQUE

Le gouvernement Barre et le patronat ont une politique en matière de « rémunérations ». L'axe de cette politique, c'est la nouvelle découverte à la mode, « la garantie annuelle de ressources ». Cette « garantie », il serait en fait plus juste de l'appeler « le minimum national de misère ». Il faudrait tendre à ramener tout le monde, par un savant dosage de salaires complètement écrasés dans toutes les corporations — c'est la revendication patronale des « minima salariaux » par corporations, c'est la campagne pour la « revalorisation des bas salaires » — et d'allocations familiales qui deviendraient, comme le nom de la dernière mesure Giscard en la matière l'indique nettement, un « complément familial » permettant d'uniformiser ce « minimum national de misère ». La CFDT est là, bien entendu, avec sa « revendication » du double salaire, « familial et individualisé », qui vise à « la personnalisation » des revenus des ménages et non à la rémunération liée au travail, au poste, à la qualification.

Le gouvernement Barre et le patronat ont une politique de « temps de travail ». C'est la « banque annuelle d'heures » où les travailleurs doivent être à la merci des besoins immédiats du patron. C'est la destruction de la loi des 40 heures ; du paiement des heures supplémentaires ; de toutes les augmentations et majorations du taux du salaire horaire, pour les heures de nuit, les jours fériés, etc. Et c'est la volonté de disloquer, de briser toutes les structures de la classe ouvrière, de l'émietter, de la disloquer.

Le gouvernement Barre et le patronat ont une politique en matière de « qualification » professionnelle.

C'est précisément sa destruction par les « classifications par niveaux » que l'on cherche à instaurer dans toutes les branches, sous un vocable ou un autre, et dont l'objectif est de supprimer la notion de poste de travail — et donc de qualification qui lui est attachée — pour instaurer la mobilité et la polyvalence à l'intérieur de barrières horizontales très floues, les « niveaux ». Le très officiel « Conseil des revenus et des transferts » de la V^e République affirme :

« Les grilles de classification négociées au niveau de la branche doivent définir de grands niveaux de qualification, mieux préciser la place de chaque catégorie de salariés au sein de la branche, établir les correspondances simples et logiques entre les fonctions exercées et les coefficients de classification, et, surtout, comporter des chevauchements de coefficients entre catégories. »

Le gouvernement Giscard-Barre et le patronat ont une politique en matière d'« emploi ». C'est l'augmentation gigantesque du chômage, des centaines de milliers de nouveaux licenciements. Il faut s'arrêter ici un instant. Les chiffres actuels du chômage et ses perspectives (la presse économique anglo-saxonne annonce un chiffre avoisinant les deux millions de chômeurs en France à l'automne prochain) sont énormes. Ils sont sans aucun précédent comparable dans notre pays et annoncent le début d'une désagrégation du tissu social. Mais tout autant qu'au nombre de licenciements que cherche à réaliser la bourgeoisie, c'est aux secteurs dans lesquels ils interviennent qu'il convient de s'attacher. Aujourd'hui, la sidérurgie, le livre, le textile, la construction navale. Demain, l'automobile, la métallurgie, la chimie, les mines. C'est au cœur des métiers productifs que s'attaque le capital. C'est le prolétariat comme force productive fondamentale de l'humanité que la crise impérialiste vise à disloquer, et à désarticuler.

Le gouvernement Giscard-Barre a une politique d'ensemble, dont tous les aspects sont articulés les uns avec les autres. C'est justement parce que ces différents éléments des plans réactionnaires du gouvernement Giscard-Barre et du patronat sont indissocia-

bles les uns des autres qu'ils renvoient tous à une même réalité : ils sont contradictoires totalement, complètement, avec les conventions collectives qui définissent à l'inverse, en même temps que les acquis collectifs de la classe ouvrière, tous ses droits particuliers, ses conquêtes sectorielles, ses acquis arrachés et défendus dans les luttes de classe passées et présentes. Il ne s'agit plus simplement d'une opposition générale entre des conquêtes générales et généralisées dans des textes et des lois, et de plans généraux de la bourgeoisie, mais, comme toute une série d'expressions particulières de cette insurmontable contradiction d'ensemble, du fait que chaque partie, chaque sous-partie des plans imbriqués de la bourgeoisie se heurte inéluctablement à tel ou tel aspect particulier des conquêtes d'ensemble de la classe ouvrière, codifiées dans les sections et les chapitres des contrats collectifs et des conventions collectives, donc à leur existence comme à leur nature.

La rémunération est, par exemple, liée à la qualification. Le lien qui unit les deux est défini par la convention collective qui inclut une grille indiciaire de salaire liée à la qualification. La qualification est elle-même liée au poste de travail occupé par l'ouvrier et au métier qu'il possède pour l'effectuer. Ce lien, lui aussi, est codifié par la convention qui établit le tableau des emplois à occuper dans la branche, dans la corporation, dans le secteur, et renvoie à la grille des qualifications professionnelles permettant de les occuper, grille qui renvoie elle-même à l'échelle indiciaire salariale.

Toute l'histoire de la lutte pour les conventions collectives, c'est le combat ouvrier pour faire reconnaître et pour faire codifier dans la convention la qualification professionnelle, la définition du métier, la dénomination du poste de travail, parce que tous ces éléments permettent à la classe ouvrière de négocier collectivement, avec le plus d'atouts possible, la vente de sa force de travail.

Aucun des différents éléments de la politique du patronat et du gouvernement que nous avons rappelés n'est compatible avec la nature même de la convention collective, parce qu'ils aboutissent purement et simplement à vouloir instaurer des relations de tra-

vail opposées à celles définies par chaque article, section, chapitre de la convention.

Qu'ils s'attaquent aux qualifications, aux salaires, aux postes de travail, à l'emploi, c'est à ce qui est la structure centrale de la convention que le patronat et le gouvernement veulent s'en prendre, au tableau de la définition des emplois, à la grille des qualifications professionnelles qui y correspondent, à l'échelle indiciaire des coefficients salariaux qui y sont affectés.

NON ! DISCUTER DE CELA, CE N'EST PAS NEGOCIER

La négociation est sans conteste l'une des fonctions des organisations syndicales. Encore faut-il s'entendre sur le contenu du mot négociation.

Nous avons posé à de multiples occasions, dans « Informations ouvrières », cette question simple : « Négocier ? Mais négocier quoi ?... Les revendications des travailleurs ou l'application des plans de la bourgeoisie ?... » La teneur des « négociations » qui viennent d'avoir lieu tous azimuts depuis deux mois à l'Elysée, à Matignon, au siège du CNPF, doit être caractérisée : c'est l'application des plans de la bourgeoisie qui a été discutée, et c'est à l'issue de ces « entretiens » que Barre a écrit cette lettre déjà mentionnée.

Et s'il fallait une preuve à cette affirmation, elle serait simple : si c'était véritablement des revendications étaient allés discuter, alors, il y aurait quelque chose au bout des « négociations », entre autres salariales. Il n'y a rien, rien, absolument rien et pour une raison simple : il n'y a rien à négocier. Barre l'a dit sans ambages aux dirigeants : je n'ai pas de revendications à satisfaire ; il n'est pas question que je cède à quoi que ce soit.

Quand il déclare, comme il l'a fait au Sénat le 11 mai :

« Aucune autre considération ne devra intervenir dans la conduite de la politique gouvernementale (...).

J'entends trop souvent des propos, des revendications, des surenchères qui aboutissent purement et simplement à demander que des avantages de plus en plus nombreux soient dispensés à tout le monde. Il n'en est pas question »,

il dépeint lui-même le contenu de ce qui s'est discuté avec les dirigeants.

Ceux de la CFDT, comme en chaque période décisive, ont repris sur le devant de la scène leur véritable visage. Il n'y a pas de « tournant » de Maire. Il y a la phraséologie, la démagogie et le gauchisme verbal qui laissent la place à la réalité crue ; c'est bien aux lieutenants directs de la bourgeoisie que nous avons affaire. Et à chaque exigence du CNPF, comme nous l'avons vu plus haut, correspond une « revendication » de la CFDT, exactement décalquée. Il est nécessaire de débusquer jusqu'au bout la réalité de la politique bourgeoise menée par les dirigeants de la CFDT. Mais cette réalité brutale ne doit pas masquer ce que font ceux de la CGT, de la FEN, de FO. Lorsque « L'Humanité-Dimanche » écrit par exemple le 10 mai, en reprenant les termes et les formulations mêmes du CNPF sur « la garantie de ressources annuelle », les « stages-formation » et la « banque annuelle d'heures », que la CGT n'a voulu « rejeter aucune formule a priori », il ne semble pas nécessaire d'épiloguer longuement.

Mais cette réalité de la politique des dirigeants va se heurter à une énorme contradiction, car le gouvernement et le patronat exigent que la « politique contractuelle » reprenne ses droits, c'est-à-dire que les dirigeants signent, et qu'ils signent des contrats correspondant à leurs exigences, des contrats dans lesquels ils n'ont en principe rien à accorder, pas même des miettes, des contrats dans lesquels ils refusent a priori le laxisme des coefficients affectables aux paramètres de leurs formules, comme nous l'avons vu avant 1976.

Alors, signer ou ne pas signer ces contrats ? Si les dirigeants signent à nouveau, dans la fonction publique par exemple, ils vont être contraints de le faire sur des formules tout aussi hermétiques, mais encore plus rigides que

celles qu'ils ont déclaré condamner pour ne pas signer en 1977. C'est tendre encore plus, à la limite de l'extrême, au sein de la classe ouvrière, les relations entre les dirigeants et les masses, ouvrir a contrario la voie à l'action indépendante, la recherche des formes d'organisation autonomes du prolétariat, et, en cherchant à limiter jusqu'aux plus simples des aspirations ouvrières, créer une situation d'affrontements d'une violence extrême entre les classes, mais aussi des contradictions violentes entre la masse de la classe ouvrière et les appareils.

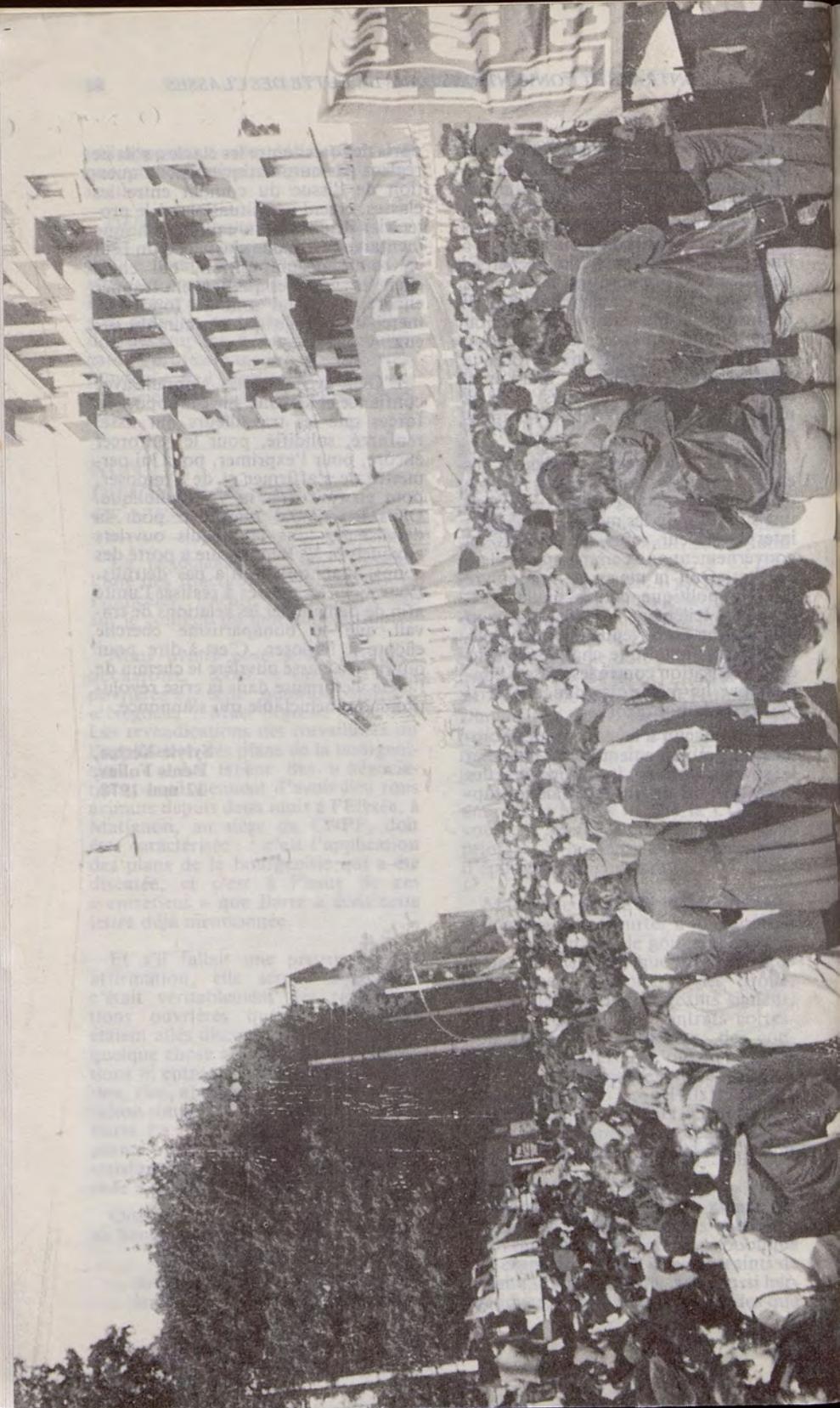
Mais, si les dirigeants ne signent pas et, dans bien des corporations, pour la deuxième fois consécutive, ils créent une situation où les masses ne peuvent interpréter leur refus des diktats du gouvernement que comme un appel au combat. Oui, la marge de manœuvre de « la politique contractuelle » est devenue tellement étroite que son affirmation est devenue un enjeu politique, mais aussi que chaque élément de sa réalisation contre les masses contient par lui-même des dangers terribles pour la bourgeoisie.

Cela, chacun à leur façon, les hommes du gouvernement et du patronat le savent, comme les dirigeants des organisations ouvrières. Mais les rap-

ports de forces entre les classes, s'ils ne règlent pas automatiquement la question de l'issue du combat entre les classes, créent une situation où le prolétariat dispose d'un capital politique inentamé face à une classe et à un Etat en totale décomposition, qui cherchent à frapper et qui peuvent frapper encore, mais qui sont au fond à la merci de l'orage qui s'accumule sur eux.

L'OCI, avec sa classe, s'appuie avec confiance et sérénité sur ce rapport de forces que les travailleurs ont tissé, renforcé, solidifié, pour le renforcer encore, pour l'exprimer, pour lui permettre de s'affirmer et de s'imposer, pour en finir avec la V^e République. Dans le combat quotidien pour la défense de tous les acquis ouvriers auxquels la V^e République a porté des coups, mais qu'elle n'a pas détruits. Pour aider les masses à réaliser l'unité afin de démanteler les relations de travail que le bonapartisme cherche encore à imposer. C'est-à-dire pour ouvrir à la classe ouvrière le chemin de l'issue victorieuse dans la crise révolutionnaire inéluctable qui s'annonce.

Sylvie Kerlaz,
Denis Folias,
12 mai 1978.



TERRORISME D'ETAT
ET STALINISME
CONTRE LES MASSES OPPRIMEES
ET LA JEUNESSE

Italie : un enjeu et un test

par Etienne LAURENT

L'affaire Moro est une machine de guerre dirigée contre la classe ouvrière et les masses. Ses buts immédiats sont de renforcer l'ensemble de l'arsenal législatif contre les libertés d'organisation et d'expression de la classe ouvrière, y compris en commençant à porter atteinte de nouveau au droit de grève, et d'imposer à cette classe les mesures économiques très graves — qui sont plus que des mesures d'austérité et qui visent à disloquer la classe ouvrière en tant que classe organisée — élaborées en collaboration avec les appareils dirigeant les organisations de la classe ouvrière, en premier lieu ceux du PCI et de la CGIL.

Dans l'immédiat, il s'agit de tenter de déloger la classe ouvrière de toutes les positions qu'elle a arrachées comme sous-produit d'une crise révolutionnaire qui a affleuré en permanence depuis 1969 sans parvenir néanmoins à maturité. A plus long terme, l'affaire Moro vise à préparer les conditions politiques d'un coup de force contre la classe ouvrière qui tenterait de mettre fin au régime de démocratie parlementaire abâtardi actuel, et à établir un Etat fort seul capable de rétablir les conditions « normales » de l'exploitation capitaliste.

La possibilité d'engager une telle politique repose exclusivement sur l'appui qui lui est donné par le PCI. La puissance inentamée de la classe ouvrière, le formidable capital d'expérience qu'elle a accumulé au cours des derniers trente-cinq ans, la capacité dont elle a fait preuve de construire, dans la lutte pour arracher ses conquêtes les plus importantes, des organes de combat autonome, dans le même mouvement où elle renforçait ses syndicats et faisait d'eux des organisations d'une très grande puissance, sont autant d'éléments qui dressent un formidable obstacle à la réalisation des plans de la bourgeoisie. Mais le PCI est engagé dans un cours politique ouvertement contre-révolutionnaire où chaque mesure qu'il prend a pour but de tenter de déso-

Rome, 2 décembre 1977 : 200 000 métallurgistes se rassemblent contre le gouvernement Andreotti soutenu par Berlinguer. (Sigma).

rienter politiquement et organisationnellement la classe ouvrière.

Le cadre de cette politique est l'accord de collaboration de classes établi depuis juin 1977 entre les deux partis traditionnels de la classe ouvrière et les partis de la bourgeoisie, en premier lieu le parti démocrate-chrétien. C'est à partir de consultations permanentes avec les sommets de l'appareil d'Etat et du parti bourgeois dominant que le parti stalinien ordonne sa politique. Il se porte au secours de l'appareil d'Etat en crise et il l'utilise en même temps pour mieux ajuster ses coups contre la classe ouvrière. Dans la suite de l'article, nous apporterons à l'appui de ces affirmations toutes les preuves nécessaires.

C'est sur le plan de cette collaboration de classes au niveau de l'Etat que se situent les périls les plus graves, et c'est à ce niveau qu'il faut diriger immédiatement les mots d'ordre de rupture avec la bourgeoisie. C'est à cette condition seulement que tous les autres mots d'ordre dans le combat pour le front unique peuvent acquérir leur pleine efficacité. Or c'est à ce niveau, qui est le niveau le plus élevé

de la théorie et de la pratique marxistes, et celui qui échappe le plus complètement à toute élaboration et action politiques spontanées des travailleurs d'avant-garde, que la classe ouvrière italienne est la plus démunie. Sans exagération, on peut malheureusement affirmer que si loin qu'elle ait été sur la voie de la construction de formes d'organisation autonomes, cette classe n'a jamais eu dans ses rangs une avant-garde organisée pour l'éduquer et l'entraîner dans le combat indispensable sur la ligne du gouvernement ouvrier et paysan : pour la rupture des partis ouvriers avec les partis de la bourgeoisie, pour la rupture avec les commissions parlementaires où sont établies en commun toutes les agressions contre la classe ouvrière, pour le gouvernement du PCI et du PSI. C'est là depuis vingt ans l'une des conséquences du révisionnisme qui a détruit la IV^e Internationale comme organisation politiquement centralisée, et d'une politique — qui est celle du pablisme — dont le cours a été particulièrement désastreux en Italie. Regrouper un noyau de militants organisés qui engagent enfin le combat sur cette ligne est l'une des tâches les plus urgentes que le Comité d'organisation a à accomplir.

1 — un anneau très faible dans la chaîne de la domination impérialiste

« Un système politique infirme ». Tel est le titre du « Monde » du 11 mai, tel est le cadre de l'affaire Moro, le point de départ nécessaire de toute analyse des raisons qui ont conduit à ce que le feu vert soit donné aux forces les plus obscures tapies au cœur de l'appareil d'Etat, afin qu'elles commencent à créer, de cette manière et à ce prix, les conditions politiques d'une offensive frontale contre la classe ouvrière.

Dans la chaîne de la domination impérialiste mondiale, l'Italie est un

anneau particulièrement faible, dont la vulnérabilité menace le système de domination impérialiste à deux titres. Elle est ingouvernable, et, également, elle a contracté, auprès du système monétaire international, une dette de plus de 20 milliards de dollars dont l'existence représente, de l'avis unanime des experts, l'un des dangers les plus immédiats d'effondrement de la montagne de dettes sur laquelle est aujourd'hui assise toute l'économie mondiale.

Telles sont les données qui fixent le cadre de l'affaire Moro.

LA MAJORITE PCI-PSI AUX ELECTIONS DU 20 JUIN 1976

C'est par un rappel des résultats des élections du 20 juin 1976 qu'il faut commencer (1). Le 1^{er} mai 1976, moins de deux ans après des élections législatives qui avaient déjà été, elles aussi, des élections anticipées, Leone fut contraint de dissoudre le Parlement. Pendant un an, le PCI avait bandé ses forces pour tenter d'empêcher cette dissolution. Le mouvement mécanique de décomposition de la Démocratie chrétienne et de l'Etat fut quand même plus fort que tous ses efforts. La dissolution eut lieu.

Dans le cours de la campagne électorale qui a suivi, la politique de main tendue à la Démocratie chrétienne menée par les dirigeants stalinien a permis de limiter l'ampleur de la défaite électorale des partis bourgeois. Après sa défaite sur la question du divorce (référendum du 12 mai 1974) et aux élections municipales du 15 juin 1975 (où elle a perdu les mairies de toute une série de villes très importantes : Turin, Venise, Florence, Naples...), la Démocratie chrétienne est parvenue à retrouver son niveau de voix de 1972 (38,7 %). Mais elle n'a pu le faire que dans le cadre d'un recul général des autres partis de la bourgeoisie (le MSI passe de 8,7 % de l'électorat à 6,1 %, le parti libéral de 3,9 % à 1,3 %), ainsi que du parti social-démocrate de Sarragat (de 5,1 % à 3,4 %).

Même amortie par la politique ouverte de conciliation avec la Démocratie chrétienne et même d'appel à peine voilé à voter pour elle, impulsée par le PC, la poussée à gauche de la petite bourgeoisie, de la jeunesse et des masses exploitées a donné au PCI plus de 34 % des voix, et au PSI presque 10 %, les organisations centristes et gauchistes du bloc Democrazia Proletaria totalisant de leur côté 1,5 % des voix et six députés. En s'en tenant par conséquent au simple terrain par-

lementaire et à l'expression déformée des rapports politiques entre les classes qu'un tel terrain suppose, en juillet 1976, c'est au PCI et au PSI qu'il revenait de former le gouvernement.

En l'absence d'une organisation révolutionnaire combattant sur la ligne du front unique ouvrier et du gouvernement ouvrier et paysan, et de tout combat quel qu'il soit, fût-ce d'une seule des organisations centristes se réclamant de la classe ouvrière et du socialisme, pour le gouvernement PCI-PSI sans ministres des partis bourgeois, la direction du PCI a pu fouler aux pieds la signification des résultats du scrutin sans grande difficulté, et remettre à nouveau le gouvernement entre les mains de la Démocratie chrétienne. Les ressources du système parlementaire s'y prêtaient, mais il était impossible d'effacer pour autant les rapports politiques cristallisés sous la forme des 45 % de voix en faveur du PCI et du PSI, ou de faire comme si le monopole de la Démocratie chrétienne n'était pas ébranlé.

Dans les années 1960 déjà, l'élasticité politique propre au système de la démocratie parlementaire bourgeoise avait grandement servi à amortir en Italie les chocs politiques entre les classes. Aux premières étapes de l'érosion politique de la domination démocrate-chrétienne, lorsque la Démocratie chrétienne eût perdu sa majorité absolue au Parlement et que Tambroni eût été balayé en 1962 par la classe ouvrière de Gênes et de Turin dans sa tentative pour former un gouvernement appuyé sur le parti néo-fasciste MSI, la souplesse offerte par les combinaisons parlementaires avait permis la mise en place d'une succession de formules de « centre-gauche » associant le PSI de Nenni (soit seul, soit fusionné avec le PSDI de Sarragat) à la majorité gouvernementale d'abord, puis directement au gouvernement.

En 1976, c'est cette même élasticité du système parlementaire qui a permis la mise sur pied de la formule dite de la « non-défiance », transformée plus tard en « abstention active », au moyen de laquelle le PCI a assuré au gouvernement Andreotti la majorité parlementaire indispensable pour exister et agir. Mais le mouvement de la lutte des classes n'a pas tardé à mon-

(1) Voir *La Vérité* n° 573, septembre 1976 : « Italie : crise politique, crise de l'Etat, crise révolutionnaire », un article de Robert Clément.

trer à quel point cette formule, de même que celles qui l'ont suivie, était fragile et ne correspondait aux besoins ni de l'une, ni de l'autre classe en présence.

Par de nombreux aspects, la confusion établie entre les institutions de l'Etat bourgeois et les structures du parti démocrate-chrétien a donné à celui-ci certaines allures de société du 10 décembre. Le monopole gouvernemental qu'il a pu s'arroger depuis plus de trente ans dans des conditions que nous rappellerons plus loin a tendu à limiter l'arbitrage exercé dans le cadre parlementaire par les différentes fractions et couches de la bourgeoisie, et à en reporter le règlement à l'intérieur des structures de la Démocratie chrétienne. Le fonctionnement des institutions de l'Etat bourgeois en Italie exige en fait, au-delà de la souplesse de certaines combinaisons parlementaires, que la Démocratie chrétienne dispose d'un nombre de voix et de sièges supérieur à ceux des deux principaux partis traditionnels de la classe ouvrière réunis, et qu'elle puisse réellement gouverner seule.

En juin 1976, trois semaines avant les élections, un sondage effectué par l'hebdomadaire « Tempo » avait révélé que 71 % des électeurs déclarés du PCI appelaient de leurs vœux un gouvernement PCI-PSI, contre 11 % seulement qui se déclaraient en faveur d'une combinaison avec la Démocratie chrétienne. Aucune formule parlementaire ne peut masquer, ni au niveau des rapports entre les classes, ni même au plan de l'arithmétique parlementaire, le fait que la classe ouvrière, la jeunesse et les masses exploitées des villes et des campagnes se sont prononcées en juin 1976 pour un gouvernement Berlinguer-Craxi.

LA MANIFESTATION DU 2 DECEMBRE 1977

Moins d'un an après sa formation, l'usure politique du gouvernement formé par Andreotti en juillet 1976 était telle qu'à la suite des grandes mobilisations étudiantes de l'hiver et du printemps et des escarmouches incessantes avec la classe ouvrière, il

lui était devenu indispensable de prendre appui sur un accord politique formel (couvrant tous les domaines sauf la politique étrangère) établi en commun par les six partis dits de « l'arc constitutionnel », c'est-à-dire le PCI, le PSI, le PSDI de Saragat, la Démocratie chrétienne, le Parti républicain et le Parti libéral. Mis sur pied après de très longues négociations, l'accord a été signé en juin 1977.

Le ballon d'oxygène a été de courte durée. Le 2 décembre, 200 000 travailleurs de la métallurgie venus de toute l'Italie ont manifesté dans Rome, débordant les cadres politiques fixés pour le rassemblement par les directions syndicales, et ont exigé le départ d'Andreotti. Celui-ci a donné sa démission le 16 janvier, mais c'est de la manifestation du 2 décembre que date sa chute. Ce sont les travailleurs de la métallurgie qui l'ont fait tomber. Même si les travailleurs n'ont pas pu transformer ce succès en victoire, faire sauter le verrou de la politique des dirigeants staliniens et imposer le gouvernement PCI-PSI, la manifestation des métallos demeure cinq mois plus tard l'une des données de la situation politique d'ensemble.

L'enchaînement des événements, du 16 janvier, date de la démission d'Andreotti, au 16 mars, date de l'enlèvement de Moro, est important. La veille de la chute du gouvernement, les appareils des trois syndicats ont publié leur plan d'austérité, et le 18 janvier, Lama intervient au travers des colonnes de « La Repubblica » pour apporter à la bourgeoisie l'assurance d'un soutien absolu et complet dans l'établissement d'un plan d'agression contre le niveau de vie et les formes d'organisation de la classe ouvrière. Toutes les conditions paraissent réunies pour une solution rapide de la crise au moyen d'une entrée du PCI dans un gouvernement d'union nationale, et la majorité des commentateurs la donnent pour probable.

C'est alors qu'intervient le veto de Carter, qui fait dire en substance par son ambassadeur : « Le PCI peut continuer à appuyer un gouvernement démocrate-chrétien de l'extérieur, mais il ne saurait être question d'un gouvernement à participation PC, même d'union nationale, car les rap-

ports politiques entre les classes s'y opposent à l'échelle de l'Italie comme à l'échelle internationale. »

C'est au moment de ce veto que se nouent, selon toute vraisemblance, l'ensemble des décisions qui conduiront à l'enlèvement de Moro : à quel niveau, dans quels pays, avec quel degré de complicité de l'ensemble des parties en présence ? Seule l'ouverture de dossiers encore secrets permettra peut-être de répondre un jour à ces questions. Mais le problème politique est, lui, d'une clarté absolue. Le 17 janvier, « L'Humanité » avait titré en première page : « Crise « hors cadre » en Italie : pas de solution valable sans sortir des sentiers battus. »

Or voici que Carter — avec l'accord certain de Brejnev dans une situation marquée par la proximité des élections françaises — ferme la porte à l'une des issues possibles. Andreotti va se succéder à lui-même. Mais s'il se succède à lui-même, sans modification de la situation politique, dans trois mois on se trouve face à un nouveau 2 décembre, peut-être d'une tout autre ampleur. La bonne volonté de Berlinguer, de Lama et de l'appareil stalinien, politique et syndical, ne peut plus suffire. La crise politique est incontrôlable. Il faut un fait nouveau. Il faut un événement qui modifie la situation politique, même s'il ne modifie pas en lui-même les rapports de forces entre les classes. D'autant que la situation économique s'aggrave...

MONTANT ET STRUCTURE DE LA DETTE EXTERIEURE

A l'occasion de son appréciation de la situation politique mondiale, « La Vérité » est revenue, à de nombreuses reprises, sur la situation du système monétaire international. Commentant fin 1974 l'étude faite par « Business Week » sur l'endettement de l'économie américaine et mondiale (« The Debt Economy », « Business Week », octobre 1974), Stéphane Just a écrit :

« Tout ce monde de papier témoigne d'un parasitisme colossal. Une énorme partie de ces dollars n'est que

du capital fictif. Ce système est boulimique. Une seule solution : toujours plus d'inflation, de crédits, toujours plus de capitaux fictifs, toujours plus de parasitisme. Mais au-delà d'une certaine vitesse, l'inflation s'emballe et tous les rapports économiques se dissolvent.

Un jour ou l'autre, les comptes du capital doivent être apurés. Les rapports de production imposent leur loi. La base trop étroite ne peut plus supporter l'énorme échafaudage, la fantastique hypertrophie de crédits et de capital fictif. L'échafaudage s'écroule sur sa base. C'est la crise. » (*La Vérité* n° 565, janvier 1975, p. 62)

Or l'Italie figure précisément au nombre des débiteurs importants dont l'état de banqueroute déclarée et l'incapacité à rembourser le moment venu certaines dettes pourraient déclencher une crise en chaîne conduisant vers un tel effondrement. L'endettement extérieur y est indissolublement lié à un formidable endettement des entreprises, de l'Etat et de toutes les collectivités publiques. Les prêts internationaux faits à l'Italie n'ont pas été destinés à l'investissement, ni même de façon importante au financement des importations, mais à donner des bouffées d'oxygène à un système bancaire constamment menacé d'écroulement.

En 1976, l'endettement des 757 principales entreprises italiennes se serait chiffré, selon la revue bancaire « Eurépargne » (janvier 1977) de Luxembourg, à 44 000 milliards de lires, c'est-à-dire pratiquement au niveau de leurs ventes de l'année, et le coût des intérêts aurait représenté à lui seul 6,5 % des chiffres d'affaires contre 3,8 % en 1968. En 1977, ces chiffres ont évidemment été dépassés. La Banque d'Italie a recherché, sans y aboutir, une forme de « consolidation » des créances des banques sous la forme de l'attribution aux créanciers de participations au capital social des entreprises débitrices. Mais une telle « consolidation » ne serait en fait qu'un tour de passe-passe comptable, dont la seule conséquence serait de faire passer des créances insolubles à un autre poste de « l'actif » des banques, à partir duquel elles pourraient

devenir à leur tour le répondeur pour une accumulation supplémentaire de dettes tout aussi malsaines.

Un assainissement réel exige, dit la revue « Eurépargne », « des réformes de structures » dont le but serait de « rétablir la position des entreprises » moyennant une baisse du coût direct et indirect du travail et un rétablissement des niveaux de productivité perdus depuis « l'automne chaud » de 1969. Et le porte-parole du capital financier européen d'esquisser l'analyse des points sur lesquels les « réformes de structure » et le rétablissement de la productivité devraient porter : augmentation des rythmes des cadences, « inférieurs de 9-10 % par rapport à la situation en Allemagne et en France » ; « réduction du taux d'absentéisme qui aurait atteint une moyenne de 16 % » ; licenciements pour réduire « une main-d'œuvre pléthorique dont la mobilité est excessivement faible » ; abrogation des mesures assurant l'échelle mobile des salaires.

Mais l'endettement ne concerne pas seulement les entreprises, il concerne

aussi au premier chef l'Etat : 15 000 milliards de liras de déficit budgétaire en 1976, près du double prévu pour 1978. L'Etat italien doit se retourner une nouvelle fois vers le FMI, vers la CEE, vers la Deutsche Bank. Mais il n'est pas loin de la banqueroute.

Analysant la situation fin 1977, Alberto Ronchey, ancien directeur du journal de Turin, « La Stampa », qui appartient à Fiat et est le porte-parole fidèle des positions de la famille Agnelli, a déclaré que la racine de la crise politique italienne se trouvait « dans un refus diffus de l'organisation actuelle du travail et même du travail salarié comme tel », ainsi que dans l'ensemble de concessions fondamentales qu'il a fallu faire à la classe ouvrière comme conséquence de la formidable vague de grèves de 1968-1969. La politique est le concentré de l'économie. Or, face à la crise de domination politique en Italie, l'économie, c'est-à-dire le capital financier mondial, ne peut plus attendre.

Il faut bouger, même si ce pas engage dans la voie de l'aventure.

2 — le stalinisme italien, la préparation politique de la contre-révolution

L'affaire Moro est une machine de guerre qui est montée contre le prolétariat par une bourgeoisie particulièrement débile et corrompue, dont le système de domination a atteint un point avancé de décomposition, dont les rapports politiques avec la classe ouvrière sont profondément défavorables. A bout de course, cette bourgeoisie n'a d'autre choix que de laisser une nouvelle fois l'initiative aux forces les plus obscures de la contre-révolution tapies au cœur de l'appareil d'Etat décomposé, même s'il faut en passant briser et finalement assassiner l'un des principaux dirigeants de son parti dominant, comme premier pas préparatoire de la mise en place des conditions d'un assaut sanglant contre les masses.

Mais dans l'immédiat, ce n'est pas de ce côté que proviennent les dangers les plus immédiats et les plus graves. La situation est dangereuse parce que, face aux forces inentamées de la classe ouvrière, cette bourgeoisie débile et pourrie bénéficie aujourd'hui, pour la seconde fois de son histoire (la première étant en 1943-1948 dans la phase qui a suivi l'effondrement du régime fasciste et la mort de Mussolini, nous allons y venir) de l'aide sans faille et sans cesse plus étroite, jusque dans ses desseins les plus obscurs, de l'un des segments les plus expérimentés et les plus cyniques de l'appareil stalinien international, la direction du PCI et de la projection de cet appareil à la direction de la principale centrale syndicale du pays, la CGIL.

CORVALAN, BERLINGUER, PECCHIOLI...

C'est là que gît le péril le plus grave dans la situation actuelle, pour un prolétariat privé d'avant-garde restructurée à l'échelle du pays et qui a été désarmé politiquement face au stalinisme et au parti parfaitement stalinien qu'est le PCI.

A cet égard, le Secrétariat unifié porte une lourde responsabilité politique, tant par les positions que ses principaux porte-parole ont répandues sur la question de l'« euro-communisme », que par sa caractérisation particulière du PCI comme parti « réformiste ». Dans un récent article d'« Inprecor » (17 mars 1978) on lit, sous la plume de Lidia Rossi, le paragraphe suivant :

« De cet effort pour trouver la quadrature du cercle — tranquilliser sa propre base et répondre aux exigences les plus profondes du profit, menacer de plus près l'appareil du pouvoir et de la DC tout en les faisant bénéficier de son consensus —, le PCI sort avec un bilan assez mince qui ne fait que repousser à plus tard des problèmes autrement plus graves que ceux qu'il avait essayé de résoudre en déclenchant la crise gouvernementale. »

Cette appréciation est radicalement fautive et ne peut que désorienter et désarmer les militants. Non, ce n'est pas le PCI qui a déclenché la crise gouvernementale, mais la manifestation du 2 décembre des 200 000 travailleurs de la métallurgie, qui ont à la fois fait tomber le gouvernement Andreotti et déterminé la préparation de l'affaire Moro en montrant à quel point les formules d'union nationale étaient par elles-mêmes incapables de régler la situation politique en faveur de la bourgeoisie.

Non, le PCI ne menace en aucune manière l'appareil d'Etat bourgeois contrôlé par la Démocratie chrétienne. Le PCI est engagé dans un cours ouvertement contre-révolutionnaire, où il ne lui suffit plus de défendre la propriété privée des moyens de production et l'Etat bourgeois en faisant

barrage au mouvement des masses, mais où il lui faut aider la bourgeoisie à préparer l'ensemble des conditions d'une défaite sérieuse, au besoin sanglante, de la classe ouvrière et des masses.

On se souvient du voyage à Rome, voici environ un an, de Corvalan, secrétaire général du PC chilien, principal architecte de la politique funeste de l'Unité populaire chilienne, contre-révolutionnaire de part en part. Corvalan a souligné à quel point il tenait à faire ce voyage à Rome, pour saluer Berlinguer et affirmer son accord avec la politique de compromis historique.

Corvalan a dit qu'il se reconnaissait dans la politique du PCI plus que dans celle de tout autre PC au monde. Corvalan sait de quoi il parle. En matière de défaite sanglante de la classe ouvrière, il est orfèvre. Il y a lieu, en Italie et internationalement, de prendre tout à fait au sérieux l'avertissement qu'il a lui-même lancé à la classe ouvrière et à son avant-garde. Il est indispensable d'assimiler les leçons de la politique du front populaire telle qu'elle a été menée en France, en Espagne, au Chili. Certaines de ces leçons s'appliquent en Italie aujourd'hui.

Dans « Le Monde » du 19 mars, on a pu lire un dialogue entre Ugo Pecchioli, membre de la direction du Parti communiste italien, et le journaliste qui l'interrogeait. Pecchioli a été présenté par un journaliste britannique comme l'homme occupant les fonctions de ministre de l'Intérieur au sein de ce que ce journaliste nomme le « shadow cabinet » formé par le PCI. La comparaison avec les usages de la démocratie parlementaire britannique a ses limites, mais elle situe Pecchioli clairement, comme l'interlocuteur quotidien du ministre de l'Intérieur du gouvernement démocrate-chrétien.

— « Est-il vrai, demande le journaliste, que vous collaborez étroitement avec le ministre de l'Intérieur ? »

— « La collaboration, répond Pecchioli, existe depuis deux ans environ. Elle est étroite. »

— « Vous avez donc accès à tous les secrets de l'Etat ? »

— « Il y a des choses secrètes, et qui doivent le rester. L'Etat se tromperait en les révélant à qui que ce soit. La lutte contre le terrorisme exige avant tout des services secrets efficaces. »

Le dialogue exige une seule précision. La collaboration sur ce plan ne date pas de deux ans, mais de trente-cinq ans, lorsque Togliatti en personne, comme ministre de la Justice et de l'Amnistie, a œuvré dans des conditions que nous rappellerons plus loin à la reconstitution des institutions les plus centrales de l'appareil d'Etat. Il y a deux ans, cette collaboration a tout au plus été réactivée, rendue plus étroite et quasi institutionnelle. Mais elle remonte aux origines de la république italienne de 1946, dont le PCI est dans tous les sens du terme l'un des architectes.

UNE POLITIQUE OUVERTEMENT CONTRE - REVOLUTIONNAIRE

Le sens des propos de Pecchioli est clair. Ils n'ont pas besoin d'être interprétés ; ils doivent être pris au pied de la lettre. Le PCI est engagé, aux côtés de l'appareil d'Etat et des sommets de la Démocratie chrétienne, dans une politique ouvertement contre-révolutionnaire qui couvre l'ensemble des terrains de la préparation des conditions matérielles et politiques d'un coup de force direct contre la classe ouvrière.

Au début des années 1960, le PCI a été le premier à mettre soigneusement au point la tactique dite des « scioperi articolati », autrement dit des grèves tournantes, qui a ensuite fait recette. Aujourd'hui, il s'emploie à « articuler » au millimètre près une politique qui comporte une intervention contre la classe ouvrière, la jeunesse, les masses laborieuses, sur trois plans principaux :

- le matraquage idéologique quotidien de la classe ouvrière et des masses pour les désarmer face à l'Etat ;

- l'aide à la bourgeoisie et à son parti dominant pour renforcer l'appareil d'Etat et l'arsenal juridique contre les masses ;

- l'organisation d'une tentative systématique pour affaiblir la classe ouvrière organisée et miner, par le licenciement, par la désyndicalisation et par la mise en place d'une législation antigrevé, les forces vives de cette classe, la démoraliser, la disloquer.

L'ensemble des interventions se combinent entre elles et se complètent mutuellement. Il faut en faire rapidement l'examen point par point.

LE MATRAQUAGE IDEOLOGIQUE DES MILITANTS

Dans les colonnes de « L'Unita » et de « Rinacita », principaux organes du PCI, dans les discours de tous les dirigeants du parti stalinien, dans les discours de Lama, de Trentin et de tous les dirigeants de la CGIL, la classe ouvrière et les masses tout d'abord sont soumises quotidiennement à un intense et systématique matraquage idéologique. Il avait commencé avant l'enlèvement de Moro, mais à la faveur de celui-ci il a atteint une intensité extraordinaire.

Les thèmes qui sont repris inlassablement sont toujours les mêmes : la république italienne de 1947 et ses institutions seraient celles d'une « démocratie progressive » ; l'Etat bourgeois à partir duquel la classe possédante voudrait retrouver la force de porter des coups terribles à la classe ouvrière serait un Etat dans lequel la classe ouvrière pourrait et devrait se reconnaître ; la classe ouvrière doit appuyer la « nouvelle majorité », qui est celle de l'ancienne « alliance antifasciste », où le PCI et le PSI étaient rassemblés aux côtés du Parti populaire de Sturzo, future base de la Démocratie chrétienne et des républicains dirigé aujourd'hui par La Malfa, homme du capital financier mondial ; elle doit se rassembler autour de l'Etat et de ses institutions et défendre celles-ci contre les menées de la contre-révolution... (dont le PCI reconnaît sans peine

l'existence et parfois même le fait qu'elles ont leur source au cœur de l'appareil d'Etat) en acceptant et en appuyant le renforcement de tous les organes répressifs de ce même Etat pour qu'ils soient ensuite lancés contre les travailleurs. Tels sont les axes du matraquage idéologique auquel la direction du PCI soumet la classe ouvrière et ses propres militants, afin de leur faire perdre le sens des clivages de classe et appuyer un ensemble de mesures qui sont dirigées directement contre les travailleurs et la jeunesse.

LES LOIS SUR L'ORDRE PUBLIC

Le second plan de l'intervention de la direction du PCI est celui précisément de l'aide apportée à chaque instant au gouvernement démocrate-chrétien, pour introduire, par décret-loi d'abord et par une révision complète de la loi Reale sur l'ordre public ensuite, toutes les dispositions juridiques qui peuvent permettre de renforcer l'arsenal répressif de l'Etat.

Cette aide se situe notamment à un niveau qui n'est nullement secondaire, celui du fonctionnement quotidien des mécanismes de la démocratie parlementaire bourgeoise. Cette démocratie parlementaire bourgeoise est le produit forcé de la crise révolutionnaire qui a secoué les fondements de l'ordre bourgeois dans toute l'Europe à l'issue de la seconde guerre impérialiste mondiale. Son existence aujourd'hui ne peut plus assurer les conditions d'une domination tant soit peu stable de la bourgeoisie. A terme, et pour autant que les conditions existent pour modifier l'état des rapports politiques entre les classes, la démocratie parlementaire devra laisser place à une forme d'Etat fort. C'est là l'un des buts de l'affaire Moro. Mais il s'agit encore d'un but lointain, hors de la portée immédiate tant de la bourgeoisie que du stalinisme. Pour l'instant, il faut renforcer l'Etat tel qu'il est.

Il y a eu beaucoup de militants centristes et gauchistes pour sourire de l'élection, en juillet 1976, à la suite des élections du 20 juin, de Ingrao, membre du bureau politique du PCI,

comme président de l'Assemblée nationale, tandis que Fanfani, ce dirigeant historique de la Démocratie chrétienne, était élu à la tête du Sénat. Au même moment, staliniens et démocrates chrétiens se sont répartis également les postes importants et nombreux de présidents, vice-présidents et rapporteurs des différentes commissions parlementaires. Dans un système de démocratie parlementaire, ces postes sont des rouages de l'appareil d'Etat. Lorsque Ingrao devient président de la Chambre, et Segré, pour ne citer qu'un autre exemple, vice-président de la Commission de la Défense nationale, il s'agit de faits politiques qui sont de toute première importance. C'est à ce niveau que se place la collaboration de classe avec la bourgeoisie et que s'ordonne toute la politique dirigée contre les masses.

Dans les jours qui ont immédiatement suivi l'enlèvement de Moro, Andreotti et Cossiga, le ministre de l'Intérieur, travaillant de concert avec le vis-à-vis stalinien de celui-ci, Pecchioli, ont rédigé et édicté un décret-loi sur l'ordre public qui prolonge la garde à vue, légalise les écoutes téléphoniques, accroît les pouvoirs de la police en matière de perquisition à domicile, légalise la subordination des juges d'instruction aux commissaires de police.

La Constitution italienne prévoit un contrôle a posteriori du Parlement sur les décrets-lois.

Ceux-ci doivent être ratifiés par un vote de la commission des lois de la Chambre et du Sénat. Le PCI a assuré par son vote (de même que le PSI) cette ratification. Aujourd'hui, il se dépense sans compter, sur la base de la mobilisation de toute sa fraction parlementaire, pour élaborer dans des délais extrêmement courts, qui sont indispensables pour éviter un référendum sur la question, une révision de la loi Reale sur l'ordre public.

L'un des articles de la Constitution italienne (que le PCI propose de réviser pour en limiter rapidement la portée) prévoit que les citoyens ont le droit de demander l'abrogation d'une loi par référendum s'ils réunissent 500 000 signatures sur leurs propositions. C'est ce que le Parti radical a fait sur huit questions, dont le Code

fasciste sur l'avortement et la loi Reale sur l'ordre public. Afin d'éviter le référendum, on révisait aujourd'hui la loi sur l'ordre public. Mais on fait d'une pierre deux coups. En révisant la loi on l'aggrave, on lui donne un caractère de véritable loi scélérate.

L'une des notions centrales du texte en préparation est le « délit de nature à occasionner une grave alarme sociale ».

Fin 1973, en Argentine, Peron avait fait voter une loi portant révision du Code pénal sur des points à peu de chose près exactement analogues, sous prétexte de « combat contre le terrorisme ». Toutes ces « révisions » ont été utilisées contre la classe ouvrière. Aujourd'hui, la Commission des lois du Parlement italien travaille jour et nuit pour vaincre « l'obstructionnisme » dont seraient coupables les cinq députés du petit Parti radical, parti laïque connu pour son combat contre l'Eglise sur la question du divorce et de l'avortement, et les députés du bloc centriste Democrazia Proletaria. Chaque vote de la commission voit le fonctionnement sans faille de la « nouvelle majorité », c'est-à-dire l'alliance contre-révolutionnaire qui lie aujourd'hui les deux grands partis traditionnels de la classe ouvrière, le PCI et le PSI, à la Démocratie chrétienne et aux petits partis porte-parole de secteurs précis du grand capital, le vieux Parti libéral et le Parti républicain de La Malfa.

La même alliance a fonctionné dans les mêmes conditions sur la question de l'avortement, où il a fallu également travailler contre la montre pour tenter d'empêcher à tout prix un référendum qui recréerait nécessairement le clivage fondamental, qui recoupe pratiquement le clivage classe contre classe en Italie, entre les forces qui sont pour ou contre le Vatican et son prolongement séculier le parti démocrate-chrétien, et toutes les lois qui subordonnent l'Etat à l'Eglise comme conséquence du Concordat ratifié en 1947 par le PCI. Un texte bien plus réactionnaire encore que la loi Veil a été voté à la Chambre début avril. Il y a deux ans, un texte analogue avait été battu au Sénat par la majorité cléricale. Aujourd'hui, le PCI a fait tout ce qui était en son pou-

voir pour soumettre un texte « acceptable » par le Vatican et la majorité cléricale, en attendant que puissent être réunies les conditions pour écraser la classe ouvrière et la jeunesse et rétablir les conditions de la domination sans partage de la réaction.

LE COMBAT DES APPAREILS POUR DISLOQUER LA CLASSE OUVRIERE

Le troisième plan sur lequel se développe la politique contre-révolutionnaire du PCI, entraînant derrière lui l'appareil social-démocrate et l'ensemble des appareils des confédérations syndicales CGIL, UIL, CISL, est celui des efforts entrepris pour disloquer la classe ouvrière comme classe organisée.

Il y a aujourd'hui en Italie plus de deux millions de chômeurs, plus quelque 800 000 jeunes qui n'ont jamais fait partie de l'appareil de production, plus dans les campagnes et les villes du Sud de l'Italie un vaste chômage déguisé, à la fois expression et legs, en Italie comme en Espagne, d'un système d'exploitation latifundiste qui n'est pas encore complètement liquidé. Jusqu'à présent, la classe ouvrière organisée, à partir de ses bastions, dans les syndicats et dans les grandes usines du triangle industriel Turin-Milan-Gênes, a combattu avec succès pour défendre ses acquis — garanties contre les licenciements et les mutations, système très favorable d'indemnités de chômage (la « cassa integrazione », caisse d'aide au chômage, qui avait deux particularités : le travailleur au chômage appartient toujours à son entreprise d'origine et l'indemnité est sans limite), existence d'un Code du travail (le statut du travailleur de 1970) qui codifie un ensemble de droits et garanties face à l'employeur — et a refusé de laisser la bourgeoisie faire peser sur la fraction employée de la classe ouvrière le poids de l'armée industrielle de réserve.

Ce sont là des acquis décisifs qui contribuent centralement, aux côtés des organisations syndicales et des organismes de combat du type comité d'usine, à l'aide desquels la classe

ouvrière a arraché en 1968-1969 la plupart de ces conquêtes, à organiser cette classe comme classe, à lui donner sa physionomie d'une classe qui n'est pas écrasée sous le « talon de fer » et qui entend combattre. C'est à partir de ces acquis que cette classe a pu résister au premier plan d'austérité d'Andreotti (octobre-novembre 1976) et aller jusqu'à la manifestation du 2 décembre qui a scellé le sort de son premier gouvernement.

C'est par rapport à ces éléments qu'il faut comprendre la portée du document « approuvé » le 14 février par une « assemblée générale » de 1 500 délégués, dont moins d'un tiers étaient élus, convoquée au quartier de l'Europe à Rome par la « fédération syndicale », c'est-à-dire le cartel qui réunit la direction confédérale des trois centrales CGIL, UIL, CISL.

Ce document confirme la « suspension » de la loi sur l'échelle mobile des salaires déjà imposée par Andreotti et acceptée par les appareils syndicaux depuis fin 1976 ; il limite les revendications salariales par rapport au renouvellement prochain des conventions collectives ; il donne le feu vert à la « mobilité de l'emploi », c'est-à-dire aux licenciements, aux mutations et aux déqualifications ; il annonce la liquidation de la « cassa integrazione », analysée plus haut, au profit d'un système qui est calqué sur celui de l'ANPE en France ; il accepte et annonce enfin le relèvement des tarifs des services publics.

LA LIGNE STALINIENNE POUR LA PRODUCTION ET LES MENACES CONTRE LE DROIT DE GREVE

Il s'agit là d'autre chose et de bien plus que d'un « pacte social ». La forme du document adopté en février n'est pas sans importance. Il ne s'agit pas d'un accord conjoint avec les confédérations patronales ou le gouvernement. Il s'agit d'un document élaboré par les appareils syndicaux. Il porte le titre « Proposition pour une politique de redressement et de développement

économique et social ». Il prétend respecter l'indépendance des syndicats face à l'Etat et aux partis. Il a été présenté comme l'expression la plus élevée du fait que « la classe ouvrière se fait classe dirigeante, affronte la crise et la gouverne » (titre du rapport de Napolitano à la conférence ouvrière du PCI). Il présente ainsi la politique du grand capital (et un document préparé de concert avec lui) comme étant celle de la classe ouvrière. Tout cela traduit une réalité profonde : seuls les appareils ont la force de tenter de disloquer la classe ouvrière.

Nous publions page 104 la présentation que Lama a faite de ce document au journal «La Repubblica» le 19 janvier. L'agression de Lama a ouvert la voie à une succession de discours et d'articles dont l'axe a été l'attaque forcenée contre le « corporatisme », « l'égoïsme corporatiste ». Lors de la conférence ouvrière convoquée par le PCI à Naples sous le titre : « la classe ouvrière se fait classe dirigeante, domine et dompte la crise », le rapport de Napolitano a eu comme axe central « le combat contre toutes les tendances corporatistes », contre la « pratique malhonnête et dégradante de l'absentéisme », contre « le refus de s'engager à l'accroissement de la productivité et l'assainissement du bilan des entreprises en collaboration avec les dirigeants démocratiques » (sic), contre « les prétextes utilisés pour réduire les heures de travail », contre les « capitulations face aux revendications démagogiques ».

Plus haut, nous avons dit notre profond désaccord avec les formules politiquement désarmantes de la rédaction d'« Inprecor ». Ici nous pouvons par contre indiquer notre accord avec Antonio Moscato lorsqu'il écrit dans « Bandiera Rossa », l'organe de la section italienne du Secrétariat unifié, à propos d'un article sur le même thème dans « Rinacita » :

« Nous avons affaire à de nouveaux arguments déjà employés par le stalinisme. En 1945, « l'hégémonie ouvrière » se traduisait dans la nécessité de « démasquer » les patrons qui s'enfuyaient et les « obliger à reprendre les usines », et dans le « combat pour la production ». Aujourd'hui, il s'agit de « prendre l'initiative dans

les sacrifices, dans la relance de la productivité, dans la compression de la consommation populaire, dans la création des stimulants de l'accumulation capitaliste ». »

Les conditions historiques sont différentes à de nombreux égards, mais, comme en 1945, c'est à l'appareil stalinien que revient le rôle de fer de lance contre la classe ouvrière, dans une bataille dont l'objectif central est de déloger la classe ouvrière de ses posi-

tions organisées, de la disloquer en détruisant, ou en tentant de détruire, les institutions qui l'organisent à un moment déterminé comme classe. En 1945 c'étaient les comités d'usine, les milices armées. En 1978, ce sont les conquêtes arrachées en 1968-1969, ce sont les syndicats, c'est le droit de grève.

Car, à la faveur de l'affaire Moro, c'est le droit de grève qui est désormais directement visé. Dans la dernière semaine d'avril, 146 députés

« Nous appelons la classe ouvrière à un programme de sacrifices »

Luciano LAMA (dirigeant du PCI et de la CGIL)

« Le syndicat propose aux travailleurs une politique de sacrifices. Des sacrifices non marginaux, mais substantiels. Si nous voulons être cohérents avec l'objectif de diminution du chômage, il est clair que l'amélioration des conditions des ouvriers occupés doit passer en seconde ligne.

La politique salariale au cours des prochaines années devra être très contenue, les améliorations que l'on pourra demander devant être échelonnées sur les trois années de durée des contrats, tout le mécanisme de la Caisse d'intégration devra être revu de fond en comble. Nous ne pouvons plus obliger les usines à garder un nombre de travailleurs supérieurs à leurs capacités productives et non ne pouvons pas non plus prétendre que la Caisse d'intégration assiste de façon permanente les travailleurs en excès. Dans notre document, nous disons que la Caisse doit assister les travailleurs pour une année et pas plus (...). En somme : mobilité réelle de la main-d'œuvre et fin du système du travail assisté en permanence.

Il s'agit d'un tournant dans la politique syndicale, car jusqu'ici on établissait un certain niveau salarial et un certain niveau d'emploi, et ensuite on demandait que les autres éléments économiques soient fixés de façon à rendre possibles ces niveaux de salaire et d'emploi. Eh bien, nous devons être intellectuellement honnêtes : c'était une bêtise, parce que dans une économie ouverte, les variables sont toutes dépendantes les unes des autres.

Naturellement, nous n'abandonnons pas les licenciés à leur sort. Notre proposition est que les licenciés soient inscrits sur des listes spéciales et aient la priorité absolue pour l'embauche. Le capitalisme est dans une phase déclinante. Mais cela ne signifie pas du tout que, à moyen terme, il ne puisse pas encore soutenir d'intenses phases de développement (...).

Je répète : c'est justement pour collaborer à cet objectif et l'utiliser pour résorber le chômage que nous appelons la classe ouvrière à un programme de sacrifices.

Si cette ligne ne passe pas dans la classe ouvrière, cela signifie que les égoïsmes sectoriels auraient gagné. Si cela arrivait, il n'y aurait plus d'espoir pour ce pays. » (La Repubblica - 19 janvier 1978)

démocrates-chrétiens ont déposé un projet de loi antigrève. Le 30 avril dans « L'Espresso », l'un des secrétaires confédéraux a déclaré :

« Effectivement, le contrôle et la réglementation des grèves est un problème qui se pose. »

A Turin, le 1^{er} mai, c'est Lama en personne qui lie le combat contre le

« corporatisme » à la réglementation du droit de grève :

« A ceux qui déchaînent la guerre contre les usagers innocents, bloquant des services comme les transports ou les hôpitaux, nous disons que nous n'acceptons pas que leur égoïsme corporatiste vienne compromettre le droit intangible des travailleurs, le droit de grève. »

3 — les traits spécifiques de l'Etat bourgeois italien, les mécanismes de la provocation

« Brigades rouges ? Brigades noires ! », a titré « Informations ouvrières » au lendemain de l'enlèvement d'Aldo Moro. C'est en effet du sein des rouages les plus profonds et secrets de l'appareil d'Etat qu'a été conçu et organisé l'enlèvement de Moro et qu'ont été ensuite élaborées toutes les manœuvres qui ont marqué le développement de l'affaire et ses multiples rebondissements jusqu'à l'assassinat.

Les méthodes auxquelles la bourgeoisie italienne a choisi d'avoir recours — pour tenter de reprendre, avec l'aide de l'appareil stalinien, l'initiative dans la lutte des classes et pouvoir ensuite s'engager, plus loin si possible, sur la voie de la préparation de la contre-révolution — sont par de nombreux aspects à son image même. Ce sont les méthodes caractéristiques d'une classe débile et pourrie qui a assis sa domination tour à tour sur le fascisme, la réaction cléricale et la domination des caciques et grands propriétaires fonciers, propre à un pays où les tâches de la révolution bourgeoise n'ont été menées à terme que dans des conditions très particulières.

Mais ce sont aussi des méthodes qui sont à l'image du système capitaliste dans sa phase d'agonie. Au sein de l'appareil d'Etat, du plus profond de ses entrailles et d'autant plus sûrement que sa décomposition est avancée, ont surgi et resurgiront nécessairement les

forces de la contre-révolution, utilisant dans leur bataille contre le prolétariat les méthodes empreintes de la barbarie propre à ce système social aux abois.

1944-1946 : LE STALINISME CONTRE LA REVOLUTION

Mais si le prolétariat italien subit une nouvelle fois la menace d'un terrorisme d'Etat aux contours obscurs, c'est au stalinisme seul qu'il le doit.

En 1944, la classe ouvrière et les masses ont tenu la bourgeoisie italienne à leur merci. Par les brèches ouvertes créées par la chute de Mussolini et l'effondrement du régime fasciste, elles avaient surgi au-devant de la scène politique. L'Italie s'est couverte de comités révolutionnaires dans les enclaves libérées par les partisans où la république était invariablement proclamée, comités de gestion ouvriers dans les usines du Nord, comités paysans d'occupation et d'expropriation des grands domaines. Ce sont des partisans en armes qui ont fait prisonnier Mussolini et les anciens dignitaires du régime fasciste qui cherchaient à s'enfuir avec lui. C'est un tribunal révolutionnaire qui les a condamnés. Ce sont les partisans en armes qui ont exécuté le jugement.

Dans toute l'Europe, comme Trotsky en avait fait le pronostic en 1939 sur la base de la méthode employée avant lui par Lénine, la seconde guerre impérialiste mondiale s'est transformée à partir de 1944 en guerre civile. En Italie, à un degré particulièrement poussé, c'est vers la destruction révolutionnaire de l'ensemble des institutions fascistes et de tous les rapports sociaux hérités d'une histoire marquée par le caractère inachevé de la révolution démocratique bourgeoise, que se dirigeait en 1944-1945 le mouvement de la classe ouvrière et des masses italiennes.

La présence des armées impérialistes ne pouvait empêcher à elle seule la transformation de la crise révolutionnaire en révolution ouverte. Pour cela, il fallut l'intervention active et centrale de l'appareil stalinien international et de son agence italienne, le « groupe dirigeant » du PCI, constitué autour de Togliatti. Robert Clément a analysé cette intervention dans un article publié par le numéro 577 de « La Vérité ». Elle porte le nom du « tournant de Salerne », mais c'est seulement pour les militants ouvriers et les militants mêmes du PC qui s'apprétaient, eux, à abattre la bourgeoisie, qu'il y a eu « tournant ».

LE ROLE DE TOGLIATTI

C'est grâce à la collaboration active de Togliatti que la monarchie a été temporairement sauvée en 1944, alors que le Congrès des comités de libération nationale réuni à Bari fin janvier 1944 avait décidé à l'unanimité d'exiger l'abdication du roi et la liquidation des institutions de la monarchie.

C'est à Togliatti et à son appareil qu'a été due la liquidation progressive des comités et la réaffirmation autour de la monarchie des prérogatives de l'Etat bourgeois. Lorsque le référendum sur la forme républicaine ou monarchique de l'Etat sera finalement organisé en 1946, le mouvement des masses aura déjà été partiellement refoulé, et la passation des pouvoirs pourra avoir lieu en dehors de l'intervention directe des masses et dans des conditions aussi favorables que possi-

ble pour la stabilité de l'Etat bourgeois et de ses institutions.

Au cours des deux années les plus critiques de ce processus, c'est Togliatti en personne qui a occupé le ministère de la Justice. Nous l'avons déjà souligné plus haut, mais il faut s'y arrêter un peu plus longuement. En tant que ministre de la Justice et de l'Amnistie (tel était le titre complet), Togliatti s'est chargé de sauver de la tourmente révolutionnaire deux rouages fondamentaux, non pas seulement de l'Etat en général, mais de l'appareil répressif de l'Etat en particulier, l'appareil judiciaire et le système pénitentiaire. Parallèlement, c'est lui qui a eu pour charge d'élaborer et surtout d'appliquer une loi d'amnistie en faveur du personnel fasciste et monarchiste.

Robert Clément a rappelé les fonctions occupées par Togliatti, en Espagne notamment, comme responsable élevé de la Guépéou. Au ministère de la Justice, c'est en guépéoutiste chevronné qu'il a agi. La ligne du PCI était la même que celle du PCF, la dislocation des conseils, le désarmement des milices, la restitution des usines aux patrons, et des grands domaines aux propriétaires, le « produire d'abord » et la bataille contre la grève, arme des « hitléro-trotkystes ». Mais pour qu'elle puisse être appliquée, encore fallait-il qu'il y ait un Etat et que ses institutions essentielles fonctionnent.

L'acharnement dont Togliatti fit preuve en confirmant d'abord l'essentiel de l'appareil judiciaire mis en place sous Mussolini dans ses fonctions et en lui enjoignant ensuite catégoriquement de jouer son rôle, se lit dans la circulaire qu'il adresse au cours de l'hiver 1945-1946 à tous les procureurs généraux du royaume :

« Il n'aura pas échappé à l'attention de vos Excellences qu'au cours des derniers temps, de façon particulière, ont eu lieu dans de nombreuses provinces des manifestations de protestations contre le chômage, comportant souvent de graves faits de dévastation et saccage, d'endommagements d'édifices publics et même de violences sur la personne de fonctionnaires. C'est pour cela que ce ministère, profondément convaincu

de la nécessité de voir l'action énergique entreprise par la police pour la défense de l'ordre public pleinement appuyée par l'autorité judiciaire, s'adresse à vos Excellences en les invitant à bien vouloir transmettre aux services sous leurs ordres les directives appropriées, afin que l'on procède contre les personnes dénoncées avec le plus grand soin et la plus extrême rigueur. Les instructions et les procès devront être menés avec la plus grande célérité afin d'assurer une répression rapide et exemplaire. » (1)

Dans le domaine du rétablissement plein et entier du système pénitentiaire et de la restauration de l'ordre dans les prisons, Togliatti a agi avec la même brutalité et la même détermination de remettre en place tous les organes de l'Etat bourgeois.

LA FORMATION DE LA DEMOCRATIE CHRETIENNE

C'est de 1944-1948 que date la formation de la Démocratie chrétienne et son quasi-monopole de la représentation politique de la bourgeoisie italienne. Les traits de la Démocratie chrétienne ont été façonnés par les conditions de sa naissance.

La Démocratie chrétienne n'a pas acquis sa prééminence comme expression de la force propre et de l'homogénéité de cette bourgeoisie, mais au contraire comme conséquence de son extrême faiblesse, de sa prostration totale à l'issue de la crise révolutionnaire et de la nécessité pour elle de se raccrocher, avec l'aide de Togliatti, au Vatican et à l'Eglise, principales institutions bourgeoises sorties à peu près indemnes de la tourmente.

Elle ne représente en aucune manière ce parti de masse « inter-classiste » ou « poly-classiste », dont

le PCI a toujours tenté de donner l'image. Il s'agit du parti du grand capital construit grâce à l'aide de l'impérialisme et du stalinisme à partir des forces les plus réactionnaires de la société italienne : le cléricanisme obscurantiste, les débris du parti monarchique, les amnésiés de l'appareil d'Etat mussolinien, les propriétaires fonciers et les caciques du Sud, les mafiosi, tous les affairistes véreux auxquels l'accès aux commandes de l'Etat était indispensable à la réussite de leurs combines.

La symbiose qui s'est effectuée ainsi entre la Démocratie chrétienne et les débris de la monarchie, du fascisme et du caciquisme a été la source d'émblée de la corruption généralisée, elle-même facteur de décomposition, d'affaïssement et de gangrène de l'appareil d'Etat. Consolidée par plus de trente ans de monopole gouvernemental, cette confusion entre les institutions de l'Etat bourgeois, représentation en principe des intérêts généraux de la classe capitaliste, et les intérêts matériels les plus étroits des couches, cliques et clientèles organisées au sein de la Démocratie chrétienne, imprime aujourd'hui à la crise de la domination politique de la bourgeoisie italienne certains des aspects spécifiques qui la marquent.

La crise de décomposition de l'Etat et du parti qui en est le pivot libère une nouvelle fois les forces que la révolution prolétarienne aurait pu détruire à jamais et qui l'auraient été sans le stalinisme. Ces forces ont vécu tapies au plus profond de cet Etat depuis 1945. Elles se sont renforcées de toute l'aide qu'elles ont reçue par la suite de l'impérialisme nord-américain et des liens tissés avec ses services. Mais c'est le stalinisme qui les a sauvées et qui a assuré avec minutie la continuité des institutions mussoliniennes.

L'Italie a eu en 1946-1947, après le reflux de la révolution, après le référendum sur la monarchie et le départ du roi dans l'ordre et le calme, une « Constituante ». Les guillemets s'imposent car, si jamais une Constituante fut bâtarde ce fut bien celle-ci. Elle n'a rassemblé à aucun moment entre ses mains tous les pouvoirs. Tandis qu'elle préparait un texte sur les institutions à venir, le gouvernement

(1) G. Bocca, *Palmiro Togliatti*, Laterza 1973, p. 452, cité par A. Moscato dans une brochure récente : *Les communistes au gouvernement : le bilan de la participation aux gouvernements d'unité nationale, 1944-1948*.

dirigé par de Gasperi, sans la moindre responsabilité devant la Constituante, a concentré par contre pendant plus d'un an les pouvoirs exécutif et législatif. Tandis que la Constituante travaillait, l'ensemble de la législation fasciste demeurait en vigueur. Elle prit soin de se limiter à une œuvre constituante partielle, de laisser délibérément des champs entiers de la législation et des institutions antérieures en place, de telle sorte que le 7 février 1948, la Cour de cassation italienne put rendre une décision comme quoi toutes les lois fascistes non explicitement abrogées par la Constitution restaient en vigueur. Dans son article de 1974, Robert Clément a expliqué toute la portée de l'article 7 de la Constitution qui a confirmé le Concordat et les accords du Latran. Mais il convenait ici de rappeler aussi les éléments qui viennent d'être donnés. Les forces de la contre-révolution n'ont pas été éliminées de la société italienne en raison d'une politique consciente qui n'a rien laissé au hasard. La continuité entre Pecchioli et Togliatti est totale. Le prolétariat italien se retrouve face aux forces que le stalinisme lui a interdit de rayer de la carte de l'Italie.

LES ATTENTATS DE 1969-1974 ET L'AFFAIRE VALPREDA

Il est établi aujourd'hui que la longue liste d'actions terroristes qui se sont succédées au long des années 1969-1974 à la suite de l'attentat à la bombe organisé le 12 décembre 1969 à la Piazza Fontana de Milan (attentat de Trente en 1971, de la préfecture en 1973, de Brescia en mai 1974, du train italien San Benedetto - Valdisambro en août 1974) ont été le fait des services secrets et spéciaux italiens. Nul doute que ceux-ci aient été liés aux services correspondants des autres principales puissances impérialistes. Ils ont agi au travers des groupes néofascistes et de la Mafia. Ils ont bénéficié de l'aide et de la complicité à des titres divers de l'ensemble de l'appareil d'Etat et de la Démocratie chrétienne.

Pour ne prendre que l'affaire Valpreda, il est établi maintenant que les auteurs de l'attentat de la Piazza Fon-

tana étaient membres du groupe fasciste dirigé par Freda et Ventura, groupe auquel Gianettini, agent des services spéciaux de l'armée italienne, appartenait. Il est établi que Gianettini faisait ce « travail » sur mandat de ses supérieurs, les généraux et amiraux Miceli, Heneke, Terzani, Castaldo, Alemani, Maletti et Malzia, eux-mêmes couverts par Rumor, Andreotti et Moro.

Par Rumor, Andreotti et Moro...

Depuis le ministère de l'Intérieur, le ministre Restivo prenant personnellement l'enquête en main, celle-ci a été « orientée » vers les anarchistes. Le préfet de Milan Guida, les fonctionnaires de la police judiciaire et de la Sûreté de l'Etat, une fraction de l'appareil judiciaire du parquet de Milan et du Conseil de la magistrature ont tous collaboré activement sous ses ordres à la tentative de donner un semblant de pouvoir à ces accusations afin de pouvoir arrêter Valpreda et Pinelli.

Lorsque Pinelli se « suicide » dans les locaux de la police, le 16 décembre, c'est le même préfet Guida qui est là pour déclarer à la presse qu'il faut y voir « une sorte d'auto-confession »... Pour étayer l'accusation, six faux témoins sont produits... qui vont avoir en commun le triste privilège de mourir très vite de mort violente... Il est établi enfin que, lorsqu'à la suite d'une longue campagne nationale l'enquête a finalement été retirée au parquet de Milan, puis que la lumière a commencé à filtrer, c'est du Premier ministre de l'époque, Rumor, et de son ministre de la Défense, Andreotti, que sont venues les instructions pour que les généraux chefs des services secrets continuent à couvrir leurs agents.

Rumor, Andreotti ?... Il ne manque que Moro... Que de points de suspension !...

Et si lumière a pu être faite partiellement sur la provocation de la Piazza Fontana, Valpreda libéré, aucune lumière n'a jamais été faite sur la mort, le 15 mars 1972, du grand éditeur de gauche Feltrinelli, créateur des archives de l'histoire du mouvement ouvrier italien, dont le cadavre a été trouvé déchiqueté au pied d'un pylône

électrique qu'il se serait apprêté, selon la version de la police et des magistrats, à faire sauter !

DE LA « STRATEGIE DE LA TENSION » AUX « BRIGADES ROUGES »

Le but de cette activité terroriste d'Etat a été défini par un spécialiste anglais de la politique italienne, Percy Allum, comme étant de créer les conditions nécessaires

« pour favoriser la formation d'un gouvernement d'ordre sans changement institutionnel préalable (*c'est-à-dire en consolidant les forces politiques et sociales autour de la Démocratie chrétienne*), mais prêt à soutenir à fond le renforcement de l'exécutif ».

Oui, il faudrait à la bourgeoisie italienne un « Etat fort », mais dans la forme qu'elle a revêtu de 1969 à 1974, la « stratégie de la tension » n'a pas atteint son but. Elle s'est brisée sur la résistance de la classe ouvrière, de la jeunesse et des masses exploitées. Celles-ci ont su maintenir l'ensemble de leurs revendications, combattre pour la défense de Valpreda.

Avec le référendum sur le divorce, avec la profonde poussée à gauche aux élections municipales du 15 juin 1975, avec la dissolution anticipée du Parlement de mai 1976, avec le résultat des élections du 20 juin 1976, elles ont infligé de plus en plus puissamment une succession de défaites politiques à la Démocratie chrétienne.

Il fallait donc trouver mieux, un substitut aux groupes fascistes face auxquels la classe ouvrière était toujours prête à se mobiliser, quelque chose de plus « subtil ». Le gauchisme, né sur le terrain de la décomposition de la société bourgeoise et de l'impasse créée par le stalinisme, s'est offert comme le terrain idéal de la constitution d'un instrument de provocation bénéficiant d'un visage « gauche », « anticapitaliste », « révolutionnaire ». Ainsi sont nées, vers 1972, les « Brigades rouges ». A la veille des élections de mai 1972,

déjà, c'est « la découverte au bon moment », note Yves Benot,

« de toute une série de repères des « Brigades rouges », avec prisons préparées pour « ennemis du peuple », munitions et explosifs « à gogo », qui a permis d'agiter l'épouvantail du « rouge », la dynamite et du P. 38, aidé à « accréditer » la version policière de la mort de Feltrinelli et contribué à donner le premier coup d'arrêt à la progression des partis ouvriers sur le terrain électoral depuis les années 1950 ». (*L'autre Italie*, 1968-1976, Ed. Maspéro)

Le procès de Turin a établi que, dès 1974, les « Brigades rouges » étaient infiltrées de part en part par la police et les services secrets. Mais à un certain stade, on ne peut plus se contenter de parler d'infiltration.

CARACTERISER POLITIQUEMENT LES « BRIGADES ROUGES »

La caractérisation politique précise des « Brigades rouges » est devenue une pierre de touche pour les organisations et militants italiens se réclamant de la classe ouvrière et du socialisme. L'irresponsabilité politique totale des groupes centristes-gauchistes, qu'il s'agisse de « Lotta Continua » ou des groupes du bloc Democrazia Proletaria, se mesure, parmi tant d'autres éléments, à leur refus de caractériser sans équivoque les « Brigades rouges ». Ils contribuent ainsi à accréditer l'idée propagée par la bourgeoisie et le stalinisme, idée indispensable au succès de la provocation, comme quoi les « Brigades rouges » auraient un lien, si tenu soit-il, avec la classe ouvrière et une politique révolutionnaire.

A la mi-avril encore, l'un des rédacteurs de « Lotta continua », Guido Viale, écrivit à la suite d'une réunion publique des lecteurs du journal :

« Je suis contre le terrorisme, mais je ne suis pas contre les terroristes. Je pense que nous avons en commun avec eux une grande partie de notre histoire (non pas politique ou organisationnelle certes, mais à coup sûr personnelle et sociale). » (*Il Manifesto*, 1/5/1978).

Sur cette question décisive, il est impossible de passer sous silence la prise de position de certains membres du Secrétariat unifié et, en premier lieu, de celui qui aurait voulu se faire le fossoyeur du trotskysme en Italie. Le 20 mars, dans « Rouge », sous le titre « Une stratégie aberrante », Livio MAITAN a fait en son nom propre — car la section italienne du Secrétariat unifié a adopté une position fort différente, même si elle est discutabile dans certaines de ses formulations — une déclaration d'une extrême gravité, tellement elle s'insère dans le mécanisme de la provocation et contribue à le renforcer. On la trouvera ci-dessous.

Cette déclaration est étrangère au trotskysme, étrangère au mouvement ouvrier.

Les « Brigades rouges » et les groupes « autonomes » provocateurs n'ont rien à voir avec les plusieurs dizaines de milliers de jeunes chômeurs d'origine bourgeoise, petite-bourgeoise et ouvrière, étudiants, lycéens, ayant souvent milité quelque temps soit aux JC, soit dans les organisations centristes et gauchistes, et qui sont aujourd'hui en Italie le résultat de la décomposition de la société bourgeoise, du chômage qui a atteint le niveau d'un véritable fléau social, et

« Une stratégie aberrante »

Livio MAITAN (dirigeant du Secrétariat unifié)

« Les hommes des Brigades rouges — qui pourtant ne cessent de se réclamer du prolétariat et du mouvement révolutionnaire — ont-ils raison de se féliciter de ce résultat de leurs entreprises ?

Il est vrai que, de leur point de vue, ils peuvent juger avoir remporté le succès le plus extraordinaire de leur histoire en provoquant un véritable tremblement de terre au moment où les dirigeants historiques sont jugés à Turin et où la bourgeoisie et ses collaborateurs des partis réformistes voulaient donner l'impression qu'un tournant s'était opéré par la formation du nouveau gouvernement Andreotti. Mais cela n'empêche que leur analyse de la situation et leur caractérisation du cadre politique actuel est radicalement fautive, et les orientations qu'ils en tirent tout simplement aberrantes. Leur « stratégie » est non seulement suicidaire à long terme, mais elle facilite considérablement à court terme le jeu de ceux qui veulent imposer une « restauration démocratique » ; elle déclenche des réactions, en dernière analyse, dangereuses pour tout le mouvement ouvrier, par des couches petites-bourgeoises, souhaitant un rétablissement de « l'ordre » à tout prix ; elle provoque le désarroi, même dans des secteurs de la classe ouvrière ; elle donne des arguments aux bureaucrates réformistes.

Il serait, toutefois, faux de se tirer d'affaire par des rappels plus ou moins classiques aux méfaits de l'aventurisme et du militarisme. Ce qui se passe en Italie n'est pas uniquement le résultat de l'action de groupes restreints d'aventuristes. Il ne faut pas oublier, entre autres, que les formations dites des autonomes ont une base et une influence très larges (elles peuvent mobiliser, dans le pays, des dizaines de milliers de jeunes dans des manifestations de rues), elles ont des racines assez profondes dans les universités et les lycées, etc.) et même les Brigades rouges jouissent d'une sympathie assez répandue et de soutiens plus ou moins directs.

Cela indique incontestablement que nous sommes en présence d'un phénomène socio-politique, dans une large mesure, nouveau. Nous ne suggérons ici aucune interprétation sociologique mécaniste. Il s'agit de comprendre que se produit une combinaison de facteurs socio-économiques et de facteurs plus proprement politiques. »

de l'impasse créée par la politique du PCI. Mais il importe de dire clairement que quiconque cherche à établir (comme le PCI) ou laisse établir (comme Maitan et toutes les organisations gauchistes - centristes) une telle assimilation, œuvre (qu'il le reconnaisse ou non) contre la classe ouvrière et la jeunesse, pour la contre-révolution. Il contribue à créer le terrain où, à une autre étape, des brigadistes agissant alors ouvertement comme brigadistes « noirs » chercheront à recruter activement chez ces jeunes non plus quelques tueurs limités comme aujourd'hui, mais les troupes de choc dirigées vers la destruction des organisations ouvrières.

Le jour de la mort de Moro, un militant ouvrier de Palerme, Impastanato, ancien candidat de Democrazia Proletaria aux élections législatives, a été assassiné.

EFFACE PAR SES PAIRS

Dès que l'on comprend que, des poseurs de bombe aux organisateurs de rapt, tous les fils remontent invariablement vers le cœur d'un appareil d'Etat gangrené et vers le parti clérical qui en est la clef de voûte, la nature et le contenu des lettres de Moro, notamment aux membres de son propre parti, s'éclairent considérablement.

Moro fut le chef du gouvernement italien de décembre 1963 à juin 1968, puis ministre des Affaires étrangères de 1969 à 1974, puis à nouveau chef du gouvernement de novembre 1974 à 1976. Nul ne connut mieux que lui ce qui se cachait derrière ce terrorisme d'Etat dont il est devenu la victime. Il savait qu'il était aux mains des services reconstitués en 1945 dans les conditions que nous venons de rappeler, et qui ont constamment bénéficié de la complicité et de l'aide, à des titres et degrés divers, de l'ensemble des institutions et des services de l'appareil d'Etat, des principaux ministres membres des gouvernements successifs.

Moro avait contribué personnellement à étouffer ou à tenter d'étouffer l'affaire du SIFAR (Service d'intelligence des forces armées), en 1964, lorsque ce service, sous la direction du

général Lorenzo, plus tard ouvertement membre du parti fasciste, le MSI, avait établi un système de fichage qui était un véritable plan de guerre civile aussi bien à l'intérieur de l'armée que contre tous les militants et responsables des syndicats et partis ouvriers. Il avait couvert les menées du fasciste Borghese. Il était membre du gouvernement tout au long de l'affaire Valpreda. Il est mort broyé par un mécanisme qu'il avait largement lui-même contribué à mettre en place.

De la même manière qu'il avait lui-même bloqué toutes les enquêtes contre les menées des services secrets, et qu'il les avait aidés à « disparaître » en cas de « bavures », Moro s'est heurté au mur du silence de tous ceux qui ont contribué peu ou prou à la mise en place de ce « gouvernement invisible » que sont devenus les services secrets, cœur de l'appareil répressif de l'Etat.

Moro a été « effacé par ses pairs », comme l'a écrit « Informations ouvrières », parce que c'est le fonctionnement de l'appareil d'Etat dans son ensemble, toutes les responsabilités et complicités de la direction démocrate-chrétienne qu'il aurait fallu dévoiler et mettre en danger pour le sauver. N'est-ce pas Moro lui-même qui s'était chargé, lors du scandale Lockheed, « d'effacer » (sur le plan politique tout au moins) le ministre Gui, désigné lui aussi à cette occasion « par ses pairs » pour servir de bouclier au parti démocrate-chrétien et aux personnages les plus élevés de l'Etat, afin que l'enquête ne puisse remonter jusqu'à « l'antilope », pièce maîtresse du scandale, dont il fallait à tout prix protéger l'identité ? Moro s'était acquitté de cette tâche pénible avec beaucoup de « délicatesse », de l'avis de tous. Avec lui, on a été tout au plus moins « délicat ». Mais il n'existait aucune façon d'arrêter le mécanisme de la provocation mise en route sans mettre en péril l'Etat comme tel.

Et s'il y eut un moment quelques vacillations dans la Démocratie chrétienne, l'intervention du PCI, mû plus que toute autre force politique en Italie par le « sens de l'Etat », de l'Etat de la bourgeoisie, de l'Etat qui doit tenter de nouveau de galvaniser les

énergies nécessaires pour frapper la classe ouvrière, est venue couper court aux hésitations.

Car la provocation, ne l'oublions à aucun instant, est dirigée contre la

classe ouvrière. Elle a été le « fait nouveau » indispensable pour trouver à la crise du gouvernement Andreotti « une solution hors des sentiers battus ». Nous avons analysé plus haut le parti que Andreotti, Berlinguer et Lama en ont déjà tiré.

4 — la situation qui s'ouvre, les rapports de forces en Italie

Le 10 mai, il s'est passé trois choses : la famille Moro a tenu tête aux pressions, refusé un deuil national et enterré son mort presque dans le secret ; le ministre de l'Intérieur Cossiga a démissionné ; enfin et surtout, la « grève générale » de deux heures lancée par les syndicats, et en particulier les manifestations de rue qu'elle était destinée à permettre ont été plus qu'un demi-échec. Les journalistes sont catégoriques, il n'y a pas eu ce « grand sursaut national » qui était visé et attendu.

LA CRISE AU SOMMET DE LA DEMOCRATIE CHRETIENNE

S'il y a eu accord à la tête de la Démocratie chrétienne pour estimer qu'il n'y avait pas d'alternative autre que d'« effacer » Moro, cela ne va pas empêcher l'apparition de clivages et de crises profondes. Ce qui est en jeu, en effet, ce n'est rien d'autre que la préparation du côté de la bourgeoisie des conditions de la guerre civile, sur l'ensemble des plans politique, organisationnel, matériel. Or rien ne prépare la Démocratie chrétienne comme telle, indépendamment de telle ou telle de ses fractions constitutives, à assumer un pareil rôle. L'assassinat de Moro doit nécessairement être le point de départ de profonds reclassements politiques, dont l'axe va être la ligne précise de conduite à tenir par rapport à cette question, c'est-à-dire, très exactement, par rapport aux méthodes à

employer pour tenter de modifier en faveur de la bourgeoisie les rapports politiques entre les classes.

Or il est exclu que l'unanimité puisse se faire. Si une fraction de la bourgeoisie et du parti démocrate-chrétien va s'enfoncer dans l'engrenage de la provocation et se diriger vers une issue de type fasciste, une autre va opter sans doute pour un renforcement de l'Etat dans le sens d'un Etat fort de type bonapartiste restant en deçà du fascisme et s'appuyant sur les organisations syndicales étroitement liées à l'appareil d'Etat. Dans l'immédiat, c'est ce secteur qui sort renforcé de l'affaire Moro. L'axe du parti s'est déplacé vers la droite, mais la démission de Cossiga montre à quel point la crise se développe de façon non maîtrisée et écartèle le parti dominant. Une troisième fraction peut considérer enfin que les rapports politiques entre les classes sont tels que l'une et l'autre de ces voies ne peuvent que déboucher sur l'aventure, et qu'il est encore préférable de s'en tenir aux ressources offertes par la démocratie parlementaire.

Car c'est bien là que se situe le facteur central de la situation. Les rapports politiques entre les classes en Italie demeurent entièrement en faveur de la classe ouvrière. La puissance de cette classe est inentamée.

Les limites de cet article ne permettent pas de revenir ici sur l'ensemble des données qui sont venues tout à la fois exprimer et créer des rapports politiques entre les classes marqués par la force de la classe ouvrière organisée, le nombre et l'importance des

conquêtes qu'elle a arrachées, l'initiative dans la lutte des classes qu'elle a conquise en 1968-1969 et qu'elle n'a jamais perdue depuis.

De mars 1968 à décembre 1969, la lutte des classes en Italie a été marquée par des combats qui ont exprimé et confirmé dans le cadre italien le tournant dans la situation politique mondiale qui s'est effectué à partir de la grève générale française et la montée vers la révolution en Tchécoslovaquie.

C'est de cette époque que date la situation déplorée par l'homme de la Fiat cité plus haut, Ronchey. Ce qui importe autant que les conquêtes arrachées alors — le nouveau Code du travail, l'exercice des libertés syndicales, les garanties contre les licenciements, le système de l'indemnité chômage, le système de la retraite, l'élimination des zones de salaires, et la liste est incomplète — est la manière dont ces conquêtes ont été arrachées.

LA PUISSANCE INENTAMÉE DE LA CLASSE OUVRIÈRE

Elles l'ont été à l'aide de moyens qui portent pleinement la marque de la nouvelle période de la révolution mondiale ouverte en 1968, c'est-à-dire des formes autonomes d'organisation et de combat, dont la plus achevée a été le conseil des délégués d'usine, tel qu'il a été construit en 1969 chez Fiat et dans les autres bastions de la classe ouvrière.

« Les assemblées générales dans l'usine avaient déjà été généralisées dans le cours des nombreuses luttes de 1968. Mais la structure qui se met en place entre mai et juillet 1969 chez Fiat — assemblées, délégués, conseil d'usine — est nouvelle, une forme enfin trouvée de démocratie ouvrière de base. Du côté des directions syndicales, au moins de certaines d'entre elles, mais aussi de certains groupes « extra-parlementaires », ce nouveau (sic) n'est pas accepté sans peine. Pour les adeptes de la démocratie directe sans aucune délégation de pouvoir, les délégués seraient un recul sur les assemblées. Mais les

délégués du printemps et de l'automne 1969, responsables devant les assemblées de base, sont l'instrument que les grandes concentrations ouvrières ont dû « faire » (*c'est-à-dire construire*) elles-mêmes pour pouvoir mener des luttes prolongées. Et c'est un caractère fondamental du délégué de ces mois-là, qu'il est né dans et pour des luttes bien définies, non pour gérer en période tranquille. Vis-à-vis des syndicats, il y a l'appréhension de voir s'effacer la structure organisée qu'ils ont mise en place et préservée avec tant de mal au profit d'un quelque chose d'informe, par lequel on risque d'être entraîné dans une ligne aventuriste où peut-être il sera difficile de savoir qui est qui, où rien ne garantit contre des infiltrations « gauchistes » ou patronales, ou provocatrices. »

L'auteur de ces lignes, Yves Benot, est un... crypto-stalinien dont le livre cherche constamment à couvrir les traces de la politique menée par le PCI. La citation n'en a que plus de force. Elle indique le point acquis par le prolétariat italien, sans parti révolutionnaire, dans son combat pour se dresser comme classe face à la bourgeoisie, pour se centraliser et, en se centralisant, acquérir toute sa force. Les pas suivants dans cette centralisation, c'est-à-dire la construction de soviets, ne pouvaient précisément pas être franchis sans parti et sans programme révolutionnaires. Les comités d'usine ont donc reflué après avoir arraché leurs revendications à un patronat terrorisé et ont disparu. Les délégués d'usine ont été institutionnalisés et intégrés aux structures syndicales pour occuper une place un peu analogue aux shop-stewards anglais. Depuis 1970, ils sont élus au cours d'élections syndicales et non plus en assemblées en vue de la lutte. Ils ont tendu à faire écran à la masse des travailleurs, en même temps qu'ils représentent, en relation avec la syndicalisation massive qui a eu également lieu en 1969 et s'est poursuivie dans les années suivantes, un acquis, et expriment la modification profonde survenue en 1969 au niveau des rapports de force entre les masses dans les usines.

L'assemblée du Teatro Lirico de Milan d'avril 1977 a réuni une fraction de ces délégués, et montré l'une des

voies que la centralisation de la classe ouvrière pourrait prendre. La montée vers les syndicats, d'autre part, s'est accompagnée d'une profonde aspiration à l'unité syndicale. « L'unité » réalisée en 1972 n'est pas l'unité syndicale, mais uniquement une forme de cartel constitué contre la classe ouvrière par les trois directions confédérales qui ont compris la nécessité d'unir leurs forces et de dégager une ligne commune. Mais pas plus en Italie qu'en France, il n'y a identité entre les organisations syndicales et leurs appareils, contre-révolutionnaires.

Aujourd'hui le combat pour l'indépendance de classe des syndicats et la rupture du pacte social avec la bourgeoisie prend la forme du combat contre le vote acquis en février par les trois appareils syndicaux lors de l'« assemblée générale » du quartier de l'Europe à Rome. Or ce combat est indissociable de la lutte pour faire fonctionner l'assemblée générale des travailleurs sur toutes les questions essentielles et pour former des comités de grève élus, intégrant les syndicats, au moment du combat. C'est là l'enseignement et l'acquis du combat du Collectif ouvrier du port de Gênes.

Mais le combat pour le front unique sera aujourd'hui tronqué, affaibli, boîteux, s'il n'intègre pas, comme sa composante centrale, l'exigence adressée à l'égard des deux partis traditionnels de la classe ouvrière qu'ils rompent avec la bourgeoisie, qu'ils rompent la « nouvelle majorité » qui est celle de l'alliance contre-révolutionnaire dirigée contre le prolétariat, qu'ils refusent de voter la nouvelle loi sur l'ordre public, qu'ils rompent le pacte avec la bourgeoisie qui se manifeste au niveau du travail de chaque commission parlementaire, qu'ils rompent avec Andreotti et forment le gouvernement Berlinguer-Craxi sans ministre bourgeois.

Car c'est à ce niveau, celui du gouvernement, de l'Etat, du pouvoir, que se situent les problèmes et que se situent également aussi bien les périls que le stalinisme va faire courir à la classe ouvrière que l'issue à la crise, qui ne peut être que celle du gouvernement ouvrier et paysan, ouvrant la voie à la dictature du prolétariat.

Etienne Laurent,
13 mai 1978.

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. »

**travailleurs,
militants,
jeunes**

Chaque semaine,

Informations ouvrières

tribune libre de la lutte des classes.

JE M'ABONNE A « INFORMATIONS OUVRIERES »

NOM, Prénom	1 an	120 F
	(pli clos)	200 F
Adresse	6 mois	60 F
	(pli clos)	100 F
Code postal et ville	Etranger (1 an)	160 F
	(pli clos)	250 F

- Rayer les mentions inutiles
- Joindre le règlement correspondant
- Bulletin à envoyer à « **INFORMATIONS OUVRIERES** »

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 PARIS
C.C.P. 21 831-73 Paris — Tél. : 246.53.12.

CARTE
 de géographie
adodna, a
 pour 1870.
 de 100 par
 MADOL



CONTRIBUTION
A LA DISCUSSION
SUR
LES PROBLEMES
DE LA REVOLUTION PROLETARIENNE EN EUROPE

la question nationale en Europe

par Chris CONNOR

Nous publions dans ce numéro de « La Vérité » un article de discussion sur la « question nationale en Europe », article qui a été rédigé par le camarade Chris Connor, l'un des responsables de la League for a Workers Republic (LWR), section irlandaise du Comité d'organisation pour la reconstruction de la IV^e Internationale.

Cet article s'inscrit comme une contribution dans une discussion qui doit se développer sur les mots d'ordre et les problèmes de la révolution prolétarienne en Europe. Les intertitres sont de la rédaction de « La Vérité ».

Cinquante ans après la Première Guerre mondiale, la question nationale présente à nouveau en Europe un caractère explosif, minant les institutions politiques de l'impérialisme et de la bureaucratie du Kremlin. En 1968, les premières manifestations de masse eurent lieu en Irlande contre la division du pays. Elles furent suivies par le soulèvement des Basques d'Espagne et par la renaissance du mouvement des peuples d'Ukraine, des Tatares de Crimée, et d'autres nationalités au sein de l'URSS. La classe ouvrière

allemande exprima son opposition à la division de l'Allemagne par le soutien apporté, selon sa propre interprétation, à l'Ostpolitik de Willy Brandt. La stabilité de la bureaucratie yougoslave fut secouée par l'opposition de différentes nations au sein de l'Etat, particulièrement des Croates et des autres minorités nationales opprimées des Balkans qui commencèrent à faire entendre leur voix.

L'ouverture de la période de l'imminence de la révolution a vu les nations opprimées et les minorités d'Europe lancer un défi aux accords réactionnaires de Versailles, Yalta, Postdam et Helsinki, accords conclus entre l'impérialisme et la bureaucratie stalinienne contre leurs intérêts et contre ceux de la classe ouvrière. Les nations opprimées d'Europe ont ainsi pro-

Un document qui date de 1870 : comment l'imagerie populaire voit déjà à cette époque la question des nationalités en Europe et se moque des grandes puissances (D.R.).

clamé qu'en coopération avec l'ensemble de la classe ouvrière européenne, elles en finiront avec ces accords et les frontières qu'ils ont décidées, et entreront dans une libre union des républiques socialistes d'Europe.

MARX, ENGELS, LA PREMIERE INTERNATIONALE...

La question nationale a été indissolublement liée à la révolution prolétarienne depuis la naissance du mouvement ouvrier. La destruction de l'autocratie féodale et l'unification de la nation crée la base pour le développement le plus large des forces productives et de la classe ouvrière. Aussi Marx et Engels ont-ils toujours défendu l'intégrité territoriale allemande (tout en s'opposant aux ambitions expansionnistes de sa bourgeoisie), et soutenu toute tentative de la bourgeoisie de lutter pour la démocratie et l'unité nationale. Mais ce fut précisément la force de la classe ouvrière qui a alors interdit à la bourgeoisie de lutter pour l'unité et la démocratie en Allemagne en 1848, et ainsi, dès cette période, la lutte pour la démocratie en Allemagne fut une tâche de la classe ouvrière allemande.

A travers l'Europe, durant le XIX^e siècle, les bourgeoisies qui avaient accompli leur révolution (la bourgeoisie anglaise et la bourgeoisie française) collaborèrent avec le régime autocratique le plus arriéré d'Europe, celui de Russie, contre les mouvements nationalistes bourgeois des nations opprimées. La Pologne fut écrasée et partagée entre la Russie, l'Allemagne et l'Autriche. L'Autriche et la Russie collaborèrent à nouveau pour vaincre la révolution hongroise de 1848. La Russie et l'Angleterre participèrent avec l'Autriche à la mise en tutelle des peuples des Balkans.

Encore une fois, il revint à la classe ouvrière de défendre ces nations opprimées. Marx et Engels défendirent la république hongroise, et Kossuth, lorsqu'il fut exilé, fut reçu comme un camarade par les chartistes au moment de la défaite de la république hongroise. La I^{re} Internationale

défendit les droits nationaux du peuple polonais. Pour Marx et Engels, la question nationale n'était pas celle de l'homogénéité ethnique, ou linguistique au sein d'un seul Etat, mais bien plutôt celle du développement des forces productives sur la base naturelle de la nation, et à travers cela le développement de la classe ouvrière et d'une vie politique interne — c'est-à-dire de la lutte des classes. Les questions nationales non résolues et l'oppression d'autres nations étaient pour eux un obstacle au développement des forces productives et de la démocratie. Dans bien des cas, en effet, les nations européennes ne coïncidaient pas avec des groupes ethniques ou linguistiques.

« Presque chaque grande nation a dû se séparer d'une fraction de son propre corps qui a été détachée de la vie nationale, et, dans la plupart des cas, a pris part à la vie nationale d'un autre peuple à tel point qu'elle ne tient plus à rejoindre son corps d'origine ». (*Adresse du Conseil général de la Première Internationale sur la guerre franco-prussienne — Marx et Engels : La première internationale et après, Ed Penguin, Londres 1973, p. 283*).

C'est le cas de la Suisse, formée comme une nation à partir de trois groupes ethniques distincts ; de la Belgique, dont les composantes flamande et wallonne s'unirent pour se débarrasser du joug de la monarchie hollandaise en 1830. Des groupements nationaux distincts ont souvent été rassemblés dans la constitution d'une seule grande nation : c'est le cas de la Grande-Bretagne, où la bourgeoisie anglaise établit son hégémonie sur les Ecossais et les Gallois à travers une combinaison d'accords et de conquêtes militaires. Mais là où la bourgeoisie fut incapable de mener à bien sa propre révolution et de consolider un Etat démocratique, ce processus ne prit pas place.

LA LOI DU DEVELOPPEMENT INEGAL ET COMBINE EN EUROPE

La question nationale en Europe révèle aujourd'hui à l'œuvre la loi du développement inégal et combiné

d'une manière particulièrement aiguë. L'Angleterre, dont le développement économique avancé a abouti à la constitution d'une bourgeoisie capable de mener à bien la révolution démocratique bourgeoise au XVIII^e siècle, fut la base à partir de laquelle la bourgeoisie unifia toute l'île en une seule unité économique et politique, et parvint à incorporer l'Irlande dans cette unité bien que, pour ce faire, la bourgeoisie ait dû pactiser avec l'aristocratie. La domination de l'Irlande exigeait l'écrasement du mouvement démocratique dans ce pays en 1798, et, en fait, une guerre permanente contre lui. L'absorption de l'Ecosse exigeait la défaite sanglante des clans, mais ceux-ci ne représentaient pas un mouvement démocratique basé sur un développement indépendant de la production marchande en Ecosse. L'unité politique de la Grande-Bretagne sous le règne de la monarchie exprima les besoins politiques et la volonté de l'ensemble de la bourgeoisie britannique, placée pour l'essentiel sous direction anglaise. La bourgeoisie française vint au pouvoir à travers une révolution bourgeoise classique, qui fut elle-même le produit de tout un développement historique et qui unifia les anciennes provinces de France dans une seule nation, la nation française.

Mais ces cas exemplaires et privilégiés n'illustrent qu'un aspect du développement historique européen. La tentative d'unifier d'autres provinces au sein de royaumes féodaux fut un échec du fait d'un développement économique insuffisant. L'Espagne en fournit l'exemple classique : la stagnation économique et le déclin, à l'époque des révolutions bourgeoises, ont fait que la bourgeoisie espagnole fut incapable de dominer les tendances centrifuges au sein des provinces, qu'elle fut trop faible pour défier la monarchie, sa bureaucratie et l'Eglise, et qu'au contraire elle se retourna vers elles pour la réalisation de la tâche d'unification de l'Espagne. Au sein de l'empire autrichien, la révolution hongroise fut étranglée par la collaboration de l'empereur et du tsar, bien que des concessions furent faites aux propriétaires fonciers hongrois.

Mais là encore, l'arriération économique et politique signifia que les nations des Balkans, au lieu d'être

absorbées dans les unités nationales plus vastes qui les environnaient — hypothèse que Marx et Engels avaient envisagée en 1848 —, continuèrent à se développer dans le creuset des empires agonisants d'Autriche et de Turquie, se dressant contre leur commune oppression, luttant pour leur indépendance. Dans la partie occidentale de l'empire tsariste, les Polonais et les Ukrainiens étaient plus avancés que leurs oppresseurs russes, et l'indépendance leur était nécessaire afin de pouvoir se développer plus avant. L'Allemagne occupait une position unique : la bourgeoisie ayant trop peur de la classe ouvrière pour oser défier le Kaiser, elle utilisa l'Etat impérial pour unifier l'Allemagne dans les intérêts du développement du capital allemand, abandonnant ainsi son pouvoir politique afin de préserver son pouvoir économique. Elle ne devait finalement sacrifier son protecteur impérial qu'afin de se sauver elle-même des griffes de la révolution prolétarienne déferlant en décembre 1918-janvier 1919.

Ainsi, nous constatons que la perspective de l'absorption de petites unités nationales par des nations plus larges, comme base du développement d'une large production de marchandises fondée sur l'Etat national, que Marx et Engels avaient envisagée pour l'Europe en 1848, fut court-circuitée par le développement historique et par la maturité de la lutte des classes. Le développement inégal économique de l'Europe signifia que nombre des bourgeoisies nées dans le berceau des empires féodaux et des vieux royaumes ne purent se libérer de cette parenté par crainte de déclencher des soulèvements révolutionnaires qu'elles étaient incapables de contrôler. Elles abandonnèrent la tâche de centraliser l'Etat à l'aristocratie et à la monarchie, qui le centralisèrent bureaucratiquement, d'une manière oppressive, contre les masses et contre le développement libre des forces productives. L'oppression des minorités nationales allait de pair avec le refus des libertés démocratiques et la déformation de l'économie, par un appareil bureaucratique et généralement clérical et par la survivance de relations féodales dans les campagnes. La bourgeoisie en Espagne, en Russie et dans l'empire austro-hongrois, paya d'un lourd prix

à la monarchie son abandon de la tâche de maintenir l'ordre et l'unité nationale. Comme l'unité nationale ne se développa pas d'en bas sur une base démocratique, sur la base du libre développement des forces productives, l'oppression de l'autocratie unifia la lutte pour la démocratie, avec l'affirmation de tendances centrifuges dans la lutte contre l'Etat démocratique centralisé.

QU'EST - CE QUE LE NATIONALISME AU XX^e SIECLE ?

A partir du milieu du XIX^e siècle, la voie d'un développement unifié des forces productives en Espagne, dans les Balkans, les pays Baltes, les régions méridionales et occidentales de l'empire russe, ne pouvait que passer par l'indépendance nationale et la fédération.

Alors que le XX^e siècle s'ouvrait, cette tâche ne pouvait être accomplie que par la classe ouvrière. Ainsi, la thèse centrale de la théorie de la révolution permanente signifie qu'à cette époque, ni l'impérialisme, ni quelque secteur que ce soit de la bourgeoisie, ne peut réaliser l'unité et l'indépendance politique des nations opprimées. La bourgeoisie des nations opprimées est opposée à la déstabilisation de l'Etat capitaliste existant, qui naîtrait de leur sécession.

Leur « nationalisme » est limité à l'obtention d'une autonomie sur la base de la préservation de l'intégrité de l'Etat bourgeois. Les organisations nationalistes petites-bourgeoises qui luttent pour l'indépendance nationale seront inévitablement déchirées par l'impossibilité de réaliser l'indépendance nationale sous le règne de la bourgeoisie.

Les propositions « d'autonomie », de « dévolution » ou de « fédération » des nations opprimées, venant de l'impérialisme ou de la bourgeoisie, ne sont rien de plus que des tentatives de préserver l'essence de l'Etat capitaliste, tout en faisant certaines concessions au nationalisme. Ceci se manifesta clairement par le traité de Ver-

sailles, par le traité de 1921 sur l'Irlande, dans la guerre civile espagnole et dans l'ordre établi après la Seconde Guerre mondiale en Europe. La bureaucratie stalinienne partage avec la bourgeoisie cette crainte de la déstabilisation des Etats existants, comme cela a été démontré par son maintien de l'oppression et de l'inégalité en URSS et en Europe de l'Est.

Pour des marxistes, la question de l'autodétermination n'est pas une question abstraite. Elle découle d'une analyse des forces politiques du point de vue de la classe ouvrière. Nous nous opposons à l'oppression nationale à cause des restrictions qu'elle impose au développement des forces productives et à la vie politique, particulièrement à l'organisation et à l'expression de la classe ouvrière. Mais les intérêts de la classe ouvrière sont toujours fondamentaux. Nous nous opposons au nationalisme qui cherche à substituer une forme d'oppression nationale à une autre, ce qui aurait les conséquences les plus désastreuses pour la classe ouvrière. Ainsi Marx et Engels s'opposaient au nationalisme des Slaves du Sud parce qu'il n'avait pas d'expression démocratique indépendante au début du XIX^e siècle, et qu'à travers le panslavisme, il était utilisé par le tsar comme un moyen pour concourir à l'écrasement de la démocratie en Hongrie. Par la suite, Trotsky s'opposa à tout appel à l'union de l'Alsace-Lorraine avec l'Allemagne sous la domination de Hitler.

A l'époque de l'impérialisme, l'oppression de l'impérialisme et de la bureaucratie stalinienne signifie la réaction sur toute la ligne, et il n'existe pas de possibilité de l'alliance du nationalisme des opprimés avec la réaction. La résistance des nations opprimées d'Europe à l'impérialisme et à la bureaucratie contribue à l'affaiblissement des institutions politiques répressives de la bourgeoisie et de la bureaucratie, et renforce la position de la classe ouvrière.

SEULE, LA RUSSIE, APRES 1917...

La première grande vague révolutionnaire, qui débuta avec la révolution russe de 1917 et amorça une

retraite avec l'échec de la révolution allemande en 1923, intègre l'entrée sur la scène politique de toutes les nations opprimées d'Europe. La Première Guerre mondiale démontra irréfutablement à ces nations que leur seul allié était le prolétariat international. De tous les protagonistes de la Première Guerre mondiale, seule la Russie, après 1917, garantissait l'absence d'annexion et le droit de sécession pour les nations auparavant soumises à la domination tsariste. Là où l'occupation militaire et politique était impossible, en Europe du Sud et du Sud-Est, l'Angleterre et les Etats-Unis découpèrent cette région afin d'empêcher l'émergence de régimes forts et démocratiques qui puissent refuser d'agir comme bases à partir desquelles il serait possible d'attaquer l'Union soviétique. La Macédoine fut démembrée, la Yougoslavie fut créée sur la base du nationalisme bourgeois serbe, nationalisme qui, selon les mots de Lénine, « veut des privilèges pour sa propre nation » ; la Hongrie fut contrainte de céder la Transylvanie à la Bulgarie, et une partie de son territoire du Nord et de sa population à la Tchécoslovaquie. La Roumanie englobait également une large minorité nationale hongroise. La possibilité de l'émergence d'une fédération des Etats des Balkans basée sur l'autodétermination de toutes les nations de la région, et de leur coopération économique volontaire, qui seule aurait permis un développement ample de la vie politique et de l'organisation de la classe ouvrière pour la prise du pouvoir, fut bloquée par la manipulation des frontières afin de flatter les ambitions des différents bourgeoisies, ce qui eut pour conséquence de nourrir le ressentiment national.

Le fait que le droit d'autodétermination ait été donné aux nations opprimées de l'empire tsariste fut bien évidemment exploité par l'impérialisme dans ses attaques contre la jeune République des soviets. Toutes les principales puissances de l'impérialisme et les généraux blancs qui les soutenaient utilisèrent les républiques indépendantes de Finlande, d'Ukraine, de Transcaucasie et de l'Est comme des bases pour leurs attaques contre la révolution russe. Dans cette voie, ils reçurent le soutien des bourgeoisies dominantes locales qui crai-

gnèrent les aspirations révolutionnaires de leurs propres masses inspirées et stimulées par la révolution russe.

Ainsi l'impérialisme viola le principe de l'autodétermination, en prétendant le défendre contre la « menace russe », pour les besoins de la poursuite de sa guerre contre la révolution prolétarienne. Refuser de reconnaître ce fait, et donc de placer les intérêts du prolétariat au-dessus de tout principe démocratique abstrait, principe qui, en tout état de cause, était violé par l'impérialisme, aurait constitué un suicide pour les bolcheviks. Ce critère, les intérêts de la classe ouvrière compris comme une totalité concrètement exprimée dans la préservation du pouvoir soviétique, détermina leur politique sur la question de l'autodétermination des nations, dans les six ans suivant la révolution. La justesse de cette politique se manifesta par la fédération volontaire de la plupart des nations avec la Russie dans la Fédération des républiques socialistes soviétiques. Mais même dans les premières années de la révolution, le chauvinisme grand-russe, qui devait plus tard devenir un facteur dominant, était présent. Il trouva une expression théorique dès 1913 dans le travail de Staline sur le marxisme et la question nationale. Et cela bien que ce travail soit marqué par la participation de Lénine dans nombre de ses formules et de ses conclusions.

STALINE ET « LA QUESTION DES NATIONALITES »

Ce texte révèle néanmoins les racines du rejet pratique du droit des nations à l'autodétermination, qui devait se matérialiser plus tard. La définition de la nation donnée dans ce document a hélas été adoptée par nombre de gens qui se considèrent comme marxistes.

« Une nation est une communauté historiquement constituée et stable, formée sur la base d'un langage commun, d'un territoire, d'une vie économique et d'une culture psychologique manifestée dans une structure commune. Il suffit qu'une seule de ces caractéristiques manque, et la nation cesse d'être nation. »

C'est là une rupture nette avec la méthode de Marx et d'Engels, où l'élément premier dans la formation de la nation est le développement des forces productives et où de grandes nations sont fréquemment constituées par des groupes hétérogènes du point de vue linguistique et ethnique. D'après la définition de Staline, l'absence d'une seule de ces caractéristiques permet de décréter que l'ensemble formé n'est pas une nation, et donc qu'elle n'a pas droit à l'autodétermination.

Dans ce cas, s'il fallait s'en tenir à cette définition, ni la Belgique, ni la Suisse ne constitueraient une nation. De plus, Staline nie la réalité de l'oppression nationale pour les masses travailleuses, en disant que la lutte nationale est « dans son essence, toujours une lutte bourgeoise, une lutte à l'avantage et au profit de la bourgeoisie ». Ceci en dépit du fait que d'ores et déjà en Europe, il a été démontré que la bourgeoisie refusait de mener la lutte nationale, à cause des avantages que celle-ci pourrait apporter à la classe ouvrière. Staline dit plus loin dans ses conclusions :

« Est-ce que la social-démocratie peut être indifférente au fait que ce sont des beys et des mullahs qui assurent la direction des masses pour la solution de la question nationale ? Est-ce que la social-démocratie ne devrait pas intervenir dans la question et influencer la volonté de la nation d'une manière précise ? Ne devrait-elle pas mettre en avant un plan précis pour la solution de la question, un plan qui serait plus avantageux pour les masses tatars ? »

Il suffit de substituer l'Armée rouge à la social-démocratie et nous avons le schéma de ce que Staline fit en Géorgie. Les sentiments nationalistes des masses, exprimés dans le soutien aux nationalistes bourgeois ou même féodaux en l'absence d'organisation prolétarienne, est compté pour rien.

L'activité des masses elles-mêmes par rapport à leurs beys et à leurs mullahs n'est même pas prise en compte. Au lieu de cela, un plan, en pratique une intervention militaire, est substitué au développement de la lutte des

classes et à l'organisation propre du prolétariat.

Trotsky, dans « Entre l'impérialisme et la révolution », souligne l'énorme valeur éducative pour les masses de l'existence d'une république petite-bourgeoise indépendante, et ne suggère une intervention militaire contre de telles républiques que si la classe ouvrière au sein de ces pays lutte déjà pour le pouvoir des soviets. Cette méthode, dont le point de départ est le développement, l'éducation et l'organisation de la classe ouvrière, l'examen du développement concret des nations et celui de leurs interrelations dans des circonstances historiques et politiques déterminées, s'oppose au schéma abstrait et au mépris chauvin pour le développement et les sentiments des nations opprimées. C'est la méthode qui nous permet de développer les revendications transitoires afin de pouvoir résoudre la question nationale.

Mais nous ne pouvons jamais traiter la question d'une manière abstraite, par la présentation d'un schéma qui permettrait de résoudre la question nationale en général. Chaque cas doit être examiné concrètement, et la stratégie comme les revendications doivent être mises en avant en relation avec les rapports de force existant entre les classes.

La stratégie d'ensemble de l'impérialisme et de la bureaucratie stalinienne depuis la guerre a été celle du maintien de l'ordre en Europe, non pas d'une manière générale, mais sous la forme des Etats bourgeois existants. En Espagne et en Irlande, ces Etats ont été préservés contre la volonté des masses, sur la base de l'oppression des nations.

En Europe de l'Est, la bureaucratie et l'impérialisme ont coopéré pour opprimer et démembrer les nations, pour interdire l'expression libre de la volonté politique des peuples, pour entretenir les rivalités nationales et exacerber les inégalités nationales.

La nation allemande fut divisée afin de contenir le libre développement de la lutte des classes en Allemagne, ce qui précisément était la base de la lutte de Marx et d'Engels pour l'unité alle-

mande. Ainsi, en Europe aujourd'hui, la lutte contre l'impérialisme et la bureaucratie stalinienne, pour une libre fédération des nations au sein des États-Unis socialistes d'Europe comprend comme l'une de ses formes la lutte pour l'autodétermination des nations opprimées d'Europe.

LA QUESTION DE L'UNITE ALLEMANDE, SES ORIGINES, SON HISTOIRE

L'unification de l'Allemagne fut réalisée par la bureaucratie bismarckienne à travers l'utilisation de la monarchie et de l'État prussien, sans révolution démocratique bourgeoise. La classe ouvrière n'arracha les libertés démocratiques qu'à travers des décennies de lutte, et la république elle-même ne fut proclamée que dans le cours d'une révolution prolétarienne avortée du fait de la direction social-démocrate. Comme Marx l'avait prévu, la centralisation de la vie politique allemande a rendu possible la révolution socialiste en Allemagne et en Europe. Seul le fascisme, dont le chemin fut pavé par la social-démocratie et par le stalinisme, fut capable de préserver les rapports de propriété capitalistes. Après l'écroulement de l'État fasciste, il ne demeurerait plus d'institutions bourgeoises capables de défendre les rapports de propriété capitalistes et de constituer la base pour la reconstitution d'une Allemagne capitaliste. Comme prélude à la révolution prolétarienne en Europe, la révolution prolétarienne était à nouveau à l'ordre du jour en Allemagne. Aussi l'Allemagne fut-elle divisée par l'impérialisme et par la bureaucratie stalinienne.

Après 1953, on réalisa pleinement des deux côtés combien cette division était une garantie essentielle de la stabilité en Allemagne et en Europe. L'exemple allemand démontre la nature réactionnaire de l'impérialisme, les forces productives unies naguère dans un seul État national étant divisées arbitrairement et brutalement, et parmi elles la plus importante de ces forces productives, le prolétariat. Néanmoins, cet acte de la

sainte alliance contre-révolutionnaire n'a pas ramené l'Allemagne en 1848. Il n'y a pas de révolution démocratique bourgeoise qui ait besoin d'être achevée en Allemagne. La nation fut unifiée sous le régime de la bourgeoisie, et la bourgeoisie, qui avait conquis le pouvoir politique par défaut, se révéla, comme toujours, incapable d'exercer sa domination d'une manière stable. Ce fut en quelque sorte une confirmation supplémentaire : les puissantes forces de l'économie allemande développées sur la base de la nation allemande dans son ensemble pouvaient seulement être dirigées par la classe ouvrière.

Ainsi, en Allemagne, l'unification du pays est inséparable dans sa forme comme dans son contenu de la révolution sociale et de la révolution politique. Les tâches qui doivent être résolues par la classe ouvrière allemande sont des tâches nationales, ce ne sont pas des tâches démocratiques au sens historique du terme. Il n'y a pas d'oligarchie féodale dont il faille se débarrasser. La bourgeoisie allemande ne souffre pas de l'oppression impérialiste. Il n'y a pas de question de la terre, et les restrictions qui existent quant à la démocratie sont celles propres au règne de la bourgeoisie impérialiste à notre époque. A l'Est, la classe ouvrière a exproprié la bourgeoisie et a ainsi rendu réactionnaire toute revendication qui consisterait à donner à la bourgeoisie allemande le droit de dominer toute l'Allemagne.

Les revendications pour l'unité nationale, l'émancipation de la classe ouvrière et la révolution politique sont toutes combinées et unifiées dans la revendication mise en avant d'un gouvernement ouvrier (et non d'un gouvernement ouvrier et paysan) dans toute l'Allemagne.

Alors que nous sommes inconditionnellement pour la revendication de l'unité allemande, nous lions cette revendication à celle du gouvernement ouvrier en Allemagne, de la dictature du prolétariat qui se chargera immédiatement de l'organisation de l'économie sur des bases socialistes sans avoir à résoudre les tâches démocratiques. Le prolétariat devra passer par la lutte pour ses propres droits démocratiques sur le chemin du pouvoir.

LES BALKANS

La révolution sociale et la révolution politique sont liées, bien que pas de la même manière directe, dans les Balkans. La péninsule balkanique fut pendant des siècles une arène de lutte entre les grandes puissances. L'Autriche succéda à la Turquie dans l'oppression de nombre de petites nationalités. L'Angleterre, la France et la Russie intervinrent dans cette zone afin de l'utiliser d'un point de vue militaire. Face à ces oppressions multiples et sous l'influence de la révolution française, le nationalisme se développa, particulièrement chez les peuples serbes et les Magyars, chez les Grecs.

Les bourgeoisies, qui avaient entre leurs mains le pouvoir politique, et les autocraties, qui demeuraient accrochées au leur, agirent de concert comme des agents de la loi du développement inégal et combiné en Europe, particulièrement de son aspect combiné. L'Angleterre joua un rôle de premier plan en imposant une monarchie et un accord avec la Turquie, qui dut rendre son territoire au peuple grec. La Roumanie obtint une indépendance illusoire, en fait un protectorat russe, rôle qui fut repris par l'Angleterre et par la Turquie. Une Bulgarie agrandie fut créée, encore une fois sous la protection russe, et le royaume de Serbie fut effectivement subordonné à l'Autriche. L'Empire austro-hongrois fut créé après la défaite de la révolution hongroise de 1848, par la puissance combinée de l'Autriche et de la Russie, et consolidé sur la base de l'oppression, à la fois par les Autrichiens et les Magyars, des petites nations existant à l'intérieur de leurs frontières.

Les différences religieuses, linguistiques et culturelles furent utilisées pour subordonner toutes ces nations à l'une ou l'autre des grandes puissances. Le développement inégal de ces nations, le niveau généralement bas du développement économique, la tendance pour l'industrie et le commerce à se concentrer dans les mains de certaines d'entre elles, tandis que les premières (comme les Magyars hongrois) se révélaient trop faibles et trop isolées pour

unifier tous les groupements nationaux en une seule unité nationale, sur la base d'un marché national, tout cela devait laisser les peuples des Balkans dans la situation de proies offertes à la manipulation et à l'oppression des puissances impérialistes de la fin du XIX^e siècle.

Ce n'est pas un hasard si l'étincelle qui alluma l'incendie de la Première Guerre mondiale vint des Balkans. L'incapacité des bourgeoisies autrichienne et hongroise à unifier les différents peuples sur une base démocratique permettait aux tendances centrifuges au sein de l'empire autrichien moribond de se développer. Après la première décade de ce développement, il était clair que la question nationale dans la région ne pourrait trouver de solution que sur la base de l'autodétermination de toutes les nations, grandes ou petites, et de la création d'une fédération des Etats démocratiques des Balkans, chacun de ces Etats respectant les droits des autres nations qui demeureraient dans son sein. Une telle fédération aurait permis la centralisation et l'organisation de l'industrie dispersée dans la région, et aurait fourni la base pour la construction d'un mouvement ouvrier unifié puissant, mouvement dont les premiers éléments existaient déjà. Cette fédération aurait pu agir comme un contre-poids face à toutes les puissances impérialistes.

Pour cette raison, l'impérialisme ne pouvait permettre l'autodétermination des peuples des Balkans. Le traité de Versailles les divisa encore, et fournit la base de nouveaux antagonismes nationaux par la création de minorités nationales dans chaque Etat, par un tracé artificiel et antidémocratique des frontières, par le refus de l'autodétermination pour des nations comme la Macédoine, par exemple.

Chacune de petites nations formellement indépendantes avait ses raisons de ne pas avoir confiance en son voisin, et d'accepter la domination de l'une ou l'autre des puissances impérialistes. Avant tout, on leur interdit de devenir des alliés du nouveau régime soviétique. L'occupation hitlérienne fournit la base d'une résurgence du sentiment nationaliste et d'une coopération parmi certains peu-

ples des Balkans. Mais les traités de Yalta et de Postdam maintinrent pour l'essentiel les vieilles frontières imposées par l'impérialisme (avec quelques modifications punitives pour des pays comme la Hongrie, dont le gouvernement avait soutenu Hitler), et ajoutèrent dans cette mesure aux divisions en plaçant la Grèce et, en premier lieu, la Yougoslavie, dans la sphère d'influence impérialiste.

Ainsi, la Grèce fut coupée des nations voisines avec lesquelles elle avait partagé son développement historique et qui auraient été ses partenaires naturels dans son développement économique. Les différentes nationalités, pour l'essentiel regroupées dans ce qui était le vieux royaume de Serbie, furent unifiées dans la Yougoslavie, à l'origine contre Hitler, puis contre Staline. Les autres Etats des Balkans contiennent tous de larges minorités d'autres nations. Certaines nations comme la Macédoine continuèrent à se voir dénier toute existence politique.

LA QUESTION NATIONALE EN URSS ET DANS LES PAYS DE L'EST

Le libre développement de la vie politique au sein des Etats nationaux était incompatible avec la domination de la bureaucratie stalinienne, aussi utilisa-t-elle les divisions déjà créées par l'impérialisme pour l'interdire. Les bureaucraties imposées par le Kremlin consolidèrent leur pouvoir par une protection sélective aussi bien que par des mesures répressives. La bureaucratie de chaque pays était pour l'essentiel tirée du groupe national dominant de ce pays, la nationalité dominante étant privilégiée dans son développement économique comme dans son développement culturel. Ainsi, les différentes bureaucraties devinrent-elles liées au maintien de l'oppression nationale, qu'elles utilisaient et dont elles se nourrissaient tout à la fois. L'autodétermination pour les peuples des Balkans et une Fédération socialiste des Balkans auraient menacé l'existence de toutes ces bureaucraties, et même de la bureaucratie yougoslave, celle qui alla le plus loin dans la voie d'une rupture

avec le Kremlin. Bien que Staline ait essayé d'utiliser les rivalités nationales contre Tito, il ne pouvait aller trop loin dans cette voie de peur de conduire à une explosion menaçant le pouvoir de la bureaucratie dans toute la région.

Si les revendications nationales des différents Etats voisins de la Yougoslavie avaient été poussées assez loin, les aspirations nationales au sein de ces Etats se seraient développées contre chacune des bureaucraties qui s'appuyaient sur le maintien des vieilles frontières imposées par l'impérialisme. Les nations opprimées des Balkans manifestent leur volonté contre la bureaucratie de ces Etats. Les nationalistes croates mettent en cause l'hégémonie de la bureaucratie yougoslave. Le nationalisme slovène continue à s'exprimer, et les différences nationales intensifient la crise de la bureaucratie elle-même. Les minorités hongroises de Roumanie demandent l'égalité des droits sur le terrain culturel et sur le terrain de l'éducation, et leur combat provoque de l'intérêt en Hongrie elle-même.

De telles communautés d'intérêts qui passent par-dessus les frontières constituent une menace grave pour la bureaucratie qui essaie de maintenir ces divisions. L'oppression nationale devient un point central du ressentiment contre la bureaucratie. La revendication de l'autodétermination de toutes les nations des Balkans, incluant la création de nouvelles républiques soviétiques, se combinera avec les revendications de la révolution politique et se centralisera dans la mobilisation contre la bureaucratie stalinienne.

Toute victoire contre la bureaucratie de l'un de ces Etats aurait un effet immédiat en Grèce, de même que la victoire de la révolution socialiste en Grèce menacerait la bureaucratie yougoslave et les autres bureaucraties. La révolution socialiste en Grèce, la révolution politique en Hongrie, en Roumanie, en Yougoslavie, l'autodétermination pour toutes les nations des Balkans au sein des frontières existantes et au-delà d'elles, une Fédération socialiste des Balkans, telles sont les revendications qui unissent les masses travailleuses de tous les pays des Bal-

kans contre l'impérialisme et la bureaucratie, pour les Etats-Unis socialistes d'Europe.

La question des frontières et de l'oppression nationale est soulevée une fois encore en Europe centrale. La Tchécoslovaquie est composée de deux nations et renferme une minorité hongroise, et là encore l'oppression nationale et les privilèges sont un point d'appui de la domination bureaucratique. La Pologne fut contrainte de céder une large fraction de son territoire à la Russie, et elle est exploitée économiquement, et politiquement opprimée par la bureaucratie russe, comme le sont tous les pays de l'Est de l'Europe. Les petites nations baltes de l'Estonie et de la Lituanie sont pillées par la bureaucratie russe en dépit de l'indépendance qui leur fut originellement donnée par les bolcheviks.

Au sein de l'Union soviétique, la politique des nationalités de Lénine et des bolcheviks a été piétinée il y a bien longtemps. Le point de départ de cette politique fut l'invasion de la Géorgie par Staline contre l'avis des bolcheviks géorgiens, invasion qui devait faire reculer la maturation politique du prolétariat géorgien.

Comme la bureaucratie stalinienne consolidait sa domination, elle en finit avec la politique léniniste sur la question nationale. Les propositions de Lénine par rapport à l'Ukraine — à savoir que tous les fonctionnaires devaient parler ukrainien — furent ignorées. Certaines nations, comme celle des Tatares de Crimée, furent déracinées brutalement de leur sol natal et envoyées en exil. La russification, la suppression par la force des langues et de la culture des minorités furent ranimées par le stalinisme.

La bureaucratie contre-révolutionnaire utilise les méthodes de la réaction de l'Etat russophile hautement centralisé pour régner. La classe ouvrière de l'Union soviétique brisera cet Etat pour rétablir le pouvoir des soviets. L'une de ses armes sera la lutte pour le droit à l'autodétermination des nations dont l'oppression est perpétuée par la bureaucratie stalinienne. Déjà les Ukrainiens, les Géorgiens, les Arméniens, les Tatares et d'autres nations opprimées de

l'URSS, font face à la répression de la bureaucratie et font entendre leur voix.

LES PEUPLES D'ESPAGNE CONTRE LE REGIME FRANQUISTE, OPPRESSEUR DES NATIONALITES

L'Espagne connaît, comme les Balcons, le phénomène de l'accentuation des aspirations nationalistes des petites nations que la bourgeoisie a été incapable d'unifier. La bourgeoisie d'Espagne s'en remit à la monarchie pour maintenir l'unité de l'Etat, bien que la monarchie fût centrée sur l'une des provinces les plus arriérées d'Espagne, bien que monarchie et oppression nationale allaient de pair. La démocratie n'aurait pu être réalisée que par la destruction de la monarchie et de son Etat centralisé. Les peuples des provinces les plus avancées économiquement d'Espagne, en particulier du Pays Basque et de la Catalogne, désiraient de toute évidence arracher leur indépendance vis-à-vis de la machine inefficace, coûteuse, réactionnaire et clérical de l'appareil d'Etat bureaucratique de la monarchie. Cependant, dans le cours de la révolution espagnole, la bourgeoisie de ces nations découvrit le danger, pour la domination capitaliste, de la destruction de l'Etat monarchique, et renonça au séparatisme. Comme toujours, la réaction et le centralisme en Espagne allèrent de pair, et Franco réimposa un Etat rigidement unitaire opprimant brutalement les peuples non castillans d'Espagne, tout autant que la classe ouvrière.

Alors que la classe ouvrière entrait en lutte contre Franco dans les années 1960, elle se heurtait à cet Etat et cherchait à le détruire. En Euzkadi, les héroïques travailleurs basques luttèrent pour leurs droits nationaux et culturels, par les méthodes de la lutte de classe. Du fait de l'opposition à l'indépendance, du parti ouvrier le plus important, le Parti communiste, le nationalisme petit-bourgeois devait se développer, et organiser en son sein des centaines de combattants révolutionnaires héroïques, contre Franco. En

Catalogne, le nationalisme s'exprima à travers des partis nationalistes réformistes, mais les masses affirmèrent leur combat pour l'indépendance dans de puissantes manifestations contre l'Etat décadent du franquisme.

La monarchie de Juan Carlos mise en place par Franco tente de préserver les institutions essentielles de l'Etat franquiste, et l'élément le plus important de celui-ci est son caractère unitaire et centralisateur. C'est un Etat qui ne peut survivre au démembrement. Comprenant ce fait, Juan Carlos et ses ministres essaient d'offrir aux Basques et aux Catalans une autonomie sans contenu, dans le cadre de la monarchie et de l'Etat franquiste centralisé. Dans cette voie, ils bénéficient du soutien des nationalistes bourgeois eux-mêmes, qui craignent également l'effondrement des institutions de la domination bourgeoise. Un tel accord serait dirigé contre les intérêts des masses travailleuses d'Euzkadi et de Catalogne, et de tous les travailleurs d'Espagne.

Trotsky posait la question de savoir si l'avant-garde prolétarienne doit défendre la séparation ; question qu'il faut à nouveau poser aujourd'hui. Il répondait : « Si c'est le vœu de la majorité, oui », et il continuait en expliquant comment une telle volonté pouvait s'exprimer, le référendum étant le moyen le plus connu.

Mais d'autres existent, comme la « révolte nationale ». Pouvons-nous avoir le moindre doute sur la volonté des masses du Pays Basque et de Catalogne aujourd'hui ? Des grèves successives ont paralysé le Pays Basque, en soutien au droit à la séparation. Par centaines de milliers, les manifestants ont déferlé à Barcelone pour l'indépendance de la Catalogne. Clairement, l'indépendance du Pays Basque et de la Catalogne (non à cette étape celles des provinces de Galice et d'Andalousie) exprime la volonté des masses, et nous devons la défendre.

Mais, de plus, quand Trotsky écrivait ces lignes, la monarchie s'était déjà écroulée et la destruction de l'Etat monarchique avait déjà commencé. Une Espagne socialiste unifiée était possible sans la création d'Etats indépendants, tout en garantissant ce droit. Aujourd'hui, le problème central pour les masses d'Espagne est la

destruction de l'Etat monarchiste franquiste. Un instrument essentiel dans ce combat c'est la lutte pour la séparation de l'Euzkadi et de la Catalogne, et la création de républiques indépendantes.

Si l'Etat monarchique était détruit par d'autres moyens et que la centralisation de la vie politique de la classe ouvrière à l'échelle nationale, pour la prise du pouvoir, était à l'ordre du jour, nous ne serions pas en faveur de la séparation (en fait, il est hautement improbable que la majorité la voudrait, bien que nous continuerions à défendre ce droit) ; mais à ce point, la lutte pour la révolution prolétarienne en Espagne passe par la lutte pour la séparation de l'Euzkadi et de la Catalogne.

Tandis que nous luttons pour la destruction de l'Etat bourgeois à travers la lutte pour l'autodétermination des nations opprimées, nous luttons pour l'unité de la classe ouvrière et pour un développement unifié des forces productives. Nous sommes opposés à la division du mouvement ouvrier sur la base des frontières nationales. Nous sommes également opposés au démembrement de l'économie qui exprime l'interrelation des forces productives en Espagne. Comme Lénine l'écrivait :

« Par leur expérience quotidienne, les masses comprennent parfaitement bien la valeur des liens économiques et géographiques et les avantages d'un large marché et d'un grand Etat. Dans cette mesure, elles ne se résoudront à la séparation que lorsque l'oppression nationale ou les heurts nationaux rendront la vie commune absolument intolérable. »
(*Le droit des nations à l'autodétermination* - Œuvres Choiesies).

Le II^e Congrès de l'Internationale communiste clarifia l'importance de la fédération comme un pas au-delà de la sécession, vers la création d'une économie mondiale unifiée :

« La fédération est une forme transitoire vers l'unité complète des peuples travailleurs des différentes nations, nécessaire, sinon il serait impossible de restaurer les forces

productives ruinées par l'impérialisme et de permettre le bien-être des travailleurs » (*Lénine*).

L'unité de la classe ouvrière d'Espagne et des forces productives doit être défendue à travers les revendications nationales pour une république et une Assemblée constituante de toute l'Espagne. Il n'y a pas de contradiction entre ces mots d'ordre et le mot d'ordre de la séparation de l'Euzkadi et de la Catalogne, chaque revendication renforce l'autre. L'Assemblée constituante d'Espagne, basée sur une constitution républicaine et convoquée par le pouvoir des conseils ouvriers, accorderait l'indépendance aux nationalités opprimées. A travers cela, nous combattrions pour une Fédération des républiques socialistes d'Espagne.

Aujourd'hui, nous devons nous opposer à la fois à « l'autonomie » de compromis et au fédéralisme réactionnaire, qui essaient de diviser la classe ouvrière et de démembrer les forces productives, en combinant la revendication de la séparation des nations opprimées avec celle de la fédération socialiste d'Espagne.

L'IRLANDE ET L'IMPERIALISME BRITANNIQUE

Après la défaite de la révolution bourgeoise en Irlande en 1798, la bourgeoisie irlandaise, dont les divisions internes étaient exacerbées par l'extension de la révolution industrielle au nord-est de l'Irlande, se montra incapable de mener une révolution démocratique. A la veille de l'ouverture de la révolution prolétarienne en Europe, le mouvement nationaliste petit-bourgeois conduisit une rébellion à Dublin en 1916, révolte dont les forces étaient largement composées par les jeunes travailleurs de la classe ouvrière dublinoise. La révolte fut brutalement écrasée et ses dirigeants fusillés, mais, en 1919, les masses d'Irlande se dressèrent contre la domination britannique sur le pays et, combinant la tactique de guérilla avec les grèves et les occupations d'usines, elles menacèrent non seule-

ment de rejeter la domination britannique, mais aussi de remettre en cause les rapports de propriété capitalistes. Ayant à faire face en Angleterre même à la montée de sa propre classe ouvrière, l'impérialisme britannique fut contraint de faire des concessions au nationalisme irlandais, et d'essayer d'aboutir à un accord dans le cadre de la perpétuation de la domination de la bourgeoisie. Cela prit la forme d'un traité qui concédait une indépendance limitée aux trois quarts méridionaux du pays, tout en maintenant la domination britannique sur le Nord et la présence britannique dans certains ports du Sud (cette dernière mesure devait être plus tard abrogée).

Deux Etats furent donc créés, l'un comme un avant-poste ouvert de l'impérialisme britannique, dirigé contre les aspirations des masses irlandaises à l'unité et à l'indépendance, supprimant par la force toute expression de la minorité nationaliste au sein de ses frontières, l'autre résultant de sa naissance d'un avortement de la lutte nationale. Le fait que l'Etat devait se reposer sur l'Eglise catholique reflétait la faiblesse de la bourgeoisie et son incapacité à unir l'ensemble du peuple. L'ensemble de lois répressives qui constituèrent cet Etat révélèrent son instabilité interne. La classe ouvrière, en particulier, dut payer un lourd prix pour le fait que ses dirigeants refusèrent de prendre la direction de la lutte nationale en 1919-1921. Ces organisations furent divisées et, dans le Nord, le Labour Party fut virtuellement détruit. La lutte pour l'indépendance politique de la classe ouvrière irlandaise passe par la lutte pour l'unité nationale et l'indépendance.

Le soulèvement de la minorité nationaliste dans le Nord, qui commença en 1968, conduisit à la destruction du pilier central de l'Etat du Nord, son Parlement local, que l'impérialisme n'a jamais été capable de reconstituer. Ceci a miné la stabilité bourgeoise, non seulement dans le Nord, mais également dans le Sud, où l'Etat est également fondé sur le traité de partition et sur l'accord avec l'impérialisme. Seule la classe ouvrière irlandaise dans son ensemble, s'unissant avec les petits paysans et la petite bourgeoisie des villes, les plaçant sous

sa direction, peut vaincre l'impérialisme, unifier le pays et, dans ce processus, unifier ses propres forces et détruire les deux Etats. Cela sera réalisé à travers le combat pour une Assemblée constituante, pour un Labour Party de toute l'Irlande et un gouvernement ouvrier et paysan. Cette lutte sera renforcée par la lutte de la classe ouvrière britannique pour le pouvoir, en même temps qu'elle en sera une composante. L'avant-garde de la classe ouvrière lutterait alors pour une Fédération des républiques socialistes d'Irlande et de Grande-Bretagne.

AU CŒUR DE LA CRISE DE L'IMPERIALISME

Tandis que la crise de la domination bourgeoise en Europe ouvre la voie à la lutte pour l'indépendance des nations opprimées, elle a aussi révélé un processus de désintégration des institutions étatiques des nations déjà unifiées sous la domination de la bourgeoisie. En Grande-Bretagne, l'unité des éléments écossais, gallois et anglais de la bourgeoisie, forgée à travers deux siècles d'exploitation de la classe ouvrière britannique, est remise en cause dans la mesure où les institutions de l'Etat britannique sont faussées par la tension de la lutte des classes. Des secteurs de la bourgeoisie britannique ont mis en avant la revendication d'une indépendance limitée de l'Ecosse et du Pays de Galles, et cela a trouvé un certain reflet au sein du mouvement ouvrier. Mais cette revendication ne peut être confondue avec celle d'une nation opprimée réclamant l'autodétermination. Pour Lénine, le critère du droit à l'autodétermination d'une nation opprimée, était la volonté des masses pour l'autodétermination, exprimée dans l'existence d'un mouvement national démocratique pour l'indépendance. Les mouvements nationalistes d'Ecosse et du Pays de Galles, en particulier le dernier, ne sont pas démocratiques. Ils acceptent la monarchie britannique, la Chambre des lords, le lien avec l'Eglise et l'Etat, et tous les autres résidus féodaux, expressions de l'accord entre la bourgeoisie britannique et

l'aristocratie. L'indépendance de l'Ecosse et du Pays de Galles sur cette base est contraire aux intérêts de la classe ouvrière.

En fait, il y a un contenu explicitement réactionnaire à cette sorte de nationalisme. Les forces productives de l'Angleterre se sont développées sur la base de l'unité de tout le pays. Deux des piliers centraux du mouvement ouvrier britannique sont l'Ecosse et le sud du Pays de Galles. Il n'y aurait pas de gouvernement du Labour Party à Westminster si les électeurs d'Ecosse et du Pays de Galles étaient exclus de ces élections.

Un aspect du mouvement pour la « dévolution » en Angleterre est la tentative de diviser et d'affaiblir le mouvement ouvrier britannique, comme cela s'est exprimé dans la formation d'un Labour Party d'Ecosse et, en tant que tel, c'est à juste titre que s'y oppose la gauche du Labour Party d'Angleterre. La revendication d'une république indépendante d'Ecosse et du Pays de Galles (John Mac Lean réclamait une république ouvrière pour l'Ecosse) soulèverait d'autres questions, mais aucune fraction, ni de la bourgeoisie, ni de la classe ouvrière, ne demande ceci. La « dévolution » de l'Ecosse et du Pays de Galles est non démocratique et opposée à l'unité de la classe ouvrière britannique.

Le peuple belge s'est unifié dans une révolution démocratique contre la monarchie hollandaise. Puis les grandes puissances d'Europe imposèrent une monarchie. Sur la base de l'Etat national belge, non seulement les forces productives se développèrent, mais la Belgique devint une puissance impérialiste. Les différences linguistiques et culturelles au sein de la nation belge ne furent pas un obstacle à ce processus. Le développement du nationalisme dans les petites nations vers la fin du XIX^e siècle a conduit à une renaissance de la culture flamande. Mais il n'existait ni base économique, ni base historique pour un mouvement national-démocratique flamand. Le nationalisme flamand du XX^e siècle fut réactionnaire et dirigé contre l'unité de la classe ouvrière belge. Les nationalistes flamands démontrèrent cela dans leur collaboration avec les nazis durant la guerre.

Nous sommes opposés à tout privilège pour quelque groupe national ou culturel que ce soit. Au fur et à mesure que la crise de l'impérialisme se développe, les tensions entre les différents groupes nationaux dans des pays déjà unifiés sous la bourgeoisie seront exacerbés par la bourgeoisie. Des questions démocratiques existent en Belgique, notamment le besoin d'une république et d'un Etat totalement séparé de l'Eglise, et le besoin de droits culturels complètement égaux pour les deux composantes de la nation. Mais réclamer la division de la Belgique est réactionnaire et opposé aux intérêts de la classe ouvrière.

En France, la bourgeoisie parvint à unifier toutes les provinces sous la domination de la monarchie française qui avait déjà assuré sa domination sur les principales provinces. La nation française fut unifiée sur la base du développement généralisé de la production de marchandises et de l'unité du marché français réalisée à travers la destruction de toutes les limitations féodales. Il n'existe pas de minorité nationale en France, car il n'y a pas de base économique pour cela. Les disparités régionales et culturelles existent et ces disparités sont intensifiées par le développement de l'impérialisme. Au XX^e siècle, des mouvements ont émergé, particulièrement en Bretagne, qui se revendiquent du nationalisme et qui cherchent à diviser la France. Le nationalisme breton a été à la fois explicitement et implicitement réactionnaire. La suppression de la culture bretonne fait partie de la destruction de toute culture humaine à l'époque de l'impérialisme ; la survivance de la culture bretonne peut seulement être garantie par un gouvernement ouvrier. Le pan-celtisme, qui cherche à lier le régionalisme breton, écossais, gallois (et même celui des Cornouailles anglaises et de l'île de Man !) avec le nationalisme irlandais, est réactionnaire.

Les gauchistes qui confondent régionalisme et nationalisme des opprimés, révèlent seulement leur subordination à des couches petites-bourgeoises dont la réaction à la crise de l'impérialisme prend la forme de la crainte des grandes concentrations industrielles et de la force unifiée de la classe ouvrière, la tentative de faire

tourner en arrière la roue de l'histoire, de ramener la production à l'étape de la production à petite échelle des débuts du capitalisme. Pour nous, la question nationale est d'abord et avant tout le développement et l'unification de la classe ouvrière contre les divisions effectuées par la bourgeoisie, afin de permettre le développement le plus avancé des forces productives de l'humanité.

POUR LES ETATS-UNIS SOCIALISTES D'EUROPE

Cela ne signifie pas que les frontières présentes des Etats d'Europe sont sacro-saintes. Des guerres inter-impérialistes successives ont abouti à retracer ces frontières contre les intérêts des peuples travailleurs. L'Allemagne en particulier a été contrainte de céder de larges sections de son territoire. La Pologne, qui reçut une large partie de ce territoire, fut en échange forcée de concéder une partie de son territoire national à la Russie. Les Etats-Unis socialistes d'Europe ne sont pas fondés sur les frontières existantes, ne seront pas l'agrégat des Etats tels qu'ils existent en Europe. Mais seuls les Etats-Unis socialistes d'Europe fourniront un cadre pour la solution de ces problèmes sur la base des aspirations des masses dans une région donnée.

En conclusion, la nouvelle montée de la révolution prolétarienne en Europe démontre une fois encore le fait que la montée des nations opprimées et des minorités nationales en Europe coïncide toujours avec le développement de la classe ouvrière elle-même. La lutte pour l'autodétermination de ces nations est une composante centrale de la révolution prolétarienne en Europe, un moyen de la destruction des Etats bourgeois et bureaucratiques. Les revendications nationales et démocratiques sont dans certains pays, à cette étape, le point central de la lutte de la classe ouvrière contre la domination de la bourgeoisie, et joueront un rôle crucial dans sa centralisation contre la bourgeoisie. Il n'y a pas de solution à ces problèmes au sein du cadre de la domination bourgeoise ou bureaucratique.

Ainsi, la revendication d'une autodétermination inconditionnelle des nations ne peut être pleinement réalisée que sous la dictature du prolétariat. Pour réaliser cela, l'avant-garde prolétarienne doit inscrire sur ses drapeaux et doit démontrer à la petite bourgeoisie nationaliste qu'elle seule est à même d'assurer sa victoire contre l'oppression nationale. A l'époque de l'impérialisme, quand tous les secteurs de la bourgeoisie concourent à maintenir l'Etat bourgeois répressif contre les aspirations démocratiques des masses, l'avant-garde prolétarienne ne peut se permettre d'être hésitante dans sa défense sans équivoque des revendications démocratiques, de l'autodétermination nationale, de la constitution de républiques indépendantes, de la lutte pour une Assemblée constituante.

Dans les Etats ouvriers bureaucratiques, nous ne luttons pas pour une

Assemblée constituante. L'autodétermination nationale y est inséparable de la défense des conquêtes de la classe ouvrière et de la lutte pour le pouvoir soviétique. Les Etats bureaucratiques existants sont un obstacle à la défense des conquêtes de la classe ouvrière, nous ne défendons pas ces Etats ou leurs frontières. Les revendications nationales qui sont opposées à ces Etats, aussi confuse que puisse être leur expression, ne sont pas la menace principale pour les rapports de propriété de caractère socialiste. Contre l'impérialisme, contre la bureaucratie stalinienne, contre l'oppression nationale, la IV^e Internationale lutte pour l'autodétermination, pour une fédération socialiste des nations historiquement liées, pour les Etats Unis socialistes d'Europe.

Chris Connor,
9 mars 1978.



LES RACINES
DE LA POLITIQUE DE LA LCR
AU MOMENT
DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE MARS 1978

« eurocommunisme »
ou stalinisme ?

par François FORGUE

On connaît le proverbe anglais selon lequel la preuve de l'existence du pudding est dans le fait qu'on le mange. On peut certes y voir l'expression d'un empirisme traditionnel, mais les marxistes, s'ils en mènent l'analyse selon une méthode, s'ils ne les traitent pas comme des absolus isolés, n'ont jamais méprisé les faits, « ces faits qui ont la tête dure », comme le disait Lénine.

Et, puisqu'il a été tant question, dans les deux années passées, de « l'eurocommunisme », l'un des meilleurs moyens d'œuvrer à un premier bilan n'est-il pas d'intégrer à l'examen de ce qui a été écrit à ce sujet — parfois au nom du trotskysme — l'expérience fournie par la politique suivie dans les derniers mois par le PCF, parti qui considère (avec les réserves d'usage sur l'impropriété de ce néologisme) que le terme « eurocommunisme » le définit ?

On pourrait naturellement objecter à cela que la politique du PCE ou celle du PCI sont aussi importantes. La question n'est pas d'établir une hiérarchie artificielle, mais de tenir compte du fait que les développements politiques en France, l'importance européenne et mondiale de ce qui était en jeu dans les élections législatives de mars 1978, constituent un excellent

point de départ pour apprécier la politique des partis staliniens en Europe. D'ailleurs, que ce qui s'est passé en France depuis septembre 1977 soit d'importance pour tous ceux qui ont traité de la politique des PC, de leurs rapports avec le Kremlin, etc., s'exprime quand Ernest Mandel, qui avait écrit en avril 1977, un article intitulé « Les trois dimensions de l'Eurocommunisme », par exemple, a tenu à ajouter au passage suivant :

S. Carrillo, secrétaire général du PCE, reçoit à Madrid, le 2 mars 1977, G. Marchais et E. Berlinguer, dirigeants des partis communistes de France et d'Italie (Sigma).

« Son existence (celle de l'appareil bureaucratique des PC d'Europe -NDLR) est liée à son identité

spécifique et cette identité est à son tour étroitement dépendante de son « rapport spécifique » au camp socialiste »,

un complément qui, dans la nouvelle édition de cet article (1), dit :

« C'est d'ailleurs pour défendre cette même identité spécifique du PCF et son poids hégémonique au sein de la classe ouvrière organisée, des entreprises, que la direction du PCF a lancé sa spectaculaire offensive antisocial-démocrate en automne 1977. »

La caractérisation de la politique du PCF, les causes de cette politique, sa fonction par rapport aux aspirations des masses ont été, de plus, non seulement l'occasion d'un « débat », mais du développement de deux orientations profondément différentes de la part de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) affiliée au Secrétariat unifié et de l'Organisation communiste internationaliste (pour la reconstruction de la IV^e Internationale). Ainsi, la discussion nécessaire entre organisations se réclamant du trotskysme (2) n'assume pas un caractère académique : chacun peut constater, au contraire, le rapport étroit qui existe entre les problèmes surgissant de la lutte des classes et ceux qui doivent être réglés pour que la crise de la IV^e Internationale puisse être surmontée.

Ce n'est pas le but de cet article que de revenir sur l'ensemble de la politique de l'OCI dans la récente période, ce qui reviendrait à répéter les nombreux articles parus à ce sujet dans cette revue, ni de suivre pas à pas les expressions qu'a prises la politique de la LCR, ce qui a été fait par ailleurs.

Nous nous limiterons ici à rappeler le cadre général dans lequel l'OCI a situé son intervention avant d'en venir

(1) Ernest Mandel : « *Les trois dimensions de l'Eurocommunisme* », p. 55 dans le recueil *Critique de l'Eurocommunisme* (Éditions Maspéro).

(2) Une discussion publique va s'ouvrir entre le Secrétariat unifié de la IV^e Internationale et le Comité d'organisation pour la reconstruction de la IV^e Internationale, sur la question du stalinisme. Les premiers documents de cette discussion doivent paraître incessamment.

aux explications de caractère théorique que la LCR a données de sa politique (3).

LA SIGNIFICATION DU COMBAT DE L'OCI POUR LE DESISTEMENT

L'OCI s'est prononcée inconditionnellement et a combattu pour la matérialisation en voix et en sièges d'une majorité PS-PCF lors des élections législatives de mars. Dans la période politique précédant directement ces élections, sa politique s'est centrée sur le combat pour une majorité PS-PCF. Il ne s'agissait en rien d'une consigne électoraliste. La lutte pour une majorité PS-PCF procédait — et exprimait concrètement à un moment donné — la lutte pour un gouvernement PS-PCF sans ministres représentant la bourgeoisie et ses partis. La déclaration du comité central de l'OCI, en date du 18 janvier 1978, précisait :

« Pour l'OCI, le combat unitaire pour une majorité PS-PCF aux élections a comme but : aider les masses laborieuses et la jeunesse à rassembler leurs forces afin que soit substitué au gouvernement Giscard-Barre le gouvernement PS-PCF sans représentants des partis bourgeois, en finir avec les institutions réactionnaires de la V^e République et ouvrir la voie à la révolution socialiste. »

Le point de départ de la politique de l'OCI, c'était les aspirations des masses et leur mobilisation sur tous les terrains, qui s'orientaient vers la liquidation de la V^e République et de ses institutions réactionnaires. En d'autres termes, dans ces conditions — et quels que soient les rythmes — la crise irréversible de la V^e République bonapartiste débouche inéluctablement sur la crise révolutionnaire. L'importance toute particulière des élections de mars 1978, c'était leur relation avec la crise

(3) Voir en particulier « *La LCR et la campagne de division du PCF* » dans *Informations ouvrières* n^{os} 823, 824 et 829, « *Quand « l'extrême-gauche » s'inclut dans l'Union de la gauche* », dans *Informations ouvrières* n^o 843, ainsi que la *Lettre d'Informations ouvrières* n^o 17 : « *Où mène « l'unité des révolutionnaires » ?... A l'Union de la gauche* ».

politique spécifique de la forme de domination de la bourgeoisie en France. Comme le notait l'éditorial de « La Vérité » d'octobre 1977, si, même dans le cas d'un régime de démocratie parlementaire,

« une majorité des partis ouvriers au Parlement pose inéluctablement, comme une possibilité immédiatement saisissable, la constitution d'un gouvernement de ces partis et, au-delà, celle du régime »,

dans le cas du système bonapartiste de la V^e République, cette majorité aurait des conséquences immédiatement explosives :

« Le fonctionnement normal de la V^e République et de ses institutions est incompatible avec une majorité PS-PCF. »

La politique de la direction stalinienne du PCF s'explique par rapport à cette réalité. L'existence d'une majorité PS-PCF à l'Assemblée nationale aurait précipité, à tous les niveaux, la crise de la V^e République. La crise ouverte de la V^e République était un élément considérable de déséquilibre de la situation européenne, et donc mondiale. Les intérêts contre-révolutionnaires de la bureaucratie du Kremlin, sa volonté de préserver « l'ordre » que sanctifient les conférences d'Helsinki et de Belgrade ont trouvé leur expression dans la politique du PCF, dans son offensive acharnée de division destinée, coûte que coûte, à interdire la matérialisation de la majorité PS-PCF.

Les rapports de force entre les classes, la puissance du mouvement de la classe ouvrière, le degré de crise de la V^e République et des partis de la bourgeoisie, se sont traduits dans le fait que, malgré et contre cette offensive du PCF, il y a eu au premier tour réalisation en voix de la majorité PS-PCF !

C'est dans ce contexte que se situe l'importance donnée par l'OCI à la bataille pour le désistement inconditionnel et réciproque en faveur du candidat du parti ouvrier le mieux placé. Répétons-le encore une fois, ce n'était pas une question de technique électorale : c'était une question politi-

que décisive. Elle exprimait, face à la politique de division menée par l'appareil du PCF, le combat pour le front unique ouvrier. Et, dans la mesure où ce qui était en jeu, sur le terrain électoral, c'était les conditions de la survie de la V^e République, la question du désistement concentrait la volonté d'en finir avec le régime.

En ce sens, il y a eu deux positions diamétralement opposées : celle de l'OCI qui exprimait ainsi consciemment les aspirations des masses, et celle du PCF correspondant aux intérêts contre-révolutionnaires de la bureaucratie du Kremlin.

MAIS OU S'EST SITUEE LA LCR ?

Comme on le sait, la LCR a présenté des candidats dans le cadre d'une coalition électorale « d'extrême gauche », formée avec les Comités communistes pour l'autogestion (CCA) et l'Organisation communiste des travailleurs (OCT). Alors que sa propre plate-forme électorale mentionnait comme mot d'ordre le gouvernement PS-PCF sans ministres bourgeois et appelait au vote pour les seuls candidats des partis ouvriers, celle de la coalition se contentait de vagues références à un gouvernement des travailleurs et appelait au vote pour les « candidats réformistes », incluant pour l'OCT les candidats bourgeois du Mouvement des radicaux de gauche...

En ce qui concerne la question du désistement, la LCR a commencé par la traiter comme dérisoire. Pour ne donner qu'un exemple, « Rouge », mentionnant la campagne engagée par l'OCI, écrivait le 17 octobre 1977 :

« Notons que sa volonté (*celle de l'OCI - NDLR*) de voir mise en œuvre l'unité des appareils en tant qu'unité ouvrière, la pousse à mettre au centre de ses préoccupations la question du désistement au second tour. Car telle est, bien sûr, la question qui préoccupe l'ensemble des travailleurs aujourd'hui... »

Elle en fit par la suite une question secondaire ou allant de soi. Ainsi, dans une brochure intitulée « Coup pour coup 78 : le débat dans

l'extrême-gauche », la LCR, dénonçant ce qu'elle appelle « l'opportunisme effarant » avec lequel l'OCI mène la campagne pour le désistement réciproque, commence par préciser qu'elle est « en désaccord sur l'opportunité actuelle, à plus de trois mois des élections, d'une telle campagne », et note ensuite :

« Rien ne permet de penser actuellement que les dirigeants du PCF seraient prêts à envisager de refuser de se désister au 2^e tour. »

Et il faut en arriver au 13 mars pour que « Rouge » titre :

« Chasser la droite, c'est possible ! Désistement automatique pour le candidat du PC ou du PS arrivé en tête ! »

Mais comment la LCR a-t-elle expliqué la situation qui se développait à partir de septembre 1977 ? Comment a-t-elle apprécié la politique du PCF ?

On pourrait multiplier les citations extraites de « Rouge » expliquant l'attitude du PCF par sa volonté d'obtenir « la plus grosse part du gâteau électoral », par sa volonté d'être bien représenté dans le futur gouvernement de gauche ou même par la « pression » des militants opposés aux « concessions » (« De nouvelles concessions n'auraient pas manqué d'avoir des répercussions sur la base militante »).

Il nous paraît plus utile ici de donner quelques citations plus longues tirées de textes qui visent à donner une explication d'ensemble.

Ainsi, dans « Inprecor », bulletin international publié par le Secrétariat unifié de la IV^e Internationale, on trouve le 14 octobre 1977 un article du camarade D. Bensaïd, dirigeant de la LCR, intitulé « Crise de l'Union de la gauche », article dans lequel on peut notamment lire, quant aux « raisons de la crise », qu'il n'est pas exact que Mitterrand veuille se débarrasser du PCF, du moins tout de suite, car, poursuit Bensaïd :

« Si Mitterrand s'apprête donc à prendre la responsabilité d'une politique d'austérité comme Soares,

Schmidt ou Callaghan, il sait que ses capacités de réussite dépendent aux yeux de la bourgeoisie de sa capacité à faire endosser la coresponsabilité par le PCF sans lui faire de concessions. »

Voyons maintenant ce qu'il en est du PCF :

« C'est pourquoi la marge de négociation est étroite et le jeu si serré. Quant au PCF, on a vu refluer toutes les hypothèses, sans omettre la célèbre main de Moscou. Tout le monde sait ici, notamment depuis la visite de l'ambassadeur soviétique à Giscard en pleine campagne présidentielle de 1974, que la bureaucratie soviétique ne voit pas d'un mauvais œil le régime Giscard. L'accueil chaleureux qu'elle vient de réserver à Raymond Barre qui a visité Moscou au début d'octobre 1977 l'a encore confirmé.

Mais un mois de polémique entre les partis socialiste et communiste n'efface pas une évolution de plusieurs années, une prise de distance de plus en plus explicite du PCF envers l'URSS. Et cette prise de distance n'est ni une péripétie, ni la toquade d'une équipe directionnelle. Elle correspond à la crise de décomposition du bloc stalinien et elle n'est pas réversible au niveau international. Sans aller jusqu'à reprendre la thèse guère vraisemblable (c'est la position de l'OCI par exemple) d'un téléguidage du Kremlin, certains camarades ont tendance à donner une explication stalinophobe qui n'en est pas une : les staliniens étaient et restent des diviseurs et, en brisant l'Union de la gauche, ils cherchent à préserver le statu quo.

Faudrait-il en conclure que l'Union de la gauche et sa victoire électorale menaceraient le statu quo ? Ou bien qu'il y a au moins deux façons de préserver le statu quo : un gouvernement de l'UG et la division de l'UG ? Et que l'appareil du PCF pourrait être divisé sur le fait de savoir quelle est la manière la plus efficace ? *La contradiction fondamentale passe pour le PCF entre les liens étroits qu'il conserve avec la classe ouvrière et l'intégration plus profonde dans l'appareil d'Etat que*

signifierait sa participation gouvernementale. En cas de victoire de l'UG dans un contexte de crise du capitalisme qui impliquerait une politique d'austérité, cette contradiction peut devenir particulièrement aiguë. » *(Les passages en italique ont été soulignés par nos soins - NDLR).*

Et Bensaïd de poursuivre :

« Il faut que l'enjeu vaille le risque. Il ne faut pas que les ministres communistes puissent être congédiés comme en 1947 : il faut que le parti conquière des positions durables dans l'appareil d'Etat. D'où la valeur de test de la polémique sur les nationalisations. Ce qui est en jeu derrière le nombre de filiales nationalisables, c'est le problème de la gestion. La CGT est majoritaire dans la plupart des entreprises concernées. Le PCF demande que le P-DG de l'entreprise soit élu par les salariés en leur sein. Le PCF contrôlerait ainsi la direction de nombre d'entreprises clés. »

Puis Bensaïd en vient aux perspectives :

« Même divisés, même en se présentant chacun sur sa propre version du *Programme commun*, avec des accords de désistement au second tour, il n'est pas invraisemblable que le PC et le PS se retrouvent majoritaires. Dans cette hypothèse, mieux vaudrait, du point de vue de la bourgeoisie, pour éviter tout débordement, qu'ils aient un programme de gouvernement. C'est pourquoi et malgré tout, nous pensons qu'un compromis demeure probable. »

Et il ajoute plus loin :

« Mais, ce compromis restant le plus probable, il importe de bien ancrer la bataille de l'unité sur les tâches durables, de ne pas se faire les chœurs de l'unité pour l'unité (ce qui reviendrait en pratique à jouer les marieuses entre PC et PS), mais de mettre l'accent sur les exigences qui donnent à cette unité son contenu de classe.

Dans la classe ouvrière, l'effet de la polémique est contradictoire. D'une part, elle suscite un scepticisme inquiet chez la plupart des tra-

vailleurs. Avec, à la clé, un réflexe unitaire élémentaire et électoraliste (c'est nous qui soulignons - NDLR) : cette histoire de filiales ne vaut pas une rupture, c'est secondaire, gagnons les élections et nous verrons après... D'autre part, dans un secteur plus conscient de la classe ouvrière, elle renforce l'image du PCF comme parti le plus dur et le plus vigilant. Enfin, elle favorise une politisation critique envers les deux directions réformistes. Ceux qui pensaient que le *Programme commun* avait réponse à tout constatent qu'il n'y a pas un mais des programmes communs, que « ça se discute... »

OU L'ON RETROUVE « L'ALTERNATIVE REFORMISTE GLOBALE »

D'emblée, quelques commentaires s'imposent.

Tout d'abord, si l'on veut bien admettre que « la bureaucratie soviétique ne voit pas d'un mauvais œil le régime Giscard », cette constatation est ensuite détachée de l'analyse de la politique du PCF. Bensaïd tente de rendre compte de celle-ci uniquement à partir de considérations nationales et plus précisément sous l'angle d'une sorte de concurrence avec le PS. Non seulement la fonction internationale de la politique du PCF est évacuée, mais de plus la signification de la crise de la V^e République et le rapport qui existe entre cette crise et la politique du PCF sont purement et simplement omis.

Si l'on comprend bien, le PS se préparerait à « gérer l'austérité » sans problèmes, c'est dans sa nature. Mais le PCF ? Pour lui, ce serait aggraver une « contradiction fondamentale » entre ses liens étroits avec la classe ouvrière et l'intégration plus profonde dans l'appareil d'Etat que signifierait sa participation gouvernementale.

Et, dans la mesure où Bensaïd élimine la crise de la V^e République, son caractère explosif et sa portée internationale, il passe à côté de la question en ironisant sur le fait de savoir si une

victoire de l'Union de la gauche menacerait ou non le « statu quo ». L'Union de la gauche était un front populaire, c'est-à-dire une alliance entre des partis ouvriers et des partis bourgeois, surbordonnant le mouvement ouvrier aux besoins de la sauvegarde du capital et de son Etat, mais dans des conditions où il devait revenir aux partis de la classe ouvrière d'occuper le devant de la scène, en termes de responsabilités gouvernementales.

Un gouvernement de front populaire est une solution de crise : l'ultime recours, avec le fascisme, contre la révolution prolétarienne. Ce n'est que contraint par les circonstances à y recourir que la bourgeoisie joue cette carte ultime ; elle cherche, quand elle le peut, à différer cette échéance, précisément avec l'aide du front populaire lui-même. La question qui était posée était celle de la défaite complète sur le terrain électoral des partis de la V^e République, celle de la réalisation d'une majorité PS-PCF. Etait-ce là un élément qui menaçait le « statu quo » ? Incontestablement, oui. Et c'était cette menace que l'appareil du PCF cherchait, de toutes ses forces et par tous les moyens, à écarter. Mais pour comprendre cette évidence, encore faut-il avoir une conception sérieuse du stalinisme, de sa réalité internationale, et non pas voir le PCF déterminé par sa rivalité avec le PS et par sa volonté d'occuper dans l'Etat des « positions durables », c'est-à-dire en fait par la réalisation de ce que les dirigeants de la LCR appelaient en 1973 « une alternative réformiste globale ».

Partant de ces prémisses, on comprend que Bensaïd aboutisse à cette conclusion incroyable : le « scepticisme inquiet » qu'il détecte chez la plupart des travailleurs relève d'un « réflexe unitaire élémentaire et électoraliste. » Quel extraordinaire mépris pour les travailleurs !

Bensaïd admet, il est vrai, que certains travailleurs peuvent être plus conscients. Pour eux, alors, « l'image du PCF comme parti le plus dur et le plus vigilant » est renforcée. Quelle capacité, comme le disait Trotsky de Burnham, à prêter ses propres illusions à la classe ouvrière ! C'est en fait tout l'inverse, les militants qui

exprimèrent consciemment les aspirations de la classe ouvrière et les nécessités de son combat pour en finir avec le gouvernement Giscard-Barre et la V^e République sont précisément ceux qui s'opposèrent à la division et à ses faux prétextes.

Et Bensaïd de conclure :

« Alors que la division s'instaure par-dessus leur tête sur des questions qui les concernent au premier chef, qui conditionnent leur vie quotidienne et leur capacité de résistance à l'austérité, c'est aux travailleurs de dire leur mot et de trancher. Il faut qu'un grand débat s'instaure (c'est nous qui soulignons - NDLR). L'unité sera d'autant plus solide que le sort des travailleurs ne sera pas suspendu aux marchandages d'appareils et qu'ils auront défini eux-mêmes leurs exigences, chiffré leurs besoins. »

Ainsi, la LCR se plaçait sur le terrain de la division, dans le cadre choisi par le PCF et, du même coup, sur le terrain du « Programme commun » (ou « des Programmes communs », ce qui ne change rien à l'affaire) dont le caractère bourgeois n'est pas dépendant de la fixation chiffrée du SMIC, ni du pourcentage plus ou moins élevé de nationalisations, mais de la défense de l'Etat bourgeois et de l'acceptation des institutions de la V^e République qui en fondent le contenu.

LE STALINISME N'AURAIT-IL PLUS DE REALITE INTERNATIONALE ?

Deux mois plus tard, en décembre, le camarade R. Yvetot, également membre du bureau politique de la LCR expliquait dans la brochure « Coup pour coup » :

« Pour l'OCI, la rupture survenue entre les partis de l'Union de la gauche a une explication toute simple : la main de Moscou. Il s'agit en effet pour la bureaucratie du Kremlin de tout faire pour sauver la V^e République et le gouvernement Giscard-Barre, afin d'éviter toute poussée du mouvement de masse suscitée par une victoire électorale de la gauche, pous-

sée qui risquerait de compromettre la coexistence pacifique. »

Et plus loin, précisant les positions de la LCR, Yvetot explique :

« Ainsi, contrairement à l'analyse de l'OCI, nous expliquons la rupture de l'Union de la gauche essentiellement par le processus de social-démocratisation inachevé du PCF. En effet, ce processus inachevé entraîne un ébranlement sans précédent de l'hégémonie du PCF sur la classe ouvrière, au profit d'une part du PS plus crédible que lui pour mener la même politique, et d'autre part des organisations d'extrême-gauche capables d'impulser certaines luttes de masse et y compris de mordre sur l'électorat ouvrier du PCF (comme on l'a vu lors des dernières élections municipales). Minoritaire dans un gouvernement de gauche appliquant une politique d'austérité, la bureaucratie du PCF sait qu'elle risque de perdre sur tous les tableaux : au profit du PS majoritaire dans l'appareil d'Etat et au profit de l'extrême-gauche s'appuyant sur les travailleurs combattifs. D'où cette tentative désespérée de « geler » les rapports de force en rompant l'Union de la gauche. Mais ce faisant, le PCF compromet la victoire électorale sans offrir la moindre alternative en termes de centralisation des luttes. *C'est pourquoi la seule issue favorable pour les dirigeants du PCF serait une victoire de la gauche avec un score important du PCF au premier tour lui permettant de négocier en bonne position sa participation ou son soutien au gouvernement. (C'est nous qui soulignons - NDLR).*

Les deux autres variantes, une défaite de la gauche ou une victoire malgré une baisse électorale du PCF, ne peuvent qu'accélérer la « crise » du PCF et produire de nouveaux tournants. »

Yvetot reprend donc, après Bensaïd, la formule de la « main de Moscou », généralement employée par la presse bourgeoise. Nous parlons, nous, du stalinisme comme d'une réalité politique et sociale, de l'existence en URSS d'une bureaucratie contre-révolutionnaire qui a exproprié le pro-

létariat de son pouvoir politique, qui mène, pour défendre ses positions de caste parasitaire, enracinées dans le fait que l'impérialisme reste le système dominant à l'échelle mondiale, une politique mondiale contre-révolutionnaire dont les composantes de son appareil international (les partis staliniens) sont les instruments. Et ce ne sont pas les arguments d'autorité, du type « thèse guère vraisemblable », qui nous feront admettre la disparition de cette réalité politique.

Cela dit, ajoutons que nous — qui sommes certes des « stalinophobes », mais en quoi d'ailleurs cette expression est-elle péjorative, pour un trotskyste du moins ? — ne considérons pas les dirigeants du PCF comme des imbéciles. Yvetot signale deux variantes négatives pour le PCF. Force est de constater qu'elles se sont combinées. L'Union de la gauche rompue a connu un échec électoral, et le quasi-maintien en pourcentage du PCF (conséquence de la poussée d'ensemble de la classe ouvrière malgré la politique de division) ne masque pas le fait que le PS a encore renforcé ses positions électorales par rapport à lui, notamment dans les bastions ouvriers traditionnels du PCF. Force est aussi de constater que la politique du PCF menait tout droit à ce résultat. Alors ? Il ne suffit pas de chercher à exorciser le stalinisme par des allusions à la « main de Moscou » pour répondre à la question des causes de la politique suivie par le PCF.

Si Yvetot, après Bensaïd, s'enferme dans des contradictions insolubles lorsqu'il tente d'expliquer les motifs du comportement du PCF, c'est qu'il considère, au nom du « processus de social-démocratisation inachevé », la politique suivie par le PCF comme n'étant pas déterminée par les besoins de la bureaucratie du Kremlin et que le PCF n'est donc plus (malgré le caractère inachevé du « processus de social-démocratisation...») un parti stalinienn.

Il est clair que les racines de la politique de la LCR, face aux élections législatives de mars 1978 et à la politique du PCF, ne sont pas indépendantes des positions qui ont été développées au sein du Secrétariat unifié sur ce qu'on appelle l'« eurocommunisme ». Et la direction de la LCR a

été amenée à défendre ces thèses, alors précisément que les faits les démentaient.

DEUX ARTICLES DU CAMARADE MANDEL

Dans l'abondante littérature consacrée à l'« eurocommunisme », la production du camarade Mandel, l'un des principaux dirigeants du Secrétariat unifié, tient une bonne place, ne serait-ce que par le volume. Les éditions Maspéro ont publié un recueil de ses articles, et nous voudrions nous arrêter à deux de ceux-ci pour montrer le lien qui existe entre les conceptions qui y sont développées et la voie dans laquelle la LCR s'est engagée.

Il s'agit de « Trois dimensions de l'Eurocommunisme » et de « Santiago Carrillo et la nature de l'URSS ». Dans ce dernier article, consacré à la présentation de l'ouvrage de Santiago Carrillo intitulé « L'Eurocommunisme et l'Etat », E. Mandel écrit :

« La doctrine de l'eurocommunisme est une doctrine de démobilitation et de défaite du prolétariat européen au seuil des grandes explosions pré-révolutionnaires qui se préparent avant tout dans le sud du continent. Il faut la combattre sans merci, si l'on veut assurer la percée de la révolution socialiste en Europe occidentale. »

Nous nous sommes déjà expliqués sur ce que nous pensions de la limitation de la marche de la révolution en Europe à l'extrémité méridionale du continent. Il est important qu'Ernest Mandel souligne ici (si l'on comprend bien) le caractère contre-révolutionnaire de la politique des PC d'Europe occidentale. Mais pour la combattre sans merci, encore faut-il la comprendre. Et par exemple s'interroger sur le fait de savoir s'il existe une « doctrine » propre à l'eurocommunisme, et surtout si cette doctrine exprime un processus de « social-démocratisation » graduelle des PC, ce qui est la position de Mandel.

« Nous avons utilisé depuis plusieurs années le concept de social-démocratisation graduelle des partis

communistes de l'Europe de l'Ouest. Les récents développements confirment pleinement ce diagnostic », *explique-t-il dans les Trois dimensions de l'eurocommunisme...*

Pour Mandel donc, un certain nombre de PC, et notamment certains des principaux PC d'Europe, cessent d'être (ou tendent à cesser d'être) des partis staliniens pour devenir « graduellement » de nouveaux partis sociaux-démocrates.

Il écrit :

« Ce que l'on désigne par « eurocommunisme » représente en premier lieu une codification de l'évolution qu'ont connue les partis communistes d'Europe occidentale depuis le 7^e Congrès du Komintern et qui les a conduit — en dehors de courtes coupures de septembre 1939 au printemps 1941, et à l'époque de la guerre de Corée — à mettre en œuvre une politique de collaboration de classes toujours plus étroite avec leur propre bourgeoisie.

Examiné sous cet angle, le dernier congrès du PCF, de même que l'abandon du terme « dictature du prolétariat » par les partis communistes italien, espagnol, britannique, suédois et belge, constitue le pendant du Congrès de Görlitz pour la social-démocratie allemande. Après une assez longue période où la pratique réformiste quotidienne entrainait en contradiction toujours plus aiguë avec l'« orthodoxie » programmatique formelle — littéraire (le programme d'Erfurt à l'époque, pour la social-démocratie ; les « principes du marxisme-léninisme » pour les partis communistes staliniens actuellement) — fut adopté finalement le programme de la pratique quotidienne. Le révisionnisme fut également codifié officiellement dans les écrits théoriques.

Cela signifie-t-il que la codification officielle de la pratique néoréformiste des partis communistes de l'Europe occidentale ne changera pas grand-chose à leur pratique ? C'est clair que ces partis ont déjà pratiqué une politique de collaboration de classes depuis des dizaines d'années. Au sortir de la 2^e Guerre mondiale, par leur participation au gouverne-

ment, le désarmement des partisans, la participation active à la reconstruction de l'Etat et de l'appareil de répression bourgeois (y compris en pleine guerre coloniale) et de l'économie capitaliste, ils ont littéralement sauvé le système capitaliste en France et en Italie. La social-démocratie en Europe centrale à la fin de la 1^{ère} Guerre mondiale avait fait de même. Le rôle contre-révolutionnaire de la direction du PC avait déjà été éprouvé en Espagne républicaine en 1936-1938. A l'époque, cette politique était menée sous le couvert de la « défense de l'Union soviétique ». Maintenant, franchement, on reconnaît abandonner la théorie marxiste-léniniste de l'Etat. Mais cela change-t-il quelque chose à la pratique ?

Pour répondre correctement à cette question, il faut comprendre que la dégénérescence réformiste des organisations de masse de la classe ouvrière constitue un *processus* et non pas un « événement ». Dans ce processus, la pratique quotidienne, la théorie officielle (comme base de la formation des cadres), la nature du recrutement des militants, le rôle objectif de la lutte des classes, la compréhension même de la direction du parti, des cadres et des militants entrent en jeu comme autant de rouages imbriqués, qui ne peuvent être considérés ni comme éléments indépendants, ni comme formant un tout unique. »

Ce passage pose bien des questions.

Que faut-il entendre exactement ici par « évolution », et dans quel sens s'effectue-t-elle ? Faut-il comprendre que les PC, avant le VII^e Congrès du Komintern, n'étaient pas encore des partis stalinien et qu'ils le deviennent progressivement par la mise en œuvre « d'une politique de collaboration de classes toujours plus étroite avec leur propre bourgeoisie » ? Ou, au contraire, dans la mesure où il semble que ce soit cette marge « toujours plus étroite » qui constitue la marque de la « social-démocratisation », d'une émancipation à l'égard du Kremlin... tendent-ils à cesser d'être des partis stalinien dès qu'ils s'y engagent ?...

Ce qui ne serait alors pas sans parenté avec l'argumentation de toute une série d'apologistes des PC, dési-

reux de les dédouaner de leur passé stalinien, et qui font — contre toute vérité historique — du tournant vers le front populaire le premier acte de rupture avec le stalinisme, réduit à son aspect « troisième période ».

PROCESSUS ET EVENEMENTS

On voit le grave inconvénient qu'il y a, comme le fait le camarade Mandel, à ne traiter la dégénérescence des organisations ouvrières qu'en termes de processus et non d'« événements ». Car il y a, dans ce processus, des « événements » décisifs : la faillite de la II^e Internationale lors du déclenchement de la guerre impérialiste, la fonction de la direction stalinienne dans l'écrasement du prolétariat allemand en 1933, défaite mondiale du prolétariat.

Il faut aller plus loin : la brève remarque entre tirets (« en dehors de courtes coupures de septembre 1939 au printemps 1941 et à l'époque de la guerre de Corée ») vide le stalinisme de son contenu international et donc de tout contenu réel. Il ne reste plus que des « partis nationaux », constructions artificielles parce que séparées de l'unité de la lutte des classes mondiale, déterminées par des rapports conjoncturels avec leurs bourgeoisies respectives.

Le second paragraphe de la longue citation de Mandel mérite aussi qu'on s'y arrête. Pour lui, l'abandon du terme « dictature du prolétariat » constitue le pendant du Congrès de Görlitz pour la social-démocratie allemande. Dans les deux cas, on mettrait en harmonie la pratique et la « théorie » en adaptant celle-ci à la politique effectivement suivie, et en renonçant à l'orthodoxie formelle.

C'est une fausse symétrie. Si dans le cas de la social-démocratie allemande, elle ne se référerait en effet plus que formellement au programme d'Erfurt et s'il est vrai que sa politique de collaboration de classes exigeait une justification idéologique nouvelle, le programme d'Erfurt restait une étape positive dans les développements des bases programmatiques du mouvement ouvrier international même s'il

devait être « dépassé » à partir de l'expérience de la lutte des classes à l'époque de l'impérialisme, de l'élaboration théorique de Lénine et Trotsky, par les contributions programmatiques de la III^e Internationale contenues dans ses quatre premiers congrès, puis par le « Programme de transition ».

Au contraire, les « principes du marxisme-léninisme » sont déjà, au niveau de l'idéologie, l'effet du processus de la dégénérescence stalinienne ; ils constituent une révision du marxisme, du léninisme, concentrée dans la notion de la construction du socialisme dans un seul pays. Et cela si l'on considère que les « principes du marxisme-léninisme » (c'est-à-dire les bases idéologiques auxquelles se réfèrent les PC pour justifier leur action) ne sont constitués que par le VI^e Congrès de l'IC, alors qu'ils comportent de fait la référence explicite à la collaboration de classes, au front populaire et à la « coexistence pacifique ».

La mise au rencart de l'un des éléments de la construction idéologique stalinienne, frauduleusement présentée comme constituant les « principes du léninisme », n'a donc pas la même signification que la consécration idéologique de la trahison de la social-démocratie. Pour le stalinisme, cette consécration s'accomplit de 1928 à 1935. Depuis lors, il ne s'agit plus que de variations dans un même cadre, en fonction de tel ou tel besoin politique.

Ce qui ne signifie nullement que ces changements soient sans signification politique.

La dissolution de l'Internationale communiste en mai 1943 ne signifiait pas que les différents PC étaient auparavant plus « internationalistes », ni que désormais ils allaient être déterminés par la recherche de « voies nationales » vers le pouvoir, bien que ce fût déjà l'explication donnée. Au contraire, dans la période qui va suivre la dissolution de l'IC, les différents PC seront rigoureusement repris en main (à l'exception du PC yougoslave) en fonction de la politique de la bureaucratie qui débouche sur Yalta et Postdam. Il s'agit de la sauvegarde de l'ordre bourgeois en Europe, alors que s'amorce, dans le contexte de la liquidation de la deuxième guerre impérialiste, une vague révolution-

naire d'une ampleur qui dépasse celle de 1917. La mesure de dissolution de l'IC, administrativement dictée par Moscou, sans même l'apparence d'une consultation des sections désormais proclamées souveraines, fait partie de la réponse contre-révolutionnaire à cette montée. En ce sens, elle n'était pas une simple formalité : au moment où la révolution prolétarienne se profilait en Yougoslavie et en Italie, elle correspondait pour la bureaucratie à des nécessités plus impérieuses que les avantages que celle-ci retirait de pouvoir se réclamer de l'Internationale communiste. Il ne fallait plus qu'il y ait d'Internationale, même « formellement », car la seule idée de l'Internationale est une idée révolutionnaire.

L'ABANDON DE LA DICTATURE DU PROLETARIAT

On peut en dire autant de la dictature du prolétariat : sa seule « idée » est révolutionnaire. Tout d'abord parce qu'elle signifie qu'il n'y a pas de pouvoir politique, d'Etat, de gouvernement qui soit indépendant des classes, de leur lutte, qui puisse être une forme « neutre ». Parce qu'elle rappelle que toutes les formes de l'Etat bourgeois sont des expressions de la dictature de la bourgeoisie, et qu'elle rappelle donc aussi la nécessité de la destruction de cet Etat, de la Commune de Paris, du gouvernement appuyé sur la majorité des soviets en octobre 1917 : la référence à la dictature du prolétariat, c'est la perspective de la constitution du prolétariat en classe dominante, celle de la révolution.

Son abandon survient au moment où — en particulier en Europe — la perspective de la révolution prolétarienne est de nouveau à l'ordre du jour. C'est un acte politique qui correspond, en dernière analyse, aux nécessités de la bureaucratie stalinienne dans la période présente. Mais ce n'est pas un acte dont les conséquences sont univoques.

D'une part, dans chaque pays, les partis staliniens ne peuvent tenir leur

rôle que parce qu'ils contrôlent une fraction plus ou moins importante de la classe ouvrière, comme le soulignait César Cortez dans un article de « La Vérité » (n° 567, mai 1975) :

« Le rapport avec la classe ouvrière qui voit dans ces partis (*les partis staliniens*) les héritiers et les continuateurs de la révolution d'Octobre, introduit une autre contradiction explosive. »

C'est cette contradiction qui aiguise la nécessité de la renonciation à la dictature du prolétariat. D'autre part, la formule de la « dictature du prolétariat », pour la bureaucratie du Kremlin et les bureaucraties satellites, c'est le terme de code pour désigner leur pouvoir, leur dictature. Ils ne peuvent aisément accepter qu'il soit remis en question : pour elles, c'est le monopole du pouvoir de la bureaucratie que désigne la formule « dictature du prolétariat ». Et pourtant, cette contradiction bien réelle, qui fait de Husak, dont le pouvoir est totalement suspendu aux baïonnettes russes, le plus ardent défenseur de l'orthodoxie — et donc de la « dictature du prolétariat » — ne donne aucun caractère progressif à l'abandon de la dictature du prolétariat par différents PC. Le fait que l'abandon de la *formule* ait été déploré par des bureaucrates, d'URSS et d'Europe de l'Est principalement, exprime la réalité de la crise du stalinisme comme crise mondiale et ne charge nullement d'un contenu « positif » les motifs et la fonction de la « différenciation » d'un Carrillo avec le Kremlin, par exemple.

Ce n'est nullement au nom de la « démocratie ouvrière » que les dirigeants du PCI, du PCE ou du PCF se présentent comme les défenseurs « des libertés ».

C'est ainsi qu'en mars 1977, lorsque le PCF, le PCI et le PCE se réunissent à Madrid, leur déclaration commune place l'acte final d'Helsinki en son centre :

« Cette rencontre de Madrid est aussi l'occasion pour les communistes espagnols, italiens, français, de réaffirmer l'importance essentielle qu'ils attribuent à de nouveaux pas en avant sur la voie de la détente et de

la coexistence pacifique, à des progrès réels de la réduction des armements, à l'application intégrale par tous les Etats de toutes les dispositions de l'acte final de la Conférence d'Helsinki, et à une tenue positive de la rencontre de Belgrade, à l'action pour le dépassement de la division de l'Europe en blocs militaires antagonistes, à l'établissement de nouveaux rapports entre les pays développés et les pays en voie de développement, et d'un nouvel ordre économique international. »

La rencontre de Madrid en mars 1977 a parfois été présentée comme le couronnement de l'affirmation « d'indépendance » des partis « eurocommunistes ». En réalité, elle marque la concordance de leur politique acharnée de défense de l'ordre bourgeois et des besoins de la bureaucratie contre-révolutionnaire d'URSS. Dans la déclaration commune des partis staliniens espagnol, italien et français, la question des « libertés » n'est présentée qu'en référence avec « l'acte final de la Conférence d'Helsinki ». C'est en fait, par PC interposés, la réponse des dirigeants du Kremlin à Carter : nous sommes prêts à de nouvelles concessions. Ces concessions ne portent pas, bien évidemment, sur les « libertés » dont Carter se moque tout autant que Brejnev. Pour le nouveau porte-parole de l'impérialisme américain, il s'agissait de marquer sa volonté de tenir la dragée haute à la bureaucratie. Et quant aux dissidents, l'opération « droits de l'homme » de Carter n'avait comme sens que d'en faire des otages de la coexistence pacifique. C'est à ce jeu que participent les partis staliniens.

Ajoutons encore, sur la question de la « dictature du prolétariat », qu'il est un PC oublié par Mandel sur sa liste : c'est le Parti communiste portugais, pourtant souvent présenté comme distinct des partis « eurocommunistes » et « dogmatique ». Il fut l'un des premiers à rayer de son programme la dictature du prolétariat. C'est qu'après avril 1974, plus au Portugal où la révolution prolétarienne se déclenchait qu'ailleurs, la simple référence à la dictature du prolétariat était contraire aux nécessités de la politique stalinienne.

UNE QUESTION DE POLITIQUE ELECTORALE ?

Il faut absolument en venir aux causes que le camarade Mandel semble considérer comme déterminantes dans la cristallisation de ce phénomène « eurocommuniste ». Il y voit essentiellement une décision d'ordre national et de caractère électoral.

« Cette fois-ci, le facteur déterminant est la volonté de sortir du ghetto en politique intérieure, de briser l'isolement sur le plan intérieur et de réaliser la jonction avec la social-démocratie et la petite bourgeoisie « libérale ».

Comme nous l'avons montré, le motif des tournants tactiques de l'eurocommunisme ces dernières années est une question de politique électoral.

Il est difficile de se dépêtrer de l'écheveau de contradictions dans lequel se complait Mandel.

Tout d'abord, ni la politique du PC espagnol, ou italien, ou français, pour ne citer que ceux-là, ne peut être définie comme cherchant la jonction avec la petite-bourgeoisie libérale ou la social-démocratie. C'est bien avec l'impérialisme qu'il s'agit d'opérer la jonction (d'ailleurs Mandel le reconnaît du bout des lèvres). Et ce qu'il y a de grave dans cette formulation, c'est qu'elle donne à la politique des PC une perspective qui la vide de son contenu réel et qu'elle interdit, en particulier, la lutte contre les fronts populaires au niveau où elle doit se situer.

Les fronts populaires ne sont pas la recherche d'un accord avec la social-démocratie et la petite-bourgeoisie libérale, mais la réalisation de la soumission des partis ouvriers aux partis de la bourgeoisie impérialiste. Et l'on retrouve ici, dans la gangue du débat sur l'eurocommunisme, la question de la caractérisation de la politique des PC et de la nature des coalitions (Union de la gauche) auxquelles ils participent. En même temps, cette affirmation est contradictoire avec celle qui souligne que « les PC d'Europe occidentale ne soutiennent plus aujourd'hui la seule démocratie

parlementaire bourgeoise, mais aussi bien la police bourgeoise. » Mais on ne voit pas en quoi consiste la « nouveauté » : Mandel rappelle lui-même ce que fut la politique du PCE en Espagne en 1936, et celle du PCF ou du PCI en 1944-1945.

Pour être plus précis, il faudrait expliquer qu'aujourd'hui les PC sont amenés à préserver l'ordre bourgeois, non seulement quand il prend la forme de la démocratie parlementaire, mais quelles que soient les institutions qui l'assurent : qu'il s'agisse de la monarchie franquiste ou de la moribonde V^e République bonapartiste.

Et il ne s'agit plus d'un phénomène européen, ni même d'une attitude qui serait propre aux partis qui par ailleurs critiquent certains aspects du régime intérieur de l'URSS : le PC d'Argentine a soutenu la dictature militaire de Videla. Celui du Pérou monte la garde pour défendre la stabilité du régime de Morales Bermudez, et s'il continue à se réclamer de la « dictature du prolétariat », il a laissé aux oubliettes la défense des libertés les plus élémentaires !

Ernest Mandel condescend à admettre que les liens avec l'URSS ne sont pas totalement rompus (puisqu'il social-démocratisation est un « processus »). Décidément, ce processus est un maître mot aussi utile dans les jongleries verbales de Mandel que le joker dans certains jeux de cartes. Mais il serait utile qu'il souligne quelle importance ont ces liens dans la détermination de la politique des PC, ou sinon comment expliquer l'unité internationale de leur comportement.

Précisément, l'exemple du PCF est venu confirmer avec éclat ce que l'analyse trotskyste n'avait nulle peine à dégager : de quelque côté que l'on se tourne, l'examen de la politique des PC - et en particulier des formes que cette politique prend dans le cas des PC européens - renvoie à la situation mondiale, à la place de l'Europe dans cette situation, à la fonction contre-révolutionnaire mondiale de la bureaucratie stalinienne dont la crise est nourrie par celle de l'impérialisme, crise de la bureaucratie dont les éléments de dislocation de son appareil international sont à la fois une expression et une composante.

François Forgue,
10 mai 1978.

LA VERITE

Organe du Comité central de l'Organisation Communiste Internationaliste

adhérente du Comité d'organisation
pour la reconstruction de la Quatrième Internationale

Rédaction et administration :

87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 PARIS

Abonnements :

FRANCE : **Pli non clos** : 1 an (5 numéros) : 33 F - 2 ans (10 numéros) :
60 F - 2 ans soutien : 100 F.

Pli clos : ajouter 4 F par numéro pour les frais d'envoi.

ETRANGER :

Pli non clos : 1 an : 50 F - **Pli clos** : demander à l'administration.

Tous versements : Gérard SERFATI.

Le directeur de la publication : Pierre LAMBERT.

Imprimerie Abexpress, Bondy



Commission paritaire n° 51695